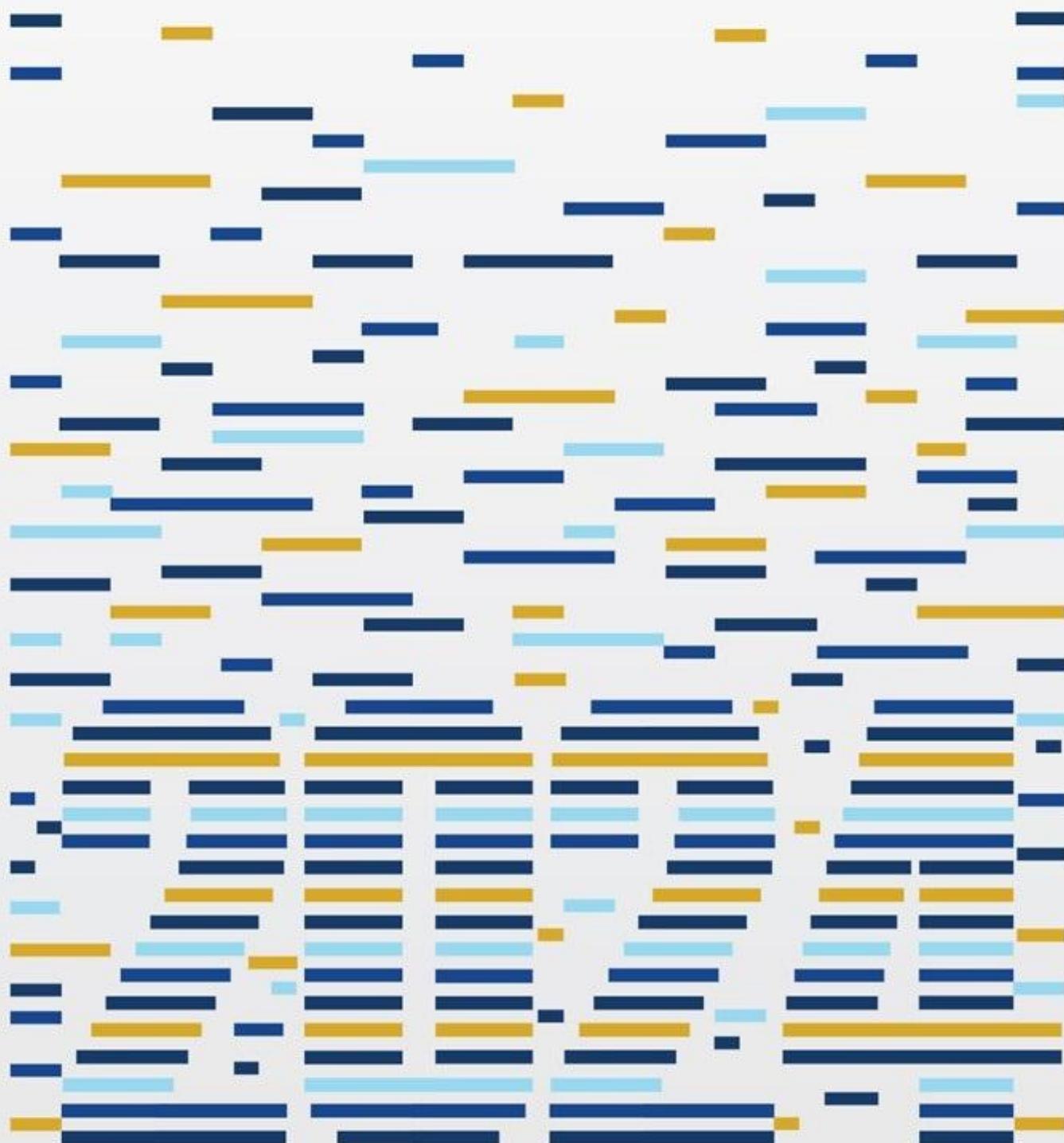


# RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL CONSOLIDÉ



Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle  
des systèmes d'information à grande échelle  
au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)

## Rapport d'activité annuel consolidé 2024

Adopté par le conseil d'administration de l'eu-LISA les 18-19 juin 2025

Document 2025-163 REV 2

### À propos de ce rapport

Le rapport d'activité annuel consolidé de l'eu-LISA reflète l'engagement de l'Agence en faveur de la transparence et de la responsabilité en présentant un aperçu structuré des progrès réalisés dans la mise en œuvre de son programme de travail 2024 et dans la réalisation des objectifs énoncés dans le document de programmation unique 2024-2026. Il garantit aux parties prenantes, à savoir les institutions, les États membres et les citoyens de l'UE, que l'Agence s'acquitte de son mandat et utilise de manière efficace les ressources qui lui sont allouées pour atteindre ses objectifs stratégiques.

Le présent rapport a été préparé conformément aux lignes directrices établies par la Commission européenne pour toutes les agences de l'UE et à l'article 48 du règlement financier de l'eu-LISA.

En savoir plus sur l'eu-LISA:



# Table des matières

Table des matières .....	3
Liste des graphiques et des tableaux.....	4
Abréviations et acronymes .....	5
L'eu-LISA en bref .....	6
Systèmes d'information JAI confiés à l'eu-LISA .....	8
Analyse et évaluation du conseil d'administration ...	11
Avant-propos de la directrice exécutive faisant fonction .....	13
Synthèse .....	15

## Réalisations

<b>1.1. Coopération en matière de sécurité intérieure et des services répressifs .....</b>	<b>23</b>
Système d'information Schengen.....	23
Échange automatisé de données dans le cadre de la coopération policière.....	26
Informations préalables sur les passagers .....	27
<b>1.2. Sécurité, frontières et visas .....</b>	<b>28</b>
Système d'information sur les visas .....	28
Système d'entrée/de sortie .....	31
Système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages .....	33
<b>1.3. Migration et asile .....</b>	<b>35</b>
Système européen de comparaison des signalements dactyloscopiques des demandeurs d'asile .....	35
<b>1.4. Coopération en matière de justice .....</b>	<b>37</b>
Système européen d'information sur les casiers judiciaires.....	37
e-Justice Communication via Online Data Exchange.	39
Plateforme de collaboration des équipes communes d'enquête .....	40
<b>1.5. Interopérabilité.....</b>	<b>41</b>
Service partagé d'établissement de correspondances biométriques .....	41
Autres éléments d'interopérabilité et répertoire central des rapports et statistiques .....	44
<b>1.6. Infrastructures et réseaux.....</b>	<b>45</b>
Infrastructures et plateformes .....	45
Réseaux et communications .....	47
Centres de données.....	48
<b>1.7. Recherche et innovation .....</b>	<b>50</b>
Suivi de la recherche et de la technologie.....	50
Renforcement des capacités: établissement de rapports et formation.....	52
<b>1.8. Soutien direct aux opérations .....</b>	<b>54</b>
Fonctionnement des systèmes .....	54
Sécurité, cybersécurité et continuité des activités .....	56
Transition et automatisation des services .....	58
Technologie et ingénierie logicielle.....	60
Soutien à la Commission européenne et aux États membres.....	62
Groupes consultatifs, réunions et missions .....	62

<b>1.9. Activités institutionnelles .....</b>	<b>63</b>
Gouvernance .....	63
Soutien institutionnel .....	69

## Gestion

<b>2.1. Conseil d'administration .....</b>	<b>78</b>
<b>2.2. Évolutions majeures.....</b>	<b>78</b>
<b>2.3. Gestion budgétaire et financière .....</b>	<b>80</b>
<b>2.4. Délégation et subdélégation des pouvoirs d'exécution du budget au personnel .....</b>	<b>86</b>
<b>2.5. Gestion des ressources humaines .....</b>	<b>86</b>
<b>2.6. Stratégie relative aux gains d'efficacité.....</b>	<b>87</b>
<b>2.7. Évaluation des résultats de l'audit et de l'évaluation ex post .....</b>	<b>89</b>
<b>2.8. Suivi des recommandations d'AUDIT .....</b>	<b>92</b>
<b>2.9. Suivi des observations de l'autorité de décharge 93</b>	
<b>2.10. Gestion de l'environnement.....</b>	<b>109</b>
<b>2.11. Évaluation par la direction .....</b>	<b>110</b>
<b>2.12. Évaluation externe.....</b>	<b>110</b>

## Évaluation de l'efficacité du CCI

<b>3.1. Efficacité du cadre de contrôle interne.....</b>	<b>112</b>
<b>3.2. Résultats de l'évaluation.....</b>	<b>113</b>
<b>3.3. Déclaration du responsable de la gestion des risques et du contrôle interne .....</b>	<b>115</b>

## Assurance relative à la gestion

<b>4.1. Examen des éléments soutenant l'assurance.</b>	<b>117</b>
<b>4.2. Réserves.....</b>	<b>118</b>

## Déclaration d'assurance

## Annexes

<b>Annexe I. Statistiques sur les activités de base .....</b>	<b>123</b>
<b>Annexe II. Statistiques sur la gestion financière .....</b>	<b>129</b>
<b>Annexe III. Organigramme .....</b>	<b>137</b>
<b>Annexe IV. Tableau des effectifs et informations supplémentaires sur la gestion des ressources humaines .....</b>	<b>140</b>
<b>Annexe V. Ressources humaines et financières par activité.....</b>	<b>143</b>
<b>Annexe VI. Contributions, subventions et accords de niveau de service .....</b>	<b>145</b>
<b>Annexe VII. Gestion de l'environnement.....</b>	<b>146</b>
<b>Annexe VIII. Comptes annuels .....</b>	<b>147</b>
<b>Annexe IX. Rapport sur la durabilité.....</b>	<b>149</b>

# Liste des graphiques et des tableaux

## Liste des graphiques

▲ Graphique 1. Utilisation de crédits d'engagement C1 (en millions d'EUR) .....	83
▲ Graphique 2. Évolution de l'utilisation des fonds engagés et budgétisés dans l'année (en millions d'EUR) .....	83
▲ Graphique 3. Exécution des crédits d'engagement du titre 3 (en millions d'EUR).....	83
▲ Graphique 4. Utilisation des crédits de paiement C1 (en millions d'EUR) .....	83
▲ Graphique 5. Évolution de l'utilisation des fonds payés et budgétisés dans l'année (en millions d'EUR).....	83
▲ Graphique 6. Crédits de paiement exécutés en vertu du titre 3 (en millions d'EUR) .....	84
▲ Graphique 7. Évolution mensuelle du délai global de paiement (en jours) .....	84
▲ Graphique 8. Paiements dans un délai de 30 jours .....	85
▲ Graphique 9. Paiements dans un délai de 60 jours .....	85
▲ Graphique 10. Contrats, avenants aux contrats et demandes de services signés en 2023 et 2024.....	85

## Liste des tableaux

▲ Tableau 1. Nombre d'incidents et de demandes de service traités en 2024.....	54
▲ Tableau 2. Répartition des incidents par priorité et par système en 2024 .....	55
▲ Tableau 3. Demandes par système lié aux activités principales en 2024.....	55
▲ Tableau 4. Ventilation du budget rectificatif pour 2024 (en millions d'EUR) .....	81
▲ Tableau 5. Dégagements d'engagements budgétaires par année d'origine en 2024 (en millions d'EUR) .....	81
▲ Tableau 6. Pourcentage de types de procédures de passation de marchés utilisés en 2024 .....	85
▲ Tableau 7. Récapitulatif des thèmes de l'audit interne couverts en 2024 .....	89
▲ Tableau 8. État des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations d'audit du SAI, de l'IAC, de la CCE et de l'OLAF .....	92
▲ Tableau 9. Recommandations d'audit en attente, y compris les retards significatifs (> 6 mois, au 31 décembre 2024).....	92
▲ Tableau 10. Observations de l'autorité de décharge .....	94
▲ Tableau 11. Suivi des observations précédentes de l'autorité de décharge .....	104

## Abréviations et acronymes

Systèmes, solutions et infrastructure d'information		Autres	
<b>AFIS</b>	Système automatisé d'identification des empreintes digitales	<b>ABAC</b>	Système de comptabilité d'exercice
<b>API</b>	Informations préalables sur les passagers	<b>ANS</b>	Accord de niveau de service
<b>BMS</b>	Système d'établissement de correspondances biométriques	<b>CACF</b>	Comité «Audit, conformité et finances»
<b>BMS partagé</b>	Service partagé d'établissement de correspondances biométriques	<b>CCE</b>	Cour des comptes européenne
<b>CCP</b>	Plateforme en nuage complète	<b>CCI</b>	Cadre de contrôle interne
<b>CIR</b>	Répertoire commun de données d'identité	<b>CEPD</b>	Contrôleur européen de la protection des données
<b>CRRS</b>	Répertoire central des rapports et statistiques	<b>CEPOL</b>	Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs
<b>CSLR</b>	Système central de résolution des liens jaunes	<b>DOCUP</b>	Document de programmation unique
<b>DubliNet</b>	Réseau de communications électroniques DubliNet	<b>EiO</b>	Mise en service
<b>e-CODEX</b>	e-Justice Communication via Online Data Exchange	<b>EMAS</b>	Système de gestion environnementale et d'audit de l'UE
<b>ECRIS</b>	Système européen d'information sur les casiers judiciaires	<b>EUAA</b>	Agence de l'Union européenne pour l'asile
<b>ECRIS RI</b>	Application de référence de l'ECRIS	<b>EUAN</b>	Réseau des agences de l'Union européenne
<b>ECRIS-TCN</b>	ECRIS pour les ressortissants de pays tiers et les apatrides	<b>eu-LISA</b>	Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice
<b>EES</b>	Système d'entrée/de sortie	<b>Europol</b>	Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs
<b>ESP</b>	Portail de recherche européen	<b>Frontex</b>	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes
<b>ETIAS</b>	Système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages	<b>GPP</b>	Capacité de gestion des programmes et des projets
<b>EU VAP</b>	Plateforme de l'UE pour les demandes de visa	<b>IAC</b>	Structure d'audit interne de l'eu-LISA
<b>Eurodac</b>	Système européen de comparaison des signalements dactyloscopiques des demandeurs d'asile	<b>ITSM</b>	Gestion des services des technologies de l'information
<b>IO</b>	Interopérabilité	<b>JAI</b>	Justice et affaires intérieures
<b>MID</b>	Détecteur d'identités multiples	<b>JRC</b>	Centre commun de recherche de la Commission
<b>PC des ECE</b>	Plateforme de collaboration des équipes communes d'enquête (plateforme de collaboration visant à soutenir le fonctionnement des équipes communes d'enquête)	<b>OFIQ</b>	Logiciel libre pour la qualité des images faciales ( <i>Open-Source Face Image Quality</i> )
<b>PCP</b>	Plateforme commune partagée	<b>OLAF</b>	Office européen de lutte antifraude
<b>Prüm II</b>	Routeur central pour l'échange automatisé de données dans le domaine de la coopération policière	<b>PNR</b>	Dossier passager
<b>SIRENE</b>	Supplément d'information requis à l'entrée nationale	<b>RAJAI</b>	Réseau des agences JAI
<b>SIS</b>	Système d'information Schengen	<b>RDS</b>	Réception définitive du système (période de vérification après la mise en service)
<b>SM9</b>	Gestionnaire de services 9 (outil ITSM)	<b>SAI</b>	Service d'audit interne de la Commission
<b>TAP</b>	Point d'accès intégré	<b>TEF</b>	Cadre d'ingénierie transversale
<b>TESTA-ng</b>	Services télématiques transeuropéens sécurisés entre administrateurs – nouvelle génération	<b>TOF</b>	Cadre d'opérations transversal
<b>VIS</b>	Système d'information sur les visas	<b>UC</b>	Unité centrale
		<b>UCS</b>	Unité centrale de secours

# L'eu-LISA en bref

## NOTRE MANDAT

Créée en 2011, l'eu-LISA est responsable du développement, de la gestion opérationnelle et de l'évolution continue des systèmes d'information à grande échelle qui soutiennent la mise en œuvre des politiques de l'UE dans le domaine de la justice et des affaires intérieures (JAI), avec un accent particulier sur la migration et l'asile, les visas, la sécurité intérieure et la justice.

L'objectif principal de l'Agence est d'assurer le **fonctionnement efficace, sûr et ininterrompu** des systèmes d'information JAI de l'UE qui facilitent l'échange d'informations entre les autorités compétentes dans toute l'Europe. La disponibilité continue de ces systèmes est essentielle pour préserver la sécurité intérieure de l'**espace Schengen, qui compte 450 millions de citoyens de l'UE**, tout en préservant leur liberté de circulation et en garantissant une expérience fluide pour les voyageurs internationaux.

Au cours des dix dernières années, l'eu-LISA est devenue un contributeur clé de la **transformation numérique dans le domaine JAI de l'UE**. En s'appuyant sur des technologies innovantes, l'Agence développe plusieurs nouveaux systèmes et l'**architecture globale d'interopérabilité** qui permettront d'améliorer encore **la gestion des frontières basée sur les données** et de renforcer la sécurité intérieure de l'espace Schengen.

L'eu-LISA assure le fonctionnement efficace des systèmes JAI en fournissant des services de haute qualité, y compris un **soutien technique 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7** et la **formation complète** de tous les utilisateurs finaux des systèmes. Pour rester à l'avant-garde des efforts de numérisation, l'Agence suit activement les dernières évolutions et tendances émergentes en matière de **recherche et d'innovation**, ce qui lui permet d'apporter une expertise de pointe à ses principales parties prenantes, à savoir la Commission, les États membres et d'autres agences de l'UE.

Attachée à la transparence et à la responsabilité, l'eu-LISA opère en **pleine conformité** avec les réglementations applicables, les accords de niveau de service, **les exigences en matière de protection des données** et les **normes de sécurité** rigoureuses.

## OÙ NOUS TROUVER ?



\* Including operational management of the e-CODEX.



## NOTRE MISSION

Nous visons à soutenir l'UE et les États membres dans leurs efforts pour que l'Europe demeure ouverte et sûre **grâce à des technologies de pointe**.



## NOTRE VISION

Nous mettons tout en œuvre pour fournir **des solutions innovantes et pratiques** afin de répondre à l'évolution des besoins de l'UE tout en favorisant la transformation numérique dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.



## NOS VALEURS

### CONTINUITÉ:

Tirer le meilleur parti de l'expertise, des connaissances et des investissements, tout en assurant leur développement continu

### TRAVAIL D'ÉQUIPE:

Responsabiliser chaque membre de l'équipe pour tirer le meilleur parti de leurs connaissances et de leur expérience, leur permettant ainsi de contribuer au succès commun

### ORIENTATION CLIENT:

Veiller à ce que toutes les activités soient conformes aux besoins et aux attentes des parties prenantes

### RESPONSABILITÉ:

Déployer un cadre de gouvernance solide, des opérations rentables et une gestion financière saine

### TRANSPARENCE:

Engager un dialogue continu avec les principales parties prenantes afin de définir une stratégie de développement à long terme

### EXCELLENCE:

La structure organisationnelle, les processus et le personnel adéquats garantissent la continuité des services et la qualité des outils

<i>* seat of the Agency</i>	<i>* siège de l'Agence</i>
<i>* Liaison Office</i>	<i>* bureau de liaison</i>
<i>* operational site</i>	<i>* site opérationnel</i>
<i>* backup site</i>	<i>* site de secours</i>

# Systemes d'information JAI confiés à l'eu-LISA



## SYSTEMES EN SERVICE

	Mise en service	Données stockées	Opérations
<b>Coopération en matière de sécurité intérieure, des frontières et des services répressifs de l'UE</b>			
<b>SIS   Système d'information Schengen</b>			
Le SIS facilite l'échange d'informations sur les personnes ou objets recherchés ou disparus, et fournit aux autorités compétentes des instructions sur les mesures à prendre lorsque la personne ou l'objet a été détecté. Il constitue donc un outil précieux pour lutter contre la criminalité transfrontière et le terrorisme <sup>1</sup> .	<b>1995</b> administré par l'eu-LISA depuis mai 2013	<b>93,2 millions</b> de signalements	<b>15 milliards</b> de recherches <b>397 804</b> correspondances
<b>Schengen, frontières et visas</b>			
<b>VIS   Système d'information sur les visas</b>			
Le VIS facilite le traitement des demandes de visa et la gestion des visas de court séjour pour les ressortissants de pays tiers qui se rendent dans l'espace Schengen ou qui transitent par celui-ci. Ce système soutient la mise en œuvre de la politique commune de l'UE en matière de visas et aide à lutter contre la fraude aux visas en contribuant à l'identification des personnes qui ne remplissent pas les conditions nécessaires pour séjourner ou entrer sur le territoire de l'UE. <sup>2</sup>	<b>2011</b> administré par l'eu-LISA depuis décembre 2012	<b>46 millions</b> de demandes de visa	<b>259 millions</b> d'opérations
<b>Asile, migration et frontières</b>			
<b>Eurodac   Système européen de comparaison des signalements dactyloscopiques des demandeurs d'asile</b>			
Eurodac est la base de données européenne d'empreintes digitales numérisées pour la gestion des demandes d'asile. Ce système aide à déterminer l'État membre responsable en vérifiant si le demandeur a précédemment demandé l'asile dans un autre pays de l'UE. <sup>3</sup>	<b>2003</b> administré par l'eu-LISA depuis juin 2013	<b>7,7 millions</b> d'ensembles d'empreintes digitales	<b>1,4 million</b> de données transmises
<b>Coopération en matière de justice</b>			
<b>ECRIS RI   Système européen d'information sur les casiers judiciaires – Application de référence</b>			
L'ECRIS est un système décentralisé d'échange d'informations entre les États membres concernant les casiers judiciaires des citoyens de l'UE. L'ECRIS RI met à disposition une interface d'intégration permettant de connecter les registres des casiers judiciaires nationaux des États membres.	<b>2012</b> administré par l'eu-LISA depuis avril 2020	S.O.	S.O.
<b>e-CODEX   e-Justice Communication via Online Data Exchange</b>			
e-CODEX est une plateforme de communication destinée à faciliter la transmission sécurisée de contenus électroniques entre les autorités judiciaires et les professionnels du droit dans le cadre des procédures transfrontières, garantissant ainsi un processus judiciaire plus efficace aux citoyens et aux entreprises partout en Europe <sup>4</sup> .	<b>2013</b> administré par l'eu-LISA depuis juin 2024	S.O.	S.O.

<sup>1</sup> Règlements (UE) 2018/1860, 2018/1861 et 2018/1862; JO L 312 du 7.12.2018 et règlement (UE) 2022/1190, JO L 185 du 12.7.2022.

<sup>2</sup> Décisions 2004/512/CE et 2008/633/JAI du Conseil, décision 2008/602/CE de la Commission, règlement (CE) n° 767/2008, et règlements (UE) 2021/1133, 2021/1134.

<sup>3</sup> Règlement (CE) n° 1560/2003 de la Commission, et règlements (UE) n° 603/2013, 604/2013, 2024/1356 et 2024/1358.

<sup>4</sup> Règlement (UE) 2022/850, JO L 150 du 1.6.2022.



Coopération en matière de sécurité intérieure, des frontières et des services répressifs de l'UE	
<b>Routeur central Prüm II   Échange automatisé de données dans le cadre de la coopération policière</b>	
Le nouveau routeur rationalisera et facilitera l'échange de données entre les États membres afin de lutter plus efficacement contre la criminalité transfrontière. Il remplacera les connexions individuelles entre les bases de données nationales et étendra les données disponibles à partir de l'ADN, des empreintes digitales et de l'immatriculation des véhicules à de nouvelles catégories, telles que les images faciales <sup>5</sup> .	2027
<b>Routeur API-PNR   Informations préalables sur les passagers</b>	
Le routeur API-PNR facilitera l'identification et le contrôle des voyageurs lors du franchissement des frontières en collectant et en transmettant les données sur les voyageurs et les informations de vol avant l'arrivée. Le routeur servira de point de connexion entre les États membres et les transporteurs aériens pour la collecte et la transmission des données API <sup>6</sup> .	2029
Schengen, frontières et visas	
<b>EES   Système d'entrée/de sortie</b>	
L'EES a pour objectif de rationaliser les procédures de contrôle aux frontières en remplaçant l'apposition manuelle de cachets sur les passeports par l'enregistrement électronique de tous les ressortissants de pays tiers entrant et sortant de l'espace Schengen. L'EES garantira un meilleur suivi des séjours autorisés et l'identification des personnes ayant éventuellement dépassé la durée du séjour autorisé, ce qui contribuera à éviter la migration irrégulière, à renforcer la sécurité intérieure et à lutter contre la criminalité organisée et le terrorisme <sup>7</sup> .	2025 <i>Lancement progressif</i>
<b>ETIAS   Système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages</b>	
L'ETIAS est un système d'autorisation de voyage en ligne qui s'adresse aux ressortissants de pays tiers exemptés de l'obligation de visa qui se rendent dans 30 pays européens. Ce système de filtrage préalable au voyage comparera les informations de tous les systèmes JAI, ainsi que les bases de données d'Europol et d'Interpol, afin d'identifier à l'avance les risques potentiels en matière de sécurité, de migration irrégulière ou d'épidémie grave permettant de justifier un refus d'entrée dans l'espace Schengen <sup>8</sup> .	2026
<b>EU VAP   Plateforme de l'UE pour les demandes de visa</b>	
L'EU VAP est une plateforme numérique, commune à tous les États membres, qui permettra aux demandeurs de visa d'introduire une demande de visa en ligne. Elle déterminera automatiquement quel État membre est compétent pour examiner une demande dans les cas où le demandeur a l'intention de se rendre dans plusieurs États membres <sup>9</sup> .	2028
Coopération en matière de justice	
<b>ECRIS-TCN   Système européen d'information sur les casiers judiciaires des ressortissants de pays tiers et des apatrides</b>	
L'ECRIS-TCN facilitera l'échange électronique d'informations sur les casiers judiciaires des ressortissants de pays tiers et des apatrides, contribuant ainsi à la reconnaissance mutuelle des peines et des décisions judiciaires dans toute l'Europe <sup>10</sup> .	2026 <sup>11</sup>
<b>PC des ECE   Plateforme de collaboration des équipes communes d'enquête</b>	
La PC des ECE facilitera la communication et la coopération entre les autorités judiciaires et répressives européennes, les agences compétentes de l'UE et l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), améliorant ainsi l'efficacité et l'efficacité des enquêtes et des poursuites pénales transfrontières <sup>12</sup> .	2025

<sup>5</sup> Règlement (UE) 2024/982 (Prüm II), JO L du 5.4.2024.

<sup>6</sup> Règlements (UE) 2025/12 et 2025/13, JO L du 8.1.2025.

<sup>7</sup> Règlements (UE) 2017/2225 et 2017/2226, JO L 327 du 9.12.2017.

<sup>8</sup> Règlements (UE) 2018/1240 et 2018/1241, JO L 236 du 19.9.2018.

<sup>9</sup> Règlements (UE) 2023/2667 et 2023/2685. Pour en savoir plus, consultez la page de la DG HOME consacrée à la *numérisation des visas Schengen*.

<sup>10</sup> Règlement (UE) 2019/816 et règlement (UE) 2024/1352.

<sup>11</sup> L'ECRIS-TCN sera techniquement prêt en 2025.

<sup>12</sup> Règlement (UE) 2023/969, JO L 132 du 17.5.2023.

## Interopérabilité

### Nouvelle architecture d'interopérabilité pour le domaine JAI<sup>13</sup>

L'interopérabilité est la capacité des systèmes interconnectés à partager des données et à échanger des informations pour offrir aux autorités compétentes un accès simplifié à des informations complètes. L'interopérabilité générale des systèmes pour le domaine de la JAI sera assurée par les éléments suivants, qui faciliteront les recherches autorisées et l'échange d'informations:

- **le service partagé d'établissement de correspondances biométriques** (BMS partagé), qui permet de recouper les données biométriques d'un individu issues de différents systèmes; 2025-2026
- **le portail européen de recherche** (ESP), qui permet aux utilisateurs autorisés de réaliser des recherches uniques et de recevoir des résultats de tous les systèmes d'information JAI auxquels ils ont accès;
- **le répertoire commun de données d'identité** (CIR), qui constitue un réservoir partagé de données d'identité, de données issues de documents de voyage et de données biométriques appartenant aux personnes enregistrées dans l'EES, le VIS, l'ETIAS, Eurodac et l'ECRIS-TCN;
- **le détecteur d'identités multiples** (MID), qui établit et stocke des liens entre les données des différents systèmes d'information de l'UE afin de détecter les identités multiples, dans le double but de faciliter les contrôles d'identité des voyageurs de bonne foi et de lutter contre la fraude à l'identité, complété par le **système central de résolution des liens jaunes** (CSLR). 2027-2028

### CRRS | Répertoire central des rapports et statistiques

Le CRRS permettra de générer des données statistiques intersystèmes et des rapports analytiques à des fins politiques, opérationnelles et de qualité des données, conformément aux instruments juridiques applicables. 2026

<sup>13</sup> Règlements (UE) 2019/817 et 2019/818, JO L 135 du 22.5.2019.



## Analyse et évaluation du conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'eu-LISA a examiné et évalué le rapport d'activité annuel consolidé sur les réalisations de l'Agence en 2024<sup>14</sup>.

Le conseil d'administration souligne le rôle essentiel de l'eu-LISA dans le fonctionnement efficace de l'espace Schengen, ainsi que son soutien inestimable apporté aux politiques de l'UE dans les domaines du contrôle aux frontières, des visas, de la migration et de l'asile, de la justice en ligne (e-Justice), de la numérisation et de la cybersécurité.

### Le conseil d'administration:

- **reconnait** les efforts déployés par l'eu-LISA pour atteindre les objectifs fixés pour 2024 dans le document de programmation unique 2024-2026;
- **remercie** l'Agence pour les efforts constants qu'elle déploie afin d'assurer une disponibilité stable et ininterrompue des systèmes d'information de l'UE et de contribuer ainsi au bon fonctionnement de l'espace Schengen;
- **félicite** l'Agence pour la reprise officielle de la gestion opérationnelle du système e-CODEX, la connexion réussie de Frontex avec le système d'information Schengen (SIS) et l'accès complet au système d'information sur les visas (VIS) octroyé à la Bulgarie et à la Roumanie;
- **regrette** que le système d'entrée/de sortie (EES), le système partagé d'établissement de correspondances biométriques (BMS partagé) et le VIS pour l'EES n'aient pas pu être mis en service en novembre 2024, tout en reconnaissant les précieux enseignements tirés de l'exercice de répétition commun;
- **souligne** qu'il est urgent de mettre en place l'ensemble de l'infrastructure d'interopérabilité afin de renforcer la sécurité en Europe;
- **reconnait** la difficulté pour l'Agence de travailler en parallèle sur un grand nombre d'activités interdépendantes et constate que le volume et la complexité des opérations de l'Agence ont continué de croître en 2024;
- **souligne** l'engagement de l'Agence à entamer la mise en œuvre rapide du nouvel Eurodac avec une nouvelle approche de développement s'appuyant sur les ressources internes, afin de garantir la mise en service de ses fonctionnalités clés en temps utile en juin 2026;
- **exprime son soutien** à la mise en œuvre de nouvelles méthodes de travail pour la mise en place des nouveaux systèmes, soutenues par une nouvelle initiative de changement organisationnel;
- **salue** le plan d'action stratégique de l'Agence visant à améliorer la gestion et la mise en œuvre des systèmes relevant de sa compétence en augmentant les capacités de développement internes afin de réduire la dépendance envers les contractants, de renforcer sa conformité, d'intégrer de nouvelles avancées technologiques, d'améliorer encore l'attraction et la rétention des talents et les relations avec ses parties prenantes;
- **apprécie** la qualité et la diligence du soutien apporté par l'Agence aux États membres et à la Commission européenne en 2024;

<sup>14</sup> Article 19, paragraphe 1, point t), du règlement (UE) 2018/1726 portant création de l'eu-LISA.

- **se réjouit** du niveau exceptionnel d'exécution budgétaire pour les crédits d'engagement et de paiement de 2024, ainsi que de la réduction significative des reports;
- **regrette** que le niveau d'annulation des crédits de paiement soit resté excessif en 2024, avec un taux de 14,5 %;
- **note** que des ajustements budgétaires importants ont dû être effectués au cours de l'exercice budgétaire afin de couvrir les dépenses supplémentaires;
- **salue** les progrès satisfaisants réalisés par l'Agence quant à la mise en œuvre des recommandations d'audit, avec un taux de mise en œuvre global de 97 % au 31 décembre 2024;
- **observe des améliorations** en ce qui concerne le taux d'occupation de l'Agence;
- **exprime sa préoccupation** quant aux opinions assorties de réserves émises à plusieurs reprises par la Cour des comptes quant à la légalité et à la régularité des paiements sous-jacents aux comptes de l'Agence, tout en soulignant que le Parlement européen a accordé une décharge à la Directrice exécutive faisant fonction pour l'exécution du budget de l'eu-LISA pour l'exercice 2023;
- **salue les mesures** prises visant à renforcer l'efficacité et l'efficacités de son système de contrôle interne;
- **souligne** la réussite de la présidence de l'Agence du Réseau des agences JAI en 2024.

Le conseil d'administration estime que ce rapport offre l'assurance suffisante que, malgré de nombreuses difficultés entravant le respect des calendriers de mise en œuvre exigeants, l'eu-LISA s'est efforcée de mener à bien son mandat et a utilisé ses ressources financières et humaines aux fins des objectifs énoncés dans son programme de travail annuel pour 2024, comme indiqué dans le document programmation unique 2024-2026.

Tenant compte des informations fournies dans le présent rapport, le conseil d'administration:

- souligne la **pression considérable exercée sur le personnel de l'eu-LISA** qui travaille sur des projets complexes pour lesquels des ressources humaines adéquates sont essentielles, tant pour les fonctions opérationnelles que pour les fonctions transversales;
- **soutient l'Agence dans ses efforts constants** visant à mettre en œuvre la feuille de route révisée pour l'architecture d'interopérabilité et souligne l'importance de la nouvelle mise en service progressive de l'EES;
- reconnaît les **interdépendances** entre les travaux de l'Agence relatifs aux systèmes centraux et les États membres au niveau national, et donc la nécessité essentielle d'accorder une attention particulière à l'approche de partenariat de l'Agence avec les États membres, afin d'améliorer la compréhension mutuelle, la transparence et la coordination, tout en encourageant l'eu-LISA à poursuivre son étroite coopération avec ses parties prenantes, y compris la Commission européenne et d'autres agences, afin de garantir la bonne mise en œuvre des nouveaux systèmes;
- encourage l'Agence à continuer de **réduire sa dépendance envers les contractants externes et de renforcer ses capacités internes** avec un niveau de gestion adéquat;
- souligne en outre la nécessité pour l'eu-LISA de continuer à **augmenter son taux d'occupation**;
- se félicite des mesures actuelles prises pour **améliorer la fiabilité de la planification et du suivi budgétaires**, tout en soulignant la nécessité de veiller à ce que l'eu-LISA **dispose des ressources adéquates pour exécuter son mandat croissant**;
- souligne l'importance de finaliser la stratégie d'approvisionnement afin de clôturer la dernière **recommandation d'audit en attente**;
- constate l'**importance du programme de renforcement des capacités de l'eu-LISA** pour assurer une capacité de centre de données suffisante en vue du déploiement et de la gestion efficaces et durables des systèmes d'information nouveaux et existants, tout en continuant à garantir la disponibilité ininterrompue et l'évolution opportune de tous les systèmes relevant de sa compétence.

Le conseil d'administration adresse sa gratitude à Marili Männik, directrice exécutive de l'Agence faisant fonction, à Agnès Diallo, ancienne directrice exécutive, ainsi qu'à la direction de l'eu-LISA et à l'ensemble de son personnel pour leur engagement et les efforts fournis tout au long de cette année extrêmement difficile.

**Rene Vihalem,**  
Président du conseil d'administration



## Avant-propos de la directrice exécutive faisant fonction

**L'année 2024 a été une année à la fois difficile et remarquable pour l'eu-LISA, qui nous a permis de renforcer notre résilience et de démontrer notre engagement pour une Europe plus sûre et plus sécurisée. J'ai le plaisir de vous faire part des progrès que nous avons réalisés pour relever les défis, ouvrir de nouvelles voies et jeter les bases de méthodes de travail plus efficaces.**

L'eu-LISA n'est pas seulement une agence technologique, c'est aussi un catalyseur politique, qui s'engage à transformer des ambitions politiques complexes en une réalité opérationnelle. Chaque système que nous gérons ou développons fait partie d'une architecture plus large qui soutient les priorités de l'UE: créer un espace Schengen plus résilient et plus sûr, faciliter la gestion des migrations et renforcer la coopération judiciaire en Europe.

En 2024, nous avons assuré la gestion opérationnelle sans faille de nos systèmes existants, en maintenant leur haute disponibilité et réactivité, et en contribuant ainsi aux millions d'opérations qui sous-tendent les décisions opérationnelles aux frontières de l'UE.

L'année 2024 a également été marquée par l'intégration réussie d'e-CODEX dans le portefeuille de systèmes de l'eu-LISA, favorisant ainsi la collaboration transfrontière entre les professionnels de la justice, offrant de meilleurs services aux citoyens de l'UE et accélérant la numérisation de la justice dans l'UE. À la suite de l'adoption du pacte sur la migration et l'asile et du nouveau règlement Eurodac en juin 2024, nous avons immédiatement entamé une mise à niveau complète du système, en nous engageant fermement à la mener à bien d'ici juin 2026.

Malgré notre détermination à mettre en œuvre le cadre ambitieux de renforcement de l'architecture de sécurité de l'Europe, la mise en service du système d'entrée/de sortie (EES) a dû être reportée à 2025, comme approuvé par le Conseil des ministres en mars 2025.

En 2024, nous avons également continué d'investir dans l'exploitation des nouvelles technologies, telles que les solutions en nuage et l'intelligence artificielle, en mettant l'accent sur leur capacité à soutenir l'évolution des politiques de l'UE, conformément à ce que les règlements permettent. L'eu-LISA reste déterminée à soutenir l'innovation responsable et éthique, en garantissant la transparence et la responsabilité, en accordant la priorité à la protection des données et à la sécurité des systèmes dans leur conception et dans leur mise en œuvre.

En outre, en 2024, sur la base des enseignements tirés, nous avons commencé à mettre en œuvre un plan stratégique ambitieux visant à transformer la manière dont l'Agence développe de nouveaux systèmes, en renforçant notre contrôle sur les travaux de développement, en agissant en tant que partenaire pour les États membres, et en attirant et en retenant les meilleurs talents.

Tout cela n'aurait pas été possible sans la confiance et le soutien indéfectibles de nos parties prenantes dans la poursuite de notre mission. Je tiens donc à remercier les États membres, la Commission européenne, le Parlement européen, le Conseil et les autres agences chargées de la justice et des affaires intérieures (JAI). La collaboration est essentielle pour relever les défis communs et progresser dans la gestion des règlements, des stratégies, des négociations et des responsabilités.

Je tiens par-dessus tout à remercier le personnel de l'eu-LISA sur nos différents sites. Chaque étape franchie témoigne de leur effort collectif, de leur dévouement et de leur détermination. Ensemble, nous prouvons que notre Agence peut surmonter la complexité et transformer les défis en opportunités d'apprentissage pour renforcer nos capacités.

Je suis convaincue que le travail quotidien et assidu de l'eu-LISA rend l'Europe plus sûre, plus équitable et plus résiliente sur le plan numérique. Je vous invite à découvrir ce rapport qui vous permettra de mieux appréhender les efforts que nous avons déployés au cours de l'année écoulée. Les pages suivantes illustrent l'engagement constant de l'eu-LISA à traduire une vision en actions et à utiliser la technologie pour instaurer la confiance.

**Marili Männik,**  
Directrice exécutive faisant fonction

# Synthèse

Le rapport d'activité annuel consolidé de l'eu-LISA donne un aperçu structuré des progrès réalisés dans la mise en œuvre de son programme de travail annuel pour 2024 et dans la réalisation des objectifs définis dans le document de programmation unique 2024–2026. Le rapport vise à offrir aux parties prenantes de l'eu-LISA (à savoir les institutions de l'UE, les États membres et les citoyens de l'UE) l'assurance que l'Agence s'engage de manière systématique et cohérente à remplir son mandat et qu'elle utilise de manière efficace les ressources qui lui sont allouées pour atteindre ses objectifs stratégiques.

Le présent rapport souligne l'engagement constant et la fiabilité de l'Agence en tant que partenaire des institutions européennes et des États membres, contribuant ainsi à la mise en œuvre des politiques pertinentes dans le domaine de la justice et des affaires intérieures (JAI), tout en garantissant la sécurité et l'intégrité des technologies déployées.

Parmi de nombreux autres accomplissements, les principales réalisations de l'eu-LISA en 2024 sont les suivantes:



Connexion de Frontex au SIS et accès complet au VIS accordé à la Bulgarie et à la Roumanie

Reprise officielle de la gestion opérationnelle d'e-CODEX par l'eu-LISA

Début du développement du nouvel Eurodac avec une nouvelle approche

Livraison des fonctionnalités de base de l'EES ainsi que du BMS partagé et du VIS pour l'EES

Préparation du BMS partagé pour les opérations biométriques confirmée par une évaluation de la précision

Répétition commune de l'EES, du VIS pour l'EES et du BMS partagé en vue de leur mise en service

Organisation de deux tables rondes sectorielles

Présidence 2024 du Réseau des agences JAI

Mise en œuvre de 97 % des recommandations d'audit en attente

Exécution budgétaire de 100 % pour les engagements et les paiements (y compris les reports)

Adoption de la stratégie de contrôle interne

## Réalisations de l'année

Tout au long de l'année, l'eu-LISA a poursuivi ses efforts pour contribuer à un espace Schengen pleinement opérationnel et résilient, dans l'intérêt des citoyens européens. Étant donné que tous les systèmes JAI administrés par l'Agence soutiennent la mise en œuvre des politiques de l'UE dans les domaines de la gestion des frontières, des visas, de la numérisation, de la migration et de l'asile, et contribuent à la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, leur évolution et leur maintenance continues sont d'une importance capitale pour l'UE et l'eu-LISA.

À cette fin, l'Agence a poursuivi la mise à niveau des systèmes d'information existants et le développement de plusieurs nouveaux systèmes qui, avec l'architecture d'interopérabilité JAI globale, sont destinés à transformer la gestion des frontières par la numérisation, en fournissant une approche intelligente et intégrée de la sécurité intérieure de l'Europe, tout en offrant une expérience fluide aux voyageurs internationaux qui entrent dans l'espace Schengen.

À la lumière de ses nouvelles responsabilités dans le domaine de la justice au sein de l'UE, les nouvelles solutions numériques développées par l'eu-LISA contribuent à la modernisation en cours des systèmes judiciaires à travers l'Europe, tout en améliorant également l'efficacité des enquêtes et des poursuites transfrontières. Parallèlement à ses efforts pour encourager la numérisation en matière de JAI, l'Agence s'est également concentrée sur la cybersécurité et la lutte contre les menaces dans le cyberspace, notamment en procédant aux préparatifs nécessaires aux obligations découlant des nouveaux règlements de l'UE sur la sécurité de l'information et la cybersécurité.

En tant qu'agence de l'UE chargée de la gestion et du développement opérationnels des systèmes d'information JAI, l'eu-LISA a continué de jouer un rôle de partenaire clé auprès de ses parties prenantes en fournissant une expertise de pointe grâce à une coopération et à un échange d'informations proactifs avec les institutions, les agences et les États membres de l'UE.

Globalement, les travaux de l'Agence ont été axés sur les priorités annuelles suivantes:

### **Priorité n° 1: garantir l'efficacité du fonctionnement et de la mise en œuvre des systèmes d'information JAI de l'UE confiés à l'eu-LISA**

Le principal objectif de l'eu-LISA est d'assurer le fonctionnement efficace, sûr et continu des systèmes relevant de son mandat tout en fournissant les évolutions requises et en préparant leur intégration aux éléments d'interopérabilité. L'Agence a assuré la stabilité de fonctionnement des systèmes JAI centraux de l'UE: le système d'information Schengen (SIS) et son système automatisé d'identification des empreintes digitales (AFIS), le système d'information sur les visas (VIS), son système d'établissement de correspondances biométriques (BMS) et la fonctionnalité VIS Mail, le système européen de comparaison des signalements dactyloscopiques des demandeurs d'asile (Eurodac) et DubliNet, et l'application de référence du système européen d'information sur les casiers judiciaires (ECRIS RI).

Les systèmes ont fonctionné conformément à leurs objectifs de niveau de service respectifs, à l'exception d'une indisponibilité limitée à court terme, avec une disponibilité de 99,78 % pour le SIS, de 99,92 % pour le VIS, de 99,91 % pour l'Eurodac et de 99,91 % pour e-CODEX. L'eu-LISA a également assuré la gestion opérationnelle efficace de l'infrastructure, des réseaux et des services sous-jacents, assortie de services d'assistance 24 h/24 et 7 j/7 aux utilisateurs finaux de la communauté JAI, qui ont enregistré un taux de satisfaction des utilisateurs finaux de 97,8 %. En 2024, l'Agence a remplacé tous les commutateurs réseau obsolètes par des systèmes de pointe sur tous les sites et dans tous les environnements afin d'améliorer encore la qualité des services fournis aux États membres.

En 2024, de nouveaux utilisateurs ont rejoint la communauté Schengen: la Bulgarie et la Roumanie ont obtenu un accès complet au VIS en avril, et Frontex s'est connectée au SIS en juin.

L'Agence a poursuivi la mise en œuvre de la version révisée du VIS afin d'ajouter de nouvelles fonctionnalités et d'assurer l'interopérabilité avec les nouveaux systèmes, principalement l'EES et l'ETIAS. Une étape importante dans la réalisation de l'interopérabilité du VIS a nécessité la migration de sa base de données d'empreintes digitales vers le service partagé d'établissement de correspondances biométriques (BMS partagé), laquelle permet l'utilisation de toutes les données biométriques réelles du VIS dans le BMS partagé. La mesure de la précision biométrique du BMS partagé pour l'EES a été effectuée, et les résultats positifs ont confirmé la conformité aux exigences de qualité.

Afin de soutenir la mise en œuvre du régime d'asile européen commun (RAEC), l'eu-LISA a continué d'assurer la maintenance d'Eurodac et a fourni des mises à jour critiques du système. À la suite de l'adoption du pacte sur la migration et l'asile, l'Agence a rapidement commencé à mettre en œuvre le nouvel Eurodac avec une nouvelle approche de développement ainsi que les règlements sur le filtrage, afin de garantir la mise en service de ses principales fonctionnalités en juin 2026.

Outre la mise à niveau des systèmes existants, l'eu-LISA a développé de nouveaux systèmes d'information, ainsi que l'architecture d'interopérabilité JAI globale. En 2024, la grande priorité de l'eu-LISA a été d'assurer la mise en œuvre du système d'entrée/de sortie (EES). En 2024, l'Agence a fourni la version de référence de l'EES avec un champ d'application fonctionnel pour les essais de conformité, laquelle a attesté de la bonne qualité du système, la plupart des États membres et Europol ayant terminé les essais pour l'EES et le VIS. L'Agence a également fourni de nouvelles versions du BMS partagé couvrant la majeure partie du champ fonctionnel (pour le VIS, l'EES et l'ECRIS-TCN). En outre, étape importante vers sa mise en service, l'eu-LISA a mené un exercice de répétition commun en octobre (avec le BMS partagé et le VIS pour EES) simulant la séquence complète des activités de mise en service, ce qui a permis à l'Agence de tirer de précieux enseignements.

Toutefois, le système d'entrée/de sortie (EES) ainsi que le système partagé d'établissement de correspondances biométriques (BMS partagé) et le VIS pour l'EES n'ont pas pu être mis en service en novembre 2024. La mise en service de l'EES a été retardée en raison d'inquiétudes concernant la résilience du système central, c'est-à-dire sa capacité à se remettre des interruptions. En décembre 2024, la Commission a proposé un lancement progressif de l'EES, à partir d'octobre 2025, permettant aux États membres de déployer progressivement le système à leurs frontières extérieures au cours d'une période transitoire de six mois.

En ce qui concerne le système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS), ainsi que le simulateur de système central mis à jour et le simulateur sur mesure du portail de recherche européen (ESP), l'Agence a livré une mise à jour des spécifications logicielles et des maquettes de l'interface utilisateur afin de soutenir davantage les préparatifs des États membres pour les essais opérationnels de bout en bout. En parallèle, l'eu-LISA a poursuivi le développement itératif du système en lançant le projet pilote de connexion à l'interface uniforme nationale (IUN) avec la Suède afin de rationaliser les connexions entre les utilisateurs finaux et le système central de l'ETIAS.

Des avancées satisfaisantes ont également été réalisées en ce qui concerne les **préparatifs de l'EES pour les transporteurs de passagers**. En outre, en 2024, l'Agence a livré toutes les applications de services web de l'EES, y compris des interfaces web dédiées et des applications mobiles pour les voyageurs et les transporteurs. Il s'agit des premières applications internet et mobiles développées en interne par l'eu-LISA.

Conformément à la vision de la Commission en matière de numérisation de la justice, l'Agence a encore renforcé son engagement auprès de la communauté judiciaire. Le 3 juin 2024, l'eu-LISA a franchi une étape importante en prenant officiellement en charge la gestion opérationnelle du système e-CODEX. Pour déployer l'application e-CODEX, l'Agence a mis en place une plateforme en nuage complète (CCP) afin de fournir une plateforme sécurisée et souple, permettant une configuration plus rapide et une mise à l'échelle plus facile des environnements d'application.

En ce qui concerne les nouveaux systèmes en cours de développement pour le domaine de la justice, des progrès considérables ont été réalisés sur le Système européen d'information sur les casiers judiciaires pour les ressortissants de pays tiers et les apatrides (ECRIS-TCN). Afin de faciliter les activités de développement, l'eu-LISA a livré aux États membres et aux agences de l'UE chargées de la justice (Europol, Eurojust et le Parquet européen) la version finale du simulateur ECRIS-TCN ainsi que deux versions couvrant la plupart des fonctionnalités.

L'eu-LISA a également commencé à développer plusieurs nouvelles solutions numériques qui renforceront encore l'architecture informatique existante soutenant le bon fonctionnement de Schengen, notamment la plateforme de collaboration des équipes communes d'enquête, qui améliorera l'efficacité des enquêtes et des poursuites transfrontières, et le routeur central Prüm II, qui fournira aux autorités répressives européennes un canal de communication sécurisé et fiable pour lutter contre la criminalité et le terrorisme transfrontières. Tout au long de l'année, l'Agence a également soutenu la Commission lors de réunions préliminaires sur le routeur d'information préalable sur les passagers, qui facilitera l'identification et le contrôle des voyageurs lors du franchissement des frontières.

Outre la gestion opérationnelle des systèmes JAI, l'eu-LISA a continué d'assurer d'autres tâches statutaires connexes, telles que la formation des utilisateurs dans les États membres, l'établissement de listes d'autorités désignées et la préparation de statistiques et de rapports de performance annuels.

## **Priorité n° 2: améliorer les performances de l'Agence en matière de conformité**

S'appuyant sur l'élan donné en 2023 à la mise en œuvre des recommandations d'audit en attente, l'eu-LISA s'est attachée à traiter les recommandations restantes de la manière la plus efficace possible, atteignant un taux de mise en œuvre global de 97 % à la fin de l'année, avec une seule recommandation restant en attente.

En 2024, l'eu-LISA a continué d'améliorer et de renforcer l'efficacité et l'efficacité de son système de contrôle interne. À cette fin, l'Agence a évalué son cadre de contrôle interne et mis en place un système de suivi continu des lacunes identifiées, en se concentrant sur les améliorations dans le domaine de la gestion des contrats liés aux programmes et projets opérationnels. L'eu-LISA a également adopté sa première stratégie de contrôle interne, ainsi que le plan d'action qui l'accompagne, y compris la définition des contrôles internes pour la méthodologie de calcul des coûts. Afin de soutenir le développement organisationnel et d'améliorer les performances et la qualité de la gouvernance, l'Agence a poursuivi la mise en œuvre du plan d'amélioration du cadre d'auto-évaluation des fonctions publiques (CAF).

L'Agence a continué de renforcer son contrôle financier, ainsi que ses prévisions budgétaires et son processus de suivi, ce qui s'est traduit par un taux élevé d'exécution budgétaire, consommant entièrement le budget voté, ainsi que par une réduction significative du niveau de reports.

L'Agence a également continué de garantir les plus hauts niveaux de sécurité de l'information et de protection des données, dans le plein respect des exigences en matière de protection des données et des normes de sécurité rigoureuses. Plus particulièrement, l'eu-LISA s'est concentrée sur l'évaluation des risques des systèmes JAI et sur le renforcement de la posture de sécurité de tous les systèmes d'information relevant de sa compétence.

### **Priorité n° 3: Favoriser l'engagement du personnel en faisant de l'eu-LISA un endroit où il fait bon travailler afin d'attirer et de retenir de nouveaux talents**

Au mois de mars, la directrice exécutive a lancé RAISE, une nouvelle initiative de changement organisationnel, afin de continuer de soutenir l'exécution efficace de la mission de l'Agence, d'apporter une valeur ajoutée aux parties prenantes et de créer un endroit où il fait bon travailler. L'initiative RAISE a également introduit une structure organisationnelle révisée, modifiant les départements existants et en créant de nouveaux, ainsi que des changements au niveau des unités et des secteurs, afin de mieux gérer la portée de nos programmes et d'améliorer le développement des logiciels.

L'eu-LISA a également poursuivi ses efforts visant à augmenter son taux d'occupation en recrutant un grand nombre de nouveaux membres du personnel. À cette fin, l'Agence a aussi actualisé ses pratiques de recrutement afin de raccourcir considérablement la durée du processus de sélection et d'utiliser les listes de réserve de manière efficace.

Afin d'attirer un ensemble diversifié de candidats et de s'assurer d'avoir les bonnes personnes aux bons postes, l'eu-LISA a poursuivi ses activités de recherche proactive de talents en améliorant sa marque d'employeur et sa stratégie de recrutement (présence accrue sur les réseaux sociaux et prospection active de talents), ce qui a permis d'augmenter de manière significative la quantité et la qualité des candidatures. Afin de favoriser la diversité des sexes, l'eu-LISA a mis l'accent sur la promotion des candidatures féminines. L'Agence a également poursuivi son programme de mobilité interne afin de favoriser le développement professionnel et de tirer parti des compétences du personnel en place. La culture et les valeurs de l'organisation ont été renforcées en mettant l'accent sur l'équilibre hommes-femmes, la diversité et l'inclusion.

### **Priorité n° 4: Préparer l'Agence pour l'avenir**

Pour répondre aux besoins opérationnels croissants découlant de l'élargissement de son mandat, l'eu-LISA a mis en place le programme de renforcement des capacités en 2021 afin de consolider plusieurs projets d'infrastructure interdépendants et de garantir une capacité de centre de données suffisante pour le déploiement et la gestion efficaces et durables des systèmes informatiques nouveaux et existants, tout en continuant à garantir la disponibilité ininterrompue et l'évolution opportune de tous les systèmes relevant de sa compétence. En 2024, l'Agence s'est concentrée sur deux projets: l'installation d'un centre de données modulaire conteneurisé (une solution flexible et évolutive qui ne nécessite aucune activité de construction) et l'amélioration de la capacité d'alimentation et de refroidissement sur le site opérationnel de Strasbourg.

En raison du report du deuxième projet d'extension du site opérationnel de Strasbourg pour raisons financières, l'eu-LISA a dû résoudre le problème d'insuffisance d'espace de travail dans ses locaux strasbourgeois. Afin d'améliorer les conditions de travail du personnel et de renforcer l'efficacité opérationnelle, l'eu-LISA a signé un bail pour un nouvel immeuble de bureaux à Strasbourg (ASPIRE), situé à proximité du Parlement européen.

En outre, l'Agence s'est efforcée de réduire son empreinte environnementale et d'améliorer sa performance énergétique et a passé un audit externe pour la certification EMAS<sup>15</sup>, confirmant le bon niveau de son système de gestion environnementale, renforcé par des solutions de suivi environnemental.

Afin d'améliorer son efficacité et d'accélérer son processus de développement, l'Agence a commencé à tester une nouvelle méthode de travail en internalisant le développement informatique au lieu de s'appuyer uniquement sur des contractants externes, en tirant parti d'un processus itératif et agile et des capacités en nuage pour la préproduction. Afin d'améliorer son développement organisationnel et ses performances, l'eu-LISA a adopté un plan d'action stratégique visant à renforcer la gestion et la mise en œuvre des systèmes relevant de sa compétence, à intégrer les nouvelles avancées technologiques (nuage souverain, IA), à améliorer l'attraction et la rétention des talents et à renforcer ses relations avec ses parties prenantes.

En 2024, l'Agence a assuré la présidence du Réseau des agences JAI (RAJAI) et a mis l'accent sur l'élargissement de la coopération interagences, la transformation numérique, le renforcement de la sécurité et de la résilience ainsi que l'engagement en faveur de la responsabilité sociale.

### **Priorité n° 5: Développer les technologies et l'innovation**

L'eu-LISA a continué de soutenir les États membres, la Commission et les agences de l'UE sur les questions liées au développement et à l'évolution des systèmes d'information JAI relevant de sa compétence, notamment en soutenant les groupes consultatifs et les conseils de gestion de programme.

---

<sup>15</sup> L'Agence a obtenu la certification EMAS le 1<sup>er</sup> avril 2025.

Afin de garantir l'évolution constante des systèmes d'information JAI, l'eu-LISA suit la recherche et organise des activités de sensibilisation auprès de l'industrie et du monde universitaire dans le but de favoriser l'innovation et la numérisation. L'Agence a finalisé la mise en œuvre de la feuille de route pour la normalisation aux fins de la qualité des données. En outre, l'Agence a également finalisé sa stratégie pour la recherche et l'innovation pour la période 2025-2027, laquelle définit l'orientation générale du développement et guide l'évolution durable de la fonction de recherche de l'eu-LISA. En 2024, l'eu-LISA a publié une note d'information technologique en deux parties sur la reconnaissance biométrique afin de fournir une vue d'ensemble accessible des technologies pertinentes pour l'eu-LISA et ses parties prenantes.

L'Agence a également continué d'organiser des tables rondes sectorielles pour favoriser l'échange de perspectives dans des domaines spécifiques et pour présenter les technologies, produits et services innovants tout en répondant aux besoins et aux lacunes rencontrés par les États membres en matière de capacités. La première table ronde, intitulée «*Going to the Cloud: Why it matters for the EU public sector and how to make it work*» (Passer au cloud: pourquoi c'est important pour le secteur public de l'UE et comment y parvenir), s'est tenue au mois de juin à Anvers, pour discuter du potentiel de transformation des technologies cloud souveraines pour le secteur public. La deuxième table ronde s'est tenue en novembre à Budapest (Hongrie), en collaboration avec la présidence hongroise, et était intitulée «*EU Justice and Home Affairs in the Age of AI: fostering innovations and managing risks*» (Justice et affaires intérieures de l'UE à l'ère de l'IA: favoriser les innovations et gérer les risques) et visait à discuter des défis et des opportunités liés à l'utilisation de solutions fondées sur l'IA dans le domaine JAI.

En outre, l'eu-LISA a continué de développer son portefeuille biométrique. En particulier, dans le cadre du Pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure, l'Agence a mis en place un nouveau groupe axé sur la qualité des données biométriques et l'évaluation des systèmes de reconnaissance biométrique.

### **Évaluation de la gestion et des contrôles internes**

Les deuxième et troisième parties du présent rapport donnent un aperçu de la gestion de l'Agence en 2024, notamment une synthèse du rapport annuel d'évaluation du cadre de contrôle interne (CCI), un résumé des audits et un suivi des observations de l'autorité de décharge.

L'Agence développe actuellement un ensemble complexe de systèmes informatiques à grande échelle et évolue dans un environnement dynamique qui exige agilité et conformité avec la réglementation de l'UE. Ces circonstances engendrent des difficultés et des pressions supplémentaires sur les travaux de l'Agence et son organisation.

Selon les conclusions du rapport d'évaluation du CCI pour 2024, le système de contrôle interne de l'eu-LISA est présent, fonctionnel et efficace, bien que des améliorations soient nécessaires. Divers audits, y compris de la Cour des comptes européenne (CCE), ont également mis en évidence des axes d'amélioration. Tout au long de l'année 2024, l'Agence est restée pleinement déterminée à apporter des améliorations dans les domaines où des lacunes ont été recensées, en se focalisant sur la gestion des contrats liés aux programmes et projets opérationnels. L'eu-LISA s'est également efforcée de clôturer les recommandations d'audit restantes de la manière la plus efficace possible, en traitant en priorité les recommandations les plus urgentes et les plus anciennes.

# *RÉALISATIONS*



**1**



# REALISATIONS

Tout au long de l'année 2024, l'eu-LISA a poursuivi ses efforts pour contribuer à un espace Schengen pleinement opérationnel et résilient grâce à la gestion efficace des systèmes d'information à grande échelle de l'UE qui facilitent la gestion intégrée des frontières et la coopération entre les autorités répressives dans toute l'Europe. Les activités de l'eu-LISA contribuent à la sécurité intérieure de l'UE et à la libre circulation, affectant des centaines de millions de personnes vivant en Europe et se rendant dans l'espace Schengen depuis le monde entier.

Le mandat de l'Agence et ses activités opérationnelles principales contribuent à la mise en œuvre des politiques de l'UE dans le domaine de la justice et des affaires intérieures (JAI), avec un accent particulier sur la gestion des frontières, la sécurité intérieure, la migration et l'asile, les visas et la justice. S'inspirant des stratégies de la Commission sur l'espace Schengen et l'union de la sécurité de l'UE, l'eu-LISA continue de se concentrer sur les activités qui contribuent à construire un **écosystème européen de la sécurité solide**, principalement en gérant et en développant des systèmes d'information et des solutions numériques pour renforcer davantage le contrôle aux frontières et la coopération des services répressifs et en s'engageant dans la recherche et l'innovation en matière de sécurité.

Au cours des dernières années, l'eu-LISA s'est concentrée sur la mise à niveau et le développement de systèmes d'information qui constitueront en définitive une **architecture d'interopérabilité JAI complète**. Cela inclut notamment la mise à niveau et l'évolution des systèmes d'information JAI existants, qui constituent les pierres angulaires de l'architecture de Schengen. Ensemble, ces systèmes interopérables transformeront la gestion des frontières grâce à la numérisation, en fournissant une approche intelligente intégrée pour garantir la sécurité intérieure de l'Europe, tout en fournissant une expérience fluide aux voyageurs qui entrent dans l'espace Schengen.

Tout en poursuivant l'intensification de ses efforts pour **encourager la numérisation en matière de JAI au sein de l'UE**, l'Agence s'est également concentrée sur la **cybersécurité** et la lutte contre les menaces dans le cyberspace en procédant aux préparatifs nécessaires aux obligations découlant des nouveaux règlements de l'UE sur la cybersécurité et la sécurité de l'information. En outre, l'eu-LISA s'est vu confier le développement de plusieurs **nouvelles solutions numériques** qui renforceront encore l'architecture de Schengen existante, à savoir la plateforme de collaboration des équipes communes d'enquête, Prüm II et les routeurs API-PNR. De plus, l'eu-LISA a contribué à l'EMPACT, la plateforme de coopération en matière de sécurité de l'UE, en participant à des plans d'action opérationnels sur le trafic de migrants, les armes à feu et les cyberattaques<sup>16</sup>.

L'eu-LISA a également continué d'étendre sa contribution au domaine de la justice de l'UE, conformément à la vision de la Commission pour la **numérisation de la justice**, en renforçant son engagement auprès de la communauté judiciaire et en établissant des partenariats plus étroits<sup>17</sup>.

En tant qu'agence de l'UE responsable de la gestion opérationnelle et du développement des systèmes d'information JAI, l'eu-LISA constitue un partenaire clé pour les États membres et les institutions et agences de l'UE en leur fournissant une expertise de pointe à travers une coopération proactive et un échange d'informations avec ses parties prenantes.

## Se préparer pour l'avenir

Le 14 mars 2024, la directrice exécutive de l'eu-LISA a lancé **RAISE, nouvelle initiative de changement organisationnel** visant à soutenir davantage la réalisation efficace de la mission de l'Agence, à apporter une valeur ajoutée aux parties prenantes et à créer un endroit où il fait bon travailler<sup>18</sup>. L'initiative RAISE a également introduit une **structure organisationnelle révisée**, modifiant les départements existants et en créant de nouveaux, ainsi que des changements au niveau des unités et des secteurs, afin de mieux gérer la portée de nos programmes et d'améliorer le développement des logiciels.

En outre, afin d'améliorer son efficacité et d'accélérer son processus de développement, l'Agence a commencé à **tester une nouvelle méthode de travail** en internalisant le développement informatique au lieu de s'appuyer uniquement sur des contractants externes, en tirant également parti d'un processus itératif et

<sup>16</sup> Pour en savoir plus, veuillez consulter la page de la Commission consacrée à l'EMPACT (*plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles*).

<sup>17</sup> Communication de la Commission sur la *numérisation de la justice au sein de l'Union européenne: une panoplie de possibilités* [COM(2020) 710 final].

<sup>18</sup> *Renouveler (Renew)* nos méthodes de travail pour être prêts pour l'avenir; *Agilité (Agility)* et transversalité pour favoriser une approche «sans silo»; *Impact (Impact)* pour apporter une valeur claire à nos parties prenantes; *Simplifier (Simplify)* nos processus et améliorer la conformité; *Donner les moyens d'agir (Empower)* et participer à la construction d'un endroit où il fait bon travailler.

agile et des capacités en nuage pour la préproduction.

Afin d'améliorer son développement organisationnel et ses performances, l'eu-LISA a adopté un **plan d'action stratégique** visant à renforcer la gestion et la mise en œuvre des systèmes relevant de sa compétence, à intégrer les nouvelles avancées technologiques (nuage souverain, IA), à améliorer l'attraction et la rétention des talents et à renforcer les relations avec ses parties prenantes.

## 1.1. COOPERATION EN MATIERE DE SECURITE INTERIEURE ET DES SERVICES REPRESSIFS<sup>19</sup>

SIS

SYSTEME D'INFORMATION SCHENGEN

en service

Le SIS est le système d'information le plus vaste et le plus largement utilisé pour la sécurité intérieure et la gestion des frontières en Europe. Il facilite l'échange d'informations sur les personnes ou objets recherchés ou disparus au moyen de signalements, et fournit des instructions aux autorités nationales compétentes. En tant que tel, le SIS constitue un élément clé de l'architecture de Schengen, qui permet une gestion intelligente et efficace des frontières extérieures de l'UE et contribue à la sécurité intérieure<sup>20</sup>.

### Principaux résultats

Connexion de Frontex au SIS  
achevée avec succès en juin

Renforcement de la sécurité et  
de la libre circulation dans  
l'ensemble de  
l'espace Schengen

connexion du SIS à l'ETIAS:  
conception et tests  
fonctionnels terminés.

### Indicateurs clés de performance



99,78 %

DISPONIBILITÉ

PARTIELLEMENT CONFORME  
A L'OBJECTIF



100 %

TEMPS DE RÉPONSE

EN BONNE VOIE

### Gestion opérationnelle

L'Agence a assuré le fonctionnement efficace et continu du système central du SIS et de sa fonctionnalité biométrique (AFIS, système automatisé d'identification des empreintes digitales), en fournissant aux utilisateurs finaux du système (c'est-à-dire les autorités nationales et les agences de l'UE) une disponibilité et une continuité ininterrompues, ainsi qu'un soutien opérationnel proactif et de haute qualité.

Les performances du SIS et de l'AFIS sont restées dans les limites des objectifs de niveau de service requis, avec une disponibilité de 99,78 % et un temps de réponse de 100 %, à l'exception de deux incidents critiques dans le système central ayant entraîné une indisponibilité totale de 3 heures et 32 minutes.

Au mois de juin, l'Agence a intégré Frontex au SIS, dernière partie prenante à se connecter selon le plan actuel. Cette intégration permet aux équipes chargées de la gestion des retours et des migrations de Frontex d'accéder aux données du SIS et d'y effectuer des recherches afin d'accomplir les tâches liées aux contrôles aux frontières, à la surveillance des frontières et aux retours.

<sup>19</sup> Note sur la structure: Le regroupement thématique des systèmes dans le présent rapport vise à favoriser la clarté et à faciliter la lecture. Cependant, il ne reflète pas entièrement les relations complexes entre les systèmes ou leurs contributions dans des domaines politiques multiples. De nombreux systèmes soutiennent simultanément plusieurs domaines opérationnels et leur impact dépasse souvent les limites d'un seul chapitre (par exemple, le SIS contribue à la gestion des frontières et à la migration, l'API à la gestion des frontières, Eurodac soutient également la gestion des frontières). Cette structure doit donc être considérée comme une aide narrative plutôt que comme une classification stricte des rôles des systèmes.

<sup>20</sup> Règlements (UE) 2018/1860, 2018/1861 et 2018/1862; JO L 312 du 7.12.2018 et règlement (UE) 2022/1190, JO L 185 du 12.7.2022.

## Utilisation du système: données stockées et nombre d'opérations



**93,2 millions**  
DE SIGNALEMENTS DANS  
LA BASE  
DE DONNÉES

**+ 3 %** par rapport à 2023

**98,2 %** SUR DES PERSONNES

**1,8 %** SUR DES OBJETS



**15 milliards**  
DE  
RECHERCHES

**+ 2 %** par rapport à 2023

**0,05 %** BIOMÉTRIQUES (+ 66 %)

**99,95 %** ALPHANUMÉRIQUES (+ 2 %)



**397 804**  
CORRESPONDANCES  
RELATIVES À DES  
SIGNALEMENTS ÉTRANGERS

**+ 11 %** par rapport à 2023

## Mises à niveau et évolution

À la suite du lancement réussi du SIS révisé en mars 2023, l'eu-LISA s'est concentrée sur la définition de l'architecture globale et des fonctionnalités de plusieurs évolutions à venir pour l'amélioration continue des systèmes. En 2024, l'eu-LISA a finalisé la conception de haut niveau du nouveau signalement pour information dans le SIS, l'outil de gestion et d'analyse des applications du SIS et la migration du système central du SIS vers une plateforme commune partagée (PCP).

Afin de moderniser l'infrastructure du SIS, de réduire les futurs coûts de maintenance et d'améliorer à la fois les performances et la continuité des activités, l'eu-LISA a réalisé d'importants progrès dans la migration de la base de données centrale du SIS vers une nouvelle solution qui est prête pour validation et vérification finales avant production. L'Agence a également modernisé le matériel du SIS afin de répondre aux exigences croissantes en matière de données et de recherche et de se conformer aux normes technologiques les plus récentes.

En outre, l'Agence a finalisé une étude clé pour les opérations de gestion des données du SIS en analysant l'ensemble de la chaîne de traitement des données afin d'améliorer l'intégrité des données et les performances des applications, ainsi qu'en renforçant l'évolutivité, la flexibilité et la résilience de la gestion de grands volumes de données, en accordant une attention particulière à la prévention de la perte de données.

### Avantages du SIS pour les États membres et les citoyens de l'UE: cas pratique

Un enfant enlevé par son père a été retrouvé sain et sauf et rendu à sa mère dans un délai de deux jours grâce à une opération de sauvetage coordonnée. Un signalement a été introduit dans le SIS pour la plaque d'immatriculation du père, ce qui a permis une action transfrontière impliquant les autorités françaises, suisses, allemandes et danoises qui ont suivi le véhicule à travers la France, la Suisse et l'Allemagne jusqu'au Danemark, où le ravisseur a été appréhendé. Dans ce cas, les autorités ont eu recours à deux fonctionnalités essentielles du SIS: **le signalement d'un mandat d'arrêt européen** et la recherche automatisée rendue possible par la technologie de **reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation (ANPR)**.

## Préparation à l'interopérabilité

L'Agence s'est focalisée sur la mise en œuvre des interfaces nécessaires pour garantir la préparation à l'interopérabilité du SIS, en se concentrant particulièrement sur l'établissement de la connexion au système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS) afin de permettre des recherches automatisées pour évaluer le droit d'entrée des demandeurs, ainsi que d'autres services pour les utilisateurs finaux du système. En 2024, l'Agence a achevé la conception et les essais fonctionnels du module d'interconnexion requis, ce qui constitue un accomplissement important.

## État d'avancement par tâches et projets<sup>21</sup>

Tâche de projet/hors projet	Principaux résultats
<b>Gestion opérationnelle</b>	
<b>Principaux objectifs:</b>	
■ fonctionnement efficace et continu du système central du SIS (y compris l'AFIS) et assistance aux utilisateurs finaux;	
■ disponibilité ininterrompue du système et fonctionnement efficace du système central du SIS (y compris l'AFIS).	

<sup>21</sup> D'après le programme de travail décrit dans le document de programmation unique 2024–2026 de l'eu-LISA. **En bonne voie:** la livraison s'effectuera dans les délais prévus. **En cours – activité en cours:** se poursuivra au-delà de 2024. **En cours – retardé:** activité en cours, avec des retards importants. **Reporté:** l'activité n'a pas commencé en 2024. **Autre:** activité fusionnée avec une autre, annulée, dépriorisée ou mise en attente.

Tâche de projet/hors projet	Principaux résultats
<b>Maintenance de l'AFIS et du SIS</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ maintenance efficace et continue;</li> <li>■ contrôles de la cohérence des données: ateliers sur la qualité des données et la gestion des demandes.</li> </ul>
<b>Assistance SIS aux utilisateurs finaux</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ soutien opérationnel pendant le déploiement des nouvelles versions;</li> <li>■ soutien continu pendant les campagnes d'essai et de qualification;</li> <li>■ achèvement des préparatifs techniques en vue de l'intégration de Frontex.</li> </ul>
<b>Transition du SIS vers le TEF/le TOF<sup>22</sup></b> livraison du projet: 2024	<b>En cours – retardé</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ intégration des contractants TEF/TOF achevée, la dernière devant être finalisée en 2025.</li> </ul>
<b>Mises à niveau et évolution</b>	
<b>Principaux objectifs:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ fournir les évolutions nécessaires: nouveau signalement pour information, fonctionnalité de reconnaissance faciale automatisée, augmentation de la capacité du système central du SIS.</li> </ul>	
<b>Nouveau signalement pour information dans le SIS<sup>23</sup></b> livraison du projet: 2024 nouvelle date de livraison: 2026 (y compris RDS)	<b>En cours - retardé: date de livraison modifiée pour se focaliser sur la connexion SIS-ETIAS.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ conception de haut niveau achevée;</li> <li>■ finalisation de l'analyse des exigences.</li> </ul>
<b>Déplacement de la base de données Oracle</b> livraison du projet: 2024 nouvelle date de livraison: 2025	<b>En cours - retardé: date de livraison modifiée en raison de la complexité technique.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ migration de la base de données vers l'environnement de préproduction achevée;</li> <li>■ environnement de production configuré et migration des données entamée;</li> <li>■ tests en cours aux niveaux central et national, y compris la résolution des problèmes détectés.</li> </ul>
<b>Outil de gestion et d'analyse des applications du SIS</b> livraison du projet: 2025 nouvelle date de livraison: 2026 (y compris RDS)	<b>En cours – date de livraison mise à jour</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ conception de haut niveau achevée;</li> <li>■ analyse des besoins en cours.</li> </ul>
<b>Configuration active-active du SIS</b> livraison du projet: 2025 nouvelle date de livraison: 2028 (y compris RDS)	<b>Reporté</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ configuration active-active mise en œuvre en 2028 dans la couche application.</li> </ul>
<b>Migration du système central du SIS vers la PCP</b> livraison du projet: 2026 nouvelle date de livraison: 2028 (y compris RDS)	<b>En cours – date de livraison mise à jour</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ conception de haut niveau achevée;</li> <li>■ analyse des exigences en cours;</li> <li>■ transfert du module d'interconnexion du SIS vers la PCP en cours.</li> </ul>
<b>Reconnaissance faciale du SIS</b> livraison du projet: 2027 nouvelle date de livraison: 2028 (RDS en 2029)	<b>En cours – date de livraison mise à jour à la suite de la révision de la feuille de route pour l'interopérabilité.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ analyse des exigences en cours;</li> <li>■ conception de haut niveau reportée en raison de la finalisation en cours des dispositions juridiques.</li> </ul>
<b>Augmentation de la capacité du SIS</b> livraison du projet: 2027 (RDS en 2028)	<b>En cours</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ analyse des besoins et conception de haut niveau en cours.</li> </ul>

<sup>22</sup> TEF: Cadre d'ingénierie transversale; TOF: Cadre opérationnel transversal.

<sup>23</sup> Règlement (UE) 2022/1190, JO L 185 du 12.7.2022, p. 1.

Tâche de projet/hors projet	Principaux résultats
<b>Préparation à l'interopérabilité</b>	
<b>Principaux objectifs:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Connexion du VIS avec l'ETIAS et création des éléments d'interopérabilité: ESP, BMS partagé, MID, CRRS.</li> </ul>	
<b>Connexion du SIS avec l'ETIAS</b> livraison du projet: 2025 nouvelle date de livraison: 2026 (RDS en 2027)	<b>En cours – date de livraison mise à jour à la suite de la révision de la feuille de route pour l'interopérabilité.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>conception et construction achevées</b>, y compris les documents de conception et de sécurité;</li> <li>■ tests fonctionnels terminés.</li> </ul>
<b>Connexion du SIS avec le VIS</b> livraison du projet: 2027 (RDS en 2028)	<b>En cours</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ analyse des besoins et conception de haut niveau en cours.</li> </ul>
<b>Connexion du SIS avec les éléments d'interopérabilité</b> livraison du projet: 2027 (y compris RDS)	<b>En cours</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>conception de haut niveau achevée;</b></li> <li>■ finalisation de l'analyse des exigences, y compris les exigences du règlement sur le filtrage.</li> </ul>

## PRÛM II

## ÉCHANGE AUTOMATISÉ DE DONNÉES DANS LE CADRE DE LA COOPERATION POLICIERE

en cours de développement

Le nouveau routeur modernisera l'échange d'informations et renforcera la coopération entre les services répressifs européens afin de prévenir et de détecter les infractions criminelles et terroristes transfrontières et d'enquêter à leur sujet. L'établissement d'une nouvelle connexion unique entre les bases de données nationales et Europol permettra un échange de données automatisé et plus systématique, tout en élargissant les données disponibles provenant de l'ADN, des empreintes digitales, de l'immatriculation des véhicules, des images faciales et des registres de la police<sup>24</sup>.

### Principaux résultats

Conceptualisation et récits des utilisateurs terminés

### Indicateurs clés de performance

Source: ANS et rapports de projet mensuels



**Pas de budget**

**COÛT DU PROJET**

SANS OBJET



**Pas d'écart**

**CALENDRIER DU PROJET**

EN BONNE VOIE



**Pas d'écart**

**PORTÉE DU PROJET**

EN BONNE VOIE

### Mise en œuvre

Au mois d'avril, l'eu-LISA a commencé à définir les exigences relatives à un canal de communication unique, sécurisé et fiable, doté de fonctionnalités supplémentaires et d'une connexion à l'architecture d'interopérabilité<sup>25</sup>. En 2024, l'Agence a finalisé la conceptualisation du nouveau routeur, en fournissant une architecture de haut niveau de ses éléments constitutifs et de sa communication. En parallèle, l'eu-LISA a aidé la Commission en fournissant des informations techniques sur les exigences biométriques du routeur ainsi que sur l'architecture technique et de sécurité.

<sup>24</sup> Règlement (UE) 2024/982 (Prüm II). Pour plus d'informations, veuillez consulter la page de la DG HOME consacrée à la coopération entre les services répressifs de l'UE.

<sup>25</sup> Le développement n'a pas commencé en raison de la maturité insuffisante des projets d'analyses d'impact.

## État d'avancement par tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Principales réalisations au cours de la période de référence
<b>Mise en œuvre</b>	
<b>Principaux objectifs:</b>	
■ développer le routeur central Prüm II.	
<b>Mise en œuvre du routeur central Prüm II</b> livraison du projet: 2027 (y compris RDS)	<b>En cours</b> ■ conception de haut niveau et analyse des exigences en cours; ■ contribution à la préparation du droit dérivé.

## API

### INFORMATIONS PREALABLES SUR LES PASSAGERS

Le routeur API-PNR établira une connexion directe entre les transporteurs aériens et les autorités frontalières compétentes afin de faciliter l'identification et le contrôle des voyageurs lors du franchissement des frontières en collectant et en transférant les données sur les voyageurs et les informations de vol des transporteurs aériens aux autorités nationales avant l'arrivée<sup>26</sup>. Une fois opérationnel, le nouveau routeur contribuera à améliorer le respect par les transporteurs de l'obligation de communiquer les données pertinentes, tout en réduisant le risque d'erreurs et d'abus, ce qui permettra de prévenir les menaces à la sécurité intérieure et d'apporter une réponse plus efficace à l'immigration clandestine.

En 2024, l'eu-LISA a épaulé la Commission lors de réunions préliminaires avec l'industrie et les États membres.

<sup>26</sup> Règlements (UE) 2025/12 et 2025/13, JO L du 8.1.2025.

## 1.2. SECURITE, FRONTIERES ET VISAS

### VIS

### SYSTEME D'INFORMATION SUR LES VISAS

en service

Le VIS, qui constitue l'un des éléments essentiels de l'architecture de Schengen, soutient la politique des visas de l'UE en aidant les autorités européennes chargées de la délivrance des visas à traiter les demandes de visas et à gérer les visas de court séjour pour les ressortissants de pays tiers qui se rendent dans l'espace Schengen ou qui transitent par celui-ci. Grâce à sa fonctionnalité de recherche biométrique, qui permet l'identification aux frontières, il contribue à lutter contre la fraude aux visas en identifiant les personnes qui ne remplissent pas les conditions d'entrée ou de séjour dans l'espace Schengen<sup>27</sup>.

#### Principaux résultats

Accès complet au VIS pour la Bulgarie et la Roumanie à partir du mois d'avril

VIS pour l'EES fonctionnalités requises fournies avec succès

Répétition réussie de la migration des données biométriques du BMS vers le BMS partagé

#### Indicateurs clés de performance

Source: ANS et rapports mensuels sur les services



99,92 %

DISPONIBILITÉ

PARTIELLEMENT CONFORME A L'OBJECTIF



99,89 %

TEMPS DE RÉPONSE

PARTIELLEMENT CONFORME A L'OBJECTIF

#### Gestion opérationnelle

L'Agence a assuré le fonctionnement efficace et continu du système central du VIS et de son système d'établissement de correspondances biométriques (BMS), en fournissant aux utilisateurs finaux du système (c'est-à-dire les autorités nationales et Europol) une disponibilité et une continuité ininterrompues, ainsi qu'un soutien opérationnel proactif et de haute qualité.

Les performances du VIS sont restées dans les limites des objectifs de niveau de service requis, avec une disponibilité de 99,92 % et un temps de réponse de 99,89 % sans aucun incident critique.

Au mois d'avril, l'eu-LISA a donné à la Bulgarie et à la Roumanie un accès complet au VIS, en levant les contrôles sur les personnes aux frontières aériennes et maritimes intérieures (pas encore aux frontières terrestres), marquant ainsi leur adhésion partielle à l'espace Schengen.

#### Utilisation du système: données stockées et nombre d'opérations<sup>28</sup>



46 millions

DEMANDES DE VISA STOCKÉES

- 9,8 % par rapport à 2023

42 millions ENSEMBLES D'EMPREINTES DIGITALES (- 10,3 %)

46 millions IMAGES FACIALES (- 10,2 %)



259

OPÉRATIONS AU TOTAL

+ 22,8 % par rapport à 2023

12 millions DEMANDES DE VISA CRÉÉES (+ 20 %)

32 millions RECHERCHES ALPHANUMÉRIQUES (+ 48 %)

7,6 millions RECHERCHES BIOMÉTRIQUES (+ 8,57 %)

7 millions AUTHENTIFICATIONS BIOMÉTRIQUES (+ 16,7 %)

<sup>27</sup> Décisions 2004/512/CE et 2008/633/JAI du Conseil, décision 2008/602/CE de la Commission, règlement (CE) n° 767/2008, et règlements (UE) 2021/1133, 2021/1134.

<sup>28</sup> Conformément à la politique de conservation: les demandes (y compris les empreintes digitales/images faciales) sont automatiquement supprimées après cinq ans. En 2024, les données stockées en 2019 ont été supprimées.

## Mises à niveau et évolution

Le règlement VIS révisé introduit de nouvelles fonctionnalités (notamment l'intégration des visas de long séjour et des permis de séjour) visant à renforcer les contrôles de sécurité des demandeurs de visa<sup>29</sup>. Cela nécessite une mise à jour importante du système central et une refonte des processus opérationnels. Malgré les exigences techniques complexes et le droit dérivé en cours, l'eu-LISA a progressé tout au long de l'année 2024 dans la mise à jour de l'architecture globale et des spécifications nécessaires pour ces nouvelles fonctionnalités.

## Préparation à l'interopérabilité

En 2024, l'Agence a continué de se focaliser sur le développement des interfaces nécessaires pour garantir la préparation à l'interopérabilité du VIS, avec une attention particulière sur la connexion avec le système d'entrée/de sortie (EES). Le canal de communication direct avec l'EES pour récupérer les données du VIS relatives aux visas (vérification de l'identité et validité du visa) a été établi du côté du VIS. En 2024, l'eu-LISA a fourni des environnements d'essai aux États membres afin de faciliter le développement national et les a soutenus dans leurs essais de conformité visant à satisfaire aux exigences.

La migration au mois de juin des données d'empreintes digitales (46 millions de fichiers) du BMS vers le service partagé d'établissement de correspondances biométriques (BMS partagé) a constitué une étape importante dans la réalisation de l'interopérabilité du VIS. L'Agence a franchi une étape décisive en utilisant des données biométriques réelles du VIS pour étayer les mesures de précision du BMS partagé en vue du futur EES.

## État d'avancement par tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Principales réalisations au cours de la période de référence
<b>Gestion opérationnelle</b>	
<b>Principaux objectifs:</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>■ assurer le fonctionnement efficace et continu du système central du VIS (y compris le BMS) et le support aux utilisateurs finaux;</li><li>■ assurer la disponibilité ininterrompue du système et le fonctionnement efficace du système central du VIS (y compris le BMS).</li></ul>	
<b>Maintenance du VIS</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ maintenance efficace et continue;</li><li>■ préparatifs techniques pour donner l'accès complet à la Bulgarie et à la Roumanie.</li></ul>
<b>Mises à niveau et évolution</b>	
<b>Principaux objectifs:</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>■ fournir les évolutions requises, c'est-à-dire mettre en œuvre des fonctionnalités supplémentaires à partir de la version révisée du VIS;</li><li>■ lancer les préparatifs pour le développement de la plateforme de demande de visa de l'UE (EU VAP).</li></ul>	
<b>Mise hors service de l'ancien système VIS</b> livraison du projet: 2025 nouvelle date de livraison: 2028	<b>Reporté – en raison de la révision de la feuille de route sur l'interopérabilité</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ le VIS actuel doit être maintenu jusqu'à la mise en service du VIS révisé.</li></ul>
<b>Mise en œuvre de la version révisée du VIS</b> livraison du projet: 2027 nouvelle date de livraison 2027 (RDS en 2028)	<b>En cours – date de livraison mise à jour à la suite de la révision de la feuille de route pour l'interopérabilité.</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ analyse des exigences et conception de haut niveau, y compris mise à jour des documents de conception pour le règlement sur le filtrage (contrôle de l'interface et spécifications techniques détaillées);</li><li>■ soutien fourni à la Commission dans la finalisation du droit dérivé.</li></ul>
<b>Exécution de l'EU VAP</b> livraison du projet: 2027 nouvelle date de livraison 2028 (RDS en 2029)	<b>En cours – date de livraison mise à jour à la suite de la demande de la Commission de redéfinir les priorités.</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Soutien fourni à la Commission dans l'élaboration du droit dérivé.</li></ul>
<b>Préparation à l'interopérabilité</b>	
<b>Principaux objectifs:</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>■ établissement des connexions avec l'EES, l'ETIAS et les éléments d'interopérabilité: ESP, CIR, MID.</li></ul>	

<sup>29</sup> Règlement (UE) 2021/1134 du 7 juillet 2021 aux fins de réformer le système d'information sur les visas, JO L 248 du 13.7.2021.

## Tâche de projet/hors projet

### Connexion du VIS avec l'EES

livraison du projet: 2027

nouvelle date de livraison 2025 (RDS en 2025)

### Connexion du VIS avec l'ETIAS et les éléments d'interopérabilité

livraison du projet: 2025

**nouvelle date de livraison 2026** (pour l'ETIAS, avec RDS en 2027); 2027 (pour les éléments d'interopérabilité, avec RDS en 2028)

## Principales réalisations au cours de la période de référence

### En cours – date de livraison mise à jour à la suite de la révision de la feuille de route pour l'interopérabilité.

- essais de conformité des États membres réalisés;
- migration en cours de la fonctionnalité de recherche biométrique du VIS vers le service partagé d'établissement de correspondances biométriques (BMS partagé) avec exportation des données et répétitions de la migration;
- VIS-EES prêt à être mis en service du côté du VIS.

### En cours – date de livraison mise à jour à la suite de la révision de la feuille de route pour l'interopérabilité.

- analyse des besoins et conception de haut niveau en cours.

L'EES est l'un des nouveaux systèmes d'information visant à moderniser la gestion des frontières extérieures de l'UE en remplaçant l'apposition manuelle de cachets sur les passeports par des contrôles automatisés aux frontières. Le système permettra l'enregistrement électronique des ressortissants de pays tiers qui franchissent les frontières extérieures de l'espace Schengen pour un court séjour et l'enregistrement des refus d'entrée. À ce titre, il facilitera le suivi des séjours autorisés et l'identification des personnes ayant dépassé la durée du séjour autorisé, ce qui renforcera la sécurité de l'espace Schengen et contribuera à la prévention de la migration irrégulière. L'automatisation des contrôles aux frontières aidera également les États membres à gérer les flux croissants de voyageurs en accélérant le franchissement des frontières tout en optimisant les procédures aux points de passage<sup>30</sup>.

### Principaux résultats

Fonctionnalités de base de l'EES livrées aux États membres et à Europol

Services web de l'EES livrés avec succès

Première livraison d'une application internet et d'une application mobile

### Indicateurs clés de performance<sup>31</sup>



Pas d'écart

COÛT DU PROJET

EN BONNE VOIE



Écart d'un an

CALENDRIER DU PROJET

PAS CONFORME A L'OBJECTIF



Pas d'écart

PORTÉE DU PROJET

EN BONNE VOIE

### Mise en œuvre

Tout au long de l'année 2024, l'Agence s'est activement employée à finaliser la préparation technique de l'EES. À la fin du mois de janvier, l'eu-LISA a franchi une étape importante dans le développement du système en livrant l'EES avec toutes ses fonctionnalités. Les résultats d'essais ultérieurs des États membres et d'Europol ont confirmé la bonne qualité de la conception du système livré. Bien que le système était techniquement prêt, l'Agence a poursuivi les essais pour atteindre les objectifs de qualité en matière de résilience, ce qui a empêché certains États membres de se déclarer prêts.

La mise en service de l'EES a été retardée en raison d'inquiétudes concernant la résilience du système central, c'est-à-dire sa capacité à se remettre des interruptions. En décembre 2024, la Commission a proposé un lancement progressif de l'EES, à partir d'octobre 2025, permettant aux États membres de déployer progressivement le système à leurs frontières extérieures au cours d'une période transitoire de six mois<sup>32</sup>.

Au mois d'octobre, l'eu-LISA a réalisé un exercice de répétition afin d'évaluer les processus opérationnels de bout en bout et l'interaction avec les systèmes nationaux, ce qui a constitué une étape importante en vue de la mise en service. La simulation de la séquence complète des activités de mise en service a permis à l'Agence et aux utilisateurs finaux d'affiner leur préparation et de remédier efficacement aux lacunes recensées.

### Préparation à l'interopérabilité

L'Agence s'est concentrée sur la mise en œuvre des interfaces nécessaires pour garantir la préparation à l'interopérabilité de l'EES, en mettant particulièrement l'accent sur la connexion avec le VIS pour la récupération automatique des données relatives aux visas afin d'améliorer les contrôles aux frontières. En 2024, l'eu-LISA a continué de tester les fonctions globales du système entre l'EES, le VIS et le BMS partagé. En outre, la mesure de la précision biométrique du BMS partagé pour l'EES a été effectuée, et les

<sup>30</sup> Règlements (UE) 2017/2225 et 2017/2226, JO L 327 du 9.12.2017.

<sup>31</sup> Par rapport à la feuille de route pour l'interopérabilité au 31 décembre 2024. En ce qui concerne le coût du projet: comme indiqué dans les rapports d'avancement semestriels, les coûts du développement de base de l'EES sont restés dans les limites de l'enveloppe définie par la FFL initiale et le CFP 2021-2027.

<sup>32</sup> Conformément au calendrier révisé approuvé par le conseil «Justice et affaires intérieures» le 5 mars 2025.

résultats positifs ont confirmé la conformité aux exigences de qualité.

## Services web EES/ETIAS

Afin d'assurer le traitement rationalisé des voyageurs entrants, l'EES et l'ETIAS fourniront des services web partagés aux transporteurs de passagers (compagnies aériennes, maritimes et routières) et aux voyageurs, leur permettant de vérifier la validité des documents de voyage avant l'embarquement. En 2024, l'Agence a livré toutes les applications de services web de l'EES, y compris les interfaces web dédiées et les applications mobiles pour les voyageurs et les transporteurs. Ces réalisations marquent des étapes importantes pour l'eu-LISA: le portail web pour les transporteurs et le logiciel d'interface de système à système étant les premières applications internet et application mobile de l'eu-LISA développées en interne. En parallèle, l'Agence a également finalisé les exigences relatives aux outils en ligne pour l'embarquement et l'assistance pour les transporteurs (une solution évolutive pour enregistrer, embarquer, signaler des problèmes et demander de l'aide lors de l'utilisation de l'EES), ainsi qu'un chatbot doté de capacités de traduction pour la page web et l'application mobile.

Tout au long de l'année, l'Agence a poursuivi l'intégration des transporteurs enregistrés afin de connecter leurs systèmes avec l'EES. À la fin de l'année, 97 % de la communauté des transporteurs avaient terminé les tests et étaient opérationnels

## État d'avancement par tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Principales réalisations au cours de la période de référence
<b>Gestion opérationnelle</b>	
<b>Principaux objectifs:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ assurer des services et une assistance ininterrompus (aucune interruption due à l'absence de licence valide et d'assistance).</li> </ul>	
<b>Matériel de l'EES, soutien aux COTS et maintenance des licences</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ renouvellement en temps utile des licences et du support de l'EES, et configuration du matériel et des logiciels opérationnels disponibles sur le marché (COTS) pour l'EES, le VIS et le BMS.</li> </ul>
<b>Matériel des services web, soutien aux COTS et maintenance des licences</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ renouvellement en temps utile des licences et du support de l'EES, et configuration du matériel et des logiciels opérationnels disponibles sur le marché (COTS) pour l'EES, le VIS et le BMS.</li> </ul>
<b>Mise en œuvre</b>	
<b>Principaux objectifs:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ finaliser la mise en œuvre de l'EES et des services web.</li> </ul>	
<b>Mise en œuvre de l'EES</b> livraison du projet: 2024 (livraison), 2025 (RDS) nouvelle date de livraison 2025 (période de transition progressive de six mois, RDS en 2026)	<b>En cours – retardé en raison du manque de résilience du système et du retard au niveau national</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ toutes les fonctionnalités de base de l'EES livrées aux États membres et à Europol, y compris les évolutions du VIS et du BMS partagé, exercice de mesure de la précision réalisé;</li> <li>■ environnements de test stables fournis, essais de conformité achevés par Europol et 28/29 États membres, essais opérationnels en cours jusqu'à la mise en service;</li> <li>■ passage à la phase opérationnelle en cours: répétition de la mise en service, configuration des outils et des canaux de communication avec les États membres.</li> </ul>
<b>Mise en œuvre des services web</b> livraison du projet: 2025 (RDS) nouvelle date de livraison 2026 (y compris RDS)	<b>En cours – date de livraison mise à jour à la suite de la révision de la feuille de route pour l'IO.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ toutes les applications de services web (interface système à système, portail web, page web, application), outil en ligne pour l'embarquement et l'assistance livrés.</li> <li>■ mise en place d'un centre des opérations de sécurité et d'un service de soutien aux essais des transporteurs;</li> <li>■ enregistrement/intégration des transporteurs en cours, y compris des réunions régulières avec les parties prenantes.</li> </ul>
<b>Passage à la phase opérationnelle des services web</b> livraison du projet: 2025 nouvelle date de livraison: 2026	<b>En cours – date de livraison mise à jour à la suite de la révision de la feuille de route pour l'IO.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ en cours, y compris la formation à la gestion opérationnelle.</li> </ul>
<b>Préparation à l'interopérabilité</b>	
<b>Principaux objectifs:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ établir les connexions avec le VIS, l'ETIAS et les éléments d'interopérabilité (ESP, BMS partagé, MID, CRRS).</li> </ul>	

### Connexion de l'EES avec l'ETIAS

livraison du projet: 2025

nouvelle date de livraison 2026 (RDS en 2027)

En cours – date de livraison mise à jour à la suite de la révision de la feuille de route pour l'IO.

- analyse des besoins et conception de haut niveau en cours.

### Connexion de l'EES avec les éléments d'interopérabilité

livraison du projet: 2026 (EIO), RDS en 2027

nouvelle date de livraison 2027 (RDS en 2027–2028)

En cours – date de livraison mise à jour à la suite de la révision de la feuille de route pour l'IO.

- analyse des exigences et conception de haut niveau en cours;
- évaluation de l'impact sur la qualité des empreintes latentes et palmaires, portant sur toutes les opérations concernant l'EES, le VIS, l'ECRIS-TCN et le SIS;
- travail sur une fonctionnalité de rapports autonome pour couvrir la première période d'utilisation avant l'intégration avec le CRRS, analyse d'impact pour les composants du CRRS.

## ETIAS

## SYSTEME EUROPEEN D'INFORMATION ET D'AUTORISATION CONCERNANT LES VOYAGES

en cours de développement

En complément du système d'entrée/de sortie, l'ETIAS introduira une autorisation en ligne préalable au voyage pour les ressortissants de pays tiers exemptés de l'obligation de visa qui se rendent dans l'espace Schengen pour un court séjour. En plus de faciliter les procédures de franchissement des frontières pour les voyageurs légitimes, ce système de filtrage préalable au voyage permettra d'identifier à l'avance les risques potentiels en matière de sécurité, de migration ou de santé publique qui peuvent justifier un refus d'entrée dans 30 pays européens. Les autorisations au voyage ETIAS seront vérifiées par les transporteurs avant l'embarquement, ainsi que par les garde-frontières à la frontière extérieure. En outre, l'ETIAS et l'EES fourniront des services web communs aux transporteurs et aux voyageurs<sup>33</sup>.

### Principaux résultats

Spécifications du logiciel de l'ETIAS et maquettes de l'interface utilisateur livrées

Simulateur de système central de l'ETIAS et simulateur ESP sur mesure livrés

Premier accès pour les utilisateurs finaux au logiciel de l'ETIAS et requêtes ESP

### Indicateurs clés de performance<sup>34</sup>



Pas d'écart

COÛT DU PROJET

EN BONNE VOIE



Pas d'écart

CALENDRIER DU PROJET

EN BONNE VOIE



Pas d'écart

PORTÉE DU PROJET

EN BONNE VOIE

### Mise en œuvre

Tout au long de l'année 2024, l'eu-LISA a œuvré à la finalisation de la conception du système central de l'ETIAS, malgré les dépendances avec les éléments partagés de l'EES (c'est-à-dire les services web) et les spécifications d'interopérabilité. Outre la livraison du **simulateur de système central** mis à jour ainsi que du **simulateur sur mesure du portail de recherche européen (ESP)**, l'Agence a également livré les **spécifications logicielles actualisées et les maquettes de l'interface utilisateur** afin d'aider davantage les États membres à préparer et à tester leurs systèmes nationaux, avec Frontex et Europol.

En parallèle, l'eu-LISA a poursuivi le développement itératif du système. Pour préparer les essais à venir, l'Agence a lancé le **projet pilote de connexion de l'interface uniforme nationale (IUN)** avec la Suède afin de rationaliser les connexions entre les utilisateurs finaux et le système central de l'ETIAS. En outre, l'Agence a également livré aux utilisateurs finaux **un accès au logiciel de l'ETIAS et aux requêtes ESP**, accompagné d'un simulateur permettant de créer des données synthétiques (similaires aux conditions réelles) pour leurs essais opérationnels de bout en bout.

<sup>33</sup> Règlements (UE) 2018/1240 et 2018/1241, JO L 236 du 19.9.2018.

<sup>34</sup> Par rapport à la feuille de route pour l'interopérabilité au 31 décembre 2024.

Comme pour les services web, les composants sont mis en œuvre dans le cadre du développement prévu du service web EES et seront réutilisés par l'ETIAS, car ils serviront à la fois à l'EES et à l'ETIAS.

État d'avancement par tâches et projets	
Tâche de projet/hors projet	Principales réalisations au cours de la période de référence
<b>Gestion opérationnelle</b>	
<b>Principaux objectifs:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ assurer la continuité des services d'ingénierie et des services opérationnels externalisés de l'ETIAS fournis par de nouveaux contractants.</li> </ul>	
<b>Transfert de l'ETIAS au TOF</b>	<b>Reporté</b>
livraison du projet: 2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ l'activité débutera en 2025.</li> </ul>
<b>Mise en œuvre</b>	
<b>Principaux objectifs:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ mettre en œuvre l'ETIAS et finaliser la mise en œuvre des services web.</li> </ul>	
<b>Mise en œuvre de l'ETIAS</b>	<b>En cours – date de livraison mise à jour à la suite de la révision de la feuille de route pour l'interopérabilité.</b>
livraison du projet: 2025 nouvelle date de livraison 2026 (RDS en 2027)	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>finalisation de l'analyse et de la conception:</b> mise à jour de la conception des documents (c'est-à-dire les cas d'utilisation opérationnelle, l'évaluation de l'impact sur la protection des données, le contrôle de l'interface), des exigences collectées pour l'outil d'embarquement et d'assistance des transporteurs et le chatbot;</li> <li>■ <b>développement du système central:</b> livraison d'un simulateur mis à jour avec un simulateur ESP sur mesure, plusieurs maquettes de logiciels, un simulateur de composants d'orchestration et une liste de surveillance, adaptation des interfaces uniformes nationales, préparation de la zone internet;</li> <li>■ essais en cours au niveau central/national (c'est-à-dire tests de connectivité et essais opérationnels), y compris la zone centrale de l'ETIAS (pipeline d'intégration, de livraison et de déploiement continu);</li> <li>■ collaboration avec Frontex sur le modèle de soutien opérationnel et avec Europol sur la connexion des bases de données;</li> <li>■ soutien à la Commission pour la finalisation du droit dérivé: modifications connexes de l'ETIAS, VIS révisé, nouvel Eurodac, règlement sur le filtrage.</li> </ul>
<b>Préparation à l'interopérabilité</b>	
<b>Principaux objectifs:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ établir les connexions avec le VIS, le SIS, l'EES et les éléments d'interopérabilité: ESP, MID, CRRS.</li> </ul>	
<b>Connexion de l'ETIAS avec le VIS et les éléments d'interopérabilité</b>	<b>En cours – date de livraison mise à jour à la suite de la révision de la feuille de route pour l'interopérabilité.</b>
livraison du projet: 2026 nouvelle date de livraison 2026 (RDS en 2027)	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ analyse des exigences et conception de haut niveau pour la connexion avec le VIS, le SIS et l'EES en cours, et soutien à la gestion des liens MID;</li> <li>■ essais d'intégration du VIS aux éléments d'interopérabilité: ESP, CIR, CRRS.</li> </ul>

## 1.3. MIGRATION ET ASILE

Eurodac

### SYSTEME EUROPEEN DE COMPARAISON DES SIGNALEMENTS DACTYLOSCOPIQUES DES DEMANDEURS D'ASILE

en service

Eurodac est la base de données européenne d'empreintes digitales, utilisée pour déterminer quel État membre est responsable de l'examen des demandes d'asile. Le système aide les États membres à déterminer si un demandeur a précédemment demandé l'asile dans un pays de l'UE en comparant les empreintes digitales des nouveaux demandeurs avec celles contenues dans la base de données. Eurodac est également utilisé pour identifier les personnes appréhendées lors d'un franchissement illégal des frontières et d'un séjour illégal dans l'espace Schengen. Sous des conditions strictes, les services répressifs nationaux et Europol peuvent également avoir accès à la base de données afin de prévenir, détecter ou enquêter sur des menaces terroristes ou des infractions pénales graves<sup>35</sup>.

#### Principaux résultats

Début du développement du nouvel Eurodac avec une nouvelle approche

Première série de documents opérationnels et techniques livrée

Certificats DubliNet renouvelés

#### Indicateurs clés de performance



99,91 %

DISPONIBILITÉ

PARTIELLEMENT CONFORME A L'OBJECTIF



99,99 %

TEMPS DE RÉPONSE

EN BONNE VOIE

#### Utilisation du système: données stockées et nombre d'opérations<sup>36</sup>



7,7 millions

D'ENSEMBLES DE DONNÉES STOCKÉS (ENSEMBLES D'EMPREINTES DIGITALES)

+ 4 % par rapport à 2023

7,3 millions DE DEMANDEURS D'ASILE (+ 5 %)

0,4 million DE FRANCHISSEMENTS ILLÉGAUX DES FRONTIÈRES (- 10 %)



1,4 million

DE DONNÉES TRANSMISES

- 17 % par rapport à 2023

829 000 DE DEMANDEURS D'ASILE (- 17 %)

212 000 DE FRANCHISSEMENTS ILLÉGAUX DES FRONTIÈRES (- 29 %)

#### Gestion opérationnelle

L'Agence a assuré le fonctionnement efficace et continu du système central d'Eurodac avec DubliNet, en fournissant aux utilisateurs finaux du système (les autorités nationales et les agences de l'UE) une disponibilité et une continuité ininterrompues, ainsi qu'un soutien opérationnel proactif et de haute qualité.

Les performances d'Eurodac sont restées dans les limites des objectifs de niveau de service requis, avec une disponibilité de 99,91 % et un temps de réponse de 99,99 %, à l'exception de deux incidents critiques dans le système central ayant entraîné une indisponibilité totale de 4 heures et 18 minutes.

<sup>35</sup> Règlement (CE) n° 1560/2003 de la Commission, et règlements (UE) n° 603/2013, 604/2013, 2024/1356 et 2024/1358.

<sup>36</sup> Conformément à la politique de conservation: 10 ans pour les demandes d'asile, 18 mois pour les franchissements illégaux des frontières.

## Mise en œuvre

L'adoption du nouveau règlement Eurodac (et des règlements sur le filtrage) en mai 2024, dans le cadre du **pacte sur la migration et l'asile** de l'UE, élargira considérablement le champ d'application du système, transformant la base de données d'empreintes digitales existante en une **base de données complète sur l'asile et la migration**<sup>37</sup>. Les modifications introduiront des données alphanumériques et des données biométriques faciales afin d'accélérer et d'améliorer la procédure de demande d'asile, tout en soutenant le système d'asile et la détection des mouvements non autorisés au sein de l'espace Schengen. L'intégration à l'architecture d'interopérabilité permettra d'effectuer des recherches et des vérifications croisées des identités dans tous les systèmes JAI.

Étant donné que la **mise en service d'Eurodac d'ici le 12 juin 2026** est une condition préalable essentielle à la mise en œuvre d'autres éléments du pacte, l'Agence a immédiatement lancé sa mise en œuvre le 12 juin 2024, en commençant par l'analyse des exigences et la conception de haut niveau, en accordant la priorité aux fonctionnalités clés. Au mois de décembre, l'eu-LISA a franchi une étape importante en parvenant à un accord sur les principales exigences opérationnelles et techniques avec les États membres, la Commission et Europol. Afin d'améliorer l'efficacité et d'accélérer le développement, l'Agence a commencé à tester une nouvelle méthode de travail visant à internaliser le développement informatique au lieu de s'appuyer uniquement sur des contractants externes, en tirant également parti d'un processus itératif et agile ainsi que des capacités en nuage pour la préproduction.

## Mises à niveau et évolution

Tout au long de l'année 2024, l'eu-LISA a continué d'assurer la maintenance d'Eurodac et a fourni **des mises à niveau critiques du système**, qui comprenaient la mise à niveau du comparateur biométrique, du système de gestion de la base de données, du mécanisme de synchronisation entre l'unité centrale de Strasbourg et l'unité centrale de secours en Autriche, et le remplacement des composants matériels arrivant en fin de support fournisseur. L'Agence a également **renouvelé les certificats DubliNet** afin de garantir la plus haute conformité avec les normes de sécurité, les bonnes pratiques et les recommandations d'audit du Contrôleur européen de la protection des données (CEPD).

## État d'avancement par tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Principales réalisations au cours de la période de référence
<b>Gestion opérationnelle</b>	
<b>Principaux objectifs:</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>■ assurer le fonctionnement efficace et continu du système central d'Eurodac (y compris DubliNet) et le support aux utilisateurs finaux;</li><li>■ assurer une disponibilité ininterrompue du système et le fonctionnement efficace du système central d'Eurodac (y compris DubliNet).</li></ul>	
<b>Maintenance Eurodac et DubliNet</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ maintenance efficace et continue, y compris le renouvellement des certificats DubliNet,</li><li>■ transition vers le cadre d'ingénierie transversale et le cadre d'opérations transversal (TEF/TOF).</li></ul>
<b>Mises à niveau et évolution</b>	
<b>Principaux objectifs:</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>■ livrer les évolutions nécessaires: mise à niveau de DubliNet, remplacement du matériel informatique d'Eurodac et mise à niveau des logiciels.</li></ul>	
<b>Mise à niveau de DubliNet à la suite de la refonte du règlement de Dublin</b> livraison du projet: 2026 (y compris RDS)	<b>En cours</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ analyse des besoins et conception de haut niveau en cours.</li></ul>
<b>Mises à niveau d'Eurodac</b> livraison du projet: 2026	<b>En cours</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ livraison des mises à niveau minimales, y compris le remplacement du matériel et la mise à niveau des logiciels arrivant en fin de support.</li></ul>

<sup>37</sup> *Règlement (UE) 2024/1358* (JO L du 22.5.2024). Pour en savoir plus, veuillez consulter la page de la DG HOME consacrée au *pacte sur la migration et l'asile*.

## Préparation à la mise en œuvre et à l'interopérabilité

## Principaux objectifs:

- commencer à mettre en œuvre le nouveau règlement Eurodac (et les règlements sur le filtrage), notamment en établissant des connexions avec le VIS révisé, l'ETIAS et les éléments d'interopérabilité: CIR, CRRS.

## Refonte d'Eurodac et connexion avec les éléments d'interopérabilité

livraison du projet: EiO en 2026, RDS en 2027<sup>38</sup>

## En cours

- achèvement de l'analyse des exigences, finalisation de la conception de haut niveau, y compris l'alignement et la hiérarchisation des fonctionnalités clés et rédaction d'une nouvelle vision architecturale;
- analyse d'impact en cours afin de trouver la meilleure solution pour le système central;
- soutien fourni à la Commission dans la finalisation du droit dérivé.

## 1.4. COOPERATION EN MATIERE DE JUSTICE

## ECRIS

## SYSTEME EUROPEEN D'INFORMATION SUR LES CASIERS JUDICIAIRES

ECRIS RI en service, ECRIS-TCN en développement

Dans l'UE, les condamnations antérieures doivent être prises en compte lors de la détermination des peines dans des affaires pénales. Les informations sur les casiers judiciaires sont échangées par l'intermédiaire du système européen d'information sur les casiers judiciaires (ECRIS), un système décentralisé pour lequel l'eu-LISA fournit l'interface de l'application de référence (ECRIS RI) qui permet la communication entre les registres de casiers judiciaires des États membres de l'UE et du Royaume-Uni<sup>39</sup>.

L'ECRIS-TCN est un nouveau système centralisé de concordance/non concordance, qui viendra compléter le système de l'ECRIS avec des informations sur les casiers judiciaires des ressortissants de pays tiers (RPT) et des apatrides ayant fait l'objet d'une condamnation dans l'UE. Ensemble, ces systèmes aideront les autorités judiciaires à obtenir des informations complètes sur les antécédents judiciaires des RPT, quel que soit l'État membre dans lequel ils ont été condamnés précédemment, contribuant ainsi à la mise en œuvre du principe de reconnaissance mutuelle des peines et des décisions judiciaires dans toute l'Europe<sup>40</sup>.

## Principaux résultats

Version finale du simulateur ECRIS-TCN livrée aux utilisateurs finaux

Deux versions de l'ECRIS-TCN livrées, couvrant la plupart des fonctionnalités.

Lancement du développement de l'ECRIS-TCN avec des pratiques agiles

Indicateurs clés de performance<sup>41</sup>

100 %

RESPECT DE L'ANS

EN BONNE VOIE



Écart &lt; 5 %

COÛT DU PROJET

EN BONNE VOIE



Écart &lt; 5 %

CALENDRIER DU PROJET

EN BONNE VOIE



Pas d'écart

PORTÉE DU PROJET

EN BONNE VOIE

<sup>38</sup> La mise en service se déroulera en deux phases: le premier ensemble de fonctionnalités sera livré en juin 2026 (y compris la connexion avec l'ESP, le BMS partagé et le CIR) et les fonctionnalités restantes en décembre 2026, c'est-à-dire la connexion avec le VIS, l'ETIAS, le MID et le CRRS.

<sup>39</sup> La majorité des pays de l'UE sont actuellement connectés à l'ECRIS via l'application de référence de l'ECRIS administrée par l'eu-LISA, tandis que quatre États membres utilisent leurs propres solutions d'implémentation nationale (NI).

<sup>40</sup> Règlement (UE) 2019/816 et règlement (UE) 2024/1352.

<sup>41</sup> Par rapport à la feuille de route 2023 pour l'interopérabilité au 31 décembre 2024.

## Gestion opérationnelle

L'Agence a assuré le fonctionnement efficace et continu de l'ECRIS RI, en fournissant aux utilisateurs finaux du système (les autorités judiciaires) une disponibilité et une continuité ininterrompues, ainsi qu'un soutien opérationnel proactif et de haute qualité. Les performances de l'ECRIS RI, y compris le traitement des tickets, sont restées conformes aux objectifs de niveau de service.

## Mise en œuvre

L'Agence a réalisé des progrès considérables dans la mise en œuvre itérative de l'ECRIS-TCN. En 2024, l'eu-LISA a livré aux États membres et aux agences de l'UE (Europol, Eurojust et le Parquet européen) la version finale du **logiciel d'interface et du simulateur de système central de l'ECRIS-TCN**, couvrant la plupart du champ d'application et des fonctionnalités majeures, facilitant ainsi les activités de développement et fournissant une base de référence solide pour les essais.

En outre, l'eu-LISA a livré la **première version** de l'ECRIS-TCN, qui couvre les principales fonctionnalités du système, y compris une nouvelle approche architecturale visant à atténuer les dépendances sur les éléments partagés avec l'EES. Sur la base de cette première version, l'Agence a également démontré le fonctionnement futur du système aux États membres et aux agences de l'UE chargées de la justice en commençant les tests avec les États membres. L'Agence a également livré la **deuxième version** alignée sur la dernière version disponible des éléments d'interopérabilité: ESP, CIR et CRRS.

## Préparation à l'interopérabilité

Pour permettre à d'autres systèmes (en particulier l'ETIAS et le VIS) d'effectuer des recherches ECRIS sur les RPT, l'eu-LISA a continué de préparer l'interopérabilité de l'ECRIS-TCN en mettant en œuvre les interfaces d'interopérabilité nécessaires, avec un accent particulier sur l'intégration avec les éléments pertinents: ESP, CIR (avec le BMS partagé) et CRRS.

## État d'avancement par tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Principales réalisations au cours de la période de référence
<b>Gestion opérationnelle</b>	
<b>Principaux objectifs:</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>■ assurer le fonctionnement efficace et continu de l'ECRIS RI et le support aux utilisateurs finaux;</li><li>■ assurer la disponibilité ininterrompue du système et le fonctionnement efficace de l'ECRIS RI.</li></ul>	
<b>Maintenance de l'ECRIS RI</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ maintenance efficace et continue, y compris un soutien aux États membres;</li><li>■ transfert de la maintenance vers le cadre d'opérations transversal (TOF).</li></ul>
<b>Maintenance de l'ECRIS-TCN</b> activités courantes	<b>Reporté – en raison de la révision de la feuille de route sur l'IO</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ lancement de l'activité en 2026, après la mise en service de l'ECRIS-TCN.</li></ul>
<b>Mise en œuvre</b>	
<b>Principaux objectifs:</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>■ mettre en œuvre l'ECRIS-TCN et établir les connexions avec les éléments d'interopérabilité: BMS partagé, ESP, CIR et CRRS.</li></ul>	
<b>Mise en œuvre de l'ECRIS-TCN</b> livraison du projet: 2025 nouvelle livraison en 2026 (EiO, y compris RDS)	<b>En cours – date de livraison mise à jour à la suite de la révision de la feuille de route pour l'IO.</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ livraison de la version finale du simulateur intégré et de deux versions du système de l'ECRIS-TCN, y compris l'élément d'intégration de l'ECRIS RI;</li><li>■ conception de haut niveau et assurance qualité en cours, y compris la mise à jour des documents de conception et de sécurité: document de contrôle de l'interface, analyse de l'impact sur la protection des données;</li><li>■ essais en cours aux niveaux central et national, y compris les essais d'intégration avec les éléments d'interopérabilité: ESP, CIR (avec BMS partagé) et CRRS;</li><li>■ conception des mécanismes et procédures de gestion de la qualité des données;</li><li>■ soutien à la Commission dans l'élaboration du droit dérivé, y compris les modifications consécutives et les règlements sur le filtrage.</li></ul>

Le système e-CODEX est une solution décentralisée et interopérable qui facilite la communication électronique sécurisée entre les autorités judiciaires, les professionnels du droit et les citoyens dans le cadre des procédures civiles et pénales transfrontières, garantissant ainsi un processus judiciaire plus efficace pour les citoyens et les entreprises dans toute l'Europe<sup>42</sup>.

### Principaux résultats

Reprise officielle de la gestion opérationnelle par l'eu-LISA

Livraison de la première version du connecteur e-CODEX pour test par les États membres

Mise à jour du code source de la première solution numérique s'appuyant sur le développement interne

### Indicateurs clés de performance

Source: SLR et rapports d'incidents trimestriels



99,91 %

DISPONIBILITÉ

EN BONNE VOIE

### Gestion opérationnelle

Le 3 juin 2024, l'eu-LISA a franchi une étape importante avec la **reprise officielle de la gestion opérationnelle** du système e-CODEX, marquant une étape importante dans la contribution de l'Agence à la numérisation du domaine de la justice de l'UE, ainsi que la gestion de la première solution orientée vers l'internet et hébergée dans le nuage<sup>43</sup>.

Depuis la reprise, l'eu-LISA a assuré le fonctionnement efficace et continu du système e-CODEX, offrant aux utilisateurs finaux du système (les autorités judiciaires et les agences de l'UE) une disponibilité et une continuité ininterrompues, ainsi qu'un soutien opérationnel proactif et de haute qualité pendant les heures de bureau.

Tout au long de l'année 2024, les performances des éléments d'e-CODEX sont restées dans les limites des exigences de niveau de service requises, avec une disponibilité de **99,91 %** sans incident critique.

Dans le cadre de la gestion opérationnelle, l'Agence a également contribué à l'élaboration des **normes de procédure numériques**, c'est-à-dire des spécifications techniques pour les modèles de processus opérationnels et les systèmes de données qui traduisent les instruments juridiques (par exemple, la décision d'enquête européenne ou le mandat d'arrêt) en caractéristiques numériques du système.

### Mises à niveau et évolution

Afin d'améliorer les performances futures d'e-CODEX et de garantir l'alignement avec les normes technologiques et de sécurité, l'eu-LISA a commencé à remanier le code en source ouverte hérité pour en faire un connecteur plus stable et plus moderne. La livraison de la première version d'un **code source mis à jour** dans les six mois suivant la reprise a également marqué la première livraison d'un logiciel développé entièrement en interne.

<sup>42</sup> Règlement (UE) 2022/850, JO L 150 du 1.6.2022, p. 1-19. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le [site web](#) de l'eu-LISA consacré au e-CODEX.

<sup>43</sup> Décision d'exécution (UE) 2024/1272 de la Commission du 7 mai 2024 déclarant réussie l'exécution du processus de cession et de reprise.

## État d'avancement par tâches et projets

Tâche de projet/hors projet Principales réalisations au cours de la période de référence

### Gestion opérationnelle

#### Principaux objectifs:

- assurer le fonctionnement efficace et continu d'e-CODEX et le soutien aux utilisateurs finaux, y compris les normes de procédure numériques;
- assurer la disponibilité ininterrompue du système et la performance efficace d'e-CODEX, y compris un environnement d'hébergement sécurisé orienté vers l'internet.

#### Maintenance d'e-CODEX

Activités courantes

#### Livré

- maintenance efficace et continue depuis juin 2024 (maintenance par intérim depuis mars);
- test des performances du connecteur et évaluation du code de base en cours;
- finalisation de la reconstruction et du remaniement d'e-CODEX sans nouvelle fonctionnalité.

#### Gestion des normes de procédure numériques d'e-CODEX

activités courantes

#### Livré

- finalisation de la procédure de création de cas d'utilisation d'e-CODEX;
- analyse des demandes de création de normes de procédure numériques, y compris l'expertise technique;
- livraison d'un schéma de données pour la norme de procédure numérique sur 5 instruments: Procédure européenne de règlement des petits litiges, injonction de payer européenne, mandat d'arrêt européen, décisions de gel et de confiscation, preuves électroniques.

## PC des ECE

## PLATEFORME DE COLLABORATION DES EQUIPES COMMUNES D'ENQUETE

en cours de développement

La plateforme de collaboration des ECE améliorera l'efficacité et l'efficacité des enquêtes et des poursuites transfrontières en fournissant une infrastructure électronique sécurisée de communication et d'échange d'informations pour les autorités judiciaires et répressives européennes, ainsi que pour les agences compétentes de l'UE: Europol, Eurojust, le Parquet européen et l'Office européen de lutte antifraude (OLAF)<sup>44</sup>.

### Principaux résultats

Début du développement de la plateforme de collaboration des ECE

Livraison de maquettes de la plateforme avec les fonctionnalités centrales

### Indicateurs clés de performance

Source: Rapport interne du projet



Pas d'écart

COÛT DU PROJET

EN BONNE VOIE



Pas d'écart

CALENDRIER DU PROJET

EN BONNE VOIE



Pas d'écart

PORTÉE DU PROJET

EN BONNE VOIE

<sup>44</sup> Règlement (UE) 2023/969, JO L 132 du 17.5.2023. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site de la Commission consacré aux équipes communes d'enquête.

## Mise en œuvre

En mai 2024, à la suite de la conclusion de la convention de contribution avec la Commission européenne pour le développement de la plateforme<sup>45</sup>, l'eu-LISA a immédiatement lancé le projet, en commençant par l'analyse des exigences et la conception de haut niveau de son système central et de son application de communication. À la fin de l'année, l'Agence a présenté aux États membres plusieurs maquettes sous la forme d'une visualisation préliminaire des principales caractéristiques et de l'interface de la plateforme.

## État d'avancement par tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Principales réalisations au cours de la période de référence
<b>Mise en œuvre</b>	
<b>Principaux objectifs:</b>	
■ mise en œuvre de la plateforme de collaboration des ECE	
<b>Mise en œuvre de la plateforme de collaboration des ECE</b> livraison du projet: 2026 nouvelle date de livraison 2025	<b>En cours – nouvelle date de livraison 2025 conformément au règlement adopté</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ analyse des besoins et conception de haut niveau en cours, y compris l'exploration des solutions techniques possibles (étude de marché, analyse des démonstrations préparées par les fournisseurs présélectionnés) et réalisation d'une étude de capacité;</li><li>■ soutien à la Commission dans la finalisation du droit dérivé.</li></ul>

## 1.5. INTEROPERABILITE

### BMS partagé

### SERVICE PARTAGE D'ETABLISSEMENT DE CORRESPONDANCES BIOMETRIQUES

en cours de développement

Le service partagé d'établissement de correspondances biométriques (BMS partagé) est l'un des éléments centraux de la nouvelle architecture d'interopérabilité JAI de l'UE. Il stocke les modèles biométriques générés à partir des données stockées dans le SIS et le répertoire commun de données d'identité (CIR). Une fois opérationnel, le BMS partagé facilitera les demandes de données biométriques dans l'ensemble des systèmes JAI pertinents gérés par l'eu-LISA, ce qui en fera l'un des plus grands systèmes biométriques au monde<sup>46</sup>.

### Principaux résultats

Nouvelles versions livrées couvrant la majeure partie du champ d'application fonctionnel

Processus de migration des données du VIS BMS validé et lancé pour la migration des données biométriques historiques du VIS vers le BMS partagé

Préparation aux opérations biométriques du BMS partagé confirmée par une évaluation de la précision

<sup>45</sup> La convention de contribution de l'UE (JUST/2024/PR/CNECT/0031) entre l'eu-LISA et la direction générale de la justice et des consommateurs (DG JUST) de la Commission européenne a été signée le 17 mai 2024.

<sup>46</sup> Règlements (UE) 2019/817 et 2019/818, JO L 135 du 22.5.2019, p. 27-135.

## Indicateurs clés de performance<sup>47</sup>



### Début de l'activité en 2025

RESPECT DE L'ANS

AUTRE



### Pas d'écart

COÛT DU PROJET

EN BONNE VOIE



### Écart de 6 mois

CALENDRIER DU PROJET

PAS CONFORME A L'OBJECTIF



### Pas d'écart

PORTÉE DU PROJET

EN BONNE VOIE

## Mise en œuvre

En 2024, l'eu-LISA s'est concentrée sur la finalisation du développement du BMS partagé. Bien que l'eu-LISA ait livré le BMS partagé avec la plupart de ses fonctionnalités (pour le VIS, l'EES et l'ECRIS-TCN) et que la préparation technique s'est achevée au mois d'août, la mise en service et le lancement ultérieur de la maintenance opérationnelle ont été retardés en raison de l'interdépendance avec l'EES (voir la section sur l'EES). Le BMS partagé sera mis en service en même temps que le VIS, en mai 2025<sup>48</sup>. Afin d'améliorer sa préparation à la mise en service, un exercice de répétition a été réalisé en octobre (voir la section sur l'EES).

En parallèle, l'eu-LISA s'est concentrée sur les migrations de données de différents systèmes JAI afin de permettre l'identification interdomaines, en mettant particulièrement l'accent sur la finalisation de la migration de la base de données du VIS BMS (46 millions d'empreintes digitales). Entre-temps, en 2024, des données biométriques réelles du VIS ont été utilisées pour vérifier l'exactitude des opérations biométriques du BMS partagé dans le contexte de l'EES. L'Agence a mesuré la précision par rapport aux exigences du règlement EES ainsi qu'aux métriques NFIQ2 (empreintes digitales) et OFIQ (image faciale). Les résultats ont montré que la précision biométrique du BMS partagé dépasse les attentes et que son seuil de correspondance est adapté.

## Portefeuille biométrique

Tout au long de l'année 2024, l'eu-LISA a continué de renforcer son expertise en matière de biométrie et de gestion de l'identité afin d'améliorer la qualité globale des solutions biométriques utilisées dans les systèmes d'information JAI et d'apporter un meilleur soutien à ses parties prenantes en termes d'expertise technique en la matière.

L'Agence a activement contribué aux travaux du **sous-comité de l'ISO sur la biométrie** en mettant l'accent sur l'élaboration et la normalisation des normes biométriques. En collaboration avec le Centre commun de recherche (JRC) de la Commission, l'Office fédéral allemand pour la sécurité en informatique (BSI) et d'autres États membres, l'eu-LISA a promu avec succès le logiciel OFIQ (Opensource Face Image Quality) pour qu'il devienne la **norme de référence mondiale pour la qualité des images de visages**. À partir du mois de juillet 2024, l'eu-LISA est devenue responsable de sa maintenance, en collaboration avec la BSI. Étant donné que la reconnaissance faciale est une fonctionnalité essentielle des systèmes gérés par l'eu-LISA, l'approbation de la norme OFIQ avec sa bibliothèque en source ouverte constitue une étape importante non seulement pour l'Agence, mais aussi pour la communauté biométrique au sens large, permettant l'utilisation d'un algorithme en source ouverte pour calculer la qualité des images faciales.

## État d'avancement par tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Principales réalisations au cours de la période de référence
<b>Gestion opérationnelle</b>	
<b>Principaux objectifs:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ assurer le fonctionnement efficace et continu du BMS partagé;</li> <li>■ améliorer l'expertise en matière de biométrie et de gestion de l'identité (y compris la contribution au sous-comité de l'ISO sur la biométrie) et fournir une expertise de haut niveau en la matière aux parties prenantes de l'eu-LISA.</li> </ul>	
<b>Maintenance du BMS partagé</b>	<b>Reporté</b>
activités courantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ mise en œuvre du BMS partagé et début de la maintenance du BMS partagé retardés en raison des interdépendances avec l'EES dont l'activité démarre en 2025.</li> </ul>

<sup>47</sup> Par rapport à la feuille de route de 2023 pour l'interopérabilité au 31 décembre 2024, la mise en service du BMS partagé a été reportée à 2025.

<sup>48</sup> Conformément à la feuille de route révisée sur l'interopérabilité *approuvée par le Conseil «Justice et affaires intérieures» le 5 mars 2025*.

Tâche de projet/hors projet	Principales réalisations au cours de la période de référence
<b>Portefeuille biométrique</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ conception de haut niveau du futur outil de mesure de la précision pour les opérations biométriques intersystèmes et intrasystèmes;</li> <li>■ étude de la génération d'ensembles de données synthétiques représentatives d'empreintes digitales et d'images faciales afin de réduire la dépendance à l'égard des données biométriques réelles;</li> <li>■ contribution à la normalisation des normes de précision et de qualité biométriques, y compris le sous-comité biométrique de l'ISO et la collaboration avec la communauté biométrique.</li> </ul>
<b>Mise en œuvre</b>	
<b>Principaux objectifs:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ finaliser la mise en œuvre du BMS partagé, c'est-à-dire la migration des données vers le BMS partagé.</li> </ul>	
<b>Mise en œuvre du BMS partagé</b> livraison du projet: 2024 <b>nouvelle date de livraison 2025</b> (y compris RDS)	<b>En cours – retardé en raison de l'interdépendance avec l'EES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>BMS partagé livré</b> avec son champ d'application fonctionnel final pour le VIS, l'EES et l'ECRIS-TCN;</li> <li>■ <b>Passage à la phase opérationnelle en cours:</b> répétition de la mise en service, y compris des essais avec l'EES et le VIS, et migration des données du VIS jusqu'à la mise en service;</li> <li>■ <b>conclusion de la mesure de la précision de l'EES</b> à l'aide des données biométriques réelles du VIS;</li> <li>■ préparation en cours des essais d'intégration avec l'ECRIS-TCN, le CIR et le SIS, réalisation d'essais isolés avec l'ECRIS-TCN et le SIS;</li> <li>■ analyse en cours de l'impact du MID, y compris de la précision des opérations biométriques.</li> </ul>
<b>Préparation à l'interopérabilité</b>	
<b>Principaux objectifs:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ augmenter la capacité à traiter le flux de transactions provenant de l'EES, du nouvel Eurodac, du SIS et du MID;</li> <li>■ migrer les données d'empreintes digitales existantes d'Eurodac vers le BMS partagé.</li> </ul>	
<b>Augmentation de la capacité du BMS partagé</b> livraison du projet: 2026	<b>En cours</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ analyse des exigences et conception de haut niveau en cours.</li> </ul>
<b>BMS partagé pour Eurodac</b> livraison du projet: 2027 <b>nouvelle date de livraison 2026</b> (RDS en 2027)	<b>En cours – date de livraison mise à jour pour s'aligner sur le règlement adopté</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ analyse des exigences biométriques et conception de haut niveau en cours.</li> </ul>

Outre le BMS partagé, l'architecture d'interopérabilité JAI de l'UE s'appuiera sur trois autres éléments: le portail de recherche européen (ESP), le répertoire commun de données d'identité (CIR) et le détecteur d'identités multiples (MID), complétés par le système central de résolution des liens jaunes (CSLR). L'eu-LISA développe également le répertoire central des rapports et statistiques (CRRS) afin de fournir des données statistiques intersystèmes et des rapports analytiques sur tous les systèmes d'information JAI<sup>49</sup>.

### Principaux résultats

Versions de l'ESP et du CIR à l'appui de l'ETIAS et l'ECRIS-TCN

MID et outil de transition premières versions majeures livrées

Système central de résolution des liens jaunes (CSLR) conception de haut niveau finalisée

### Indicateurs clés de performance<sup>50</sup>



Pas d'écart

COÛT DU PROJET

EN BONNE VOIE



Pas d'écart

CALENDRIER DU PROJET

EN BONNE VOIE



Pas d'écart

PORTÉE DU PROJET

EN BONNE VOIE

### Mise en œuvre<sup>51</sup>

En raison du retard dans la mise en service de l'EES, les éléments d'interopérabilité (ESP et CIR) et le CRRS entreront en service en 2026, et le CSLR en 2027<sup>52</sup>, tandis que la mise en service de l'ensemble de l'architecture d'interopérabilité JAI sera finalisée en 2027–2028<sup>53</sup>.

Tout au long de l'année, l'eu-LISA a poursuivi la mise en œuvre des éléments d'interopérabilité, en fournissant plusieurs versions de l'ESP et du CIR afin de répondre aux besoins de l'ETIAS et de l'ECRIS-TCN, y compris le simulateur ESP adapté pour l'ETIAS. En outre, l'Agence a livré les premières versions majeures du MID et de l'outil MID de transition, une application web permettant de vérifier les données d'identité en cas de divergence entre les données biométriques et alphanumériques lors des contrôles d'identité avant la mise en service officielle du MID.

En 2024, l'Agence a créé le **groupe d'experts chargés des essais d'interopérabilité** afin de renforcer la coordination et l'échange d'informations sur la stratégie et les activités d'essai.

### État d'avancement par tâches et projets

Tâche de projet/hors projet

Principales réalisations au cours de la période de référence

#### Mise en œuvre

##### Principaux objectifs:

- mettre en œuvre les éléments d'interopérabilité (ESP, CIR, MID) et le CRRS;
- mettre en œuvre une solution centralisée pour aider les utilisateurs finaux à résoudre les liens jaunes du MID (CSRL).

##### Mise en œuvre de l'ESP

livraison du projet: 2025

nouvelle date de livraison 2026 (y compris RDS)

##### En cours – date de livraison mise à jour à la suite de la révision de la feuille de route pour l'interopérabilité.

- analyse des exigences et conception de haut niveau en cours;
- simulateur de système central ESP livré,
- quatre versions soutenant l'ETIAS et l'ECRIS-TCN livrées,
- essais isolés en cours pour les versions et essais d'intégration avec le CIR, le BMS partagé, l'ETIAS et l'ECRIS-TCN.

<sup>49</sup> Règlements (UE) 2019/817 et 2019/818, JO L 135 du 22.5.2019, p. 27-135.

<sup>50</sup> Par rapport à la feuille de route 2023 pour l'interopérabilité au 31 décembre 2024.

<sup>51</sup> L'ensemble de l'architecture d'interopérabilité entrera en service en 2027–2028. Afin d'envisager plus de flexibilité, l'eu-LISA présentera au troisième trimestre 2025 le plan de mise en œuvre pour la période 2027–2028.

<sup>52</sup> Conformément au calendrier révisé *approuvé par le Conseil «Justice et affaires intérieures» le 5 mars 2025.*

<sup>53</sup> La feuille de route pour la période 2027–2028 sera affinée par le conseil d'administration de l'eu-LISA en 2025.

<p><b>Mise en œuvre du CIR</b> livraison du projet: 2025 nouvelle date de livraison 2026 (y compris RDS)</p>	<p><b>En cours – date de livraison mise à jour à la suite de la révision de la feuille de route pour l’interopérabilité.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ analyse des exigences et conception de haut niveau en cours, y compris mise à jour des documents de conception si nécessaire;</li> <li>■ quatre versions à l’appui de l’ETIAS et de l’ECRIS-TCN livrées;</li> <li>■ tests isolés en cours, tests d’intégration en cours avec l’ESP, le BMS partagé, l’ETIAS, l’ECRIS-TCN.</li> </ul>
<p><b>Mise en œuvre du MID</b> livraison du projet: 2026 nouvelle date de livraison 2028 (y compris RDS)</p>	<p><b>En cours – date de livraison mise à jour à la suite de la révision de la feuille de route pour l’interopérabilité.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ analyse des exigences et conception de haut niveau en cours, y compris mise à jour des documents de conception si nécessaire;</li> <li>■ première version majeure du MID livrée;</li> <li>■ première version majeure de l’outil MID de transition livrée.</li> </ul>
<p><b>Mise en œuvre du CRRS</b> livraison du projet: 2025 nouvelle date de livraison 2026 (y compris RDS)</p>	<p><b>En cours – date de livraison mise à jour à la suite de la révision de la feuille de route pour l’interopérabilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ conception de haut niveau terminée, analyse des besoins en cours, y compris mise à jour des documents de conception si besoin;</li> <li>■ deux versions soutenant l’ETIAS et l’ECRIS-TCN développées;</li> <li>■ essais isolés et d’intégration en cours avec le BMS partagé, l’ETIAS et l’ECRIS-TCN.</li> </ul>
<p><b>Mise en œuvre du projet CSLR</b> livraison du projet: 2026 (début de la transition vers le MID), 2027 (fin de la transition vers le MID) nouvelle date de livraison 2027 (début de la transition vers le MID), 2028 (fin de la transition vers le MID)</p>	<p><b>En cours – date de livraison mise à jour à la suite de la révision de la feuille de route pour l’interopérabilité.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ analyse des besoins en cours (analyse d’impact sur la protection des données), conception de haut niveau achevée;</li> <li>■ consolidation du répertoire des exigences pour les parties prenantes;</li> <li>■ réunions du forum de gestion de projet en cours pour affiner les exigences.</li> </ul>

## 1.6. INFRASTRUCTURES ET RESEAUX

### INFRASTRUCTURES ET PLATEFORMES

Pour garantir l’efficacité opérationnelle, la performance et la haute disponibilité de l’infrastructure qui héberge les systèmes JAI de l’UE gérés par l’eu-LISA, l’Agence fournit une infrastructure commune centralisée (ICC) en tant que service pour toutes les applications centrales de l’eu-LISA, qui permet une gestion de l’infrastructure plus agile, optimisée et rentable grâce à des composants matériels et logiciels standardisés et partagés.

Pour fournir les services techniques sous-jacents nécessaires au fonctionnement des systèmes d’information à grande échelle gérés par l’eu-LISA, l’Agence gère deux plateformes d’infrastructure:

- **la plateforme commune partagée (PCP):** plateforme sur site évolutive, agile et standardisée, offrant un cadre efficace en termes de ressources et une gestion rationalisée du développement et de l’infrastructure opérationnelle (pipeline de déploiement orienté DevOps), y compris la possibilité d’un degré élevé d’automatisation (Infrastructure-as-Code)<sup>54</sup>;
- **la plateforme en nuage complète (CCP):** plateforme en nuage évolutive, agile et sécurisée, basée sur l’infrastructure en tant que service (IaaS) et la plateforme en tant que service (PaaS), offrant une configuration plus rapide et une mise à l’échelle plus facile des environnements d’applications étant donné qu’aucune passation de marché ni livraison de matériel n’est requise<sup>55</sup>.

<sup>54</sup> Actuellement, la PCP héberge plusieurs petits systèmes (par exemple, SIRENE Mail et VIS Mail) et tous les nouveaux systèmes (par exemple, le VIS pour l’EES, le BMS partagé). À l’avenir, elle hébergera tous les systèmes JAI ainsi que toutes les autres plateformes gérées par l’Agence.

<sup>55</sup> Actuellement, la CCP héberge l’infrastructure de communication e-CODEX et l’outil d’aide à l’embarquement pour les transporteurs (dans un environnement de test pour ce dernier).

## Principaux résultats

Déploiement et lancement de l'infrastructure de communication e-CODEX sur la CCP

EES, BMS partagé et VIS pour l'infrastructure EES prêts à entrer en service

Déploiement de l'ETIAS, de l'ECRIS-TCN, des éléments d'interopérabilité et du CRRS sur la PCP

## Indicateurs clés de performance<sup>56</sup>

Source: SM9 et rapports mensuels sur les ICP



100 % par ANS

DÉLAI DE RECONNAISSANCE DES INCIDENTS

EN BONNE VOIE



100 % par ANS

DÉLAI DE RÉOLUTION DES INCIDENTS

EN BONNE VOIE



100 % pour PRD  
99,97 % pour PPE/autre

DISPONIBILITÉ DE L'ICC

EN BONNE VOIE

## Gestion opérationnelle

Tout au long de l'année, l'Agence a fourni une infrastructure et des plateformes sous-jacentes hautement disponibles, garantissant une disponibilité et une continuité ininterrompues ainsi qu'un soutien opérationnel proactif et de haute qualité aux utilisateurs finaux, tous les problèmes étant rapidement résolus conformément aux objectifs définis.

Compte tenu de la croissance et de l'amélioration des services d'hébergement attendues, l'eu-LISA a lancé l'initiative «**Smart Hosting**», qui introduit de nouveaux concepts et de nouvelles technologies de pointe en nuage pour l'hébergement de systèmes d'information à grande échelle, en mettant l'accent sur le principe des 5S (en anglais): évolutivité (scalability), durabilité (sustainability), stabilité, sécurité et souveraineté. En 2024, l'Agence a mis en place une **plateforme en nuage complète** (CCP) et a déployé l'infrastructure de communication e-CODEX sur la CCP pour commencer sa gestion opérationnelle.

L'Agence a également déployé l'ETIAS et l'ECRIS-TCN, les éléments d'interopérabilité (ESP, CIR, MID) et le CRRS sur la **plateforme commune partagée** (PCP) afin de permettre leurs essais respectifs. En outre, à partir du mois de juillet, l'Agence a déployé la plateforme pour l'EES, le VIS et le BMS partagé afin de soutenir leur mise en service respective.

## État d'avancement par tâches et projets

Tâche de projet/hors projet

Principales réalisations au cours de la période de référence

### Gestion opérationnelle

#### Principaux objectifs:

- assurer une gestion opérationnelle efficace et continue de l'infrastructure sous-jacente;
- fournir les évolutions requises pour améliorer les performances globales, l'évolutivité, la flexibilité et la sécurité.

#### Gestion opérationnelle de la PCP

activités courantes

#### Livré

- gestion opérationnelle efficace et continue, y compris une surveillance de l'infrastructure 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, gestion de l'accès via un réseau de gestion sécurisé;
- e-CODEX déployé sur la CCP, l'EES, le BMS partagé et le VIS pour l'EES;
- environnements isolés et intégrés pour ETIAS, ESP, CIR, MID, CRRS, ECRIS-TCN sur la PCP;
- initiatives d'automatisation et pratiques DevOps en cours, tests et vérification des technologies cloud;
- établissement d'une connexion entre la CCP et TESTA EuroDomain.

#### Maintenance adaptative de la PCP

activités courantes

#### Livré

- maintenance dans le cadre des versions cycliques, éléments d'infrastructure en fin de vie remplacés.

<sup>56</sup> Par rapport à la feuille de route 2023 pour l'interopérabilité au 31 décembre 2024.

## RESEAUX ET COMMUNICATIONS

L'infrastructure de communication assure un transfert de données sécurisé et fiable entre les systèmes JAI gérés par l'eu-LISA et leurs utilisateurs finaux, dans les États membres et les agences de l'UE concernées. Elle offre également une connexion point à point entre le site technique principal de l'Agence à Strasbourg (unité centrale, UC) et l'unité centrale de secours (UCS) à St. Johann im Pongau, en Autriche.

L'infrastructure de communication utilise le réseau TESTA-ng (services télématiques transeuropéens entre administrations de nouvelle génération), qui constitue un réseau dorsal distinct de l'internet public. Sur le réseau TESTA-ng, l'eu-LISA utilise trois domaines pour l'exploitation des systèmes JAI: le domaine SIS pour le SIS et SIRENE Mail<sup>57</sup>; le domaine VIS pour le VIS et VIS Mail<sup>58</sup>, l'EES et l'ETIAS; et l'EuroDomain pour Eurodac, DubliNet et l'ECRIS-TCN. Les utilisateurs finaux se connectent à chaque domaine séparément (également séparés physiquement dans les locaux de l'utilisateur), (généralement) à l'aide de deux points d'accès dédiés (TAP) distincts<sup>59</sup>.

### Principaux résultats

Remplacement des commutateurs de réseau obsolètes par des systèmes de pointe

Modification des points d'accès intégrés terminée

### Indicateurs clés de performance<sup>60</sup>

Source: rapport sur la disponibilité de TESTA-ng



99,9943 %

DISPONIBILITÉ DU WAN

EN BONNE VOIE

### Gestion opérationnelle

L'Agence a assuré des services d'infrastructure de communication hautement disponibles et sécurisés (y compris le maintien des ressources internet essentielles), offrant aux utilisateurs finaux (les autorités nationales et les agences de l'UE) une disponibilité et une continuité ininterrompues, ainsi qu'un soutien opérationnel proactif et de haute qualité. Les performances de l'infrastructure de communication sont restées dans les limites des objectifs de niveau de service, avec une disponibilité du réseau de 99,99 %.

Afin de maintenir l'infrastructure à jour et de fournir une connexion et des services fiables aux utilisateurs finaux, l'eu-LISA a mis à jour tous les commutateurs de réseau obsolètes (matériel transférant des données entre des points finaux désignés) et en a installé de nouveaux. En outre, la capacité informatique a été augmentée pour soutenir l'initiative d'informatique en nuage et le développement de nouveaux systèmes.

En 2024, l'eu-LISA a achevé le programme de changement des TAP en installant de nouveaux avec succès et en mettant hors service les anciens, et en aidant les utilisateurs finaux à gérer le transfert des TAP existants vers de nouveaux centres de données.

### Mises à niveau et évolution

Pour garantir un niveau élevé de sécurité des données, en plus du chiffrement assuré par le fournisseur de services, l'eu-LISA a mis en place une **deuxième couche de chiffrement pour le SIS** afin d'empêcher les organismes extérieurs (par exemple, le fournisseur du réseau TESTA-ng) d'avoir accès aux données sensibles et de prévenir l'utilisation non autorisée de données à caractère personnel pendant les transferts.

<sup>57</sup> SIRENE Mail est un mécanisme de communication utilisé par les bureaux SIRENE nationaux pour obtenir et échanger des informations supplémentaires relatives aux signalements SIS.

<sup>58</sup> VISMail est un mécanisme d'échange d'informations utilisé par les autorités nationales chargées de la délivrance des visas pour se consulter les unes les autres sur les demandes de visa Schengen.

<sup>59</sup> Matériel connecté à l'interface uniforme nationale (IUN) permettant l'accès à l'infrastructure de communication pertinente.

<sup>60</sup> Disponibilité du réseau étendu (WAN) uniquement pour le domaine SIS et VIS; l'indicateur concernant EuroDomain est supervisé par la direction générale des services numériques (DIGIT) de la Commission. Ce chiffre est inférieur à celui des années précédentes en raison d'une panne en Pologne.

## État d'avancement par tâches et projets

Tâche de projet/hors projet

Principales réalisations au cours de la période de référence

### Gestion opérationnelle

#### Principaux objectifs:

- assurer des services d'infrastructure de communication hautement disponibles et sécurisés, y compris la gestion des points d'accès dédiés (TAP);
- assurer une gestion opérationnelle efficace et continue de la deuxième couche de chiffrement sur l'infrastructure de communication du SIS.

#### Gestion opérationnelle de l'infrastructure de communication

activités courantes

#### Livré

- surveillance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 de l'infrastructure des systèmes JAI et assistance aux utilisateurs finaux;
- maintenance efficace et continue, y compris des solutions de deuxième couche de chiffrement;
- gestion des changements de l'infrastructure de communication, y compris les TAP et les commutateurs;
- gestion des développements du réseau TESTA pour l'EES, le BMS partagé et l'interopérabilité.

### Mises à niveau et évolution

#### Principaux objectifs:

- préparer le renouvellement des couches de chiffrement de l'infrastructure de communication pour le SIS, le VIS et du réseau TESTA-ng.

#### Évolution de l'infrastructure de communication

livraison du projet: 2027

#### En cours

- actualisation en cours des couches de chiffrement de l'infrastructure de communication du SIS et du VIS;
- mise en œuvre des éléments, gestion des configurations et des déploiements de l'infrastructure pour l'EES, le VIS et le BMS partagé, y compris les IUN et la zone internet;
- préparation de la migration du réseau TESTA-ng vers l'EU-IXP<sup>61</sup>.

## CENTRES DE DONNEES

Les centres de données de l'Agence, l'unité centrale (UC) à Strasbourg en France et l'unité centrale de secours (UCS) à St. Johann im Pongau en Autriche, composent l'infrastructure qui héberge physiquement tous les systèmes d'information confiés à l'eu-LISA. Ils hébergent également d'autres systèmes opérationnels et non opérationnels nécessaires au développement et aux essais. À ce titre, ils constituent les principaux atouts de l'eu-LISA et sont capitaux pour l'exécution de son mandat.

### Principaux résultats

Services d'hébergement de Frontex et de l'EUAA fournis pour leurs systèmes de sauvegarde

Lancement du centre de données modulaire 2

### Indicateurs clés de performance

Source: SM9



UCS disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

**DISPONIBILITÉ DE L'UCS**

EN BONNE VOIE

<sup>61</sup> EU-IXP: plateforme d'interconnectivité et d'échange pour l'UE (nouveau réseau transeuropéen).

## Gestion opérationnelle

Tout au long de l'année 2024, l'eu-LISA a fourni des services de centre de données hautement disponibles et a maintenu les actifs, les installations et les équipements critiques en parfait état de fonctionnement, tout en améliorant la performance et l'évolutivité globales des services. Des services d'hébergement ont été fournis pour les systèmes de sauvegarde de Frontex et de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA).

## Mises à niveau et évolution

En 2024, l'eu-LISA a poursuivi l'optimisation et la réorganisation de ses centres de données grâce au câblage structuré et à la modification de l'agencement des racks pour optimiser le refroidissement. Afin de fournir une infrastructure plus évolutive, flexible et sécurisée, et de répondre aux futurs besoins de capacité pour l'hébergement des nouveaux systèmes JAI, l'eu-LISA a commencé à **installer un deuxième centre de données modulaire à Strasbourg**. À la fin de l'année, le centre de données modulaire avait été placé dans l'unité centrale, et les principaux composants et l'électricité connectés.

## État d'avancement par tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Principales réalisations au cours de la période de référence
<b>Gestion opérationnelle</b>	
<b>Principaux objectifs:</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>■ assurer des services de centre de données hautement disponibles;</li><li>■ fournir des services d'hébergement pour les systèmes de sauvegarde de Frontex et de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA).</li></ul>	
<b>Gestion opérationnelle du centre de données</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ maintenance efficace et continue, y compris les mises à jour et améliorations critiques.</li></ul>
<b>Gestion opérationnelle de l'UCS</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ maintenance efficace et continue, y compris le contrôle d'accès, l'assistance opérationnelle et technique pour les autorités autrichiennes et les fournisseurs de services;</li><li>■ examen de l'accord conclu avec les autorités autrichiennes en vue d'une nouvelle évolution à moyen et long terme du site de l'UCS afin de refléter l'évolution des exigences et des besoins en capacité.</li></ul>
<b>Services d'hébergement pour Frontex et l'EUAA</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ assistance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et coordination sur place des incidents et problèmes, communication régulière et mise à jour de leur statut, le cas échéant;</li><li>■ Renforcement de la capacité des solutions de Frontex afin de réduire son empreinte.</li></ul>

## Mises à niveau et évolution

### Principaux objectifs:

- améliorer la performance et l'évolutivité, y compris les ajustements de la capacité et l'efficacité énergétique.

### Mises à niveau et évolution du centre de données

activités courantes

### Livré

- optimisation et réorganisation de la puissance et de la capacité de refroidissement, y compris la réalisation d'une étude sur les améliorations possibles de l'infrastructure électrique existante;
- début de la mise en œuvre du deuxième centre de données modulaire;
- fourniture d'une expertise en matière de technologies et de solutions dédiées, ainsi que des analyses techniques post-implémentation en tant que service.

## 1.7. RECHERCHE ET INNOVATION

### SUIVI DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

L'Agence suit activement les derniers développements en matière de recherche, d'innovation technologique et de normalisation afin d'améliorer son expertise et de soutenir le développement continu des capacités internes. L'eu-LISA organise également des activités régulières de sensibilisation axées sur l'industrie et le monde universitaire afin d'apporter une valeur ajoutée aux parties prenantes. En outre, l'eu-LISA soutient largement le pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure, un réseau de coordination et de collaboration dans ce domaine.

#### Principaux résultats

Tables rondes sectorielles:  
deux événements organisés

Publication de la première  
Note technologique  
(Technology Brief) consacrée  
à la biométrie

Nouvelle stratégie en matière  
de recherche et d'innovation  
pour 2025-2027

#### Suivi de la recherche et de la technologie

L'Agence a continué de surveiller la recherche et l'innovation technologique dans toute une série de domaines (y compris la biométrie, l'IA, le chiffrement et les technologies en nuage) afin de garantir l'évolution technologique continue des systèmes d'information JAI de l'UE confiés à l'eu-LISA. En 2024, l'eu-LISA a finalisé sa **stratégie de recherche et d'innovation pour 2025-2027**, qui définit l'orientation générale à suivre pour guider l'innovation durable. L'Agence a également publié une note technologique en deux parties axée sur la reconnaissance biométrique, testant ainsi un nouveau format plus court afin de fournir une vue d'ensemble accessible des technologies pertinentes à l'eu-LISA et à ses parties prenantes, ainsi qu'à un public plus large<sup>62</sup>.

Pour répondre aux besoins des États membres et promouvoir l'échange d'informations sur les nouvelles technologies, les nouveaux produits et les nouveaux services, l'Agence a maintenu son engagement proactif dans le secteur. L'Agence a organisé **deux tables rondes sectorielles**, autant d'occasions pour discuter des lacunes et des besoins des États membres et de l'UE en matière de capacités, et de la manière dont ces lacunes et besoins peuvent être comblés par des solutions pratiques du secteur:

- la première table ronde, qui s'est tenue en juin, à Anvers (Belgique), était intitulée «**Going to the Cloud: Why it matters for the EU public sector and how to make it work**» (Passer au cloud: pourquoi c'est important pour le secteur public de l'UE et comment y parvenir). L'événement hybride, organisé en collaboration avec la présidence belge du Conseil de l'UE, a accueilli plus de 400 participants pour discuter du potentiel de transformation des technologies cloud souveraines pour le secteur public<sup>63</sup>;
- La deuxième table ronde s'est tenue en novembre à Budapest (Hongrie) en collaboration avec la présidence hongroise. Intitulé «**EU Justice and Home Affairs in the Age of AI: fostering innovations and managing risks**» (Justice et affaires intérieures de l'UE à l'ère de l'IA: favoriser les innovations et gérer les risques), l'événement hybride a rassemblé plus de 300 participants pour discuter des défis et des opportunités liés à l'utilisation de solutions fondées sur l'IA dans le domaine JAI<sup>64</sup>.

Tout au long de l'année, l'eu-LISA a poursuivi sa contribution active au **pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure** en déployant un membre du personnel au secrétariat du pôle hébergé par Europol, en présidant le groupe de travail sur la biométrie et en organisant une table ronde lors de l'événement annuel du pôle en novembre 2024, axée sur l'importance de renforcer les capacités d'évaluation des systèmes de reconnaissance biométrique de l'UE. En outre, l'Agence a participé aux travaux des autres groupes de travail du pôle (à savoir la prospective, l'IA et le chiffrement) et a contribué à deux rapports: le premier **rapport du pôle d'innovation de l'UE sur le chiffrement**, et un rapport dirigé par Frontex sur les technologies génériques et l'amélioration de la protection de la vie privée<sup>65</sup>.

<sup>62</sup> eu-LISA **Technology Brief on Biometric Technology, Part 1: A Paradigm Shift in Identity Management and Security Technologies**, et **Part 2: What Added Value Does eu-LISA Bring Through Biometrics?** (disponibles en anglais uniquement).

<sup>63</sup> Table ronde sectorielle de l'eu-LISA «*Going to the Cloud: Why it matters for the EU public sector and how to make it work*», juin 2024.

<sup>64</sup> Table ronde sectorielle de l'eu-LISA «*EU Justice and Home Affairs in the Age of AI: fostering innovations and managing risks*», novembre 2024.

<sup>65</sup> *EU Innovation Hub for Internal Security: First Report on Encryption*, juin 2024 (disponible en anglais uniquement).

L'Agence a également soutenu la DG HOME de la Commission dans la mise en œuvre du **programme Horizon Europe de l'UE pour la recherche et l'innovation** dans le domaine de la sécurité civile, en contribuant à la définition du programme de travail et en soutenant la Commission dans l'évaluation des propositions de projet.

L'Agence a également continué de développer ses capacités dans le domaine de **l'intelligence artificielle** et a lancé des activités sur la mise en œuvre pratique de l'IA. L'une des principales initiatives a été la mise en place d'une communauté interne de pratique visant à renforcer les connaissances et les capacités dans ce domaine, et la cartographie des cas d'utilisation possibles des solutions d'IA générative afin d'améliorer les performances organisationnelles de l'Agence. Dans ce domaine, l'eu-LISA a participé au groupe de travail du Réseau des agences de l'UE sur l'IA et le réseau de correspondants en matière d'IA mis en place par le CEPD.

En collaboration avec la DG JRC de la Commission, l'Agence a procédé à **l'évaluation indépendante de la précision du BMS partagé**, qui a permis de mieux comprendre les variabilités possibles de la précision du BMS partagé pour différents groupes démographiques. En outre, l'Agence a contribué à la maintenance de la métrique d'Opensource Face Image Quality (OFIQ), le logiciel de référence pour la qualité des images de visages (voir la section sur le BMS partagé).

## État d'avancement par tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Principales réalisations au cours de la période de référence
<p><b>Suivi de la recherche et de la technologie</b></p> <p><b>Principaux objectifs:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ suivre la recherche et l'innovation technologique, y compris coordonner les activités de sensibilisation à la recherche et à l'innovation;</li> <li>■ développer les capacités et l'expertise en matière d'intelligence artificielle;</li> <li>■ surveiller les normes pertinentes pour les processus opérationnels fondamentaux de l'Agence, en se concentrant sur la technologie de reconnaissance biométrique.</li> </ul> <p><b>Suivi de la recherche et de la technologie</b> activités courantes</p>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ suivi des technologies nouvelles et en évolution (universités et industrie), publication d'une note technologique en deux parties et organisation de deux tables rondes sectorielles;</li> <li>■ conclusion de la feuille de route pour la normalisation aux fins de la qualité des données, y compris la présentation du rapport final sur l'état d'avancement;</li> <li>■ finalisation de la stratégie de recherche et d'innovation 2025-2027, soutien à l'élaboration de la stratégie en matière d'IA et d'informatique en nuage;</li> <li>■ contribution au programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation, au pôle d'innovation de l'UE pour la sécurité intérieure et coopération avec la DG JRC renforcée;</li> <li>■ soutien à l'évaluation indépendante du BMS partagé réalisée en collaboration avec la DG JRC;</li> <li>■ lancement de la contribution à la maintenance du logiciel OFIQ développé par l'Office fédéral allemand pour la sécurité en informatique (voir la section sur le BMS partagé).</li> </ul>
<p><b>Solutions fondées sur l'IA pour une efficacité améliorée</b> activités courantes</p>	<p><b>Livré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ cartographie des cas d'utilisation possibles de l'IA générative pour les processus internes;</li> <li>■ contribution à l'évaluation des implications pour l'Agence de la loi européenne sur l'IA;</li> <li>■ participation au groupe de travail de l'EUAN sur l'IA et au réseau de correspondants du CEPD en matière d'IA,</li> <li>■ lancement des activités de la communauté interne de pratique sur l'IA.</li> </ul>

## RENFORCEMENT DES CAPACITES: ETABLISSEMENT DE RAPPORTS ET FORMATION

L'Agence est chargée de compiler et de publier des rapports sur les performances techniques des systèmes d'information JAI de l'UE et des statistiques globales sur l'utilisation des systèmes. Pour garantir un fonctionnement et une utilisation efficaces, l'eu-LISA propose régulièrement des programmes de formation sur des sujets liés aux systèmes d'information JAI, en les adaptant aux besoins spécifiques des utilisateurs finaux et aux lacunes identifiées en matière de connaissances.

### Principaux résultats

Contribution régulière au cycle Schengen

29 nouvelles activités de formation dispensées avec un taux de satisfaction très élevé

Atelier d'apprentissage en ligne pour les agences du RAJAI

### Indicateurs clés de performance

Source: rapports publiés, calendrier de formation et tableau de rapports des États membres



100 %

RAPPORTS SUR LE FONCTIONNEMENT TECHNIQUE, STATISTIQUES RÉGULIÈRES ET LISTES D'AUTORITÉS

EN BONNE VOIE



5,22

SATISFACTION QUANT AUX ÉVÉNEMENTS DE FORMATION

EN BONNE VOIE

### Statistiques et établissement de rapports

L'Agence a compilé et publié des rapports de performance et des statistiques agrégées sur l'utilisation et le fonctionnement technique de tous les systèmes d'information JAI relevant de sa compétence. L'eu-LISA met également à jour et publie régulièrement les listes officielles des autorités désignées qui se voient accorder l'accès aux systèmes JAI. Les données statistiques sur l'utilisation des systèmes JAI contribuent à la connaissance de la situation et aux capacités de prévision au niveau de l'UE grâce au **Baromètre Schengen+** et au **réseau Blueprint** pour la gestion de la migration et de l'asile et la sécurité intérieure. L'Agence a activement soutenu les réunions et les initiatives du réseau Blueprint.

En 2024, l'eu-LISA a publié les rapports suivants sur le système JAI:

- le **rapport statistique annuel du SIS 2023**, y compris les listes des autorités compétentes (mises à jour en novembre), et les statistiques trimestrielles 2024 fournies aux parties prenantes concernées<sup>66</sup>;
- le **rapport annuel d'Eurodac 2023**;
- le **rapport statistique annuel d'Eurodac 2023**, y compris la liste actualisée des autorités désignées disposant de droits d'accès<sup>67</sup>;
- le **rapport technique du VIS pour la période 2021-2023**<sup>68</sup>.

### Formation des États membres et des agences JAI

L'Agence a continué de proposer aux utilisateurs finaux des formations adaptées sur le fonctionnement technique des systèmes JAI, en fonction des besoins émergents et des lacunes identifiées en matière de connaissances. En 2024, l'eu-LISA a organisé 29 **nouvelles activités de formation** (à la fois en présentiel et en ligne) venant compléter son catalogue en ligne existant, maintenant le niveau de satisfaction élevé et atteignant plus de **4 100 participants**, le nombre le plus élevé à ce jour<sup>69</sup>. Tout au long de l'année 2024, plus de 600 nouveaux comptes ont été créés dans le système de gestion de l'apprentissage en ligne de l'eu-LISA.

En outre, l'eu-LISA a contribué à dix activités de formation organisées par la Commission et d'autres agences de l'UE, le CEPOL et Frontex, dont la majorité étaient axées sur l'EES et l'ETIAS. Dans le cadre du programme de la présidence du RAJAI par l'eu-LISA, l'agence a **organisé en juin un atelier en ligne** afin de partager les bonnes pratiques et de favoriser l'échange continu de connaissances sur les dernières tendances et les approches innovantes en matière de formation, réunissant des participants de toutes les agences JAI, du

<sup>66</sup> *SIS annual statistics report 2023, SIS list of competent authorities (November update) et list of N.SIS Offices and SIRENE* (disponibles en anglais uniquement).

<sup>67</sup> *Eurodac annual report 2023, Eurodac annual statistics report 2023 et Eurodac list of designated authorities* (disponibles en anglais uniquement).

<sup>68</sup> *VIS technical report for 2021–2023* (disponible en anglais uniquement).

<sup>69</sup> Plus de 40 % étaient de nouvelles inscriptions à des ressources de formation en ligne lancées les années précédentes et toujours d'actualité.

## Évaluations Schengen

Le fonctionnement efficace de l'espace Schengen repose sur un cadre réglementaire, politique et de gouvernance complexe. Afin de soutenir la bonne mise en œuvre de l'*acquis* de Schengen par les États membres, l'eu-LISA contribue au **mécanisme d'évaluation et de contrôle Schengen (SEMM)** en apportant son expertise aux évaluations Schengen du fonctionnement et de l'utilisation du SIS, y compris le fonctionnement des bureaux SIRENE, et de la politique commune en matière de visas, y compris le VIS<sup>70</sup>. Cet exercice comprend une analyse des risques un an avant l'évaluation, des webinaires dédiés avant l'évaluation, la participation (sur place en tant qu'observateur ou en fournissant un soutien administratif) et la contribution aux rapports d'évaluation. En 2024, l'Agence a contribué à l'analyse des risques pour la Suisse, l'Autriche et la Slovénie en vue des prochaines évaluations.

Tout au long de l'année 2024, l'eu-LISA a soutenu les **évaluations du SIS/SIRENE** en Croatie, en Tchéquie, en Hongrie, en Pologne et en Slovaquie, et a contribué à l'événement de formation annuel organisé en Slovénie par le CEPOL et la Commission.

En ce qui concerne les **évaluations de la politique commune en matière de visas**, l'eu-LISA a soutenu l'évaluation conjointe de la Norvège et de la Suède, avec des visites sur place en Thaïlande et au Kenya. En outre, l'Agence a soutenu la Commission en contribuant à la session annuelle de formation spécialisée organisée aux Émirats arabes unis.

## État d'avancement par tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Principales réalisations au cours de la période de référence
<b>Statistiques et établissement de rapports</b>	
<b>Principaux objectifs:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ compiler et publier des statistiques et des rapports de performance sur les systèmes d'information JAI gérés par l'eu-LISA.</li> </ul>	
<b>Rapports techniques et statistiques agrégées</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ rapports statistiques et de performance publiés, statistiques trimestrielles compilées;</li> <li>■ liste des autorités désignées publiée.</li> </ul>
<b>Contribution à la connaissance de la situation et aux capacités de prévision de l'UE</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ statistiques pertinentes fournies dans les limites définies par des dispositions légales spécifiques;</li> <li>■ soutien des parties prenantes pour déterminer les indicateurs statistiques adaptés;</li> <li>■ fourniture de données pour le réseau Blueprint et les initiatives du Baromètre Schengen+.</li> </ul>
<b>Formation à l'intention des États membres</b>	
<b>Principaux objectifs:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ dispenser des formations sur le fonctionnement technique des systèmes JAI aux utilisateurs finaux;</li> <li>■ coopérer avec le CEPOL afin d'offrir des cours de formation conjoints et de partager leur expertise dans des domaines d'intérêt mutuel.</li> </ul>	
<b>Formation à l'intention des États membres</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 29 activités de formation dispensées (y compris des cours en présentiel et en ligne), 10 activités de formation d'autres agences soutenues;</li> <li>■ analyse des besoins de formation terminée avec le réseau des points de contact nationaux (PCN), plan de formation annuel mis à jour en fonction des besoins émergents des États membres;</li> <li>■ coopération avec le CEPOL et Frontex, y compris l'organisation d'un atelier en ligne;</li> <li>■ début des formations sur des sujets horizontaux, tels que l'intelligence artificielle et la biométrie.</li> </ul>

<sup>70</sup> *Règlement (UE) 2022/922 du Conseil* relatif au mécanisme d'évaluation et de contrôle destiné à vérifier l'application de l'acquis de Schengen.

## Évaluations Schengen

## Principaux objectifs:

- contribuer au mécanisme d'évaluation Schengen de l'UE, y compris en participant en tant qu'observateur et en contribuant aux rapports.

## Évaluations Schengen

activités courantes

## Livré

- contribution aux exercices annuels d'analyse des risques;
- traitement des demandes d'évaluation Schengen de la Commission;
- Soutien aux évaluations du SIS/SIRENE et de la politique commune en matière de visas en personne ou en tant que soutien administratif, formateurs et stagiaires déployés dans le cadre des formations organisées.

## 1.8. SOUTIEN DIRECT AUX OPERATIONS

## FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES

Afin de garantir la disponibilité et la résilience continues des systèmes d'information JAI relevant de sa compétence, l'eu-LISA fournit des services de gestion opérationnelle et de soutien 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 par l'intermédiaire de son centre de services opérationnels. Fonctionnant 24 heures sur 24, le service d'assistance gère les demandes de service et coordonne la résolution des incidents (interruptions de service) et des problèmes (recherche des causes profondes).

## Principaux résultats

97,8 % des utilisateurs finaux satisfaits ou très satisfaits de la qualité de l'assistance

95 % des demandes des utilisateurs finaux traitées dans les délais établis

Indicateurs clés de performance<sup>71</sup>

95 %

SERVICE D'ASSISTANCE DE L'EU-LISA

EN BONNE VOIE



97,8 %

SATISFACTION DES CLIENTS

EN BONNE VOIE

## Incidents et demandes de service

Tableau 1. Nombre d'incidents et de demandes de service traités en 2024

	SIS	VIS	Eurodac	EES	e-CODEX	Total
<b>Incidents<sup>72</sup></b>	414	234	438	9	2	<b>1 097</b>
<i>ouverts par les États membres</i>	146	121	280	9	2	558
<i>ouverts par l'eu-LISA</i>	268	113	158	0	0	539
<b>Demandes de service</b>	196	131	224	5	130	<b>686</b>
<i>ouvertes par les États membres</i>	155	105	50	4	130	444
<i>ouvertes par l'eu-LISA</i>	41	26	174	1	0	242
<b>Total</b>	<b>610</b>	<b>365</b>	<b>662</b>	<b>14</b>	<b>132</b>	<b>1 783</b>

<sup>71</sup> **SIS**: 95,5 % (diminution, augmentation du nombre d'incidents: gestion des versions); **VIS**: 99 % (augmentation), taux le plus élevé jamais enregistré; **Eurodac**: 99 %, soit le taux le plus élevé jamais enregistré.

<sup>72</sup> Un incident est un événement isolé et non planifié qui provoque une interruption de service; un problème est la cause profonde d'un ou de plusieurs incidents.

**Tableau 2. Répartition des incidents par priorité et par système en 2024<sup>73</sup>**

Priorité <sup>74</sup>	SIS	VIS	Eurodac	EES	e-CODEX	Autres	Total
critique	5	1	2				8
élevée	159	32	44		13	13	261
modérée	676	506	458	10	9	469	2 128
faible	150	197	73	8	2	690	1 120
<b>Total</b>	<b>990</b>	<b>736</b>	<b>577</b>	<b>18</b>	<b>24</b>	<b>1 172</b>	<b>3 517</b>

**Tableau 3. Demandes par système lié aux activités principales en 2024**

	SIS	VIS	Eurodac	EES	e-CODEX	ECRIS-TCN	ETIAS	Autres	Total
<b>Total</b>	507	420	372	122	137	27	8	1 965	3 558

## Soutien opérationnel

Tout au long de l'année 2024, l'eu-LISA a assuré une gestion opérationnelle continue et de haute qualité ainsi qu'une assistance 24 heures sur 24 aux utilisateurs finaux (c'est-à-dire les États membres, les agences de l'UE et les transporteurs) pour tous les systèmes d'information JAI en service, à l'exception d'e-CODEX, qui ne reçoit une assistance que pendant les heures d'ouverture à Tallinn. En 2024, le service d'assistance de l'eu-LISA a traité 3 558 tickets de demande d'assistance, 3 517 tickets d'incident et 1 783 tickets d'interaction.

## État d'avancement par tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Principales réalisations au cours de la période de référence
<b>Gestion opérationnelle</b>	
<b>Principaux objectifs:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ assurer un soutien opérationnel continu et de haute qualité pour les utilisateurs finaux du système JAI<sup>75</sup>;</li> <li>■ assurer un suivi efficace des systèmes JAI, y compris en améliorant les outils afin d'accroître la réactivité et la qualité des services;</li> <li>■ apporter un soutien opérationnel aux utilisateurs finaux, y compris en améliorant la coordination entre les homologues centraux et nationaux.</li> </ul>	
<b>Soutien 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 de premier niveau à la gestion opérationnelle des systèmes d'information JAI – service d'assistance de l'eu-LISA</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ surveillance et observabilité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an du fonctionnement et des performances des systèmes JAI, première réponse aux incidents, service d'assistance aux utilisateurs finaux, traitement des demandes de service, coordination des incidents et des problèmes;</li> <li>■ manuels d'utilisation actualisés et normalisés, y compris pour les nouveaux systèmes.</li> </ul>
<b>Soutien de second niveau aux applications 24 h/24 et 7 j/7, au profit de la gestion opérationnelle des systèmes JAI</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ assistance technique continue, gestion et résolution des incidents/problèmes;</li> <li>■ soutien à la mise en œuvre et au déploiement des modifications et des versions, y compris l'examen des nouveaux systèmes VIS pour l'EES, le BMS partagé, l'EES et les services web. ETIAS, ECRIS-TCN, e-CODEX, interopérabilité, le nouvel Eurodac.</li> </ul>

<sup>73</sup> Nombre total de tickets, y compris les tickets internes et les tickets liés aux interactions avec les États membres.

<sup>74</sup> Le niveau de priorité d'un incident est déterminé en fonction de l'impact opérationnel sur le service concerné et de l'urgence de le résoudre.

<sup>75</sup> Le soutien de premier et de deuxième niveau au e-CODEX n'est fourni que pendant les heures d'ouverture (heure de l'Europe de l'Est).

## SECURITE, CYBERSECURITE ET CONTINUTE DES ACTIVITES

Pour garantir le fonctionnement sécurisé des systèmes d'information JAI, y compris un niveau approprié de sécurité des données et de sécurité physique, l'Agence surveille et gère en continu les risques de sécurité et veille à ce que les contrôles de sécurité établis pour les systèmes d'information confiés à l'eu-LISA et à son réseau de communication soient efficaces, correctement mis en œuvre et gérés, y compris le renforcement et l'amélioration continus des mesures de cybersécurité.

### Principaux résultats

Exercice de sécurité et de continuité des activités 2024

Mise à jour des plans de sécurité et de continuité opérationnelle du VIS et du SIS.

Mise à jour des exigences en matière de sécurité selon le règlement sur la cybersécurité

### Indicateurs clés de performance<sup>76</sup>

Source: tableau de bord d'assurance sécurité



100 %

MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS STATUTAIRES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

EN BONNE VOIE



100 %

ÉVALUATIONS DES RISQUES DE SÉCURITÉ PAR RAPPORT AUX SYSTÈMES

EN BONNE VOIE

### Sécurité des systèmes et continuité des activités

Tout au long de l'année, l'Agence s'est attachée à assurer la plus haute conformité avec le cadre réglementaire et les exigences de sécurité de l'UE en **appliquant une méthode de «défense en profondeur»** à chaque système JAI (y compris les systèmes connectés à l'internet) et à l'environnement informatique institutionnel de l'eu-LISA et en mettant en place des niveaux de mesures de sécurité en vue d'assurer la résilience aux incidents et aux cyberattaques. Une attention particulière a été accordée au renforcement de la sécurité de tous les systèmes d'information afin d'améliorer l'identification des vulnérabilités et des défauts, aux correctifs et au renforcement des systèmes, ainsi qu'à l'exécution de tests de pénétration complets pour les services critiques. En outre, compte tenu de la reprise d'e-CODEX et des préparatifs en cours en vue de la mise en service de nouveaux systèmes et de nouveaux développements, l'Agence a poursuivi ses évaluations des risques et la finalisation des plans de sécurité et de continuité des activités, par exemple pour l'environnement informatique institutionnel, le VIS pour l'EES, le SIS, l'ETIAS, l'EES et l'e-CODEX.

Au mois d'octobre, l'eu-LISA a achevé son **exercice de sécurité et de continuité des activités** pour le SIS, le VIS et Eurodac (y compris l'EES dans le contexte de sa mise en service prochaine) afin de tester la résilience organisationnelle à faire face à tout incident perturbateur imprévu et à assurer la continuité du service. L'exercice, organisé en collaboration avec l'Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA), a rassemblé plus de 80 participants des États membres, de la Commission et des agences de l'UE, y compris des observateurs de la communauté de la sécurité (groupes et réseaux de coopération).

Étant donné l'évolution du paysage des menaces, l'identification et la réponse en temps utile à toute menace nécessitent un renforcement continu des capacités d'enregistrement et de surveillance de la sécurité de l'Agence en améliorant les outils et les processus pertinents, y compris la gestion des informations et des événements de sécurité (SIEM) en collaboration avec la CERT-EU (l'équipe d'intervention en cas d'urgence informatique pour l'UE). Afin de **renforcer l'état de préparation d'eu-LISA en matière de cybersécurité** et d'améliorer sa posture de sécurité, l'Agence a également examiné et évalué sa maturité et cartographié les outils émergents et les possibilités d'améliorer les processus pertinents. Afin de se conformer aux exigences du **règlement sur la cybersécurité**, l'Agence a procédé à une **évaluation de la maturité de la sécurité** à l'aide de cadres établis afin d'obtenir des informations précieuses sur son niveau de maturité actuel et d'identifier les domaines à améliorer<sup>77</sup>.

Dans le cadre de l'amélioration continue de son système de gestion de la sécurité, l'Agence a également renforcé son cadre et ses procédures de sécurité en clôturant les recommandations de différents audits, ainsi qu'en échangeant des bonnes pratiques et les informations les plus récentes sur les questions liées à la sécurité avec des experts et des communautés en matière de sécurité, telles que l'ENISA, le réseau des

<sup>76</sup> **SIS**: 95,5 % (diminution, augmentation du nombre d'incidents: gestion des versions); **VIS**: 99 % (augmentation), taux le plus élevé jamais enregistré; **Eurodac**: 99 %, soit le taux le plus élevé jamais enregistré.

<sup>77</sup> **Règlement (UE, Euratom) 2023/2841** relatif à un **niveau commun élevé de cybersécurité** dans les institutions, organes, bureaux et agences de l'UE.

responsables en matière de sécurité, le réseau des responsables en matière de sécurité JAI et le groupe de coopération.

## État d'avancement par tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Principales réalisations au cours de la période de référence
<b>Gestion opérationnelle</b>	
<b>Principaux objectifs:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ assurer le plus haut niveau de conformité avec le cadre réglementaire et les exigences de sécurité de l'UE;</li> <li>■ surveiller et gérer les risques de sécurité;</li> <li>■ améliorer la posture de cybersécurité de l'eu-LISA;</li> <li>■ échanger des connaissances et des bonnes pratiques en matière de cybersécurité et de continuité des activités.</li> </ul>	
<b>Continuité opérationnelle des activités</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ analyses d'impact sur les activités et gestion des risques, y compris les plans de continuité des activités spécifiques aux systèmes et exécution d'un exercice de sécurité et de continuité des activités;</li> <li>■ exercice de sécurité et de continuité des activités pour 2024;</li> <li>■ services d'ingénierie de la sécurité, y compris le modèle d'architecture de sécurité de l'entreprise;</li> <li>■ contribution au réseau des responsables en matière de sécurité (RRS), au groupe de travail des responsables en matière de sécurité JAI, au groupe de travail sur la sécurité informatique, au groupe de coopération NIS2.</li> </ul>
<b>Services gérés de sécurité informatique</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ surveillance efficace et continue de la sécurité de l'infrastructure d'information institutionnelle, y compris la gestion et la réponse aux incidents, la gestion des identités et des accès.</li> </ul>
<b>Services «Opérations de cybersécurité»</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ surveillance efficace et continue de la cybersécurité, y compris la gestion et la réponse aux incidents, la gestion des identités et des accès, la gestion des informations et des événements de sécurité (SIEM);</li> <li>■ amélioration de la maturité de la posture en matière de cybersécurité (orientations de la CERT-UE, normes internationales et bonnes pratiques), y compris l'équipe de réponse aux incidents de cybersécurité (CSIRT) et des exercices de simulation réguliers;</li> <li>■ préparation à l'accréditation des capacités de surveillance de la cybersécurité, de réaction et de coopération en cas d'incident de sécurité;</li> <li>■ nouvelle approche de sécurité mise en œuvre, basée sur DevSecOps pour sécuriser les technologies natives en nuage.</li> </ul>
<b>Sécurité de l'information et assurance</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ mise à jour du système de gestion de la sécurité de l'information (SGSI);</li> <li>■ identification continue de la posture de sécurité des systèmes, y compris la mise à jour des exigences de sécurité et des plans de sécurité et de continuité des activités (SIS, VIS);</li> <li>■ évaluation des exigences de sécurité pour l'architecture d'interopérabilité et les nouveaux systèmes;</li> <li>■ recommandations du service d'audit interne de la Commission (SAI), du Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) et d'autres exercices/évaluations clôturées;</li> <li>■ cadre de sécurité de l'eu-LISA amélioré et conseils prodigués en matière de politique de sécurité.</li> </ul>

## TRANSITION ET AUTOMATISATION DES SERVICES

Le contrôle de la qualité est essentiel pour soutenir le développement et les opérations des systèmes, grâce à la gestion du changement opérationnel, de la transition, des versions et du déploiement, afin de veiller à ce que toutes les applications restent adaptées à leur finalité tout au long de leur cycle de vie. En outre, pour améliorer l'efficacité et optimiser les coûts, l'Agence continue d'automatiser les tâches répétitives, à forte intensité de main-d'œuvre et chronophages.

### Principaux résultats

Groupe d'activités de transition (GAT) mis en place

Répétition commune de l'EES, du VIS pour l'EES et du BMS partagé en vue de leur mise en service

Nouvelle solution sélectionnée pour l'outil d'ITSM

### Indicateurs clés de performance<sup>78</sup>

Source: rapports internes



75 %

**DES CHANGEMENTS OPÉRATIONNELS MIS EN ŒUVRE**

EN BONNE VOIE

### Transition des services

L'Agence met continuellement en œuvre des changements techniques pour maintenir les systèmes à jour ou déployer de nouvelles fonctionnalités, conformément aux exigences des parties prenantes. Afin de préserver l'intégrité des systèmes existants et de minimiser l'impact sur la prestation de services (c'est-à-dire la performance et la disponibilité), l'eu-LISA a continué d'adopter une approche plus agile de la gestion des versions et des changements opérationnels. Tout au long de l'année 2024, l'accent a été mis sur la transition vers l'exploitation du système EES avec le BMS partagé et le VIS pour l'EES. Afin de rationaliser la coordination des activités de transition avec les États membres et Europol, l'Agence a créé le groupe d'activités de transition (GAT)<sup>79</sup>. Cette approche sera également appliquée aux activités de transition pour l'ECRIS-TCN et l'ETIAS.

### Outils des services opérationnels

Pour soutenir le suivi efficace des systèmes d'information JAI, l'eu-LISA continue d'améliorer ses outils de service opérationnel afin d'améliorer la réactivité et de fournir un soutien opérationnel de haute qualité grâce à des outils de contrôle des systèmes, de tickets, de rapports et de gestion des événements. En particulier, s'orientant vers un écosystème d'information complet qui tire parti de l'IA et des capacités d'apprentissage automatique, l'eu-LISA a présenté une démonstration du nouveau **système de gestion des événements** pour le suivi et la gestion en temps réel des événements dans tous les systèmes et dans toute l'infrastructure, afin de réduire le temps de réponse et de faciliter une résolution plus rapide des incidents. En parallèle, l'eu-LISA a commencé à mettre en œuvre un **nouvel outil de tickets** afin de résoudre les problèmes de manière plus efficace et d'améliorer l'expérience des clients.

<sup>78</sup> **SIS**: 95,5 % (diminution, augmentation du nombre d'incidents: gestion des versions); **VIS**: 99 % (augmentation), taux le plus élevé jamais enregistré; **Eurodac**: 99 %, soit le taux le plus élevé jamais enregistré.

<sup>79</sup> Le groupe d'activités de transition (GAT) est un groupe de travail pour la communauté du VIS et de l'EES chargé de discuter de la préparation technique et organisationnelle à la mise en service de l'EES, du VIS4EES et du BMS partagé; le GAT rend compte aux groupes consultatifs du VIS et de l'EES.

## État d'avancement par tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Principales réalisations au cours de la période de référence
<b>Outils des services opérationnels</b>	
<b>Principaux objectifs:</b> <ul style="list-style-type: none"><li>fournir des outils de haute qualité pour le soutien opérationnel;</li><li>commencer à mettre en œuvre le système de gestion des événements afin d'assurer l'automatisation des alertes pour le suivi.</li></ul>	
<b>Outils des services opérationnels – administration</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"><li>administration et personnalisation assurées, y compris l'administration technique pour les outils;</li><li>soutien apporté aux utilisateurs finaux et formation dispensée.</li></ul>
<b>Outils des services opérationnels – maintenance</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"><li>maintenance efficace et continue, y compris les licences;</li><li>support fournisseur aux administrateurs pour la mise en œuvre des changements.</li></ul>
<b>SiMS - déploiement à l'UCS</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"><li>déploiement de composants de la SiMS à la UCS (nouveaux écrans et configuration de la surveillance).</li></ul>
<b>Mise en œuvre du système de gestion des événements</b> livraison du projet 2024 nouvelle date de livraison 2025	<b>Reporté</b> <ul style="list-style-type: none"><li>extension du champ d'application afin d'intégrer de nouvelles fonctionnalités;</li><li>lancement de la mise en œuvre du système de gestion des événements.</li></ul>
<b>Améliorations du système de gestion des événements</b> livraison du projet 2026	<b>Autres</b> <ul style="list-style-type: none"><li>l'activité commencera après la mise en service du nouveau système de gestion des événements.</li></ul>
<b>Remplacement de l'outil d'ITSM</b> livraison du projet 2026	<b>En cours</b> <ul style="list-style-type: none"><li>sélection du nouvel outil d'ITSM terminée (ServiceNow, SNOW);</li><li>analyse des processus d'ITSM existants en cours;</li><li>mise en œuvre des processus d'ITSM dans le nouvel outil.</li></ul>
<b>Transition des services</b>	
<b>Principaux objectifs:</b> <ul style="list-style-type: none"><li>soutenir la maintenance de tous les systèmes et de l'infrastructure JAI;</li><li>consolider les outils et processus internes afin d'adopter une approche plus agile de la gestion des versions et des changements.</li></ul>	
<b>Gestion des changements opérationnels</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"><li>certification, planification, mise en œuvre et examen post-mise en œuvre assurés;</li><li>nouveaux systèmes (EES et BMS partagé) et contractants à l'outil d'ITSM intégrés;</li><li>préparatifs en cours pour l'ETIAS, les éléments d'interopérabilité et l'ECRIS-TCN.</li></ul>
<b>Gestion des versions et du déploiement</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"><li>processus propre de contrôle de la qualité mis en place, basé sur les pipelines DevSecOps (pour la construction et le déploiement);</li><li>versions mises en œuvre (c'est-à-dire les dernières fonctionnalités et correctifs);</li><li>approche agile et automatisée de la gestion des versions mise en œuvre.</li></ul>
<b>Passage à la phase opérationnelle</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"><li>livraisons dans la mesure du possible, compte tenu des retards avec l'EES;</li><li>activités de transition coordonnées (y compris le groupe de transition) et soutien apporté aux répétitions en vue de la mise en service de l'EES, du BMS partagé et du VIS pour l'EES.</li></ul>

## TECHNOLOGIE ET INGENIERIE LOGICIELLE

L'Agence améliore en permanence ses capacités afin de rationaliser la production et d'accélérer la livraison de nouvelles applications, ainsi que d'accroître l'appropriation des nouvelles technologies développées. Dans le cadre du nouveau mode de travail de l'eu-LISA, le développement de nouveaux systèmes se fait principalement en interne plutôt qu'en sous-traitance à des fournisseurs externes. Afin de garantir une efficacité accrue, une meilleure cohérence, l'évolutivité et la qualité des applications logicielles développées, l'eu-LISA a lancé l'initiative «Software Factory» (SoFa), qui fournit un cadre normalisé pour le développement agile et itératif de logiciels, ainsi qu'un ensemble d'outils et de pratiques couvrant l'ensemble du cycle de vie du développement logiciel (SDLC). Afin de s'assurer que tous les nouveaux systèmes et les nouvelles versions soient adaptés et conformes aux attentes en matière de qualité, l'eu-LISA supervise les essais complets pour les solutions logicielles et l'intégration des services.

### Principaux résultats

Plateforme de production pour le VIS pour l'EES et le BMS partagé mise en œuvre

Vision architecturale livrée

Groupe d'experts sur les essais d'interopérabilité créé

### Indicateurs clés de performance<sup>80</sup>

Source: Rapports de synthèse des essais. Rapports internes



90 %

DES CAMPAGNES D'ESSAIS RÉALISÉES DANS LES DÉLAIS

EN BONNE VOIE



95 %

DE COUVERTURE COMPLÈTE DES EXIGENCES TESTABLES

EN BONNE VOIE

### Solutions et architecture

Afin de garantir la haute qualité des solutions et des applications développées, l'eu-LISA a continué d'aligner la conception architecturale de toutes les initiatives de développement sur la stratégie technologique interne. En 2024, l'eu-LISA a livré sa **vision architecturale**, qui définit les éléments constitutifs de l'interopérabilité et établit des normes pour tous les systèmes.

### Ingénierie logicielle

Pour garantir la qualité des logiciels requis (conception des applications, qualité du code source) tout en réduisant la dépendance à l'égard des sous-traitants pour le développement, l'eu-LISA a continué d'améliorer ses capacités internes en matière de pipelines de développement et de déploiement à l'aide d'outils DevSecOps et a concentré ses efforts sur l'automatisation via le pipeline CI/CD (intégration, livraison et déploiement continus) afin de réduire les erreurs, d'améliorer l'efficacité et le temps de déploiement des nouvelles applications. Afin de soutenir la mise en service des systèmes à venir, l'Agence a **mis en place une plateforme de production CI/CD pour le VIS pour l'EES et le BMS partagé**.

### Assurance de la qualité et essais

En 2024, l'Agence a transformé son soutien aux essais en une **fonction globale d'assurance de la qualité** en passant à une architecture native en nuage et en adoptant des principes plus souples pour la gestion des essais et des certifications. En particulier, pour rationaliser les rapports et le traitement des défauts et des problèmes liés aux tests, l'eu-LISA a lancé des outils de test basés sur le nuage pour tester les applications web et les applications mobiles, atteignant ainsi des niveaux élevés d'automatisation et d'efficacité. Impliquer les États membres à un stade précoce du processus d'essai permet de détecter les problèmes plus tôt, ce qui réduit la charge pesant sur la phase d'essai finale, tandis que le retour d'information itératif et la résolution plus rapide des problèmes augmentent la qualité globale du système.

Tout au long de l'année, l'Agence a soutenu les activités d'essai pour l'EES, le VIS, le BMS partagé, l'ETIAS, l'ECRIS-TCN et l'interopérabilité afin de garantir que tous les produits et services sont livrés avec la qualité, la valeur et la stabilité prévues.

<sup>80</sup> **SIS**: 95,5 % (diminution, augmentation du nombre d'incidents: gestion des versions); **VIS**: 99 % (augmentation), taux le plus élevé jamais enregistré; **Eurodac**: 99 %, soit le taux le plus élevé jamais enregistré.

## État d'avancement par tâches et projets

### Tâche de projet/hors projet

### Principales réalisations au cours de la période de référence

#### Solutions et applications

##### Principaux objectifs:

- assurer une performance efficace et continue de la plateforme de gestion du cycle de vie des applications (ALM);
- assurer une conception de haute qualité des applications pour le fonctionnement des systèmes liés aux activités principales.

##### Services de gestion des applications

activités courantes

##### Livré

- qualité de la conception de l'application assurée.

##### Prise en charge de la plateforme de gestion du cycle de vie des applications et des outils connexes

activités courantes

##### Livré

- performance de la plateforme d'ALM assurée pour les essais, la mise en service et la maintenance.

#### Assurance de la qualité et essais

##### Principaux objectifs:

- consolider les outils et processus internes en vue d'adopter une approche plus souple de la gestion des essais et certifications, y compris l'amélioration des outils du cycle de vie du développement logiciel (SDLC).
- concevoir et mettre en œuvre des campagnes d'essai pour toutes les opérations de maintenance et de développement.

##### Gestion des essais

activités courantes

##### Livré

- gestion des essais pour le SIS, le VIS, Eurodac, l'EES, le BMS partagé, l'ETIAS, l'ECRIS-TCN et les éléments d'interopérabilité;
- réunions de coordination régulières afin d'aligner les politiques et procédures d'essai, y compris avec les groupes d'experts chargés des essais (EES-VIS, ETIAS, interopérabilité et ECRIS-TCN);
- outils d'essai gérés, y compris les outils d'essai en nuage.

#### Architecture d'entreprise

##### Principaux objectifs:

- développer une architecture d'interopérabilité pour les systèmes existants et futurs liés aux activités principales, établir des normes en matière d'architecture, modéliser une entité de données ou une fonction opérationnelle, développer une matrice d'échange d'informations, accroître le niveau de maturité de l'entreprise.

##### Continuum de l'architecture d'entreprise

activités courantes

##### Livré

- architecture d'entreprise mise en œuvre, y compris la mise à jour du catalogue de technologies et de la stratégie technologique de l'eu-LISA, et vision architecturale réalisée;
- définition en cours du processus / des services de l'architecture d'entreprise (phase du continuum).
- formation à l'Open Group Agile Architecture afin d'améliorer l'agilité des artefacts architecturaux.

## SOUTIEN A LA COMMISSION EUROPEENNE ET AUX ÉTATS MEMBRES

L'Agence soutient la Commission, les États membres et les autres agences européennes concernées dans la préparation, le développement et la mise en œuvre des systèmes d'information JAI. L'Agence a continué de gérer et de développer les systèmes d'information faisant partie de son mandat, en accomplissant les tâches et en offrant les services définis dans les règlements pertinents, notamment en dispensant à tous les utilisateurs finaux une formation régulière sur l'utilisation technique des systèmes JAI. En 2024, l'eu-LISA n'a reçu aucune demande de la Commission ou des États membres au titre des articles 9 et 16 du règlement portant création de l'Agence.

### État d'avancement par tâches et projets

Tâche de projet/hors projet Principales réalisations au cours de la période de référence

#### Soutien à la Commission et aux États membres

##### Principaux objectifs:

- soutenir les États membres, la Commission et les autres agences européennes concernées dans la préparation, le développement ou l'utilisation des systèmes d'information JAI confiés à l'eu-LISA.

##### Soutien à la Commission et aux États membres

ad hoc, comme demandé

##### Autres

- aucune demande n'a été formulée par la Commission et les États membres au titre des articles 9 et 16 du règlement fondateur de l'eu-LISA.

## GROUPES CONSULTATIFS, REUNIONS ET MISSIONS

L'Agence a soutenu et coordonné les travaux des organes de gouvernance de l'eu-LISA en organisant les réunions des groupes consultatifs de l'eu-LISA (SIS, VIS, Eurodac, EES-ETIAS, ECRIS-TCN, Interopérabilité, e-CODEX et PC des ECE), les conseils de gestion de programme, ainsi que de différents autres groupes de coopération et de travail, et a coordonné leurs travaux et discussions quotidiens en vue de garantir l'alignement sur les besoins des parties prenantes.

### Principaux résultats

98,8 % des parties prenantes satisfaites du soutien apporté

58 réunions du groupe consultatif et 48 réunions du conseil de gestion de programme organisées

Première réunion du conseil de gestion de la PC des ECE

### Indicateurs clés de performance<sup>81</sup>

Source: enquête de satisfaction des parties prenantes

98,8 %



DES PARTIES PRENANTES SATISFAITES

EN BONNE VOIE

Tout au long de l'année 2024, l'eu-LISA a apporté un soutien de haute qualité à tous les groupes consultatifs et conseils de gestion de programme, y compris aux groupes de travail et de coopération, aux ateliers techniques et aux réunions *ad hoc* spécifiques avec les États membres. L'Agence a organisé toutes les réunions prévues, y compris deux réunions extraordinaires (l'une pour Eurodac à la suite de l'adoption du règlement de refonte, et l'autre pour e-CODEX afin de discuter de la solution en nuage). En outre, en 2024, l'Agence a organisé le premier conseil de gestion de la PC des ECE.

L'enquête annuelle de satisfaction des parties prenantes a confirmé la **grande qualité du soutien apporté aux parties prenantes**, avec un **taux de satisfaction de 98,8 %**, le résultat le plus élevé à ce jour. Les parties prenantes ont souligné la bonne communication, coopération et efficacité du soutien, confirmant la qualité des interactions de l'eu-LISA avec les parties prenantes.

<sup>81</sup> **SIS**: 95,5 % (diminution, augmentation du nombre d'incidents: gestion des versions); **VIS**: 99 % (augmentation), taux le plus élevé jamais enregistré; **Eurodac**: 99 %, soit le taux le plus élevé jamais enregistré.

## État d'avancement par tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Principales réalisations au cours de la période de référence
<b>Groupes consultatifs et autres réunions</b>	
<b>Principaux objectifs:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ apporter un soutien de haute qualité aux groupes consultatifs, aux conseils de gestion de programme, y compris aux groupes de travail et aux ateliers techniques.</li> </ul>	
<b>Soutien administratif aux groupes consultatifs</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réunions organisées et soutenues, y compris pour les groupes de travail et de coopération, les ateliers techniques et les événements ad hoc à la demande des parties prenantes (58 réunions des groupes consultatifs, y compris une réunion extraordinaire d'Eurodac);</li> <li>■ suivi de la mise en œuvre des décisions et des résultats des réunions.</li> </ul>
<b>Soutien administratif aux conseils d'administration de programme</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réunions organisées et soutenues, y compris le suivi des recommandations et des décisions (48 réunions des CGP, y compris une réunion extraordinaire e-CODEX).</li> </ul>
<b>Soutien administratif à d'autres réunions et missions</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ soutien apporté à des missions du personnel, notamment des conférences, des événements et des réunions d'information pour les parties prenantes.</li> </ul>

## 1.9. ACTIVITES INSTITUTIONNELLES

### GOVERNANCE

#### Gouvernance et conformité

L'Agence s'engage à assurer le respect le plus strict du cadre réglementaire de l'UE et à mettre en œuvre une gouvernance saine, transparente et responsable. Afin de répondre à ses objectifs annuels et pluriannuels et aux attentes des parties prenantes, l'eu-LISA continue d'intensifier ses efforts en faveur d'une performance efficace en améliorant sa gouvernance, en alignant ses ressources et ses capacités et en favorisant une prise de décision fondée sur des données.

#### Principaux résultats

Mise en œuvre de 97 % des recommandations d'audit en attente

Adoption de la stratégie de contrôle interne

Publication du tout premier rapport sur la durabilité

#### Indicateurs clés de performance<sup>82 / 83</sup>

ICP	Objectif	Valeur au 31.12.2024	Statut	Source des données
<b>Audit</b>				
<b>Pourcentage des recommandations d'audit mises en œuvre dans les délais prescrits, qui sont:</b>				
critiques	100 %	pas de recommandations critiques	<b>En bonne voie</b>	Rapport d'activité de l'IAC
très importantes	≥ 90 %	95 %		
importantes	≥ 80 %	100 %		

<sup>82</sup> ICP pour l'évaluation du projet non disponibles. En 2024, l'eu-LISA a finalisé deux projets informatiques internes; aucun «*projet standard*»\* n'a été terminé, principalement en raison de la mise en œuvre retardée de l'EES et des interdépendances avec d'autres programmes/projets. Étant donné que la valeur de cet ICP est exprimée sous la forme d'un pourcentage moyen d'écart (en termes de coûts, de calendrier et de portée) et que seuls deux projets internes sont concernés, le calcul de l'ICP pour 2024 ne peut être considéré comme pertinent. \*Conformément à la méthodologie de gestion de projet interne, un «*projet standard*» est une activité qui doit satisfaire aux critères suivants: (caractère temporaire ET unique) ET [(budget ET durée) OU effort] où budget > 300 000,00, durée > 3 mois et effort > 3 ETP.

<sup>83</sup> L'ICP pour la gestion de projet n'est pas disponible. Un changement dans la méthodologie de gestion de projet a été initié en 2023 et appliqué en 2024 avec l'approche par vagues et l'introduction de principes agiles pour la gestion des projets. Par conséquent, cet ICP, lié à la conformité des projets achevés à l'utilisation des artefacts Prince2 au cours du cycle de vie, n'est plus valable.

#### Nombre et ancienneté des recommandations en attente:

moins de 6 mois	≤ 4	0	<b>En bonne voie</b>	Rapport d'activité de l'IAC
entre 6 mois et 1 an	≤ 2	0		
plus d'un an	≤ 1	1		

#### Protection des données

<b>Nombre de demandes de conseil reçues de la part de maîtres d'ouvrage qui ont été satisfaites</b>	80 % présentées à un stade précoce	70 %	<b>Inférieur à l'objectif</b> 84	Bases de données internes du DPD
	60 % satisfaites	45 %		
	60 % satisfaites dans les délais			

### Gouvernance

Tout au long de l'année 2024, l'Agence a assuré le respect systématique du cadre réglementaire de l'UE et des bonnes pratiques de gouvernance en renforçant les capacités de gestion stratégique et en garantissant les performances et la conformité grâce à la gestion de la qualité et à un contrôle interne. L'Agence a continué de renforcer son système de contrôle interne, tout en mettant en œuvre le plan d'action du cadre d'auto-évaluation des fonctions publiques (CAF). L'Agence a réalisé son évaluation annuelle du cadre de contrôle interne et a mis en place un système de suivi permanent des lacunes identifiées. En outre, l'eu-LISA a adopté sa **stratégie de contrôle interne** afin de renforcer les domaines dans lesquels les principales faiblesses se produisent.

Afin d'améliorer son développement organisationnel, ses performances et la qualité de sa gouvernance, l'eu-LISA a adopté un **plan d'action stratégique** visant à améliorer la gestion et la mise en œuvre des systèmes relevant de sa compétence en adoptant de nouvelles manières de travailler, à renforcer sa conformité, à intégrer les nouvelles avancées technologiques (nuage souverain, IA), à améliorer l'attraction et la rétention des talents et les relations avec ses parties prenantes.

Afin d'optimiser les processus et procédures internes clés et de tirer parti de l'automatisation et de la numérisation, l'eu-LISA a mené une **étude sur la numérisation éventuelle des processus**. Outre la livraison de tous les documents statutaires, l'Agence a également publié son **tout premier rapport sur la durabilité**, qui met en lumière ses efforts dans les domaines environnemental, social et de la gouvernance, jetant ainsi des bases solides pour les améliorations futures et des publications plus détaillées<sup>85</sup>.

### Protection des données

L'Agence a continué d'appliquer les normes les plus strictes en matière de sécurité de l'information et de protection des données aux données et informations qu'elle gère, tout en garantissant un traitement des informations personnelles équitable et légal, conformément à la loi sur la protection des données, y compris les dispositions spécifiques pour chaque système d'information à grande échelle. En particulier, l'eu-LISA a procédé à l'**examen de la conformité de l'EES et du BMS partagé en matière de protection des données**. L'évaluation de la mesure de l'exactitude du BMS partagé a confirmé la conformité avec les recommandations du Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) sur les normes éthiques et la sauvegarde des droits individuels qui établissent une référence en matière de protection des données dans les systèmes biométriques dans l'ensemble de l'UE.

En outre, l'Agence s'est également concentrée sur la résolution de ses plus grands **défis en matière de protection des données**: l'intégration des **principes de «prise en compte du respect de la vie privée dès la conception» et de «protection de la vie privée par défaut»** dans le développement des systèmes d'information à grande échelle (ETIAS et cadre d'interopérabilité) et la définition des mesures visant à atténuer les risques recensés, en s'efforçant de trouver des solutions efficaces et conformes qui garantissent le respect de la vie privée et la confidentialité des données à caractère personnel.

L'Agence a également continué de soutenir les inspections du CEPD et de collaborer avec d'autres agences de l'UE afin de promouvoir les bonnes pratiques dans le domaine de la protection des données. Tout au long de l'année, l'Agence a contrôlé la mise en œuvre des recommandations du CEPD en attente et a apporté son soutien à l'**inspection du VIS par le CEPD** afin d'évaluer sa conformité avec les règlements en matière de protection des données et les mesures de sécurité informatique.

### Structure d'audit interne

Tout au long de l'année 2024, l'eu-LISA a continué de renforcer son cadre de gouvernance, d'améliorer le système de contrôles internes et d'assurer une compréhension adéquate des risques résiduels par les parties prenantes. Plus particulièrement, l'Agence s'est efforcée de **ratrapper son retard dans la mise en œuvre des**

<sup>84</sup> Les indicateurs n'ont pas été atteints en raison de changements structurels importants.

<sup>85</sup> eu-LISA Sustainability Report 2023, juillet 2024 (disponible en anglais uniquement).

**recommandations d'audit en attente** et a clôturé les recommandations les plus importantes et les plus anciennes sans plus tarder, atteignant à la fin de l'année le taux de mise en œuvre très élevé de 97 %. En 2024, l'eu-LISA a mis en œuvre avec succès son plan d'audit interne (92,3 %), un seul audit ayant été reporté à 2025: l'examen du développement de l'ETIAS.

### État d'avancement par tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Principales réalisations au cours de la période de référence
<b>Gouvernance</b>	
<b>Principaux objectifs:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ aligner les ressources et les capacités sur les objectifs stratégiques;</li> <li>■ renforcer les capacités de contrôle interne et de gestion de la qualité;</li> <li>■ mettre en œuvre de bonnes pratiques de gouvernance et promouvoir une prise de décision fondée sur les données.</li> </ul>	
<b>Gouvernance institutionnelle, conformité et gestion de la qualité</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ efficacité du cadre de contrôle interne (CCI) évaluée, stratégie de contrôle interne adoptée, registre des exceptions et des cas de non-conformité tenu;</li> <li>■ système de gestion de la qualité mis en œuvre, y compris la coordination du conseil de la qualité;</li> <li>■ stratégie à long terme, programmation et activités d'établissement de rapports coordonnées;</li> <li>■ efficacité des processus de gouvernance améliorée, y compris les chartes des subdivisions;</li> <li>■ risques institutionnels suivis.</li> </ul>
<b>Gouvernance, planification et rapports du département des opérations</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ contribution apportée à la planification annuelle/pluriannuelle et au processus d'établissement de rapports, notamment en alignant les activités opérationnelles et en contribuant aux nouvelles propositions législatives.</li> </ul>
<b>Cadre du service et des processus de l'eu-LISA</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ gestion du catalogue de produits et de services (PSCAT);</li> <li>■ présentation d'un rapport annuel sur les ICP relatifs aux processus;</li> <li>■ renforcement du processus de gestion des connaissances à l'aide d'un outil dédié;</li> <li>■ étude sur la numérisation, l'automatisation et la mesure des processus de l'eu-LISA.</li> </ul>
<b>Amélioration continue des services et processus de l'eu-LISA</b> livraison du projet: 2026	<b>En cours</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ examen et mise à jour des services et processus, y compris les ICP concernés;</li> <li>■ catalogue de produits et services de l'eu-LISA mis à jour;</li> <li>■ tenue et amélioration du registre d'amélioration des services.</li> </ul>
<b>Capacité de gestion des programmes et des projets (GPP)</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ coordination des contributions aux rapports mensuels (CGP) et aux rapports d'avancement semestriels destinés au Parlement européen et au Conseil;</li> <li>■ mise au point d'une méthodologie GPP, y compris un contrôle annuel de la conformité, des outils GPP (Planview Portfolios, ProjectPlace) et la qualité des données;</li> <li>■ agilité opérationnelle acquise grâce à un cadre agile et à l'échelle, y compris une gouvernance de projet soutenue conformément à la nouvelle méthode de travail (p.ex. EES et Eurodac).</li> </ul>
<b>Tâches horizontales institutionnelles</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ départements et unités coordonnés, soutenus et gérés.</li> </ul>

**Conformité****Principaux objectifs:**

- garantir la conformité avec toutes les exigences applicables en matière de contrôle interne, y compris la mise en œuvre des recommandations d'audit;
- garantir la conformité avec toutes les normes, exigences et réglementations pertinentes en matière de protection des données.

**Audit interne**

activités courantes

**Livré**

- directeur exécutif, conseil d'administration et CACF tenus informés des conclusions de l'audit et des recommandations mises en œuvre, y compris le rapport annuel de la structure d'audit interne;
- coordination des audits internes et externes, y compris le suivi des recommandations d'audit ouvertes;
- évaluation des processus de contrôle interne, des contrôles des processus opérationnels et des risques connexes, y compris la stratégie de lutte contre la fraude, le processus de dénonciation, le registre de transparence.

**Protection des données**

activités courantes

**Livré**

- Suivi et renforcement des activités de traitement des données, notamment en évaluant les processus et les contrôles de protection des données, en mettant en œuvre les recommandations, en gérant les registres de protection des données, en fournissant des rapports annuels et des rapports sur l'état d'avancement<sup>86</sup>;
- soutien des audits, y compris la consultation et la réponse aux demandes du CEPD;
- participation à des forums pertinents (par exemple, réseaux, institutions et organes de l'UE).

**Gestion des parties prenantes et communication**

Afin de maintenir et de renforcer la visibilité et l'image de l'eu-LISA en tant que partenaire fiable et digne de confiance dans ses domaines d'expertise, l'Agence a continué de nourrir une collaboration étroite avec ses parties prenantes dans le domaine JAI de l'UE, en particulier avec les États membres, les pays associés à l'espace Schengen, les institutions et agences de l'UE et l'industrie (notamment les transporteurs de passagers). Dans ce cadre, l'eu-LISA fournit des informations et une expertise technique sur les initiatives législatives pertinentes en soutenant les parties prenantes dans la gestion de la demande et en menant des analyses des activités. L'Agence renforce également sa communication au public afin de garantir la transparence et d'élargir son champ d'action en matière de sensibilisation.

**Principaux résultats**

Présidence 2024 du Réseau des agences JAI

Lancement d'une initiative de gestion de la demande

Premier nouveau site web de l'eu-LISA pour une meilleure expérience utilisateur

**Indicateurs clés de performance**

ICP	Objectif	Valeur au 31.12.2024	Statut	Source des données
<b>Incidence de la communication externe de l'eu-LISA</b>				
<b>Nouveaux abonnés sur les réseaux sociaux</b>	+ 200 abonnés par plateforme et par an	LinkedIn: + 5 262 X: + 235 Facebook: + 651 YouTube: + 98	<b>En bonne voie</b> <sup>87</sup>	analyse du web et des réseaux sociaux
<b>Événements d'engagement: taux de satisfaction</b>	> 90 %	pas organisé en 2024	<b>Autres</b>	décision de la direction

<sup>86</sup> eu-LISA DPO Annual Work Report 2023 (disponible en anglais uniquement).

<sup>87</sup> YouTube n'est pas un réseau social actif, il est utilisé comme un *répertoire de vidéos*. L'eu-LISA se concentre sur les réseaux sociaux actifs.

ICP	Objectif	Valeur au 31.12.2024	Statut	Source des données
Taux de participation à la conférence annuelle	> 95 %	pas organisé en 2024	Autres	décision de la direction
Taux de participation à la table ronde sectorielle	nombre de participants en ligne ≥ 130	≥ 100 %	En bonne voie	Table ronde sectorielle
<b>Incidence de la communication interne de l'eu-LISA</b>				
Participation:	> 51 %	52 %	En bonne voie	Enquête annuelle de satisfaction
Taux de satisfaction:	> 70 %	92 %	En bonne voie	Enquête annuelle de satisfaction

## Partenariats avec les États membres, les institutions et agences de l'UE

L'Agence a continué de nourrir des partenariats étroits et constructifs avec les États membres, les institutions et les agences de l'UE en s'engageant activement dans des discussions techniques et stratégiques et en soutenant le processus législatif et d'élaboration des politiques dans le domaine JAI, en particulier avec la direction générale de la migration et des affaires intérieures (**DG HOME**) et la direction générale de la justice et des consommateurs (**DG JUST**) de la Commission. En août 2024, l'eu-LISA a accueilli la commissaire européenne aux affaires intérieures, Ylva Johansson, à son siège de Tallinn (Estonie) et sur le site opérationnel de Strasbourg (France). L'Agence a également entretenu des relations de travail étroites avec les États membres ayant assuré la présidence tournante du Conseil de l'UE: la Belgique et la Hongrie.

Tout au long de l'année, l'eu-LISA a poursuivi sa collaboration avec d'autres agences de l'UE, à la fois de manière bilatérale et via des réseaux, tels que le réseau des agences JAI (**RAJAI**) et le réseau des agences de l'UE (**EUAN**). En outre, l'Agence a continué de partager son expertise et de discuter des possibilités de collaboration afin d'accroître l'efficacité et les synergies entre les agences de l'UE.

## Présidence 2024 du réseau des agences JAI

En 2024, l'Agence a assuré la **présidence du réseau des agences JAI (RAJAI)** et a mis l'accent sur l'élargissement de la **coopération interagences** (programme d'échange du personnel), la conduite de la **transformation numérique** (apprentissage en ligne et biométrie), le renforcement de la **sécurité et de la résilience** (cybersécurité et continuité des activités) ainsi que sur l'engagement en faveur de la **responsabilité sociale** (durabilité et diversité, équité et inclusion). L'Agence a joué un rôle moteur dans l'identification des grandes priorités en matière de JAI et a collaboré avec d'autres agences JAI sur plusieurs documents publiés par le réseau. L'Agence a géré les campagnes de communication du réseau afin de sensibiliser et de promouvoir les priorités et initiatives communes, telles que la solidarité de l'UE avec l'Ukraine, le livre blanc sur la coopération future entre les agences JAI et la Commission, et la déclaration de position commune sur le prochain CFP<sup>88</sup>.

## Gestion des relations d'affaires

L'Agence a poursuivi ses relations d'affaires productives avec toutes les parties prenantes (les États membres, les autres agences de l'UE et l'industrie) en analysant et en évaluant les demandes opérationnelles et en fournissant une expertise technique sur les nouvelles propositions législatives. Tout au long de l'année 2024, l'eu-LISA s'est concentrée sur le renforcement des capacités d'analyse opérationnelle, notamment en lançant **l'initiative de gestion de la demande** afin de mieux évaluer l'incidence de toutes les demandes des parties prenantes et d'assurer le contrôle de leur portée, tout en protégeant la mise en œuvre de l'architecture d'interopérabilité, y compris en fournissant des estimations de ressources pour toute nouvelle proposition ou initiative législative présentée par la Commission ou les États membres. Afin de soutenir le processus de gestion de la demande, l'eu-LISA a mis en place un outil dédié **pour numériser la vérification et la validation des exigences** (REUSE), en utilisant les technologies sémantiques et l'intelligence artificielle.

## Communication

L'Agence est restée axée sur la mise à disposition d'informations transparentes, objectives et facilement compréhensibles afin d'accroître la visibilité globale et de sensibiliser le public à ses priorités. Par le biais de formats de médias et de plateformes d'information en ligne et hors ligne, l'eu-LISA a continué de faire valoir son rôle et ses réalisations en tant que **facteur clé de la mise en œuvre des politiques JAI de l'UE**. Des efforts supplémentaires ont été consacrés à l'image de l'Agence en tant qu'employeur afin d'attirer de nouveaux talents, en promouvant la présidence du RAJAI de l'eu-LISA, en mettant en avant des positions et des priorités communes, ainsi qu'en présentant les actions environnementales de l'Agence en vue d'obtenir la certification

<sup>88</sup> Pour plus de détails, veuillez consulter le *résumé vidéo* de l'eu-LISA et le *rapport final du RAJAI pour 2024* (disponibles en anglais uniquement).

EMAS.

L'Agence a également déployé un **nouveau site web** afin d'améliorer l'expérience des utilisateurs et de moderniser sa visibilité en ligne globale. À la fin de l'année, toutes les plateformes des réseaux sociaux affichaient une croissance remarquable du nombre d'abonnés, signe d'une extension réussie des activités de sensibilisation et d'un élargissement de la présence en ligne de l'Agence.

## État d'avancement par tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Principales réalisations au cours de la période de référence
<b>Gestion des relations d'affaires</b>	
<b>Principaux objectifs:</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>■ entretenir des relations d'affaires efficaces et productives avec toutes les parties prenantes, notamment en les aidant à gérer les demandes;</li><li>■ réaliser une analyse opérationnelle et coordonner l'évaluation des exigences opérationnelles au sein de l'Agence.</li></ul>	
<b>Gestion des relations d'affaires</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ gestion des relations commerciales, y compris le développement d'activités (B2B), l'outil REUSE pour la gestion de la demande et le développement d'un nouvel outil de gestion des parties prenantes;</li><li>■ saisie et analyse des demandes et des exigences opérationnelles (notamment la conversion des demandes approuvées en exigences pour le cycle de vie du développement des systèmes), par exemple la solution de communication;</li><li>■ évaluation de l'incidence des nouvelles initiatives, représentation de l'eu-LISA à tous les niveaux de gouvernance (GC, CGP, CA), dans les institutions de l'UE et dans l'industrie;</li><li>■ soutien apporté aux organes de gouvernance de l'eu-LISA, notamment en présidant des Groupes consultatifs et d'autres groupes de travail connexes.</li></ul>
<b>Gestion des parties prenantes</b>	
<b>Principaux objectifs:</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>■ maintenir une collaboration étroite, transparente et constructive avec le conseil d'administration.</li></ul>	
<b>Appui administratif au conseil d'administration</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ soutien administratif au conseil d'administration et à son comité «Audit, conformité et finances» (CACF); notamment la coordination, la préparation et la facilitation des réunions et le suivi de la mise en œuvre des décisions;</li><li>■ 6 réunions du conseil d'administration (dont une extraordinaire) et 4 réunions du CACF (dont une extraordinaire).</li></ul>
<b>Suivi et coordination des politiques</b>	
<b>Principaux objectifs:</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>■ contribuer de manière constructive au processus législatif et d'élaboration des politiques dans le domaine JAI de l'UE;</li><li>■ favoriser des partenariats solides avec les États membres, les institutions et les agences de l'UE.</li></ul>	
<b>Suivi des politiques et coordination des politiques internes, gestion des parties prenantes et des événements</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ direction du RAJAI en tant qu'agence présidente, notamment en contribuant aux outils de rapport, au document commun en soutien à l'Ukraine, au livre blanc sur la coopération future entre les programmes d'échange de personnel;</li><li>■ Soutien apporté aux présidences du Conseil;</li><li>■ Liaison assurée avec les institutions et agences de l'UE, les États membres, le monde universitaire et l'industrie, notamment en organisant et en accueillant plusieurs visites de différentes délégations;</li><li>■ suivi des développements politiques, stratégiques et législatifs pertinents; analyse/contribution.</li></ul>
<b>Activités du bureau de liaison</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ suivi des évolutions politiques, stratégiques et législatives pertinentes, y compris l'analyse de la politique interne, de la législation et de l'impact;</li><li>■ soutien apporté à la direction exécutive et aux opérations, notamment par la tenue d'un répertoire d'instruments juridiques sur l'intranet (Legal Observer);</li><li>■ représentation de la position de l'eu-LISA lors de différentes réunions au niveau de l'UE;</li><li>■ coopération avec les parties prenantes sur des questions d'intérêt mutuel, notamment à Bruxelles, en particulier avec les institutions de l'UE.</li></ul>

**Communication****Principaux objectifs:**

- améliorer la réputation professionnelle de l'eu-LISA et l'engagement des parties prenantes;
- assurer l'efficacité des échanges d'informations et de la sensibilisation du grand public.

**Communication**

activités courantes

**Livré**

- communication régulière via différents canaux, notamment l'élargissement de la présence en ligne et dans les réseaux sociaux;
- sensibilisation accrue aux priorités annuelles, notamment la présidence du RAJAI en 2024, la certification EMAS, la promotion des grands événements de visibilité (tables rondes sectorielles);
- mise en avant des progrès accomplis dans la mise en œuvre des nouveaux systèmes d'information, à savoir l'EES et l'ETIAS, les campagnes de sensibilisation des transporteurs;
- déploiement d'un nouveau site web et d'un nouveau message de marque institutionnel.

**SOUTIEN INSTITUTIONNEL****Sécurité institutionnelle et continuité des activités**

L'Agence a assuré un niveau élevé de sécurité physique dans et autour de ses installations, ainsi que la continuité des activités en réponse à l'évolution des besoins opérationnels. En particulier, pour continuer d'améliorer sa protection et sa sécurité physique, l'eu-LISA a renforcé sa posture de sécurité et de sûreté en déployant un système de contrôle centralisé pour préserver et surveiller, avec une traçabilité complète, l'accès aux racks du centre de données hébergeant ses systèmes liés aux activités principales.

**Indicateurs clés de performance**

ICP	Objectif	Valeur au 31.12.2024	Statut	Source des données
Nombre d'exercices d'urgence/de sécurité et d'exercices liés à la continuité des activités	deux exercices par an	deux exercices d'urgence	En bonne voie	tableau de bord d'assurance sécurité
Couverture des contrôles de la continuité des activités	100 %	100 %	En bonne voie	tableau de bord d'assurance sécurité
Tests de l'efficacité des plans de continuité des activités	au moins un exercice de résilience institutionnelle par an	un exercice de résilience institutionnelle	En bonne voie	tableau de bord d'assurance sécurité
% de mise en œuvre des recommandations	85 %	> 85 %	En bonne voie	rapports de mise en œuvre

**État d'avancement par tâches et projets****Gestion opérationnelle****Principaux objectifs:**

- assurer un niveau élevé de sécurité physique des installations, des actifs et des effectifs de l'eu-LISA;
- améliorer de manière constante les processus de continuité des activités et de sécurité.

**Sécurité préventive et continuité des activités**

activités courantes

**Livré**

- service de sécurité des bâtiments 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sur tous les sites, y compris les contrôles de sécurité pour les locaux temporaires et pendant les travaux;
- maintenance des systèmes de sécurité et de l'infrastructure, y compris surveillance du paysage de la sécurité et alignement continu des mesures de sécurité;
- actualisation et normalisation des exigences de sécurité, y compris en matière de continuité des activités et de conseil.

## Politique de sécurité et coordination

activités courantes

### Livré

- gouvernance en matière de sécurité et gestion de la continuité, notamment des événements de coopération, d'information et de sensibilisation;
- mise à jour des processus de sécurité et de continuité des activités sur la base des recommandations issues des exercices, des inspections et des audits.

## Gestion des ressources humaines

Pour atteindre ses objectifs stratégiques, l'Agence améliore en permanence la gestion de ses ressources humaines, en appliquant une approche fondée sur les compétences, en s'efforçant d'attirer un vivier diversifié de talents et en proposant un développement professionnel ciblé pour permettre à chacun d'atteindre son plein potentiel.

### Principaux résultats

RAISE – nouvelle initiative de changement organisationnel

Augmentation du nombre de candidatures aux postes ouverts et amélioration de la qualité

### Indicateurs clés de performance

ICP	Objectif	Valeur au 31.12.2024	Statut	Source des données
<b>Ratio des postes administratifs et opérationnels</b>	20 % administratifs 70 % opérationnels	18,6 % administratifs 70,6 % opérationnels	<b>En bonne voie</b> <sup>89</sup>	Exercice d'évaluation comparative du personnel 2024
<b>Taux d'absentéisme (%), mesuré par 3 indicateurs:</b> 1. nombre moyen de jours de congé de maladie 2. % du personnel en congé de maladie de longue durée (> 21 jours civils consécutifs) 3. % du personnel n'ayant pris aucun congé de maladie	Métrique 1 < 15 jours par employé Métrique 2 < 10 % Métrique 3 > 15 %	3,4 jours par employé 2,2 % 43,0 %	<b>En bonne voie</b>	base de données RH, rapports SYSPER
<b>Rotation annuelle du personnel (%)</b>	≤ 5 %	5,3 %	<b>Inférieur à l'objectif</b> <sup>90</sup>	base de données RH, rapports SYSPER
<b>Taux d'occupation (%)</b>	> 94 %	92,4 %	<b>Inférieur à l'objectif</b> <sup>91</sup>	base de données RH, rapports SYSPER
<b>Indice de rétention des talents</b> <sup>92</sup>	≤ 5 %	0,7 %	<b>En bonne voie</b> <sup>93</sup>	Données d'évaluation iLearn
<b>Niveau d'engagement du personnel</b>	≥ 3,8 pour 2024 <sup>94</sup>	3,7	<b>Partiellement conforme à l'objectif</b> <sup>95</sup>	Enquête sur l'engagement – People Success Platform Eleteive

En 2024, l'eu-LISA a lancé une **nouvelle initiative de changement organisationnel (RAISE)** ainsi qu'une nouvelle structure organisationnelle pour soutenir la livraison de nouveaux systèmes, en s'adaptant à une organisation plus transversale des rôles et en travaillant de manière plus intégrée avec les sous-traitants et les prestataires de services.

<sup>89</sup> Bien que l'ICP comprenne un objectif précis, le fait d'être dans la fourchette de 20 % de postes administratifs et de 70 % de postes opérationnels indique la répartition souhaitée des postes et du personnel.

<sup>90</sup> Augmentation du nombre de démissions.

<sup>91</sup> Ce nombre inclut les offres d'emploi émises; si les offres d'emploi émises sont exclues, le taux d'occupation est de 89,1 %. Les postes supplémentaires accordés en novembre 2024 n'ont pas pu être pourvus avant la fin de l'année 2024.

<sup>92</sup> Obsolète, cet indicateur n'a pas été inclus dans la proposition de nouveaux ICP institutionnels soumise au conseil d'administration.

<sup>93</sup> Depuis 2023, la notation numérique n'est plus utilisée dans les évaluations; le chiffre pour 2024 indique le pourcentage d'évaluations insatisfaisantes par rapport au nombre total d'évaluations.

<sup>94</sup> Changement d'échelle de 0-10 à 1-5. La valeur des 3,8 constitue la valeur de référence dans le secteur public.

<sup>95</sup> Un plan d'action sera élaboré et mis en œuvre pour accroître le niveau d'engagement.

En outre, l'Agence a concentré ses efforts sur **l'augmentation de son taux d'occupation**, sur l'amélioration de ses pratiques de recrutement afin de raccourcir considérablement la durée du processus de sélection (objectif de 100 jours ou moins) et sur l'utilisation efficace des listes de réserve. En outre, l'amélioration de **l'image de l'employeur et de la stratégie de recrutement** (une présence accrue sur les réseaux sociaux et une prospection active de talents) a considérablement augmenté la quantité et la qualité des candidatures. Afin de favoriser la diversité des sexes, l'eu-LISA a mis l'accent sur la promotion des candidatures féminines.

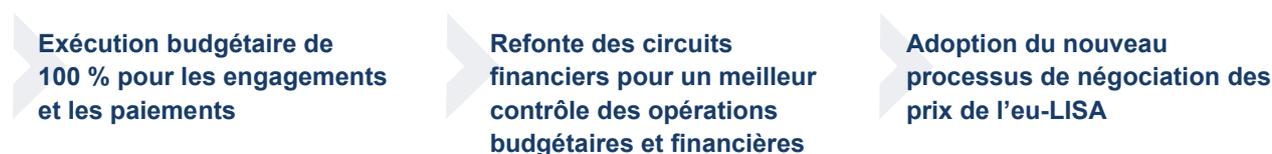
### État d'avancement par tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Principales réalisations au cours de la période de référence
<b>Gestion des ressources humaines</b>	
<b>Principaux objectifs:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ gérer et planifier de manière efficace les ressources humaines, y compris la numérisation des services RH et des processus de recrutement;</li> <li>■ développer les aptitudes et compétences professionnelles du personnel.</li> </ul>	
<b>Administration et planification des ressources humaines</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ gestion des opérations et des processus de routine liés au personnel, depuis la sélection et l'intégration jusqu'à la résiliation des contrats;</li> <li>■ numérisation des processus RH (SYSPER, iLearn), gestion des performances (notamment le suivi des statistiques RH), y compris l'évaluation de la période d'essai et les dossiers personnels.</li> </ul>
<b>Gestion des ressources humaines fondée sur les compétences</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ mise en œuvre et actualisation de l'approche fondée sur les compétences;</li> <li>■ développement du personnel et renforcement du leadership, y compris amélioration de l'acquisition de talents, nouvelles récompenses et initiatives de reconnaissance;</li> <li>■ garantie du bien-être et renforcement de la culture et des valeurs de l'organisation, y compris la diversité et l'inclusion, et plans d'action pour l'engagement du personnel.</li> </ul>

### Gestion du budget, des finances et de la passation de marchés

L'Agence a continué de renforcer et d'affiner sa gestion interne des finances, des passations de marchés et des contrats, notamment en améliorant ses capacités en matière d'analyse et d'établissement de rapports en vue d'étayer la prise de décision stratégique et de garantir une gestion transparente et efficace de ses ressources financières. À cette fin, l'Agence a veillé à la mise en place d'un système de contrôle comptable solide et à la présentation adéquate de sa situation financière.

#### Principaux résultats



#### Indicateurs clés de performance

ICP	Objectif	Valeur au 31.12.2024	Statut	Source des données
<b>Gestion budgétaire et financière</b>				
Taux d'annulation des crédits de paiement	< 5 %	14,5 %	Inférieur à l'objectif <sup>96</sup>	Entrepôt de données ABAC
Taux d'exécution des crédits budgétaires	95-99 %	100 %	En bonne voie	Entrepôt de données ABAC
Taux d'exécution des paiements	> 95 %	97,35 % <sup>97</sup>	En bonne voie	Entrepôt de données ABAC

<sup>96</sup> Tout au long de l'année, l'exécution des crédits de paiement reportés a fait l'objet d'un suivi constant, ce qui a donné lieu à des annulations chaque fois que la justification des dépenses n'était plus valable.

<sup>97</sup> Cela représente l'exécution des crédits de paiement pour les crédits C1 sans report. En incluant le report des dépenses administratives sur 2025, le taux d'exécution est de 100 %. Aucun crédit de paiement (crédits C1) n'a été reversé au budget général de l'UE.

<b>Nombre de paiements effectués dans les délais légaux</b>	90 % à 100 %	98,2 %	<b>En bonne voie</b>	Entrepôt de données ABAC
<b>Gestion des marchés publics et des contrats</b>				
<b>Gestion des passations de marchés</b>	> 60 %	63 %	<b>En bonne voie</b>	rapport sur la passation de marchés
<b>Efficacité des procédures de passation de marchés<sup>98</sup></b>	< 25 %	0 %	<b>En bonne voie</b>	rapport sur la passation de marchés
<b>Comptabilité</b>				
<b>Fourniture en temps voulu des comptes provisoires, consolidés et définitifs</b>	Comptes provisoires: 1er mars Comptes définitifs: 1er juillet	Comptes provisoires: 1er mars Comptes définitifs: 1er juillet	<b>En bonne voie</b>	Comptes annuels provisoires et définitifs

## Gestion budgétaire et financière

L'Agence a continué de renforcer son processus de contrôle financier en **redéfinissant les circuits financiers** afin de mieux préciser les contrôles de conformité et les rôles des acteurs impliqués dans les transactions budgétaires et financières. En outre, pour améliorer la gestion financière, l'eu-LISA a renforcé ses prévisions budgétaires et son processus de suivi, en adoptant une approche plus analytique pour l'établissement de priorités stratégiques et l'alignement entre les besoins et les ressources financières disponibles. Cette approche a abouti à un **taux d'exécution de 100 % des engagements et des paiements (y compris les reports)**, ainsi qu'à une **réduction significative du niveau de reports**.

## Gestion des passations de marchés et des contrats

L'Agence a protégé ses intérêts financiers en appliquant efficacement les principes du «zéro défaut» afin de minimiser les cas de non-conformité et de compenser les retards dus aux écarts contractuels imputables aux sous-traitants. Afin d'améliorer les services de gestion des contrats et des passations de marchés, l'eu-LISA a réorganisé son **outil de suivi des contrats** pour en simplifier l'accès via une interface à guichet unique afin d'améliorer le contrôle et le suivi des délais contractuels et de faciliter l'échange d'informations contractuelles. D'autres améliorations sont encore prévues afin de rendre l'outil plus efficace et plus complet. En outre, l'Agence a **adopté l'outil de gestion des marchés publics (PPMT) de la Commission** pour la publication des avis et des documents de passation de marchés dans Tenders Electronic Daily et sur le portail «Financement et appels d'offres». De plus, l'eu-LISA a également adopté son **processus de négociation des prix** pour un meilleur contrôle du cycle de vie des contrats et de la qualité de l'approvisionnement, garantissant ainsi une utilisation plus efficace de ses ressources financières.

## Comptabilité

L'Agence a adéquatement assuré la maintenance d'un système de contrôle comptable sain et la présentation de sa situation financière en bonne et due forme.

## État d'avancement par tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Principales réalisations au cours de la période de référence
<b>Gestion budgétaire et financière</b>	
<b>Principaux objectifs:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ fournir des services financiers sains et transparents conformément aux règles financières de l'eu-LISA et aux normes applicables;</li> <li>■ apporter un soutien à la prise de décisions stratégiques et fourniture des rapports financiers requis.</li> </ul>	

<sup>98</sup> Rapport entre le nombre d'appels d'offres annulés après leur lancement et le nombre d'appels d'offres lancés au cours de l'année

### Gestion budgétaire, patrimoniale et financière

activités courantes

#### Livré

- gestion de l'exécution budgétaire et de la prestation de services, y compris les rapports financiers;
- amélioration des capacités d'analyse, des processus et des procédures financiers, y compris les prévisions et l'établissement du budget par activité.

### Contrôles financiers internes, audits liés aux marchés publics et aux finances

activités courantes

#### Livré

- maintien et renforcement des listes de contrôle et des flux de travail de transactions financières;
- révision des procédures et des contrôles financiers en tenant compte des conclusions de la CCE.

## Gestion des passations de marchés et des contrats

### Principaux objectifs:

- fournir des services de passation de marchés solides et transparents, conformément aux normes applicables;
- assurer le suivi de la mise en œuvre des contrats, de la gestion des risques et des performances.

### Gestion des passations de marchés et des acquisitions

activités courantes

#### Livré

- gestion, coordination et suivi des passations de marchés, de l'acquisition et de la gestion des contrats, y compris la refonte de l'outil de suivi des contrats;
- renforcement des capacités en matière de passation de marchés, y compris la consolidation des services et l'amélioration des conseils sur des cas spécifiques et très complexes;
- réduction au minimum des défauts dans la gestion des contrats, de la définition des besoins à la signature, y compris les avenants.

### Gestion des fournisseurs et des contrats

activités courantes

#### Livré

- soutien apporté à l'exécution des contrats-cadres transversaux (TEF/TOF), des contrats-cadres antérieurs pour les systèmes liés aux activités principales;
- soutien aux audits externes sur la gestion des contrats.

### Transition des services externalisés

activités courantes

#### Livré

- soutien à la préparation et à l'exécution de la transition des services vers le TEF et le TOF;
- adaptation de la stratégie d'achat et du modèle de service pour les nouveaux systèmes JAI.

## Comptabilité

### Principaux objectifs:

- assurer un système de contrôle comptable solide, conforme aux principes comptables généralement acceptés.

### Comptabilité

activités courantes

#### Livré

- maintien du contrôle de la qualité comptable, y compris la sauvegarde des actifs et des intérêts financiers, et la fourniture des comptes provisoires et définitifs;
- soutien apporté aux auditeurs externes et à la CCE;
- fourniture d'orientations internes en matière de gestion des actifs.

## Services juridiques

L'Agence fonctionne conformément à la réglementation applicable et dans le strict respect de la bonne gouvernance et des pratiques administratives afin de garantir la responsabilité et la transparence de ses activités, de ses processus et de ses prises de décision, y compris l'accès du public à ses documents, ainsi que la sauvegarde de ses intérêts et de sa réputation.

### Indicateurs clés de performance

ICP	Objectif	Valeur au 31.12.2024	Statut	Source des données
Conseil, avis et représentation juridiques	offrir un conseil juridique, des avis et une représentation dans des délais raisonnables	90 %	En bonne voie	ProjectPlace

Tout au long de l'année, l'Agence a fourni des évaluations juridiques internes et des conseils sur la mise en œuvre des systèmes d'information à grande échelle afin de garantir la conformité avec les réglementations applicables. En 2024, l'accent a été mis principalement sur les **défis juridiques liés à l'adoption des technologies en nuage**.

L'eu-LISA a également continué de gérer les demandes d'accès aux documents, en conciliant transparence et protection des informations confidentielles. En 2024, l'Agence a reçu 15 demandes d'accès à des documents, une demande confirmative et une plainte auprès du Médiateur européen. L'Agence a analysé 39 documents, 17 ont été entièrement communiqués, 20 ont été partiellement communiqués et 2 ont donné lieu au refus de la demande d'accès. Au total, 553 pages ont été analysées. L'Agence a également reçu une demande confirmative relative à une demande initiale d'accès à des documents, dont le résultat a été partiel. En outre, l'Agence a reçu 14 demandes de consultation sur l'accès à des documents contenant des informations provenant de l'eu-LISA. L'Agence a analysé 40 documents, six ont été entièrement communiqués, 13 partiellement communiqués et 21 ont donné lieu au refus de la demande.

L'expurgation partielle de documents et le refus d'accès aux documents par l'eu-LISA étaient justifiés par la protection de la vie privée et de l'intégrité de l'individu, l'intérêt public en ce qui concerne la sécurité publique (par exemple, ils contenaient des informations relatives aux aspects techniques des systèmes d'information à grande échelle), les processus décisionnels en cours et les intérêts opérationnels, comme le prévoit le règlement (CE) n° 1049/2001.

## État d'avancement par tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Principales réalisations au cours de la période de référence
<b>Services juridiques</b>	
<b>Principaux objectifs:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>prodiguer des conseils, une expertise et des avis juridiques de haute qualité sur toute une série de questions.</li> </ul>	
<b>Services juridiques</b> activités courantes	<b>Livré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>conseils et avis juridiques de haute qualité, par exemple en ce qui concerne le personnel, les passations de marchés, les technologies de l'information et les questions de gouvernance;</li> <li>représentation juridique assurée devant les juridictions nationales et de l'UE;</li> <li>gestion des demandes d'accès du public aux documents, y compris les sessions de formation.</li> </ul>

## Services de soutien institutionnels (services informatiques et de gestion des installations)

Les services de soutien institutionnels de l'Agence visent à garantir un environnement de travail optimisé et flexible sur tous les sites, doté d'une infrastructure sécurisée, efficace et fonctionnelle pleinement alignée sur les besoins opérationnels et son engagement à devenir une organisation durable sur le plan environnemental.

### Principaux résultats

- Location d'un nouvel immeuble de bureaux à Strasbourg, France
- Installation d'un centre de données modulaire conteneurisé 2

### Indicateurs clés de performance

ICP	Objectif	Valeur au 31.12.2024	Statut	Source des données
<b>Gestion de l'environnement</b>				
<b>Indicateur environnemental: empreinte carbone<sup>99</sup></b>	réduire les émissions de CO <sub>2</sub>	3781 t éq. CO <sub>2</sub>	<b>Inférieur à l'objectif<sup>100</sup></b>	Déclaration environnementale
<b>Programme de renforcement des capacités</b>				
<b>Programme de renforcement des capacités</b>	écart de coûts ≤ 10 % écart de calendrier ≤ 10 % pas d'écart dans la portée	pas d'écart	<b>En bonne voie</b>	rapport du conseil de programme

<sup>99</sup> Les émissions de CO<sub>2</sub> sont estimées conformément aux lignes directrices 2006 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) des Nations Unies.

<sup>100</sup> L'augmentation de l'empreinte carbone est principalement due à l'augmentation du scope 2 (électricité pour tous les sites et chauffage urbain à Tallinn) et à la modification du calcul où davantage de données ont été prises en compte (par exemple, la gestion des déchets) par rapport à 2023 (3507 t éq. CO<sub>2</sub>).

ICP	Objectif	Valeur au 31.12.2024	Statut	Source des données
<b>TIC institutionnelles</b>				
<b>Disponibilité des services informatiques institutionnels</b>	> 90 % (temps de fonctionnement des applications)	99,5 %	<b>En bonne voie</b>	Rapports de service mensuels
<b>Satisfaction des utilisateurs finaux ou employés institutionnels</b>	> 90 %	non mesurée en 2024, reportée au premier trimestre 2025	<b>Sans objet</b>	étude

## Programme de renforcement des capacités

Pour garantir la résilience et la disponibilité des systèmes JAI de l'UE, l'eu-LISA a poursuivi le programme d'augmentation des capacités afin d'optimiser les ressources du centre de données en **améliorant la capacité d'alimentation électrique et de refroidissement** pour répondre aux besoins opérationnels croissants découlant d'un nombre de nouveaux systèmes et d'un volume de données grandissants. L'Agence a **poursuivi l'installation d'un centre de données modulaire conteneurisé** (MDC2, une solution flexible et évolutive qui ne nécessite aucune nouvelle construction) et l'achèvement d'études pour les solutions de mise à niveau de la capacité d'alimentation électrique et de refroidissement sur le site technique de Strasbourg. Afin d'améliorer les conditions de travail du personnel et de renforcer l'efficacité opérationnelle, l'eu-LISA a **signé un bail pour un nouvel immeuble de bureaux à Strasbourg** (ASPIRE), situé à proximité du Parlement européen.

### Gestion de l'environnement

L'Agence s'est efforcée de réduire son empreinte environnementale et d'améliorer sa performance énergétique, en mettant en œuvre un plan d'amélioration fondé sur les principes du **système de gestion environnementale et d'audit de l'UE** (EMAS) et sur le plan d'action relatif au pacte vert pour l'Europe de la Commission. En 2024, l'eu-LISA a fait l'objet d'un **audit externe pour la certification EMAS**, confirmant le bon niveau de son système de gestion environnementale, renforcé par des solutions de suivi environnemental (par exemple, le réseau de capteurs environnementaux du centre de données de Strasbourg, le système de gestion des bâtiments soutenu par l'IA à Tallinn) et des efforts de sensibilisation connexes, à savoir la première publication d'une fiche d'information sur l'empreinte carbone. Afin d'améliorer sa performance énergétique, l'eu-LISA a réalisé un audit énergétique de son siège de Tallinn et a commencé dans ses locaux de Strasbourg.

Par rapport à 2023, l'**empreinte carbone** de l'eu-LISA a augmenté en 2024, principalement en raison de l'augmentation de la consommation d'électricité sur tous les sites, imputable aux nouveaux systèmes et à l'augmentation des volumes de données, ainsi qu'au chauffage urbain à Tallinn<sup>101</sup>. Pour améliorer l'efficacité énergétique des centres de données, l'Agence s'est efforcée, à titre de solution à court terme, de permettre une utilisation plus efficace de l'infrastructure de refroidissement actuelle. Toutefois, pour réduire son empreinte carbone à moyen terme, l'eu-LISA mettra en œuvre une solution basée sur la géothermie afin de réduire l'efficacité globale de l'utilisation de l'énergie, conformément aux lignes directrices de l'UE.

### État d'avancement par tâches et projets

Tâche de projet/hors projet	Principales réalisations au cours de la période de référence
<b>Programme de renforcement des capacités</b>	
<b>Principaux objectifs:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>répondre aux demandes de capacité, y compris en optimisant les ressources informatiques, les systèmes d'alimentation électrique et de refroidissement.</li> </ul>	
<b>Programme de renforcement des capacités</b> livraison du projet 2026	<b>En cours</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>le MDC2 en cours et les actions à court terme pour la mise à niveau de l'alimentation électrique et de refroidissement, y compris l'étude énergétique visant à améliorer l'efficacité des équipements dans le centre de données;</li> <li>acquisition de nouveaux espaces de bureaux à Strasbourg (bâtiment ASPIRE) et à Bruxelles, début de la préparation et de la mise en œuvre des conditions de travail appropriées;</li> <li>discussions avec l'Autriche sur une capacité électrique et de refroidissement supplémentaire pour St Johann im Pongau; discussions avec l'Estonie sur l'extension de l'accord de Tallinn.</li> </ul>

### Soutien général

<sup>101</sup> Pour de plus amples informations, veuillez consulter la *déclaration environnementale 2023 de l'eu-LISA*, publiée en août 2024 (disponible en anglais uniquement).

**Tâche de projet/hors projet**                      **Principales réalisations au cours de la période de référence**

**Principaux objectifs:**

- réduire l'empreinte environnementale de l'eu-LISA et préparer la certification EMAS.

**Services généraux**

activités courantes

**Livré**

- préparation à la certification EMAS, y compris la mise en œuvre de mesures environnementales et l'enregistrement, audits externes;
- fourniture de services de soutien, à savoir gestion de l'espace, missions, exploitation des installations, santé et bien-être.

**Mises à niveau des services généraux**

livraison du projet: 2029

**En cours**

- mise à niveau du réseau d'incendie, amélioration de la structure de revêtement souterrain dans le centre de données et le bâtiment tertiaire.

**TIC institutionnelles**

**Principaux objectifs:**

- assurer la maintenance et l'évolution efficaces de l'infrastructure et des processus TIC de l'institution;
- mettre en œuvre le programme de gestion de contenu d'entreprise.

**Services informatiques internes**

activités courantes

**Livré**

- maintenance efficace et continue de l'infrastructure et des applications TIC institutionnelles, y compris l'essai et le développement de nouveaux outils;
- des services TIC de haute qualité, y compris le suivi de la qualité des services, l'amélioration de l'assistance aux utilisateurs finaux et l'amélioration du portail de tickets TIC.

**Services informatiques internes**

Livraison du projet en 2029

**En cours**

- mise en œuvre des pratiques ITIL, y compris l'évaluation d'une nouvelle application ITSM;
- migration de l'infrastructure et des services sur site vers le nuage;
- finalisation de la configuration du service d'infrastructure de bureau virtuelle (VDI);
- lancement du développement d'environnements dév/test/pré-prod;
- mise en œuvre du programme de gestion de contenu d'entreprise, y compris le nouveau site internet, l'intranet/extranet et le système de gestion des documents.

# *GESTION*

**2**



# GESTION

## 2.

### 2.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Agence a poursuivi sa collaboration étroite, constructive et transparente avec le conseil d'administration. Outre ses fonctions statutaires, le conseil d'administration a été régulièrement informé de tous les risques et problèmes importants recensés, y compris les mesures d'atténuation mises en œuvre, l'état d'avancement des recommandations d'audit ouvertes, le statut des systèmes en service et les progrès réalisés dans le développement de nouveaux systèmes, ainsi que des projets en cours, par exemple ASPIRE.

Plus important encore, le conseil d'administration a confirmé à plusieurs reprises son engagement ferme à mettre en œuvre l'architecture d'interopérabilité. Le conseil d'administration a suivi en permanence le fonctionnement et la mise en œuvre des systèmes. Fin 2024, le conseil d'administration a pris note de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'EES et a pris acte de la proposition présentée par la Commission concernant la marche à suivre avec l'EES.

En 2024, le conseil d'administration a adopté plusieurs décisions importantes garantissant la continuité des activités de l'eu-LISA:

- élection d'un nouveau président et d'un nouveau vice-président;
- nomination de la nouvelle directrice exécutive adjointe et de la directrice exécutive faisant fonction;
- inclusion du projet de système central de résolution des liens jaunes (CSLR) dans le programme de travail annuel, en redéployant les ressources nécessaires à partir du budget et des ressources humaines existants;
- adoption des documents réglementaires de planification et de reporting, c'est-à-dire le document de programmation unique, les rapports annuels intermédiaires et consolidés, ainsi que les rapports sur le fonctionnement technique des systèmes et des statistiques;
- adoption des nouveaux plans de sécurité et de continuité des activités pour le VIS et le SIS;
- nomination du délégué à la protection des données (DPD) faisant fonction.

En outre, le comité «Audit, conformité et finances» (CACF) du conseil d'administration a surveillé la gestion des risques de l'eu-LISA et la mise en place de contrôles internes. Le CACF et le conseil d'administration ont été régulièrement informés de l'état d'avancement des négociations en matière de procédure budgétaire et de gestion financière, ainsi que de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations d'audit ouvertes.

Pour améliorer encore la transparence et contribuer à sensibiliser le public à ses activités, l'Agence a continué de publier des comptes rendus synthétiques des réunions régulières de son conseil d'administration sur son site web.

### 2.2. ÉVOLUTIONS MAJEURES

#### Révision de la feuille de route pour l'interopérabilité

L'Agence a poursuivi le développement de plusieurs nouveaux systèmes qui renforceront la sécurité intérieure de l'espace Schengen et faciliteront les voyages internationaux vers l'Europe (EES, ETIAS et VIS révisé), ainsi que d'éléments d'interopérabilité (ESP, BMS partagé, CIR, MID) et du CRRS, y compris leur intégration avec les systèmes existants (SIS, VIS et Eurodac) qui constitueront la nouvelle architecture d'interopérabilité pour le domaine JAI.

Le **système d'entrée/de sortie** (EES) n'a pas été mis en service à la fin de l'année comme prévu initialement, et l'Agence a commencé à revoir le calendrier. L'EES devrait progressivement entrer en service en 2025,

tandis que le BMS partagé et le VIS pour l'EES devraient entrer en service avant l'EES, le 19 mai 2025<sup>102</sup>.

### **Pacte sur la migration et l'asile**

À la suite de l'adoption du **pacte sur la migration et l'asile** de l'UE en mai 2024, l'eu-LISA jouera un rôle central dans le soutien à une gestion efficace de la migration, notamment en remaniant **Eurodac**, le système de gestion de l'asile et de la migration de l'UE. Le nouvel Eurodac est l'un des piliers opérationnels qui sous-tendent le nouveau cadre juridique, et la **mise en service du système d'ici le 12 juin 2026** est une condition préalable essentielle à la mise en œuvre de tous les autres éléments du pacte<sup>103</sup>. L'eu-LISA a lancé la mise en œuvre du système immédiatement après l'adoption du règlement, le 12 juin 2024 (voir section 1.3 sur Eurodac).

Le nouveau **règlement Eurodac** élargit considérablement le champ d'application du système en introduisant des données alphanumériques et des données biométriques faciales afin d'améliorer et d'accélérer la procédure d'asile et de mieux détecter les mouvements non autorisés au sein de l'espace Schengen. En outre, l'intégration des éléments d'interopérabilité permettra d'effectuer des recherches et des vérifications croisées des identités dans tous les systèmes JAI, transformant ainsi la base de données d'empreintes digitales existante en un système de gestion de l'asile et de la migration à part entière<sup>104</sup>.

Étant donné que le nouveau pacte sur la migration et l'asile comprend également **deux règlements sur le filtrage** qui ont une incidence sur plusieurs autres systèmes, l'eu-LISA a entamé une évaluation de leur impact. Les exigences énoncées dans ces deux règlements seront intégrées dans le développement des systèmes impactés: l'EES, le VIS, l'ETIAS, Eurodac et l'ECRIS-TCN<sup>105</sup>.

### **Systèmes d'information sur les voyages (API, DTA, DTC)**

En outre, l'eu-LISA a soutenu la Commission et les États membres sur des questions techniques liées à plusieurs nouvelles initiatives. En particulier, l'Agence a apporté une contribution technique à la fiche financière législative annexée aux deux propositions de règlements relatifs à la collecte et au transfert d'**informations préalables sur les passagers** (API). Les règlements sur les API ont été adoptés en décembre 2024, confiant à l'eu-LISA la responsabilité du développement du routeur API-PNR<sup>106</sup>.

En outre, à la demande de la Commission, l'Agence a apporté son expertise et sa contribution aux fiches financières législatives relatives aux propositions sur la numérisation des documents de voyage et les initiatives de facilitation des voyages: **l'application de voyage numérique de l'UE (Digital Travel application ou DTA)**<sup>107</sup> et **les authentifiants de voyage numériques (digital travel credentials ou DTC)**<sup>108</sup>.

### **Règlement sur l'intelligence artificielle**

Le règlement de l'UE sur l'IA a été adopté le 13 juin 2024, établissant un cadre juridique uniforme pour le développement, la mise sur le marché, la mise en service et l'utilisation de systèmes d'IA dans l'UE<sup>109</sup>. À la suite de son adoption, l'eu-LISA a analysé l'incidence attendue de cette législation sur les activités et les systèmes de l'Agence. À mesure que la Commission élaborera des lignes directrices relatives à l'application du règlement, l'Agence continuera d'analyser l'impact éventuel du règlement et veillera à la conformité des systèmes concernés.

---

<sup>102</sup> Communiqué de presse du 5 mars 2025 intitulé «Le Conseil établit sa position concernant le lancement progressif d'un nouveau système numérique de gestion des frontières».

<sup>103</sup> Pour en savoir plus, veuillez consulter la page de la DG HOME consacrée au *pacte sur la migration et l'asile*.

<sup>104</sup> *Règlement (UE) 2024/1358* relatif à l'établissement d'Eurodac, JO L du 22.5.2024.

<sup>105</sup> *Règlement (UE) 2024/1356*, JO L du 22.5.2024; *Règlement (UE) 2024/1352*, JO L du 22.5.2024.

<sup>106</sup> **PNR**: dossier passager; *règlements (UE) 2025/12* et *2025/13*, JO L du 8.1.2025.

<sup>107</sup> *Proposition de règlement* portant création d'une application pour la transmission électronique des données de voyage (**application de voyage numérique de l'UE**) en ce qui concerne l'utilisation d'authentifiants de voyage numériques [COM(2024) 670 final].

<sup>108</sup> *Proposition de règlement du Conseil* relatif à la délivrance d'**authentifiants de voyage numériques basés sur la carte d'identité et aux normes techniques s'y rapportant** [COM(2024) 671 final].

<sup>109</sup> *Règlement (UE) 2024/1689* du 13 juin 2024 établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle (**règlement sur l'intelligence artificielle**).

## 2.3. GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

### 2.3.1. GESTION FINANCIERE

Conformément à l'article 46, paragraphe 3, du règlement fondateur, le budget de l'eu-LISA pour l'exercice 2024 a été financé par des fonds émanant de diverses sources, les principales recettes provenant de la subvention annuelle issue du budget général de l'UE<sup>110</sup>. En outre, l'eu-LISA reçoit des contributions des pays associés, à titre de remboursement partiel des dépenses consenties par l'Agence.

En 2024, l'eu-LISA a signé une **convention de contribution** pour le financement de la mise en œuvre de la plateforme de collaboration des équipes communes d'enquête (ECE) et a reçu une contribution à ce titre (pour plus d'informations, voir l'annexe VI)<sup>111</sup>.

L'Agence a également révisé et **renforcé les contrôles internes** dans les domaines de la gestion financière, budgétaire et des actifs à travers plusieurs actions:

- l'eu-LISA a finalisé sa **stratégie de contrôle interne** qui fournit des informations sur les coûts et les avantages des contrôles mis en œuvre par l'Agence, c'est-à-dire des informations complètes sur leur efficacité et les économies permises. Les bonnes pratiques et les orientations du réseau de développement des performances (PDN) de l'EUAN ont été utilisées dans la préparation de modèles de documents;
- conformément aux plans d'action d'audit, l'analyse des risques qui sous-tend la conception des circuits financiers a été entièrement révisée sur la base d'un ensemble complet de dimensions analytiques du risque. Sur la base de l'analyse des risques et de la stratégie de contrôle, les circuits financiers ont été entièrement repensés afin de mieux spécifier les contrôles et les rôles des acteurs impliqués;
- les processus de suivi et de planification du budget ont été renforcés, ce qui a abouti à la consommation totale du budget alloué (crédits d'engagement et de paiement). Les processus ont été améliorés grâce à une consultation régulière des unités opérationnelles et à une approche plus analytique de chaque poste de dépense, ce qui a permis d'améliorer le contrôle de la bonne gestion financière, de l'établissement des priorités et de l'alignement entre les besoins et les sources correspondantes;
- création d'un nouveau comité d'investissement, en sélectionnant quatre domaines d'investissement prioritaires nécessitant une analyse et une planification plus détaillées.

L'Agence a élaboré un plan d'action comprenant plusieurs mesures mises en œuvre à partir de 2023 afin de respecter le principe d'annualité et de réduire le niveau de reports. En outre, l'eu-LISA a également mis au point de nouveaux processus pour réduire les reports conformément au principe d'annualité. Cela a entraîné une réduction des reports de crédits non dissociés de 9,9 % (contre 19,5 % en 2023), ce qui est inférieur au seuil de 15 % établi par la Cour des comptes européenne.

### 2.3.2. EXECUTION BUDGETAIRE

L'état définitif des recettes et des dépenses pour 2024 a été adopté par le conseil d'administration conformément à l'article 45, paragraphe 7, du règlement fondateur de l'eu-LISA. En 2024, l'eu-LISA a géré un budget de **307,39 millions d'EUR** de crédits d'engagement et de **260,11 millions d'EUR** de crédits de paiement reçus de la contribution de l'UE.

Fin 2024, l'Agence avait atteint un **taux d'exécution budgétaire élevé**, consommant entièrement le budget voté correspondant au cadre financier pluriannuel et aux fiches financières législatives pour les nouvelles tâches, et identifiant et comblant en outre un écart budgétaire communiqué au conseil d'administration au cours de la première partie de l'année. Cet écart a été géré et résolu grâce à une série de mesures complémentaires, notamment la redéfinition des priorités ou des activités, l'utilisation accrue de sources de recettes alternatives, le soutien reçu de la Commission dans le cadre de l'exercice de transfert global et les transferts des dépenses administratives vers les dépenses opérationnelles.

En fin de compte, la capacité de mise en œuvre et l'exactitude de la planification financière ont été de:

- 100 % pour les crédits d'engagement;
- 100 % pour les crédits de paiement, y compris le report des dépenses administratives sur 2025.

<sup>110</sup> Voir section III, titre 11, chapitre 10 «*Gestion des frontières – Agences décentralisées*», telle qu'adoptée par l'autorité budgétaire, c'est-à-dire le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne. La contribution de l'UE concerne les crédits d'engagement et de paiement C1 (crédits votés de l'exercice budgétaire actuel); pour plus d'informations, veuillez vous reporter à l'article 45, paragraphe 5, et à l'article 46, paragraphe 3, du règlement fondateur de l'eu-LISA.

<sup>111</sup> La convention de contribution de l'UE (JUST/2024/PR/CNECT/0031) entre l'eu-LISA et la direction générale de la justice et des consommateurs (DG JUST) de la Commission européenne a été signée le 17 mai 2024.

En 2024, le conseil d'administration a approuvé **une modification du budget** afin d'augmenter les crédits pour<sup>112</sup>:

- le nouveau règlement Eurodac et les règlements sur le filtrage pour les dépenses administratives et opérationnelles prévues par la fiche financière législative (FFL) correspondante: 1,93 million d'EUR en crédits d'engagement et de paiement du titre 1, et 22,25 millions d'EUR en crédits d'engagement du titre 3;
- combler le déficit budgétaire prévu en 2024 dans les dépenses opérationnelles: 17 millions d'EUR en crédits d'engagement du titre 3, dont 13 millions d'EUR pour l'EES et 4 millions d'EUR pour l'interopérabilité;
- l'indexation des salaires, 0,77 million d'EUR en crédits d'engagement et de paiement selon le titre 1.

**Tableau 4. Ventilation du budget rectificatif pour 2024 (en millions d'EUR)**

Titre du budget	Système/tâche	Budget rectificatif Crédits d'engagement	Crédits de paiement
A01 Dépenses de personnel		2,70	2,70
B03 Dépenses opérationnelles			
<i>dont</i>	<i>Système d'entrée/de sortie (EES)</i>	13,00	
	<i>Eurodac</i>	22,25	
	<i>Interopérabilité</i>	4,00	
<b>Total</b>		<b>41,95</b>	<b>2,70</b>

#### Exécution des crédits d'engagement

En 2024, l'Agence a géré un budget de **307,39 millions d'EUR en crédits d'engagement** (C1<sup>113</sup>), réparti entre les différents titres comme suit:

- 7,7 % (23,64 millions d'EUR) pour les dépenses d'infrastructure et de fonctionnement (titre 2),
- 14,9 % (45,66 millions d'EUR) pour les dépenses de personnel (titre 1),
- 77,5 % (238,09 millions d'EUR) pour le budget opérationnel (titre 3).

En ce qui concerne le titre 3, en raison de la nature pluriannuelle des contrats utilisés pour soutenir les activités principales, 197,54 millions d'EUR de crédits d'engagement ouverts prévus pour 2024 ont été reportés automatiquement pour être utilisés en 2025 ainsi qu'au cours des prochaines années. Pour une ventilation détaillée, veuillez consulter l'annexe II.

À la fin de l'exercice financier, le **taux d'exécution était de 100 %** pour les titres 1 et 2.

Le budget opérationnel, qui s'élève à 238,09 millions d'EUR, a été exécuté à 100 %.

En 2024, l'Agence a annulé 13,55 millions d'EUR de crédits d'engagement reportés d'exercices antérieurs, soit 3,9 % du total des crédits reportés du titre 3 – Dépenses opérationnelles. Le tableau ci-dessous résume les déagements par année d'origine de l'engagement juridique sous-jacent.

**Tableau 5. Déagements d'engagements budgétaires par année d'origine en 2024 (en millions d'EUR)**

Chapitre du budget	Article budgétaire	2019	2020	2021	2022	2023	Total
<b>Infrastructure</b>	Infrastructure de systèmes partagés		- 0,05	- 0,98			- 1,03
	Site de secours – frais de fonctionnement réseaux					- 0,00	- 0,00
						- 0,01	- 0,01
<b>Affaires intérieures</b>	SIS II	- 0,30	- 0,27	- 0,05	- 0,17		- 0,79
	VIS/BMS					- 0,05	- 0,05
	EES		- 0,18	- 0,00	- 6,06	- 0,20	- 6,44
	ETIAS		- 1,13	- 0,06	- 0,01	- 0,02	- 1,22
	Eurodac			- 0,01	- 0,00	- 0,00	- 0,01
	Interopérabilité		- 0,02	- 0,07	- 1,01	0	- 1,10

<sup>112</sup> Décision 2024-567 du 2 décembre 2024 du conseil d'administration de l'eu-LISA d'adopter le *budget rectificatif n° 1 pour 2024*.

<sup>113</sup> Crédits de l'exercice (c'est-à-dire budget initial + budget rectificatif ± transferts). Il s'agit de crédits «récents», inscrits au budget au début de l'exercice, qui peuvent être transférés ou complétés par des crédits provenant d'un budget rectificatif.

Chapitre du budget	Article budgétaire	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Justice	ECRIS			- 0,06		- 0,00	- 0,06
	e-CODEX					- 0,00	- 0,00
Activités de soutien opérationnel	soutien opérationnel				- 0,34	- 2,49	- 2,83
<b>Total</b>		<b>- 0,30</b>	<b>- 1,66</b>	<b>- 1,23</b>	<b>- 7,59</b>	<b>- 2,78</b>	<b>- 13,55</b>

Au titre du soutien opérationnel, la somme de 2,83 millions d'EUR correspond à des annulations de crédits d'engagement budgétaire pour lesquels la date de fin du contrat a été atteinte, alors que les provisions prévues contractuellement n'étaient pas nécessaires, par exemple, les dégagements liés à des contrats de soutien externe (y compris les frais additionnels liés aux heures supplémentaires), les montants restants liés aux réunions des groupes consultatifs et des activités de formation des États membres.

#### Exécution des crédits de paiement<sup>114</sup>

L'Agence a géré un budget final total voté de **260,11 millions d'EUR en crédits de paiement**, au moyen de 3 268 opérations de paiement. Fin 2024, l'exécution des crédits de paiement (crédits C1) atteignait 97,35 % et 2,65 % des dépenses administratives ont été reportées à 2025. Aucun crédit de paiement (crédits C1) n'a été reversé au budget général de l'UE.

- Pour le titre 1, le taux d'exécution des crédits a atteint 99 %, tandis que le pour cent restant a été automatiquement reporté.
- Pour le titre 2, le taux d'exécution a atteint 72,8 %, et 27,2 % ont été automatiquement reportés à 2025.
- Pour le titre 3, 100 % des crédits ont été exécutés.

85,5 % des crédits de paiement reportés de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024 dans les dépenses administratives ont été exécutés.

Les crédits du titre 1 (dépenses de personnel) et du titre 2 (dépenses d'infrastructure et de fonctionnement) fonctionnent comme des crédits non dissociés. Dès lors, les crédits d'engagement en vertu du titre 1 (dépenses de personnel)<sup>115</sup> s'élevant à 0,46 million d'EUR et ceux en vertu du titre 2 (dépenses d'infrastructure et de fonctionnement) se chiffrant à 6,42 millions d'EUR, non encore payés en 2024 et pour lesquels il existe un engagement légal valable, ont été reportés à l'exercice 2025, avec les crédits de paiement correspondants, conformément à l'article 12, paragraphe 6, du règlement financier de l'eu-LISA.

Dans le cadre du titre 3, la majeure partie des crédits de paiement a été consacrée à l'interopérabilité, à l'EES, à l'infrastructure de systèmes partagés et aux réseaux. La ventilation des crédits de paiement exécutés du budget opérationnel est présentée aux pages suivantes.

De plus amples informations sur toutes les sources de financement sont présentées à l'annexe II.

#### Délais de paiement

Le délai moyen de paiement pour tous les types d'opérations reste bien inférieur au délai défini: 15,8 jours pour les paiements à 30 jours et 38,4 jours pour les paiements à 60 jours. Le paiement des créanciers en temps voulu démontre l'efficacité de la performance financière de l'eu-LISA.

De manière générale, 98,2 % de l'ensemble des opérations de paiement ont été exécutées dans les délais contractuels prescrits. Au total, 58 paiements ont été effectués hors délai, dont 16 ont donné lieu à des intérêts de retard, pour un montant de 12 014,06 EUR à payer aux créanciers.

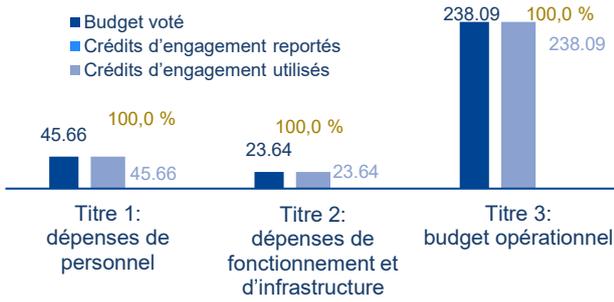
#### Exécution budgétaire

Dans le cadre de son rapport annuel, l'Agence publie ses taux d'exécution budgétaire et ses indicateurs de performance.

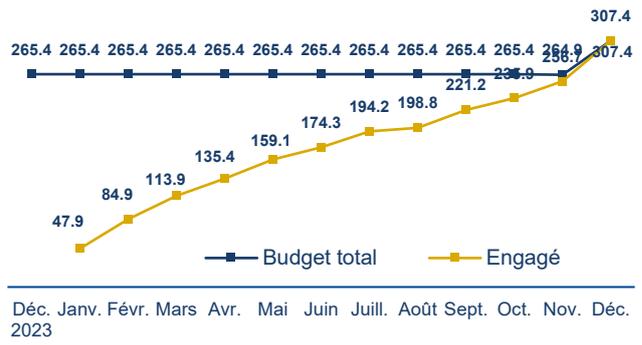
<sup>114</sup> Crédits C1 dans le budget voté.

<sup>115</sup> Les crédits d'engagement et de paiement relatifs aux rémunérations ne sont pas reportés.

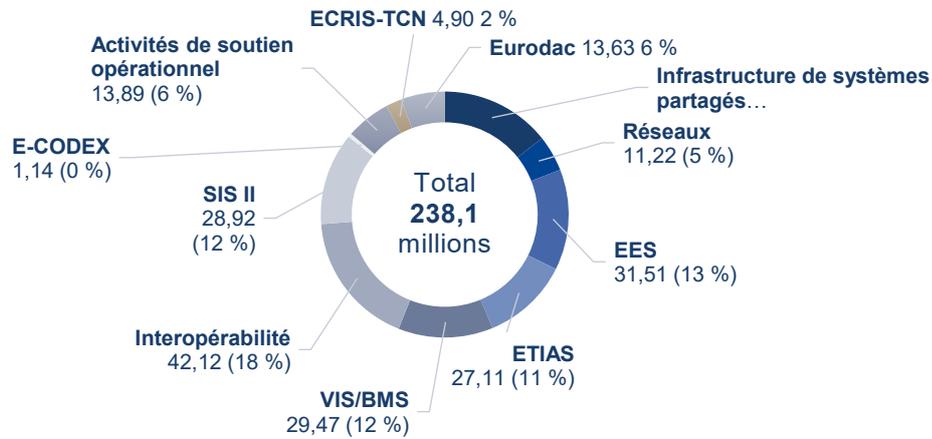
**Graphique 1. Utilisation de crédits d'engagement C1 (en millions d'EUR)**



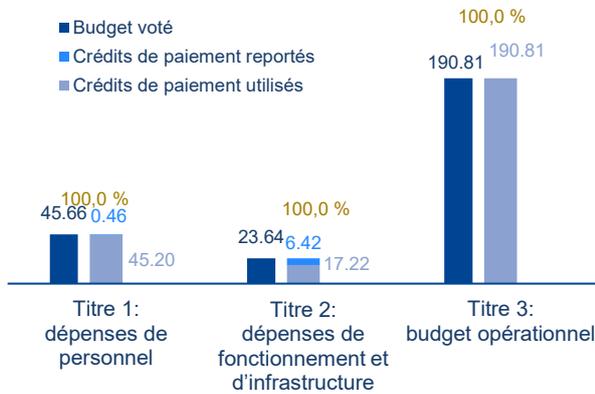
**Graphique 2. Évolution de l'utilisation des fonds engagés et budgétisés dans l'année (en millions d'EUR)**



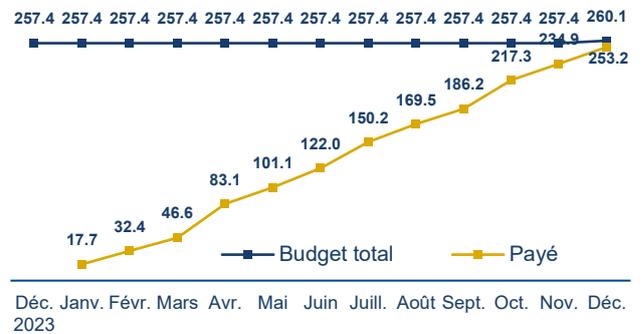
**Graphique 3. Exécution des crédits d'engagement du titre 3 (en millions d'EUR)**



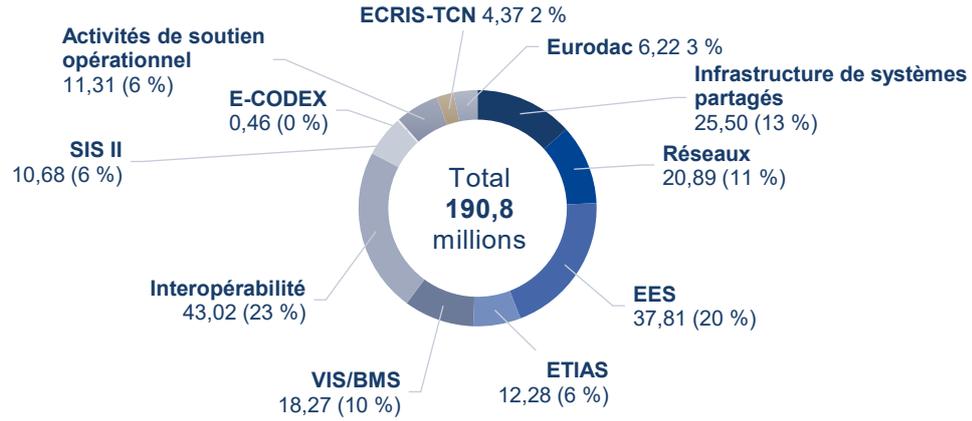
**Graphique 4. Utilisation des crédits de paiement C1 (en millions d'EUR)**



**Graphique 5. Évolution de l'utilisation des fonds payés et budgétisés dans l'année (en millions d'EUR)**

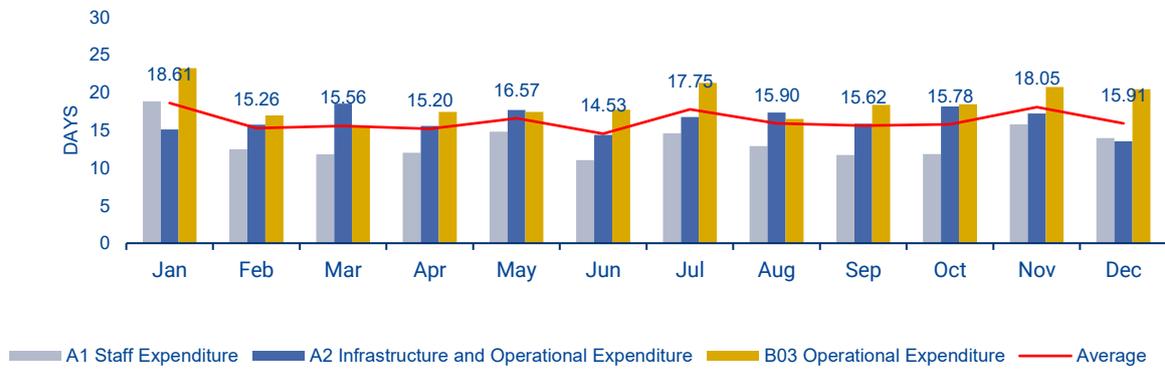


**Graphique 6. Crédits de paiement exécutés en vertu du titre 3 (en millions d'EUR)**



**Graphique 7. Évolution mensuelle du délai global de paiement (en jours)**

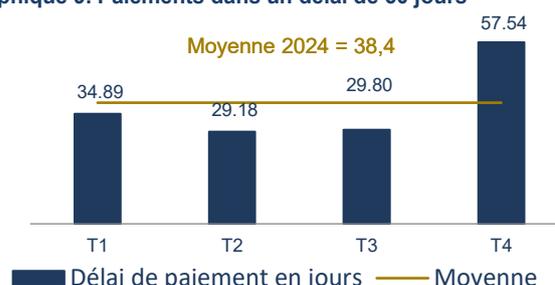
**A1** Dépenses de personnel **A2** Dépenses d'infrastructure et de fonctionnement **B03** Dépenses opérationnelles / Moyenne



Graphique 8. Paiements dans un délai de 30 jours



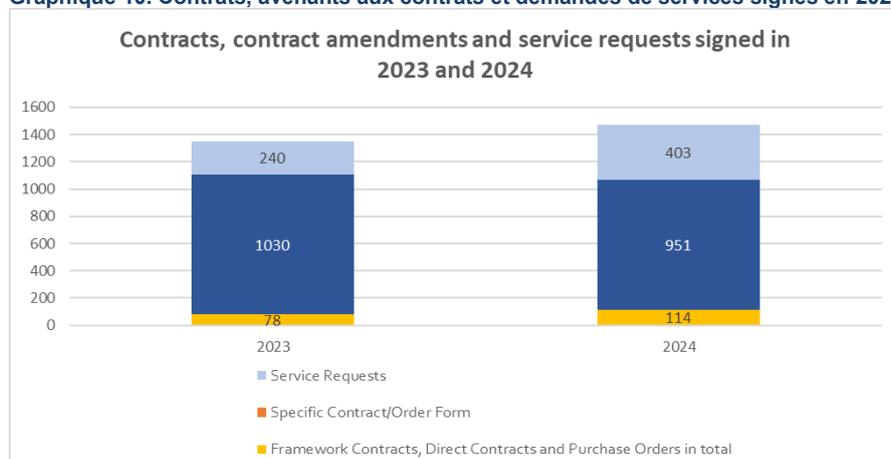
Graphique 9. Paiements dans un délai de 60 jours



### 2.3.3. PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES

Le volume d'engagements juridiques et l'ensemble des activités de passation de marchés ont continué d'augmenter en 2024, avec 1 504 contrats signés au cours de l'année, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2023, avec 1 367 transactions signées. En 2024, la procédure négociée pour marchés de très faible valeur est restée la procédure de passation de marchés la plus utilisée.

Graphique 10. Contrats, avenants aux contrats et demandes de services signés en 2023 et 2024



EN	TL
<i>contracts, contract amendments and service requests signed</i>	<i>contrats, avenants aux contrats et demandes de services signés</i>
<i>service requests</i>	<i>demandes de service</i>
<i>specific contract / order form</i>	<i>contrat spécifique / ordre d'achat</i>
<i>framework contracts, direct contracts and purchase orders in total</i>	<i>Total des contrats-cadres, contrats directs et ordres d'achat</i>

Tableau 6. Pourcentage de types de procédures de passation de marchés utilisés en 2024

Type de procédure/fondement juridique	Nombre de procédures	Pourcentage	Montant alloué au lot de la procédure (EUR)
Procédure négociée pour marchés de faible valeur	11	17,74 %	159 826,41
Procédure négociée pour marchés de valeur moyenne	2	3,22 %	208 000,00
Procédure négociée pour marchés de très faible valeur	40	64,51 %	333 113,83
Procédure négociée sans publication préalable	5	8,06 %	18 024 329,28
Procédure ouverte	3	4,83 %	84 369 478,00
Procédure restreinte sans système d'acquisition dynamique	1	1,61 %	2 500 000,00
	<b>62</b>		<b>105 594 747,52</b>

En 2024, l'Agence a signé le contrat suivant au titre du paragraphe 11.1, points a, b, e et g), de l'annexe I du règlement financier de l'UE:

Numéro de procédure	Titre	Contractant	Montant (en EUR)	Fondement juridique
LISA/SXB/2024/NP/0005	Programme de renforcement des capacités	SOCOTEC CONSTRUCTION SAS	500 000,00	Annexe 1, paragraphe 11.1, point a)
LISA/2023/NP/02	Prestation de services médicaux (visite médicale et prévention), Tallinn; Estonie	MELIVA AS	150 000,00	Annexe 1, paragraphe 11.1, point a)
LISA/SXB/2024/NP/0007	Achat de mobilier d'occasion pour les locaux de l'eu-LISA	ADIDAS FRANCE	400 000,00	Annexe 1, paragraphe 11.1, point b)
LISA/SXB/2024/NP/0002 (LISA/2020/OP/01)	Augmentation du plafond pour LISA/2020/OP/01 - Services de maintenance des bâtiments pour le site de l'eu-LISA à Strasbourg	AXIMA CONCEPT	3 500 000,00	Annexe 1, paragraphe 11.1, point e)
LISA/2023/NP/06	Location de locaux pour l'eu-LISA à Strasbourg, France	GROUPAMA GAN PIERRE 1	13 474 329,28	Annexe 1, paragraphe 11.1, point g) – Marchés immobiliers

## 2.4. DELEGATION ET SUBDELEGATION DES POUVOIRS D'EXECUTION DU BUDGET AU PERSONNEL

En vertu des articles 41 et 46 du règlement financier de l'eu-LISA, l'ordonnateur délègue les pouvoirs d'exécution budgétaire à des ordonnateurs désignés, principalement au niveau des chefs d'unité ou de département. La délégation est appliquée selon la matrice d'appropriation budgétaire, établie au sein de l'eu-LISA par une décision du directeur exécutif comme l'attribution de l'autorité et de la responsabilité à des membres désignés du personnel sur la base de leur fonction d'encadrement dans l'organisation dans les domaines de la planification, du déploiement et du suivi des ressources budgétaires à travers tous les circuits financiers. La délégation de pouvoir se situe au niveau d'une ligne budgétaire pour toutes les sources de financement. Elle est exécutée par des membres du personnel officiellement nommés à cette fonction par une décision du directeur exécutif dans les limites d'un montant déterminé (c'est-à-dire un plafond financier).

Le système de délégation:

- n'est pas limité dans le temps, sauf en cas de retrait par décision de l'ordonnateur;
- ne prévoit pas de subdélégations;
- est soumis à un ensemble de contrôles et d'obligations de rapports décrits dans la Charte des ordonnateurs;
- repose sur une analyse régulière des risques réalisée par l'unité «Budget et finances».

Chaque année, chaque ordonnateur délégué est tenu de fournir une déclaration d'assurance au directeur exécutif.

## 2.5. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### Modifications apportées au tableau des effectifs

Le tableau des effectifs initial de l'eu-LISA pour 2024 comptait **401 postes autorisés**, dont 228 agents temporaires (AT), 162 agents contractuels (AC) et 11 experts nationaux détachés (END). En novembre 2024, afin d'intégrer les changements découlant du pacte sur la migration et l'asile, le tableau des effectifs de l'eu-LISA a été **porté à 421 postes**, avec une augmentation du nombre d'agents temporaires (239) et d'agents contractuels (171). Le nombre de postes d'END est resté le même au cours de cette période.

### Exercice d'évaluation comparative du personnel

Conformément aux exigences du règlement financier-cadre (RFC) et à la méthode adoptée par les chefs d'administration des agences européennes, l'eu-LISA a réalisé son exercice annuel d'évaluation comparative afin de déterminer le **ratio entre personnel administratif et personnel opérationnel**. On considère généralement qu'une répartition optimale des postes et du personnel devrait être d'environ 70 % pour les activités opérationnelles, 20 % pour les tâches de soutien administratif et de coordination, et 10 % pour les activités neutres (financières). Les résultats de l'exercice d'évaluation comparative de 2024 montrent que la répartition du personnel de l'eu-LISA est la suivante: 70,6 % à des postes opérationnels, 18,6 % à des postes

administratifs et de coordination et 10,7 % à des postes neutres, ce qui reflète une amélioration par rapport aux chiffres communiqués en 2023.

### Genre et représentation nationale

En 2024, le personnel de l'Agence se compose de personnes de **23 nationalités**: 22 États membres de l'UE et Royaume-Uni. Le siège de l'eu-LISA se trouvant en Estonie et le site opérationnel en France (à l'exception d'e-CODEX en Estonie), l'Agence ne considère pas le pourcentage élevé de nationalité française (21,86 %) comme une distorsion significative de l'équilibre géographique global. Néanmoins, l'eu-LISA a continué d'encourager la participation des nationalités sous-représentées au processus de sélection et à prendre en compte la nationalité lors de la sélection des candidats appropriés sur les listes de réserve disponibles.

Bien que l'eu-LISA ait observé une tendance positive par rapport aux années précédentes en ce qui concerne la représentation des genres, une légère diminution (0,35 %) a été observée en 2024, l'augmentation du nombre de postes ne s'accompagnant pas d'un plus grand nombre de candidatures émanant du genre sous-représenté. En outre, plusieurs femmes ont démissionné au cours de l'année. Les **femmes représentaient 34,15 % du personnel et 27,27 % des cadres**, ce qui est similaire aux années précédentes. Afin d'améliorer la situation, l'eu-LISA a continué d'assister à des salons professionnels et de diffuser des avis de vacance de poste sur des forums spécifiques.

### Acquisition de talents et développement

L'Agence a poursuivi ses efforts pour augmenter son taux d'occupation. Toutefois, en raison des changements découlant du pacte sur la migration et l'asile, le tableau des effectifs de l'eu-LISA a été augmenté au mois de novembre. La période disponible pour recruter du personnel supplémentaire n'était pas suffisante pour conclure le processus de recrutement, en particulier en ce qui concerne les délais de préavis légaux pour les employeurs actuels des candidats.

Tout au long de l'année, l'Agence a continué d'adopter une approche plus efficace de la gestion des listes de réserve et des procédures de sélection. Compte tenu des recrutements à venir pour les fonctions informatiques essentielles ainsi que de l'initiative visant à renforcer les capacités de développement internes (ingénierie logicielle, expertise des solutions), l'eu-LISA a mis en place deux réserves de talents à grande échelle aux niveaux AD5 et AD6. L'Agence a également continué d'utiliser les listes de réserve EPSO et a partagé des listes de réserve avec d'autres agences.

Afin d'améliorer encore son recrutement, l'eu-LISA a fixé un objectif de 100 jours pour son processus de sélection, réduisant ainsi de manière considérable la durée du processus. Cela a fortement augmenté à la fois la quantité et la qualité des candidatures. Ces progrès ont permis de pourvoir des postes critiques dans l'ensemble de l'organisation. Parmi les étapes clés, citons la réussite de plusieurs sélections, notamment celles du directeur exécutif adjoint, de chefs d'unité, de chefs de département et de fonctions spécialisées dans les technologies de l'information, renforçant ainsi la capacité de l'Agence à atteindre ses objectifs stratégiques. Toutefois, si l'eu-LISA a recruté un grand nombre de nouveaux membres du personnel en 2024, bon nombre de ces recrutements ont eu une incidence neutre sur le nombre total de membres du personnel, étant donné que parmi les 63 candidats sélectionnés en 2024, 21 étaient des candidats internes ayant réussi une procédure de sélection.

En outre, l'eu-LISA a continué de renforcer sa position d'employeur de choix dans le paysage de la technologie de l'information. L'Agence a élargi son programme de stages afin d'inclure des stagiaires dans les opérations, en promouvant particulièrement la participation des femmes dans les domaines des STIM<sup>116</sup> afin de favoriser la diversité de genre et de constituer une réserve solide de futurs professionnels.

## 2.6. STRATEGIE RELATIVE AUX GAINS D'EFFICACITE

L'Agence a poursuivi ses efforts pour accroître son efficacité et améliorer l'utilisation de ses ressources en vue de contribuer à la mise en œuvre des politiques JAI de l'UE.

L'utilisation de **solutions numériques**, telles que les capacités de vidéoconférence pour les réunions (internes, interagences, Commission), a permis de réaliser des économies budgétaires sur les coûts de mission, tout en réduisant l'empreinte carbone globale de l'Agence. En outre, l'eu-LISA a continué de dispenser la plupart de ses **activités de formation en ligne** (96 % de participants en ligne), ce qui a permis de réduire les coûts et la charge de travail du personnel de l'eu-LISA, tout en offrant aux États membres des possibilités d'économies en termes de temps et de coût de participation. D'autres gains d'efficacité proviennent du fait que la plupart des supports de formation en ligne sont réutilisables.

En ce qui concerne le **recrutement**, l'Agence a réalisé des gains d'efficacité supplémentaires en collaborant avec d'autres agences dans le cadre de la passation conjointe de marchés pour la publication des avis de

<sup>116</sup> L'abréviation STIM signifie «science, technologie, ingénierie et mathématiques».

vacance et en échangeant les listes de réserve de candidats retenus. En outre, l'eu-LISA a poursuivi la révision de sa stratégie d'approvisionnement, indispensable pour permettre une meilleure répartition du soutien externe en fonction des besoins de l'Agence, en tenant compte des différents types de services dans les différents types de contrats. Une attention particulière a été accordée aux ajustements nécessaires pour reprendre le contrôle des processus et des fonctions critiques afin d'assurer un meilleur contrôle de la mise en place de l'architecture d'interopérabilité et de l'élaboration des exigences pour les nouveaux systèmes. En parallèle, l'Agence a mis en place un nouveau contrat-cadre pour l'approvisionnement en personnel intérimaire. Cela contribuera à une bonne gestion budgétaire, tout en offrant une meilleure vue d'ensemble des ressources humaines de l'eu-LISA.

Dans le domaine de la **passation des marchés et de la gestion des contrats**, l'Agence a remanié son outil de suivi des contrats afin d'en simplifier l'accès par l'intermédiaire d'une interface de guichet unique afin d'améliorer le contrôle et le suivi des délais contractuels et de faciliter l'échange d'informations. D'autres améliorations sont encore prévues afin de rendre l'outil plus efficace et plus complet. En outre, l'eu-LISA a adopté à son tour l'outil PPMT de la Commission pour la publication d'avis et de documents de passation de marchés dans Tenders Electronic Daily et sur le portail «Financement et appels d'offres». L'Agence a également adopté un **processus de négociation des prix** pour un meilleur contrôle du cycle de vie des contrats et de la qualité de l'approvisionnement, garantissant ainsi une utilisation plus rentable des ressources financières.

Concernant ses opérations, l'eu-LISA a investi des efforts importants dans la mise en œuvre de **modes de travail plus agiles à l'échelle**, dans l'amélioration de la transversalité en rassemblant différentes équipes sous forme de groupes interfonctionnels temporaires pour mener à bien les projets importants, et a continué de moderniser son modèle opérationnel pour être moins dépendante des contractants externes. En particulier, l'Agence a commencé à développer le nouvel Eurodac en testant une nouvelle approche de développement visant à transformer l'eu-LISA d'un prestataire de services en un partenaire opérationnel pour les États membres. En outre, afin d'accroître son efficacité, l'Agence a lancé l'**initiative Software Factory (SoFa)** qui fournit un cadre normalisé pour le développement agile et itératif de logiciels, afin de rationaliser la production et d'accélérer la livraison tout en passant à un développement plus rentable et plus évolutif.

Pour réduire la pression sur les coûts **d'infrastructure**, l'eu-LISA a étudié des **solutions de technologie en nuage** et des méthodes de standardisation de la maintenance des systèmes. En 2024, l'Agence a mis en place une plateforme en nuage complète (CCP) et a déployé son premier système en nuage, l'e-CODEX. La CCP permettra une configuration plus rapide et une mise à l'échelle plus facile des environnements d'application, étant donné qu'elle ne nécessite pas d'achat de matériel. L'Agence a également élaboré sa stratégie en matière d'informatique en nuage visant à adopter des technologies cloud souveraines (dans les limites permises par le cadre juridique). La stratégie en matière d'informatique en nuage a été adoptée par le conseil d'administration en novembre 2025<sup>117</sup>.

En outre, l'eu-LISA a réalisé une cartographie interne des cas d'utilisation où l'**intelligence artificielle** (IA générative) pourrait améliorer ou soutenir l'efficacité institutionnelle et opérationnelle, en vue d'optimiser les tâches répétitives ou de faible valeur, permettant ainsi au personnel de se concentrer sur des activités à plus forte valeur ajoutée. Les premiers projets pilotes seront déployés en 2025. En 2024, les outils d'IA générative de la Commission ont été mis à la disposition de l'ensemble du personnel, ce qui a permis de réaliser des gains d'efficacité, par exemple dans la traduction des documents ou en réduisant considérablement la charge de travail et le temps nécessaire à la rédaction des comptes rendus de réunion grâce au module de conversion de la parole en texte.

En 2024, l'eu-LISA a lancé une étude visant à évaluer comment la **numérisation** pourrait soutenir et gérer plus efficacement ses processus internes, en facilitant l'accès et en renforçant la conformité. L'Agence a également continué d'investir dans la numérisation de ses processus internes et dans des outils informatiques afin de faciliter les tâches quotidiennes. Par exemple, les **fichiers RH ont été numérisés**, rendant tous les documents à la disposition du personnel via Sysper, améliorant ainsi la disponibilité des documents administratifs et l'évolution de carrière. L'Agence a également numérisé les rapports d'évaluation et les évaluations des périodes d'essai et rationalisé le processus d'évaluation pour le rendre plus agile et plus efficace.

Afin d'assurer un suivi efficace des systèmes d'information JAI, l'eu-LISA a continué d'améliorer ses outils de services opérationnels en s'orientant vers un écosystème informatique complet. Tirant parti des capacités de l'IA et des machines, l'eu-LISA a présenté un **nouveau système de gestion des événements** pour la surveillance et la gestion en temps réel des événements dans l'ensemble des systèmes et de l'infrastructure afin de réduire le temps de réponse et de permettre une résolution plus rapide des incidents. En parallèle, l'Agence a commencé à mettre en œuvre un nouvel **outil de tickets** (ServiceNow, Snow) afin de résoudre les

---

<sup>117</sup> *eu-LISA's Cloud Strategy for Core Business Systems: A Hybrid Multi-Cloud Hosting Framework* (disponible en anglais uniquement), adoptée en 2025.

problèmes de manière plus efficace et d'améliorer l'expérience client tout en permettant une gestion des processus plus rentable à l'avenir.

## 2.7. ÉVALUATION DES RESULTATS DE L'AUDIT ET DE L'EVALUATION EX POST

### 2.7.1. SERVICE D'AUDIT INTERNE DE LA COMMISSION ET STRUCTURE D'AUDIT INTERNE DE L'EU-LISA

Tout au long de l'année, la structure d'audit interne de l'eu-LISA (IAC) a servi de point de contact pour le service d'audit interne de la Commission européenne (SAI), la Cour des comptes européenne (CCE) et l'Office européen de lutte antifraude (OLAF). Ce rôle est important pour réduire au minimum la perturbation des opérations régulières de l'Agence et éviter la duplication des efforts.

Tableau 7. Récapitulatif des thèmes de l'audit interne couverts en 2024

Auditeur	Thème de l'audit réalisé <sup>118</sup>	Thèmes et résultats
IAC	Audit de l'évaluation des risques de l'infrastructure informatique de l'Agence – accent mis sur la sécurité informatique	L'objectif était de fournir une assurance indépendante, objective et raisonnable quant à l'adéquation de la conception des contrôles internes mis en place pour réduire au minimum l'incidence opérationnelle des vulnérabilités et des incidents liés à la sécurité de l'information dans le cadre de la gestion du système TIC de l'Agence. Le résultat a mis en évidence les risques résiduels identifiés dans le cadre de cinq objectifs de contrôle, à la suite d'une évaluation de l'existence des contrôles internes attendus et de l'adéquation de leur conception. Des mesures d'atténuation appropriées ont été prises.
IAC	Audit des circuits financiers de l'eu-LISA, y compris la gestion des droits d'accès à ABAC (assurance)	Les contrôles internes en place pour les circuits financiers de l'eu-LISA sont conçus de manière adéquate et fonctionnent efficacement afin de fournir une assurance raisonnable que les transactions financières sont traitées de manière précise et efficace, et dans le respect des règlements, règles, politiques et procédures applicables. Le chef de la structure d'audit interne, en tant que vérificateur neutre, valide également la conformité des droits d'accès à ABAC par rapport aux responsabilités de l'ordonnateur et des ordonnateurs délégués, conformément aux procédures en vigueur à l'eu-LISA à compter du 15 mai 2024. À la suite de l'audit, un plan d'action approprié a été mis sur pied.
IAC	Audit des processus de contrôle interne et de gestion des risques (assurance)	Les contrôles internes mis en place pour les processus de contrôle interne et de gestion des risques sont conçus de manière adéquate et fonctionnent de manière efficace et efficiente afin de fournir une assurance raisonnable que les objectifs de l'Agence fixés pour les deux processus sont atteints. À la suite de l'audit, un plan d'action approprié a été mis sur pied.
IAC	Audit du système de gestion environnementale de l'Agence (assurance)	Les contrôles internes du système de management environnemental sont conçus de manière adéquate et fonctionnent efficacement afin de fournir l'assurance raisonnable que l'eu-LISA: <ul style="list-style-type: none"> <li>■ gère et atténue correctement tous les impacts environnementaux de ses activités dans ses locaux et bureaux de Tallinn, Strasbourg et Bruxelles;</li> <li>■ devrait atteindre les objectifs fixés pour 2024 pour le SME;</li> <li>■ est dans une position relativement forte et, en fonction de l'approche de l'auditeur externe, les chances sont bonnes d'obtenir la certification EMAS. Toutefois, du travail reste à accomplir pour consolider la conformité dans tous les domaines et répondre à toutes les attentes du processus de certification EMAS.</li> </ul> À la suite de l'audit, un plan d'action approprié a été mis sur pied.
IAC	Audit du processus de gestion des configurations (assurance)	Les contrôles internes mis en place pour le processus de gestion de la configuration opérationnelle sont conçus de manière adéquate et fonctionnent de manière efficace et efficiente afin de fournir une assurance raisonnable que les objectifs de l'Agence fixés en la matière sont atteints. À la suite de l'audit, un plan d'action approprié a été mis sur pied.

<sup>118</sup> **Assurance:** évaluation indépendante de l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance. **Coordination** avec l'audit externe et les autres fonctions de contrôle et de suivi internes: couverture et assurance que les efforts redondants sont minimisés dans la mesure du possible. Services de **consultance:** activités demandées par la direction, dont la nature et la portée sont convenues avec le directeur exécutif de l'eu-LISA. Elles visent à apporter une valeur ajoutée et à améliorer les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'eu-LISA.

Auditeur	Thème de l'audit réalisé <sup>118</sup>	Thèmes et résultats
IAC	Procédures d'audit relatives à la stratégie antifraude de l'Agence (assurance)	<p>L'Agence a raisonnablement atteint les objectifs fixés dans la stratégie antifraude 2022-2024. Toutefois, les possibilités de renforcer les contrôles internes en place en vue d'atténuer le risque de fraude sont les suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La direction devrait montrer l'exemple et encourager la participation du personnel aux séances de sensibilisation à l'intégrité, à l'éthique et à la lutte contre la fraude.</li> <li>2. La direction devrait renforcer la mise en œuvre des règles d'exécution relatives au guide des missions adopté par l'Agence.</li> <li>3. Le conseil de la qualité devrait commencer à donner des assurances aux instances dirigeantes sur le respect des critères et des indicateurs de qualité dans les principaux domaines opérationnels de l'Agence, à savoir la gestion des programmes et des projets, la gestion opérationnelle des systèmes principaux et les processus institutionnels.</li> <li>4. Continuer à effectuer et à documenter de manière exhaustive les contrôles réguliers sur les comptes des membres du personnel et des utilisateurs externes pour tous les systèmes de communication et d'information de l'eu-LISA afin de garantir la conformité avec les politiques et les normes de sécurité applicables, de manière à réduire au minimum les failles de sécurité susceptibles d'être exploitées par d'éventuels fraudeurs.</li> <li>5. La stratégie de contrôle devrait être officiellement approuvée et incluse dans un système de suivi afin de garantir sa mise en œuvre efficace et opportune.</li> </ol> <p>Toutes ces améliorations potentielles seront prises en considération lors de l'élaboration de la Stratégie antifraude pour le prochain cycle 2025-2027.</p>
IAC, SAI, CCE	Suivi des recommandations d'audit	Les auditeurs ont confirmé que 17 recommandations d'audit avaient été entièrement mises en œuvre et les ont clôturées. Le chapitre suivant contient de plus amples informations à ce sujet.
IAC	Suivi intégré et rapports sur les recommandations d'audit ouvertes	Le suivi avait pour objectif de confirmer que les problèmes sont résolus et que les améliorations sont mises en œuvre. La structure d'audit interne surveille les progrès réalisés par l'Agence dans la mise en œuvre des plans d'action mis en place suite à différentes recommandations d'audit et en rend compte à la gouvernance de l'eu-LISA.
CCE	Légalité et régularité des comptes 2023 – final	La structure d'audit interne a coordonné et facilité le travail de l'équipe d'audit de la CCE et des équipes de l'eu-LISA concernées par l'audit. Compte tenu de l'opinion assortie de réserves sur la légalité et la régularité des paiements, la structure d'audit interne a également facilité la procédure contradictoire approfondie entre l'auditeur de la CCE et la direction de l'eu-LISA, ainsi que la préparation du plan d'action de l'Agence visant à répondre aux observations de la CCE. Le chapitre suivant contient de plus amples informations à ce sujet.
IAC	Évaluation annuelle des risques de l'IAC	<p>Le travail a consisté à organiser des ateliers et des examens avec la direction, à collecter et à analyser les informations pertinentes et à rédiger des rapports sur les risques au niveau de l'unité, du département et de l'agence. L'évaluation était également importante pour garantir la bonne compréhension et la bonne transmission, par la direction, des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne après la réorganisation de l'Agence annoncée le 14 mars 2024 et la démission de la directrice exécutive avec effet au 1er juillet 2024.</p> <p>Étant donné que la CCE a émis une autre opinion d'audit assortie de réserves sur la régularité et la légalité des paiements (tout en reconnaissant que la plupart des opérations qualifiées d'irrégulières provenaient de conclusions antérieures), la SAI a continué de réagir de manière proactive et transparente à cet événement négatif important sur le plan de la réputation:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ en collaborant avec l'équipe d'audit de la CCE pour comprendre les conclusions et les raisons de cette opinion assortie de réserves (au cours de l'audit et de la procédure contradictoire);</li> <li>■ en communiquant régulièrement avec la gouvernance de l'Agence sur l'état d'avancement de l'audit, l'opinion et ses implications;</li> <li>■ en réalisant une analyse des causes profondes afin d'identifier les problèmes sous-jacents qui ont conduit à cette opinion d'audit;</li> <li>■ en planifiant des examens du contrôle interne pour l'année 2025 afin d'éviter que des problèmes similaires ne se reproduisent à l'avenir.</li> </ul>

Auditeur	Thème de l'audit réalisé <sup>118</sup>	Thèmes et résultats
SAI	Audit du SAI sur les passations de marchés et la gestion des contrats	L'IAC a facilité avec succès la mise en œuvre de l'audit. L'objectif de l'audit était d'évaluer le caractère adéquat de la conception ainsi que l'efficacité et l'efficience du système de gouvernance, de gestion du risque et de contrôle interne pour les procédures de passation de marchés et de gestion des contrats. Bien que les processus liés à la passation de marchés et à la gestion des contrats au sein de l'eu-LISA soient, dans l'ensemble, conçus de manière adéquate, une faiblesse très importante concernant les améliorations nécessaires à l'outil de suivi des contrats de l'Agence et à la coordination du suivi des contrats a été identifiée, qui a une incidence sur l'efficacité et l'efficience du processus. À la suite de l'audit, un plan d'action approprié a été convenu.
IAC	Légalité et régularité des comptes 2024 – intermédiaire	L'IAC a facilité avec succès la mise en œuvre de l'audit externe.

### 2.7.2. COUR DES COMPTES EUROPEENNE (CCE)

En 2024, la Cour des comptes européenne (CCE) a clôturé son **audit des comptes annuels de l'eu-LISA** pour l'exercice financier 2023. La Cour a contrôlé les comptes de l'Agence (comprenant les états financiers et les rapports sur l'exécution budgétaire pour l'exercice clos le 31 décembre 2023), ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes à ces comptes.

La CCE estime que les comptes de l'eu-LISA pour l'exercice 2023 présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, sa situation financière au 31 décembre 2023 (résultat des opérations, flux de trésorerie, variation de l'actif net), conformément à son règlement financier et aux règles comptables adoptées par l'agent comptable de la Commission. Ces dernières sont fondées sur les normes comptables internationalement admises pour le secteur public. Toutefois, sous le titre «Observations», la Cour attire l'attention sur la note 2.2.5.3 des comptes annuels de 2023 concernant la situation financière d'un contractant clé ayant deux contrats-cadres actifs.

La CCE estime que les recettes sous-jacentes aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont, dans tous leurs aspects significatifs, légales et régulières. En ce qui concerne les paiements, la CCE a mis au jour un montant total de paiements de 12,6 millions d'EUR affectés par des cas de non-conformité, ce qui représente 3,2 % des crédits de paiement disponibles en 2023, et dépasse dès lors le seuil d'importance relative fixé pour l'audit et donne lieu à une opinion assortie de réserves sur la légalité et la régularité des paiements sous-jacents aux comptes. Toutefois, la majeure partie du montant des paiements irréguliers communiqués pour 2023 (9,9 millions sur 12,6 millions d'EUR) se rapporte à des observations déjà formulées en 2022. En ce qui concerne les montants concernés, la plupart des contrats affectés par erreur ont soit expiré, soit été résiliés par l'eu-LISA en 2023. La CCE a également formulé des observations sur les systèmes de gestion, de contrôle et de gestion budgétaire qui ne remettent pas en cause les opinions susmentionnées. L'Agence a élaboré un plan d'action pour répondre à ces observations.

### 2.7.3. CONTROLEUR EUROPEEN DE LA PROTECTION DES DONNEES (CEPD)

Les audits externes sur le respect de la protection des données facilitent un niveau élevé de protection des données et une amélioration continue de la gestion opérationnelle des systèmes d'information JAI. En 2024, l'eu-LISA a continué de suivre les progrès réalisés dans la **mise en œuvre des recommandations** identifiées dans les audits précédents du CEPD:

- **L'audit d'Eurodac, du SIS et du VIS**, réalisé en octobre 2022, a donné lieu à un rapport final reçu en septembre 2023, comprenant 37 recommandations (dont 29 étaient clôturées fin 2024);
- **L'audit du SIS**, réalisé en décembre 2023, a abouti à un rapport final reçu en septembre 2024, contenant 22 recommandations (dont une était clôturée fin 2024); le conseil d'administration a adopté ses observations finales sur le projet de rapport en juin 2024, qui ont été formellement adoptées le 31 juillet 2024. Les observations ont été soumises au CEPD le 2 août 2024, dans le plein respect du délai.

Dans tous les cas, l'Agence a élaboré des plans d'action correspondants intégrant les recommandations formulées par le CEPD, sans oublier de fournir des rapports trimestriels au CEPD, ainsi que des rapports sur l'état d'avancement des recommandations en attente au conseil d'administration et à son comité «Audit, conformité et finances» (CACF).

## 2.8. SUIVI DES RECOMMANDATIONS D'AUDIT

### 2.8.1. SUIVI DES RECOMMANDATIONS D'AUDIT ET PLANS D'ACTION CONNEXES

La structure d'audit interne de l'Agence a continué de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations d'audit. À cette fin, la structure d'audit interne a recueilli des informations actualisées auprès des auteurs de ces recommandations et a compilé des rapports de suivi pour la direction exécutive et le conseil d'administration.

En 2024, l'Agence a clôturé presque toutes les recommandations importantes ainsi que les plus anciennes (sauf en ce qui concerne la stratégie d'approvisionnement, voir ci-dessous) et a atteint un **taux de mise en œuvre très élevé de 97 %**, 34 recommandations ayant été mises en œuvre sur les 35 recommandations dues en 2024. L'état des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations d'audit du SAI, de l'IAC, de la CCE et de l'OLAF au 31 décembre 2024 est résumé dans le tableau ci-après.

**Tableau 8. État des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations d'audit du SAI, de l'IAC, de la CCE et de l'OLAF**

Recommandations par catégorie	Total des recommandations ouvertes pour 2024	En cours	Mises en œuvre	En retard	Clôturées	Total des recommandations ouvertes fin 2024
Critiques	–	–	–	–	–	–
Très importantes	22	1	20	1	8	14
Importantes	16	2	14	–	9	7
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>3</b>	<b>34</b>	<b>1</b>	<b>17</b>	<b>21</b>

Terminologie:

- **en cours**: la mise en œuvre se déroule conformément au plan ou à un nouveau délai/un plan d'action convenu avec l'auditeur;
- **mises en œuvre**: confirmées par l'auteur de la recommandation et prêtes pour le suivi par l'auditeur;
- **en retard**: la mise en œuvre est en cours, mais ne respecte pas le délai convenu;
- **clôturées**: l'auditeur a officiellement clôturé la recommandation;
- **critiques**: faiblesse fondamentale dans le processus contrôlé qui porte préjudice au niveau de l'entité;
- **très importantes**: faiblesse fondamentale qui porte préjudice à l'ensemble du processus (toutes les recommandations de la CCE portent cette désignation);
- **importantes**: faiblesse significative dans l'ensemble du processus ou faiblesse fondamentale dans une part significative du processus contrôlé.

**Tableau 9. Recommandations d'audit en attente, y compris les retards significatifs (> 6 mois, au 31 décembre 2024)**

Auditeur/titre de l'audit/année	Titre	Catégorie	Délai initial	Retard	Actions de l'Agence
Rapport du SAI sur le recrutement et l'engagement du personnel des prestataires de services structurels et l'éthique organisationnelle au sein de l'eu-LISA / 2020	Nécessité pour l'approvisionnement en ressources humaines d'être fondé sur une évaluation documentée et actualisée	très importante	30/06/2021	4 ans	En mars 2024, une réorganisation d'envergure a été lancée pour soutenir les nouvelles méthodes de travail et garantir la bonne mise en œuvre de la feuille de route pour l'interopérabilité. L'eu-LISA recevra les résultats de l'évaluation externe en 2025. Ces deux éléments constituent le fondement de la mise à jour de la stratégie d'approvisionnement et de la méthode d'affectation des ressources. Par conséquent, l'Agence a affiné le plan de mise en œuvre recommandé et vise la date cible d'août 2025.

L'Agence est restée déterminée à prendre des mesures rapides et décisives pour remédier aux retards dans la mise en œuvre de ces recommandations en attente, notamment en révisant les dates cibles et en tenant les auditeurs informés des progrès réalisés dans la mise en œuvre des plans d'action correspondants.

Pour confirmer la clôture des recommandations qualifiées de «mises en œuvre» par l'eu-LISA (éléments «clôturés»), le SAI et la structure d'audit interne ont assuré un suivi annuel des plans d'action déclarés comme «mis en œuvre» et clôturé 19 recommandations d'audit. La CCE a également assuré le suivi de la mise en œuvre de ses recommandations d'audit des années précédentes.

## 2.8.2. MESURES DE SUIVI ASSOCIEES AUX ENQUETES MENEES PAR L'OLAF<sup>119</sup>

En 2024, l'Agence a commencé à mettre en œuvre les recommandations découlant des enquêtes de l'OLAF liées au dossier OC/2022/0866/A2.

## 2.9. SUIVI DES OBSERVATIONS DE L'AUTORITE DE DECHARGE

En 2024, la commission du contrôle budgétaire (CONT) du Parlement européen a lancé la procédure de décharge des activités des agences de l'UE et des entreprises communes réalisées au cours de l'exercice 2023. Cette procédure garantit le respect des exigences juridiques et réglementaires pertinentes et l'application des principes de bonne gestion financière, à savoir économie, efficacité et efficacité.

En mai 2025, le Parlement européen a donné décharge à la directrice exécutive de l'eu-LISA sur l'exécution du budget de l'Agence en 2023, a approuvé les comptes de l'eu-LISA pour l'exercice 2023 et a fait part de ses observations dans une résolution.

Les principales observations sont les suivantes:

- **irrégularité récurrente des paiements** (irrégularité du contrat-cadre, procédure négociée injustifiée, modification non autorisée du contrat, non-respect des conditions contractuelles);
- **niveaux récurrents et excessifs de reports;**
- **équilibre hommes-femmes.**

Pour mettre en évidence les domaines d'amélioration identifiés et traiter les domaines d'intérêt critique, l'Agence a, en particulier:

- pris les mesures nécessaires pour renforcer ses **procédures de gestion des contrats** afin d'atténuer les faiblesses identifiées par les auditeurs;
- élaboré un plan d'action comprenant plusieurs mesures visant à respecter le principe d'annualité et a conçu de nouveaux processus pour réduire les reports conformément au principe d'annualité;
- redéfini sa stratégie de recrutement afin de mieux tenir compte de l'équilibre hommes-femmes.

L'Agence a pris les mesures nécessaires pour répondre aux observations.

---

<sup>119</sup> Article 11 du *règlement (UE/Euratom) 883/2013* relatif aux enquêtes effectuées par l'Office européen de lutte antifraude (OLAF).

**Tableau 10. Observations de l'autorité de décharge**

N° Observation de l'autorité de décharge	Réponse de l'eu-LISA et mesures prises
<b>Général</b>	
<p>1 ■ demande le renforcement des mécanismes de gouvernance afin d'éviter la duplication des compétences et d'améliorer l'efficacité opérationnelle</p>	<p><b>Clôturées</b></p> <p>L'Agence a procédé à une réorganisation en mars 2024, suivie d'ajustements le 16 mars 2025. L'Agence réexamine et optimise régulièrement ses structures de gouvernance interne. En outre, l'Agence a créé des chartes pour toutes les entités internes afin d'informer l'ensemble du personnel, garantissant ainsi la bonne appropriation des fonctions, des processus et des services et évitant les chevauchements ou les lacunes en matière de gouvernance.</p> <p>De plus, l'évaluation externe de l'Agence est en cours, avec une évaluation de sa partie relative à la gouvernance.</p>
<b>Gestion budgétaire et financière</b>	
<p>2 ■ demande aux agences de fournir chaque année une ventilation détaillée des dépenses, y compris des données désagrégées sur les contrats externes, les services de conseil et les sous-traitants;</p> <p>■ insiste sur la nécessité de disposer d'outils de reporting numériques en temps réel qui améliorent la surveillance financière et la responsabilité à l'égard du Parlement européen et du public;</p> <p>■ encourage la poursuite des progrès en matière de recommandations d'audit.</p>	<p><b>Clôturées</b></p> <p>L'Agence fournit des détails analytiques sur ses dépenses dans les comptes annuels et dans le rapport sur la gestion budgétaire et financière qui est transmis à l'autorité budgétaire. L'Agence dispose de rapports de suivi internes. Le comité de gestion de l'Agence assure un examen mensuel de l'exécution du budget avec toutes les unités.</p> <p>En 2024, l'Agence a atteint un taux de 97 % de traitement des recommandations d'audit.</p>
<b>Vue d'ensemble des résultats d'audit</b>	
<p>3 ■ observe toutefois que, si une opinion sans réserve a été émise pour la plupart des agences quant à la légalité et la régularité des paiements sous-jacents aux comptes, l'eu-LISA fait exception.</p>	<p><b>En cours</b></p> <p>L'Agence prend acte de l'observation et invite à se référer à la réponse à l'observation 43 ci-dessous.</p>
<p>4 ■ Observe que, pour l'eu-LISA, les réserves concernent des paiements irréguliers d'un montant total de 12,6 millions d'EUR effectués en 2023, ce qui représente 3,2 % du total des crédits de paiement disponibles, dont 2,7 millions d'EUR pour des contrats audités en 2023 et 9,9 millions d'EUR pour des contrats jugés irréguliers dans le rapport d'audit de 2022.</p>	<p><b>En cours</b></p> <p>L'irrégularité la plus importante concernait le contrat-cadre issu de la procédure exceptionnelle négociée pour le VIS, comme l'a souligné la CCE dans son rapport de 2022, qui a été attribué contre l'avis des structures de contrôle interne. Dans cette perspective, les actions restantes au titre du contrôle interne concernent uniquement les enseignements tirés et le suivi du contournement des contrôles internes par la direction.</p> <p>Dans le même temps, l'Agence met activement en œuvre un ensemble de mesures visant à garantir la conformité totale et le respect des délais lors de l'attribution et de la mise en œuvre des contrats, à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ rationalisation de la gestion des marchés et des contrats;</li> <li>■ renforcement des contrôles juridiques effectués par l'équipe chargée des marchés publics aux points clés des processus de passation de marchés et de gestion des contrats;</li> <li>■ mise en œuvre de la stratégie de contrôle adoptée en 2024 pour la période 2024-2025, en mettant l'accent sur la passation de marchés et la gestion des contrats;</li> <li>■ mise à jour de la stratégie de passation de marchés alignée sur la stratégie d'approvisionnement et la méthodologie agile;</li> <li>■ réalisation d'une nouvelle analyse des risques liés à la conception des circuits financiers;</li> <li>■ adoption d'une nouvelle politique en matière de gestion budgétaire, d'appropriation et de contrôles financiers;</li> <li>■ mise en place d'une politique d'investissement et d'un organe de gouvernance correspondant.</li> </ul> <p>Toutes ces mesures visent à garantir la mise en place de rôles, de responsabilités, de processus, de lignes directrices et d'instructions claires, ainsi que d'outils unifiés, de matériel de formation et d'apprentissage en ligne pour la gestion des contrats, et à développer et déployer une capacité de contrôle ex post.</p>
<p>5 ■ Note avec préoccupation la répétition d'une opinion assortie de réserves sur la légalité et la régularité des paiements de l'eu-LISA, reflétant les problèmes persistants soulevés par la Cour dans ses précédents rapports depuis 2020.</p>	<p><b>En cours</b></p> <p>L'Agence considère les observations de la CCE comme un sujet de la plus haute importance et s'engage pleinement à les mettre en œuvre. Un contrat spécifique est toujours en cours qui a généré des paiements irréguliers, comme signalé par la CCE les années précédentes.</p>

**N° Observation de l'autorité de décharge****Réponse de l'eu-LISA et mesures prises**

- prend note de l'observation de la Cour selon laquelle la plupart des contrats affectés par erreur ont soit expiré, soit été résiliés par l'eu-LISA en 2023;

- 6
- observe que le fondement d'une opinion assortie de réserves (eu-LISA) de 2023 comprenait les irrégularités suivantes:
    - – irrégularité du contrat-cadre: note que l'eu-LISA a apporté des modifications importantes à certains éléments tarifaires des offres financières de deux soumissionnaires, allant au-delà des corrections autorisées en vertu de l'article 151 du règlement financier, affectant directement le résultat de l'appel d'offres, avec des paiements connexes s'élevant à un total de 2,7 millions d'EUR en 2023;
    - – procédure négociée injustifiée: note également le paiement irrégulier de 7,7 millions d'EUR lié à un contrat-cadre attribué par le biais d'une procédure négociée sans justification appropriée, ce qui est contraire aux normes de passation des marchés;
    - – avenant au contrat non autorisé: observe que des paiements d'un montant de 1,8 million d'EUR ont été qualifiés d'irréguliers à la suite d'un avenant non autorisé qui a augmenté la valeur d'un contrat à prix fixe de 3,6 millions d'EUR;
    - – non-respect des conditions du contrat-cadre: note avec inquiétude que les paiements du contrat-cadre pour la maintenance de l'infrastructure partagée, pour un montant total de 0,4 million d'EUR, étaient irréguliers, étant donné que le contrat spécifique s'écartait du contrat-cadre.

**En cours**

L'Agence a examiné les lignes directrices en matière de passation de marchés ainsi que la politique de gestion des contrats et a créé un nouveau manuel de gestion des contrats, passé en revue les listes de contrôle et les flux de travail.

L'Agence met activement en œuvre des mesures visant à garantir la totale conformité et le respect des délais lors de l'attribution et de la mise en œuvre des contrats (c'est-à-dire la mise en place d'une nouvelle unité de passation de marchés et de gestion des contrats, le renforcement des contrôles, la mise à jour de la stratégie de contrôle et de la stratégie de passation de marchés).

- 7
- se déclare vivement préoccupé par la récurrence des problèmes liés à la passation de marchés qui donnent lieu à une opinion assortie de réserves pour la quatrième année consécutive et invite instamment l'eu-LISA à prendre des mesures correctives immédiates pour résoudre et prévenir ces problèmes dans les futures pratiques de gestion financière et de passation de marchés, en veillant au plein respect du règlement financier;
  - demande d'informer le Parlement européen des progrès réalisés en la matière avant le 30 juin 2025.

**En cours**

L'Agence considère les observations de la CCE comme un sujet de la plus haute importance et s'engage pleinement à les mettre en œuvre. Un contrat spécifique est toujours en cours qui a généré des paiements irréguliers, comme signalé par la CCE les années précédentes.

L'Agence informera également le Parlement européen des progrès réalisés.

- 8
- insiste sur le fait que, bien que le règlement financier ne fixe pas de plafonds pour les reports, les niveaux récurrents et excessifs des reports compromettent le principe d'annualité budgétaire et sont révélateurs de problèmes structurels dans le processus budgétaire et le cycle d'exécution budgétaire;
  - constate que dans 14 agences (y compris l'eu-LISA), le niveau des reports affectant tous les titres budgétaires combinés est supérieur à 15 %.

**Clôturées**

L'eu-LISA exécute son budget avec plus de 70 % en crédits dissociés, pour lesquels les reports reflètent la nature pluriannuelle des opérations conformément au règlement financier.

Pour le titre 2, les reports ont dépassé le seuil de 20 % indiqué par la CCE, principalement en raison des dépenses importantes consacrées au personnel de soutien externe, aux services de sécurité physique et à l'informatique institutionnelle.

Une série de mesures ont été adoptées depuis 2023 afin de réduire les reports. La principale initiative concerne la réorganisation des périodes d'engagement pour mieux les adapter au cycle annuel. Cela devrait permettre de réduire progressivement le nombre d'engagements non payés à transférer à l'exercice suivant.

Ces mesures ont permis de réduire de près de 50 % les reports de 2024 sur 2025 par rapport à l'année précédente.

- 9
- souligne que la Cour a émis des paragraphes d'observations pour souligner un point présenté ou mentionné dans les comptes, qui est d'une importance telle qu'il est essentiel à la compréhension des états financiers ou des recettes ou paiements sous-jacents.
  - note en outre que, pour l'exercice 2023, la Cour a adressé des paragraphes d'observations à l'eu-LISA.

**Sans objet**

L'Agence prend acte de ces observations.

## N° Observation de l'autorité de décharge

- 10
- observe que les comptes de l'eu-LISA comprennent une déclaration concernant la situation financière d'un contractant clé ayant deux contrats-cadres actifs;
  - note que l'eu-LISA a conclu deux contrats-cadres actifs avec un contractant qui est membre d'un consortium, et que ce contractant a remplacé sa société mère dans les contrats et est responsable de la mise en œuvre et de la maintenance du système d'entrée/de sortie et de la fourniture de services au titre du lot 1 du cadre d'opérations transversales;
  - prend note du fait que les encours contractuels s'élèvent respectivement à 97,5 millions d'EUR et 41 millions d'EUR;
  - note qu'afin de faire face aux risques potentiels liés à la viabilité financière de la société mère, l'eu-LISA suit de près la santé financière du contractant à l'aide d'outils d'évaluation des risques indépendants et de requêtes directes;
  - note en outre que l'eu-LISA évalue régulièrement les progrès des Actifs en cours de développement afin de s'assurer que cette situation n'a pas d'incidence négative sur son mandat, et qu'elle est proactive dans la gestion et l'atténuation des risques associés aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement dans les limites de la règle financière.

## Réponse de l'eu-LISA et mesures prises

### En cours

L'Agence prend acte de ces observations.  
L'eu-LISA confirme suivre la situation de ce contractant.

## Niveau de performance

- 11
- recommande aux agences de prendre des mesures pour atteindre les indicateurs en suspens ou en retard et d'ajuster régulièrement leurs ICP afin d'améliorer leur niveau de performance.

### En cours

L'Agence réexamine régulièrement ses ICP institutionnels. L'Agence a entamé une nouvelle révision, qui tiendra également compte du nouveau système mis en service. En outre, l'Agence a commencé à élaborer ses propres tableaux de bord afin de mieux suivre ses performances.

- 12
- insiste sur l'introduction de critères d'efficacité et de budgétisation axée sur les résultats afin de garantir une affectation optimale des ressources et une gouvernance axée sur l'impact.

### Clôturées

L'eu-LISA a établi plusieurs dimensions du cadre de budgétisation de la performance (cf. OCDE, 2023):

- mise en place d'un rapport de performance détaillé et d'un examen mensuel;
- mise en œuvre de la responsabilité et la transparence par un modèle d'appropriation budgétaire;
- intégration d'un environnement propice à une bonne gestion financière dans les circuits financiers.

Une série de rapports a été créée pour assurer une prise de décision analytique.

- 13
- prend note de la nouvelle feuille de route pour l'interopérabilité;
  - reconnaît que le nouveau calendrier pour le déploiement et l'interopérabilité des systèmes d'information de l'Union était nécessaire en raison des retards dans le développement du système d'entrée/de sortie (EES), du système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS) et du système européen d'information sur les casiers judiciaires des ressortissants de pays tiers (ECRIS-TCN);
  - souligne qu'un échange d'informations rapide, efficace et fiable, conformément à la législation applicable, est essentiel au maintien et au renforcement de l'espace de liberté, de sécurité et de justice de l'Union;
  - reconnaît à cet égard le travail et les améliorations réalisés par l'eu-LISA.

### Sans objet

L'Agence prend acte de ces observations.

## Passation de marchés

- 14
- constate avec préoccupation que les faiblesses en matière de passation de marchés restent la principale source de paiements irréguliers; souligne que la Cour a formulé 38 observations sur des faiblesses en matière de passation de marchés en 2023 (contre 41 en 2022 et 28 en 2021);
  - invite instamment les agences à introduire des mesures visant à garantir le strict respect de la réglementation en matière de passation de marchés et des principes de

### En cours

Comme indiqué lors de l'audition de l'autorité budgétaire, l'eu-LISA, comme tous les grands acteurs publics dans le domaine des technologies de l'information, est confrontée à des défis importants pour concilier les changements dynamiques du marché avec le respect total des contraintes de passation de marchés découlant du droit primaire et du droit dérivé, tout en fournissant des systèmes d'information à grande échelle efficaces.

## N° Observation de l'autorité de décharge

transparence, de concurrence et de rentabilité;

- rappelle la nécessité de mettre en place des programmes de formation réguliers pour le personnel sur la gestion financière, les règles de passation de marchés et la prévention de la fraude;
- demande des mesures de responsabilisation plus strictes garantissant que toute lacune persistante donne lieu à des actions correctives ciblées et à des conséquences en cas de non-conformité répétée.

## Réponse de l'eu-LISA et mesures prises

L'Agence considère le respect des règles en matière de passation de marchés comme étant de la plus haute importance et s'engage pleinement à les mettre en œuvre.

L'Agence s'est activement engagée à explorer (et à mettre progressivement en œuvre) la méthodologie «Agile» et à adapter la configuration contractuelle en conséquence, et élabore une nouvelle stratégie de passation de marchés en étroite coopération entre les équipes opérationnelles et les équipes de passation de marchés.

En outre, l'Agence organise régulièrement des formations et des mises à jour à l'intention des acteurs financiers, notamment en partageant les enseignements tirés d'exemples pratiques d'EXC/NC.

Une session spécifique a été organisée avec la Commission et des échanges fructueux avec d'autres agences (par exemple l'EMA) sont en cours afin de recueillir tous les enseignements tirés des autres institutions et organes de l'UE.

- 15
- souligne que, selon la Cour, 13<sup>120</sup> des observations sur des faiblesses ayant conduit à des paiements irréguliers en 2023 font référence à des irrégularités détectées et mentionnées dans des audits précédents;
  - note que pour les 25 observations restantes, neuf ont eu un impact sur des paiements et les 16 autres n'ont pas donné lieu à des paiements irréguliers en 2023;
  - note que les observations de cet exercice qui n'ont pas eu d'impact sur les paiements concernent les agences ACER, ABE, eu-LISA, AEMF, AESM, ENISA, AFE, EIGE, ECDC, AEE, EUDA, EUAA et CEPOL;
  - prend note des réponses des agences et les invite à prendre des mesures pour corriger les faiblesses détectées et à faire rapport à l'autorité de décharge sur les mesures prises pour y remédier.

### En cours

L'Agence suit de près les conclusions d'audit ouvertes et met en œuvre les plans d'action correspondants jusqu'à leur clôture.

- 16
- attire l'attention sur les neuf observations de cet exercice formulées par la Cour qui ont une incidence sur les paiements;
  - note que, dans le cas de l'ENISA, de l'eu-LISA, ainsi que de l'AET, les irrégularités détectées, ainsi que celles constatées lors des audits précédents qui ont donné lieu à des paiements en 2023 (uniquement pour l'eu-LISA et l'AET), constituent le fondement d'une opinion assortie de réserves de la Cour et ont été décrites sous la rubrique «Vue d'ensemble des résultats d'audit» de la résolution.

### En cours

L'irrégularité la plus importante concernait le contrat-cadre issu de la procédure exceptionnelle négociée pour le VIS, comme l'a souligné la CCE dans son rapport de 2022, qui a été attribué contre l'avis des structures de contrôle interne. Dans cette perspective, les actions restantes au titre du contrôle interne concernent uniquement les enseignements tirés et le suivi du contournement des contrôles internes par la direction.

En outre, l'Agence a mis en œuvre des actions ciblées qui lui ont permis d'obtenir une opinion sans réserve pour 2024.

- 17
- fait écho à la recommandation de la Cour selon laquelle lorsqu'elles mettent en œuvre des contrats-cadres, les agences ne devraient avoir recours à des contrats spécifiques que pour acquérir des biens ou des services couverts par le contrat-cadre correspondant.
  - fait également écho à la recommandation de la Cour selon laquelle les agences concernées devraient également s'assurer qu'elles respectent les règles énoncées dans le règlement financier pour la modification des contrats existants, que les contrats spécifiques définissent les prix, les quantités et les délais de livraison et que l'exécution des contrats fait l'objet de contrôles adéquats portant sur ces éléments clés.

### En cours

L'Agence considère les observations de la CCE comme un sujet de la plus haute importance et s'engage pleinement à les mettre en œuvre. L'Agence a mis à jour sa politique de gestion des contrats, ses lignes directrices en matière de passation de marchés et a créé un nouveau manuel de gestion des contrats visant à assurer la légalité, la cohérence et l'uniformité du processus de passation de marchés et de mise en œuvre des contrats.

<sup>120</sup> Observations des années précédentes ayant une incidence sur les paiements en 2023: 3 observations concernant l'eu-LISA: 7,7 millions d'EUR, 1,8 million d'EUR, 0,4 million d'EUR et base de l'opinion assortie de réserves.

## Politique du personnel, égalité hommes-femmes, inclusion, conflits d'intérêts et prévention de la fraude

- 18
- constate qu'en 2023, le taux de rotation du personnel était de plus de 5 % dans 18 des 33 agences (y compris l'eu-LISA);
  - félicite les agences qui ont pris des mesures ciblées pour éviter un taux élevé de rotation du personnel;
  - souligne l'importance pour toutes les agences de mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la gestion et la rétention des talents;
  - compte sur l'EUAN pour servir de forum à ses agences membres en vue d'échanger des bonnes pratiques et, dans la mesure du possible, d'unir leurs forces à cet égard;
  - invite la Commission à soutenir activement les agences dans le recrutement de l'expertise nécessaire à l'accomplissement de leurs mandats, en encourageant une coopération plus étroite avec les universités et les autres institutions concernées.

**En cours**

En 2023, l'eu-LISA a lancé un programme de mobilité interne afin de tirer parti des compétences du personnel en place et de favoriser le développement professionnel continu au sein de l'Agence. L'appel a été lancé afin d'identifier un nouveau chef de secteur pour le secteur «Outils des services opérationnels» au sein de l'unité «Fonctionnement des systèmes», qui s'est conclu par la nomination d'un membre du personnel à ce poste.

Une autre mesure qui augmente les chances de rétention du personnel dans l'agence est la possibilité de développement et de croissance. Au total, 62 nouveaux membres du personnel ont été recrutés en 2023 (offres d'emploi acceptées au 31 décembre 2023), parmi lesquels 13 se sont vu proposer de nouvelles possibilités d'évolution de carrière au sein de l'eu-LISA.

- 19
- souligne que l'équilibre géographique reste un défi pour plusieurs agences dont un pourcentage considérable du personnel est composé de ressortissants de l'État membre dans lequel elles sont situées.

**En cours**

Comme les bureaux principaux de l'eu-LISA sont situés à Tallinn, en Estonie, et à Strasbourg, en France, le pourcentage relativement élevé de personnel estonien et surtout français (à concurrence de 22 % du personnel dans chacun de ces sites) n'est pas considéré comme une distorsion importante de l'équilibre géographique global. Au fil du temps, la représentation du personnel estonien et français est restée stable, ce qui permet de maintenir l'équilibre grâce à l'inclusion d'autres nationalités. Le nombre de nationalités représentées est également stable et témoigne de la diversité, tandis que des efforts sont entrepris pour mettre en évidence, dans les avis de vacance de poste, les nationalités sous-représentées afin d'encourager les candidatures de ces pays.

- 20
- reconnaît que le fait d'attirer des talents et d'assurer une main-d'œuvre géographiquement diversifiée est lié aux spécificités de chaque agence (par exemple, emplacement, infrastructure, scolarité, domaine politique) ainsi qu'à des facteurs limitatifs externes (par exemple, concurrence avec le secteur privé, incertitude de l'emploi due aux contrats à court terme, faibles coefficients correcteurs).

**En cours**

L'Agence a continué de renforcer sa position d'employeur de choix dans le paysage de la technologie de l'information, en mettant l'accent sur la promotion de la participation des femmes dans les domaines des STIM afin de favoriser la diversité de genre.

## N° Observation de l'autorité de décharge

- 21
- souligne que certaines agences font un usage intensif des consultants externes, principalement dans le domaine des TIC, mais aussi dans les domaines de leurs activités principales, qui représentent une part importante de leur budget opérationnel;
  - demande à toutes les agences de donner la priorité au personnel permanent par rapport aux consultants externes et au personnel contractuel afin de garantir des conditions de travail de haute qualité et d'éviter la perte de connaissances et d'expérience;
  - invite en outre les agences à prévenir la précarité de l'emploi due aux contrats à court terme et à donner la priorité à l'emploi à long terme;
  - appelle, à cet égard, les agences à faire preuve de flexibilité pour convertir les postes d'experts nationaux détachés (END) en postes d'agents temporaires, garantissant ainsi la rétention de l'expertise, la fonctionnalité opérationnelle et la continuité des activités;
  - insiste en outre sur le fait d'éviter l'externalisation des tâches à des consultants lorsque le savoir-faire est disponible en interne.

- 22
- appelle à redoubler d'efforts pour garantir l'équilibre hommes-femmes au niveau des instances dirigeantes et à intégrer systématiquement l'égalité des sexes dans toutes les politiques, procédures et activités de l'Agence.

- 23
- invite les agences à fixer des objectifs et des calendriers clairs pour parvenir à l'équilibre des sexes et à la diversité géographique au sein des instances dirigeantes et des organes de décision, et à faire systématiquement rapport sur les progrès accomplis.

- 24
- note que la répartition des sexes s'est améliorée en 2023 par rapport à 2022 au niveau des instances dirigeantes et intermédiaires ainsi que parmi les membres du conseil d'administration;
  - note que l'équilibre hommes-femmes déclaré pour l'ensemble du personnel n'a pas changé;
  - encourage l'eu-LISA à encourager les femmes à postuler à des postes d'encadrement;
  - réitère ses appels à la Commission et aux États membres pour qu'ils respectent l'équilibre hommes-femmes lors de la sélection et de la nomination des membres des conseils d'administration ou de gestion;
  - rappelle l'ambition des agences de s'aligner sur celle de la Commission et d'atteindre un équilibre hommes-femmes de 50 % à tous les niveaux de sa direction d'ici la fin de l'année 2025;

## Réponse de l'eu-LISA et mesures prises

### En cours

L'externalisation d'une quantité importante de services professionnels est nécessaire à la pleine exécution de son mandat, étant donné que l'Agence n'a jamais été dimensionnée pour l'exécution directe d'un certain nombre d'activités nécessaires au développement et à la maintenance des systèmes d'information à grande échelle par le personnel statutaire uniquement ou principalement.

Bien que l'externalisation ait été fondée sur une forte valeur ajoutée axée sur les connaissances et les compétences informatiques, elle n'a jamais été limitée à l'acquisition de connaissances spécialisées à court terme. Les exigences de l'eu-LISA en matière d'externalisation sont systématiques, structurelles et continues. En outre, ces services doivent être gérés de manière évolutive afin de répondre à l'état variable du cycle de vie des systèmes d'information.

La taille et les caractéristiques de l'externalisation structurelle entraînent des risques spécifiques pour l'Agence, qui gère l'un des budgets les plus importants parmi les organes de l'UE, ainsi que le troisième ratio le plus élevé de dépenses opérationnelles par rapport aux dépenses administratives. Ces risques affectent plusieurs domaines d'activité de l'Agence: de l'exécution en temps voulu des tâches assignées à la conformité et à l'efficacité budgétaire.

L'Agence est en train de réévaluer les anciennes approches d'approvisionnement consistant à confier les tâches très complexes à des contractants externes, afin d'évoluer vers un contrôle plus granulaire et plus direct des activités par l'eu-LISA, en particulier dans le domaine du développement des technologies de l'information. Toutefois, cette approche ne peut s'avérer fructueuse que si l'Agence peut compter sur une quantité et une qualité suffisantes de ressources internes pour contrôler de manière plus directe les activités externalisées.

Sans un ratio minimum viable de ressources internes et externes, les risques mentionnés plus haut pourraient entraver la capacité de l'Agence à atteindre ses objectifs de réorganisation de la manière dont elle sert l'UE et les États membres dans les domaines des affaires intérieures, de la gestion des frontières et de la justice.

### En cours

Alors que les décisions de recrutement au niveau des instances dirigeantes sont prises par le conseil d'administration de l'Agence, une prise de conscience au niveau de la stratégie de la Commission visant à améliorer l'équilibre géographique, partagée avec les États membres, s'est concrétisée en 2024 par la nomination d'une personne du genre sous-représenté au poste de directeur exécutif adjoint, remplissant actuellement le rôle de directrice exécutive faisant fonction. La sélection du directeur exécutif est en cours.

### En cours

L'Agence prend acte de cette observation et poursuit ses efforts pour parvenir à un équilibre hommes-femmes.

### En cours

L'Agence prend acte de ces observations. En 2023, l'eu-LISA s'est appuyée sur les initiatives existantes pour renforcer ses efforts visant à attirer davantage de candidates. En outre, la nécessité d'améliorer l'équilibre hommes-femmes et la diversité nationale est communiquée aux acteurs impliqués dans le processus de sélection et de recrutement.

N°	Observation de l'autorité de décharge	Réponse de l'eu-LISA et mesures prises
25	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ invite les agences à continuer de prendre ces aspects en compte lors de tout recrutement futur et à œuvrer pour l'amélioration de l'équilibre hommes-femmes au niveau des instances dirigeantes.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ invite instamment les agences décentralisées à renforcer les politiques d'égalité des sexes à tous les niveaux, en garantissant l'égalité des chances en matière de recrutement, de progression de carrière et de conditions de travail pour l'ensemble du personnel;</li> <li>■ encourage toutes les agences à adopter et à mettre en œuvre des stratégies solides en matière de diversité et d'inclusion qui favorisent l'équité et l'équilibre, en garantissant l'égalité des chances et la représentation des femmes et des minorités aux postes de direction;</li> <li>■ invite les agences à élaborer des stratégies globales pour évaluer les progrès réalisés et identifier les domaines à améliorer;</li> <li>■ rappelle que le Parlement évaluera le respect de ces principes dans le cadre de la procédure annuelle de décharge.</li> </ul>	<p><b>En cours</b></p> <p>Actuellement, les activités dans le domaine de l'accroissement de la diversité sont formulées dans un plan d'action qui a été élaboré et mis en œuvre en 2024 et qui se poursuivra en 2025:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Adoption de la charte de l'EUAN sur la diversité et l'inclusion, réaffirmant l'engagement de l'eu-LISA à créer un lieu de travail inclusif;</li> <li>■ Rédaction d'un plan d'action pour la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI), développant les efforts actuels en mettant l'accent sur l'équilibre hommes-femmes;</li> <li>■ Création d'un groupe de travail interfonctionnel chargé d'accroître la diversité des candidats en s'attaquant aux causes profondes et en mettant en œuvre des solutions à long terme.</li> </ul>
26	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ note que toutes les agences ont mis en place des mesures visant à améliorer le bien-être au travail et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée du personnel;</li> <li>■ note que le nombre et l'incidence de ces mesures varient considérablement d'une agence à l'autre et qu'il ne semble pas exister de cadre de référence commun entre les agences;</li> <li>■ invite l'EUAN à coordonner les efforts en vue de l'élaboration d'un cadre de référence commun à cet égard;</li> <li>■ note avec satisfaction qu'une grande majorité des agences ont mis en place des mesures d'intégration des personnes handicapées;</li> <li>■ encourage les agences à maintenir les bonnes pratiques en matière de bien-être du personnel, d'inclusion et d'intégration des personnes handicapées et à continuer de veiller à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ainsi qu'à l'apprentissage tout au long de la vie et à l'évolution des carrières;</li> <li>■ souligne l'importance d'intensifier les efforts pour parvenir à un équilibre hommes-femmes et à un équilibre géographique au sein du personnel institutionnel et des instances dirigeantes;</li> <li>■ souligne le rôle utile que les échanges de bonnes pratiques peuvent jouer dans le domaine de la gestion du personnel;</li> <li>■ invite les agences à dispenser une formation pertinente et régulière à leur personnel.</li> </ul>	<p><b>En cours</b></p> <p>L'Agence a mis en place un programme de bien-être sous la forme de séminaires réguliers, de sessions de bien-être sur site et d'initiatives visant à promouvoir le bien-être. L'Agence offre une variété de ressources d'apprentissage et organise des formations ciblées couvrant des compétences spécifiques en rapport avec les domaines clés du travail de l'Agence.</p> <p>Reconnaissant l'importance de la santé mentale et du bien-être, l'eu-LISA a organisé plusieurs webinaires sur le bien-être en 2023. En outre, les membres du personnel ont accès à des séances de conseil individuelles et peuvent s'abonner à l'application de bien-être fournie par l'Agence. Pour soutenir la santé physique, un spécialiste de l'exercice physique est disponible sur place pour encourager l'activité quotidienne, ainsi que des initiatives connexes. Ces efforts reflètent l'engagement continu de l'eu-LISA à soutenir le bien-être de son personnel. De plus:</p> <p>À la suite de l'enquête sur l'engagement du personnel, en réponse aux facteurs de notation les plus faibles identifiés, l'Agence a mis en place des groupes de travail pour mettre en œuvre des actions ciblées visant à répondre à ces préoccupations et à stimuler l'engagement.</p>
27	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ encourage toutes les agences à mettre en œuvre une politique de protection de la dignité personnelle et de prévention du harcèlement moral et sexuel et à participer au groupe de travail inter-agences des conseillers confidentiels;</li> <li>■ demande, à cet égard, l'introduction d'une formation préventive obligatoire contre le harcèlement à l'intention des employés des agences de l'UE;</li> <li>■ invite les agences à établir des rapports réguliers, par l'intermédiaire du rapport de suivi, sur les progrès réalisés dans ce domaine.</li> </ul>	<p><b>En cours</b></p> <p>L'Agence a mis en place une politique de protection de la dignité de la personne et de prévention du harcèlement moral et sexuel et participe activement au groupe de travail de l'EUAN sur les conseillers confidentiels.</p> <p>L'Agence organise chaque année une session de formation sur la prévention du harcèlement, et couvre également ce sujet en détail dans une session d'information consacrée au rôle des conseillers confidentiels.</p>
28	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ invite instamment toutes les agences à renforcer davantage la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, y compris par des déclarations d'intérêts systématiques des instances dirigeantes, des experts externes et des membres du conseil d'administration, publiées de manière proactive et accessible.</li> </ul>	<p><b>En cours</b></p> <p>Les instances dirigeantes fournissent chaque année des déclarations d'intérêts qui sont publiées par l'Agence.</p>
29	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ souligne qu'il est important de préserver l'indépendance des agences de l'UE de toute influence induite de l'industrie afin de maintenir la confiance du public dans</li> </ul>	<p><b>En cours</b></p> <p>L'Agence a mis en place un registre de transparence afin de garantir la transparence en matière de lobbying. Toutes les</p>

## N° Observation de l'autorité de décharge

leurs prises de décision;

- constate avec inquiétude les carences réglementaires et les conflits d'intérêts potentiels au sein de certaines agences;
- souligne les problèmes liés aux liens étroits avec l'industrie et les cas signalés d'influence induite, notamment par le biais du pantouflage entre des institutions publiques et des entreprises privées;
- souligne la nécessité d'une plus grande transparence, de mécanismes de surveillance plus solides et d'un engagement ferme à accorder la priorité à la santé et à la sécurité publiques par rapport aux intérêts financiers.

## Réponse de l'eu-LISA et mesures prises

réunions et tous les contacts de la direction exécutive, de la direction exécutive adjointe et des chefs de département avec les opérateurs économiques sont enregistrés dans cet outil.

L'Agence met en œuvre des règles en matière de prévention et de gestion des conflits d'intérêts, qui couvrent les obligations applicables pendant l'embauche et après la cessation des fonctions au sein de l'eu-LISA (obligation de demander l'autorisation d'occuper un emploi en dehors de la fonction publique de l'UE durant deux ans après la cessation des fonctions).

## Contrôle interne

- 30
- invite les agences à mettre en œuvre rapidement et systématiquement les observations de la Cour et à prendre des mesures correctives concrètes pour remédier aux faiblesses identifiées dans le cadre de contrôle interne;
  - demande instamment la mise en place de mesures plus strictes en matière de responsabilité, en veillant à ce que toute lacune persistante soit assortie de mesures correctives ciblées et de conséquences en cas de non-respect répété.

### En cours

L'Agence assure un suivi proactif des lacunes et évalue régulièrement l'efficacité de son CCI. En outre, l'Agence a adopté sa propre stratégie de contrôle interne pour remédier aux lacunes les plus critiques dans le domaine de la gestion des contrats.

Ces mesures visent à renforcer les quatre systèmes de contrôle affectés par l'exécution de la gestion des contrats au sein de l'eu-LISA:

- planification, demande et gestion des exigences;
- passation de marchés;
- gestion des contrats et circuits financiers;
- gestion des actifs.

Les mesures ont été intégrées dans un plan d'action qui est en cours de mise en œuvre.

## Cybersécurité, éthique et transparence

- 31
- attire l'attention sur la nécessité de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour préserver l'intégrité en ligne des informations traitées, insiste pour accroître la résilience des agences face aux cyberattaques ou aux tentatives d'infiltration, en particulier en provenance de Russie ou de tout autre pays tiers;
  - souligne que la passation conjointe de marchés dans ce domaine entre les agences pourrait entraîner une réduction des coûts financiers et une amélioration des résultats;

### En cours

L'Agence s'efforce en permanence d'accroître sa résilience aux cyberattaques ou aux tentatives d'infiltration.

L'eu-LISA a atteint le niveau de maturité 1 du modèle de cybersécurité des Huit Essentiels, avec des mesures de sécurité de base pour se protéger des menaces générales dans les environnements informatiques CBS et institutionnels, grâce à des services de sécurité informatique gérés, à des tests de pénétration, à des outils de renforcement et aux services de la CERT-UE.

L'Agence discute actuellement avec les agences JAI afin de recenser les domaines à améliorer en matière de continuité des activités et de sécurité, y compris les initiatives conjointes de passation de marchés dans le domaine de la sécurité.

- 32
- encourage toutes les agences à faire usage de cette possibilité volontaire et à suivre l'exemple de l'eu-LISA et de Frontex, qui sont les deux seules agences à exiger que les contacts extérieurs des tiers soient inscrits dans le registre de transparence.

### Clôturées

L'eu-LISA a mis en place un registre de transparence afin de garantir la transparence en matière de lobbying. Toutes les réunions et tous les contacts de la direction exécutive, de la direction exécutive adjointe et des chefs de département avec les opérateurs économiques sont enregistrés dans cet outil.

- 33
- note que l'eu-LISA s'est concentrée sur la cybersécurité et la lutte contre les menaces dans le cyberspace, notamment en se préparant aux obligations découlant des nouveaux règlements de l'Union sur la sécurité de l'information et la cybersécurité;
  - souligne que l'eu-LISA exploite et gère une plateforme de surveillance de la sécurité, un plan des incidents de cybersécurité, des protocoles d'intervention et des dispositifs d'astreinte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 afin de garantir la détection et la réponse en temps utile aux cybermenaces;
  - se félicite du rôle joué par l'eu-LISA dans le soutien aux exercices de cybersécurité interagences en coopération avec le réseau des agences JAI (RAJAI);
  - souligne l'importance pour les agences décentralisées de disposer de toutes les capacités nécessaires pour se défendre contre les cyberattaques;

### En cours

L'eu-LISA a examiné et évalué la maturité de sa préparation en matière de cybersécurité et a cartographié les outils émergents et les possibilités d'améliorer les processus pertinents. Pour se conformer aux exigences du règlement sur la cybersécurité, l'Agence a procédé à une évaluation de la maturité de sa sécurité à l'aide de cadres établis.

L'Agence renforce sans cesse son cadre et ses procédures de sécurité en clôturant les recommandations de divers audits, ainsi qu'en échangeant les bonnes pratiques et les informations les plus récentes sur les questions liées à la sécurité avec des experts et des communautés en matière de sécurité, tels que l'ENISA, le réseau des responsables en matière de sécurité, le réseau des responsables en matière de sécurité JAI et le groupe de coopération.

L'eu-LISA travaille en étroite coopération avec la CERT-UE, la CERT-EE, l'ENISA, DIGIT et d'autres institutions et agences de l'UE, en mettant l'accent sur la cybersécurité et la lutte contre les menaces dans le cyberspace afin de mettre en place une

## N° Observation de l'autorité de décharge

- encourage une coopération plus étroite entre l'eu-LISA et les autres agences afin de mettre en place une réponse collective plus résiliente contre la cybercriminalité;
- souligne, à cet égard, l'importance de renforcer les mesures de cybersécurité dans toutes les agences, compte tenu des risques croissants de cybermenaces et de violations des données;
- appelle à des investissements supplémentaires dans une infrastructure informatique sécurisée et une formation à la cybersécurité pour le personnel de l'Agence;
- invite instamment les agences à présenter un rapport annuel d'évaluation des risques en matière de cybersécurité au Parlement et à la Cour.

## Réponse de l'eu-LISA et mesures prises

réponse collective plus résiliente contre la cybercriminalité.

L'Agence applique les normes sectorielles actuelles les plus élevées en matière de sécurité de l'information ainsi que les bonnes pratiques à ses processus opérationnels. L'Agence crée également des synergies dans le domaine de la justice et des affaires intérieures en échangeant les bonnes pratiques en matière de TIC avec les parties prenantes, ce qui permet de renforcer les normes de sécurité communes aux niveaux central et national.

L'expertise interne croissante dans les domaines techniques pertinents permet à l'Agence de gérer efficacement les risques et d'optimiser les contrôles qui limitent l'ampleur des incidents de sécurité. L'eu-LISA travaille constamment à l'amélioration du programme de sensibilisation à la cybersécurité pour son personnel afin de l'adapter à l'évolution des menaces et de la situation géopolitique.

L'Agence soumettra en temps utile l'évaluation des risques en matière de cybersécurité à la CERT-UE en tant que fondement pour l'élaboration du plan de mise en œuvre de l'atténuation des risques cybernétiques.

- 34
- note que toutes les agences ont mis en place une politique de protection des lanceurs d'alerte;
  - invite toutes les agences à veiller à ce qu'elles disposent de canaux de signalement spécifiques, sûrs et efficaces, conformément aux exigences pertinentes de la directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union.

### Clôturées

L'Agence a mis en place des canaux de signalement spécifiques, sûrs et efficaces et les a publiés sur une page spécifique de l'intranet de l'Agence, accessible à toutes les personnes travaillant au sein de l'eu-LISA.

- 35
- plaide pour l'inclusion systématique d'évaluations des risques spécifiques à l'IA dans les audits internes des agences, afin de garantir le respect des lignes directrices éthiques et des normes de cybersécurité de l'Union.

### En cours

L'Agence est en train de finaliser sa première stratégie en matière d'IA, dont l'un des principaux objectifs est de mettre en place la structure et les garanties nécessaires pour assurer le respect du règlement sur l'IA.

En outre, l'Agence est en train de mettre en œuvre de nouveaux outils d'évaluation des risques dotés d'une capacité potentielle d'IA.

## Durabilité, impact environnemental et inclusion sociale

- 36
- note qu'au total, 11 des 33 agences de l'UE (33 %) ont déjà mis en œuvre le système de management environnemental et d'audit (EMAS) de l'UE;
  - prend note avec satisfaction des mesures proactives prises par plusieurs agences en vue d'obtenir la certification EMAS dans un avenir proche (eu-LISA);
  - note que certaines des agences dotées d'un budget plus important n'ont pas communiqué leurs plans de mise en œuvre de l'EMAS à court terme;

### Clôturées

L'eu-LISA a obtenu son certificat du système de management environnemental et d'audit (EMAS) en avril 2025.

- 37
- rappelle que le rapport (horizontal) relatif à la décharge de 2022 signalait que 14 agences n'avaient toujours pas mis en place de plan de durabilité institutionnel;
  - note que, pour l'exercice 2023, le rapport de la Cour n'a pas fourni de chiffres actualisés à ce sujet;
  - réaffirme l'importance de la mise en place de plans de durabilité institutionnels par toutes les agences;
  - invite instamment les agences à faire rapport à la Commission sur la performance énergétique de leurs bâtiments.

### Clôturées

L'Agence publie son rapport annuel sur la durabilité depuis 2024.

- 38
- constate avec préoccupation que, malgré la tendance générale au progrès, certaines agences ont rencontré des difficultés pour intégrer la durabilité dans leurs stratégies institutionnelles en raison d'inefficacités procédurales et d'une affectation insuffisante de ressources;
  - souligne par conséquent la nécessité d'un cadre plus cohérent et plus concret pour assurer la viabilité à long terme des activités des agences.

### Clôturées

L'Agence publie son rapport annuel sur la durabilité depuis 2024.

## Suivi des observations formulées par la Cour les années précédentes

- 39 ■ note que sur un total de 116 observations formulées par la Cour portant sur les années précédentes sur des agences qui font partie de la présente résolution, un total de 58 ont été clôturées en 2023, tandis que 53 sont encore ouvertes et cinq partiellement clôturées;
- le nombre le plus élevé d'observations ouvertes concerne l'eu-LISA (huit);
- demande à ces agences de prendre des mesures proactives pour résoudre ces points en attente.

- 40 ■ prend note du fait que six des 53 observations ouvertes concernent un niveau élevé de reports (ACER, AET, AECF, eu-LISA, FRA, Frontex).

**En cours**

L'Agence s'est engagée à clore le plus grand nombre possible de points en attente et à réduire leur nombre de manière significative.

**Clôturées**

Une série de mesures ont été adoptées depuis 2023 afin de réduire les reports. La principale initiative concerne la réorganisation des périodes d'engagement pour mieux les adapter au cycle annuel. Cela devrait permettre de réduire progressivement le nombre d'engagements non payés à transférer à l'exercice suivant.

Ces mesures ont permis de réduire de près de 50 % les reports de 2024 sur 2025 par rapport à l'année précédente.

**Tableau 11. Suivi des observations précédentes de l'autorité de décharge**

Observation de l'autorité de décharge (2022)	Suivi des observations en attente
<b>Gestion budgétaire et financière</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ constate avec inquiétude que, selon le rapport de la Cour, l'Agence a reporté à 2023 14,4 millions d'EUR (23 %) des crédits d'engagement disponibles pour 2022 et que ce montant comprenait 13,7 millions d'EUR (soit 95 %) de crédits relevant du titre II, relatifs aux dépenses administratives (97 % en 2021);</li> <li>■ observe la récurrence des reports de crédits qui amène la Cour à rappeler que des taux de report élevés et récurrents sont contraires au principe d'annualité budgétaire et révélateurs de problèmes structurels dans l'exécution budgétaire ou d'une planification budgétaire insuffisante;</li> <li>■ constate dans ce contexte que la signature, au quatrième trimestre 2023, du nouveau contrat-cadre relatif aux services d'appui externe est essentielle pour atteindre ces objectifs;</li> <li>■ s'attend à ce que la mise en œuvre de ce plan d'action engendre une amélioration significative et invite l'Agence à rendre compte à l'autorité de décharge des progrès réalisés à cet égard.</li> </ul>	<p><b>Clôturées</b></p> <p>L'Agence a adopté une série de mesures, telles que la réorganisation des périodes d'engagement pour mieux les adapter au cycle annuel, qui ont permis de réduire de moitié les reports de crédits non dissociés de 2024 sur 2025 par rapport à l'exercice précédent.</p>
<b>Niveau de performance</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ s'attend à une contribution significative de l'Agence à la numérisation de la justice afin d'améliorer la coopération entre les autorités judiciaires de l'Union et d'offrir un meilleur accès à la justice aux citoyens et aux entreprises de l'Union.</li> </ul>	<p><b>En cours</b></p> <p>L'eu-LISA a apporté des contributions substantielles à la numérisation de la justice au niveau de l'UE, afin d'améliorer la coopération entre les autorités judiciaires et de fournir aux citoyens et aux entreprises un meilleur accès à la justice. Les travaux de l'eu-LISA en faveur de l'interopérabilité des systèmes JAI contribueront également aux solutions numériques pour la justice. À cette fin, l'eu-LISA collabore avec Eurojust, Europol et le Parquet européen en ce qui concerne e-CODEX, l'ECRIS-TCN et la préparation de la PC des ECE.</p> <p>L'Agence prévoit de créer l'unité «programmes de justice» afin de gérer la croissance attendue dans le domaine de la numérisation de la justice, laquelle doit être liée à des efforts et des ressources spécifiques au sein de l'eu-LISA. Le chef d'unité sera basé à Tallinn, ce qui permettra une croissance organisationnelle équilibrée et renforcera les ressources e-CODEX, tout en assurant une forte transversalité entre les équipes et les sites.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ encourage l'Agence à poursuivre sa coopération avec les autres agences de l'Union.</li> </ul>	<p><b>Clôturées</b></p> <p>Le renforcement de la coopération de l'eu-LISA avec ses parties prenantes est une priorité pour l'Agence. L'Agence poursuit ses efforts et cherche en permanence à renforcer sa coopération établie avec d'autres agences, institutions et organes de l'Union, de manière bilatérale ou à travers les réseaux d'agences (EUAN, RAJAI), dans le cadre de ses activités régulières.</p> <p>En outre, l'eu-LISA vise à renforcer sa collaboration avec la DG JRC de la CE, au moyen d'un échange de lettres officiel entre directeurs exécutifs qui fixera le cadre et facilitera l'adoption et le développement de nouveaux projets communs entre les deux institutions.</p>
<b>Efficacité et gains</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ invite l'Agence à poursuivre sa coopération avec les autres agences de l'Union afin que toutes les ressources disponibles puissent être utilisées.</li> </ul>	<p><b>Clôturées</b></p> <p>Le renforcement de la coopération avec d'autres agences de l'UE afin que toutes les ressources disponibles puissent être utilisées s'inscrit dans le cadre des activités et des efforts continus de l'eu-LISA pour garantir les synergies et la collaboration, à la fois grâce à la participation active aux réseaux (EUAN, RAJAI) et grâce à la coopération bilatérale (services d'hébergement et de soutien des centres de données, organisation d'exercices conjoints de cybersécurité).</p>

## Politique du personnel

- constate que, malgré les efforts de l'Agence, la rotation du personnel est passée de 5,5 % en 2021 à 7,1 % en 2022 et que le taux d'occupation est tombé à 82 %, soit un niveau inférieur à l'objectif de 94 % fixé par l'Agence, notamment en raison du nombre de postes de courte durée et de grade inférieur proposés par l'Agence.

**En cours**

L'Agence a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer le taux d'occupation et de réduire la rotation du personnel. Par exemple, en 2024 et 2025, un certain nombre de nouveaux postes sont ouverts avec un niveau d'entrée AD 6 afin d'encourager les candidatures de candidats plus expérimentés. Il convient toutefois de noter que, lors des entretiens de sortie, il a été signalé que le départ était toujours dû à une meilleure opportunité de carrière que l'offre de l'eu-LISA.

- constate avec inquiétude la composition par sexe des instances dirigeantes et intermédiaire de l'Agence, soit 12 hommes (86 %) et 2 femmes (14 %); du conseil d'administration, soit 50 hommes (82 %) et 11 femmes (18 %); et du personnel dans son ensemble, soit 209 hommes (67 %) et 101 femmes (33 %);
- rappelle l'importance d'assurer l'équilibre hommes-femmes et invite l'Agence à poursuivre ses efforts en ce sens à tous les niveaux par le biais d'actions concrètes encourageant les candidatures de femmes aux postes proposés par l'Agence;
- demande à la Commission et aux États membres de tenir compte de l'importance du respect de l'équilibre hommes-femmes lors de la nomination de leurs membres au conseil d'administration de l'Agence.

**En cours**

L'Agence prend acte de ces observations. Les efforts entrepris doivent être poursuivis au cours des prochaines années afin de faire évoluer cette situation.

- prend acte du fait qu'en 2022, trois enquêtes administratives pour harcèlement ont été menées et conclues en interne et qu'une autre affaire a été portée devant les tribunaux;
- invite l'Agence à procéder rapidement à la mise en cause des auteurs d'actes répréhensibles.

**Clôturées**

Les efforts visant à promouvoir le respect et la dignité sur le lieu de travail et à appliquer une tolérance zéro à l'égard des cas de harcèlement se poursuivent. Tout cas de mauvaise conduite est traité conformément à la politique de l'eu-LISA en matière de protection de la dignité de la personne et de prévention du harcèlement moral et sexuel.

## Passation de marchés

- souligne les observations formulées dans le rapport de la Cour qui ont donné lieu à une opinion assortie de réserves en raison de l'irrégularité de plusieurs paiements effectués en 2022 pour un montant total de 17,8 millions d'EUR en lien avec sept contrats spécifiques, ce qui représente 4,8 % du total des crédits de paiement disponibles en 2022;
- constate que l'irrégularité de ces paiements est principalement liée à des écarts par rapport aux contrats-cadres correspondants;
- constate que, selon les réponses de l'Agence aux questions écrites du Parlement, les irrégularités relatives aux paiements effectués en 2022 peuvent être regroupées en trois catégories: la modification de contrats à durée déterminée (6,5 millions d'EUR), la prolongation de contrats spécifiques au-delà de la période maximale autorisée (3,7 millions d'EUR) et l'absence de détails sur les exigences dans des contrats spécifiques (7,5 millions d'EUR);
- constate que certains de ces paiements irréguliers, d'un montant total de 10,5 millions d'EUR, concernent trois contrats spécifiques sur la base desquels des paiements ont également été effectués en 2021 et jugés irréguliers par la Cour dans son rapport annuel sur les agences de l'Union pour l'année en question;
- constate que, selon les déclarations faites par la directrice exécutive de l'Agence lors de sa rencontre avec la commission du contrôle budgétaire du Parlement le 29 novembre 2023 (les «déclarations de la directrice exécutive»), six des sept contrats spécifiques identifiés dans le rapport de la Cour ont expiré sans avoir donné lieu à des paiements en suspens;
- souligne qu'il s'agit d'une problématique récurrente pour l'Agence;
- invite l'Agence à continuer de traiter cette problématique de manière exhaustive et à rendre compte à l'autorité de décharge des progrès accomplis.

**En cours**

L'Agence prend acte de ces observations et s'efforce d'améliorer la rédaction des contrats en conséquence. Afin d'éviter que des situations similaires ne se reproduisent, l'Agence a introduit des clauses supplémentaires et plus spécifiques dans les nouveaux appels d'offres afin de mieux refléter les exigences opérationnelles et de faciliter la gestion des modifications.

L'eu-LISA s'engage à remplir son mandat de manière pleinement conforme. C'est la raison pour laquelle, sous sa nouvelle direction et compte tenu des observations importantes reçues de la CCE, l'Agence a entamé un examen approfondi de ses processus afin d'identifier et de remédier aux causes profondes de ces observations. Ceci passe par:

- le renforcement de ses capacités en matière de passation de marchés grâce à la consolidation organisationnelle, l'accélération des nouveaux recrutements et l'identification de conseillers externes spécialisés afin de fournir une expertise indépendante sur des cas spécifiques et très complexes;
- une analyse des causes profondes portant sur plus de 500 contrats (dont 160 toujours actifs) a été menée afin d'identifier les problèmes sous-jacents à l'origine des observations et de définir des mesures de remédiation. Parmi les solutions identifiées: formations spécifiques, introduction de listes de contrôle, meilleure définition des rôles et amélioration de la communication interne sur la gestion des contrats;
- l'intensification des contrôles au moyen de nouvelles listes de contrôle sur les activités de gestion des contrats, afin de s'assurer qu'aucune modification substantielle n'est apportée aux contrats-cadres;
- l'élaboration de la stratégie de contrôle en vue de son adoption formelle mi-2024; notamment: évaluation des risques, analyse coûts-avantages, mesures visant à renforcer les capacités organisationnelles, effectifs et intensité des contrôles;
- la création d'une équipe spéciale «gestion des contrats à zéro défaut» parrainée par la directrice exécutive afin de suivre, de contrôler et d'assurer la conformité lors de la conclusion des

## Observation de l'autorité de décharge (2022)

- constate avec une vive inquiétude que l'année 2022 a été la troisième année consécutive pour laquelle la Cour a émis une opinion assortie de réserves en ce qui concerne le domaine de la passation de marchés et de la gestion des contrats de l'Agence, avec des coûts élevés supportés par l'eu-LISA en raison d'irrégularités, de procédures d'appel d'offres retardées et inadéquates et d'un manque de diligence à l'égard des règles de passation de marchés;
- prend acte du plan d'action de l'Agence pour un examen approfondi de ses processus afin d'identifier et de supprimer les causes profondes des observations récurrentes de la Cour dans ce domaine, telles qu'exposées dans les réponses de l'Agence aux questions écrites du Parlement, dans le rapport de suivi de l'Agence et dans les déclarations de la directrice exécutive;
- s'attend donc à une amélioration durable à la suite de la mise en œuvre de ce plan d'action, notamment compte tenu du fait que six des sept contrats spécifiques jugés irréguliers par la Cour ont expiré sans paiements en suspens;
- invite l'Agence à rendre compte périodiquement à l'autorité de décharge des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action et des éventuelles mesures correctives prises.

## Suivi des observations en attente

contrats, de la définition des besoins à la signature en passant par les éventuelles modifications.

En outre, l'Agence a mis en œuvre des actions ciblées qui lui ont permis d'obtenir une opinion sans réserve pour 2024.

### En cours

Sur la base des enseignements tirés, l'Agence a commencé son plan stratégique.

En outre, l'Agence a mis en œuvre des actions ciblées qui lui ont permis d'obtenir une opinion sans réserve pour 2024.

## Gestion budgétaire et financière

- constate avec inquiétude que, selon le rapport de la Cour, l'Agence a reporté à 2023 14,4 millions d'EUR (23 %) des crédits d'engagement disponibles pour 2022 et que ce montant comprenait 13,7 millions d'EUR (soit 95 %) de crédits relevant du titre II, relatifs aux dépenses administratives (97 % en 2021);
- observe la récurrence des reports de crédits qui amène la Cour à rappeler que des taux de report élevés et récurrents sont contraires au principe d'annualité budgétaire et révélateurs de problèmes structurels dans l'exécution budgétaire ou d'une planification budgétaire insuffisante;
- constate dans ce contexte que la signature, au quatrième trimestre 2023, du nouveau contrat-cadre relatif aux services d'appui externe est essentielle pour atteindre ces objectifs;
- s'attend à ce que la mise en œuvre de ce plan d'action engendre une amélioration significative et invite l'Agence à rendre compte à l'autorité de décharge des progrès réalisés à cet égard.

## Clôturées

L'Agence a adopté une série de mesures, telles que la réorganisation des périodes d'engagement pour mieux les adapter au cycle annuel, qui ont permis de réduire de moitié les reports de crédits non dissociés de 2024 sur 2025 par rapport à l'exercice précédent.

## Niveau de performance

- s'attend à une contribution significative de l'Agence à la numérisation de la justice afin d'améliorer la coopération entre les autorités judiciaires de l'Union et d'offrir un meilleur accès à la justice aux citoyens et aux entreprises de l'Union.

## En cours

L'eu-LISA a apporté des contributions substantielles à la numérisation de la justice au niveau de l'UE, afin d'améliorer la coopération entre les autorités judiciaires et de fournir aux citoyens et aux entreprises un meilleur accès à la justice. Les travaux de l'eu-LISA en faveur de l'interopérabilité des systèmes JAI contribueront également aux solutions numériques pour la justice. À cette fin, l'eu-LISA collabore avec Eurojust, Europol et le Parquet européen en ce qui concerne e-CODEX, l'ECRIS-TCN et la préparation de la PC des ECE.

L'Agence prévoit de créer l'unité «programmes de justice» afin de gérer la croissance attendue dans le domaine de la numérisation de la justice, laquelle doit être liée à des efforts et des ressources spécifiques au sein de l'eu-LISA. Le chef d'unité sera basé à Tallinn, ce qui permettra une croissance organisationnelle équilibrée et renforcera les ressources e-CODEX, tout en assurant une forte transversalité entre les équipes et les sites.

- encourage l'Agence à poursuivre sa coopération avec les autres agences de l'Union.

## Clôturées

Le renforcement de la coopération de l'eu-LISA avec ses parties prenantes est une priorité pour l'Agence. L'Agence poursuit ses efforts et cherche en permanence à renforcer sa coopération établie avec d'autres agences, institutions et organes de l'Union, de manière bilatérale ou à travers les réseaux d'agences (EUAN, RAJAI), dans le cadre de ses activités régulières.

En outre, l'eu-LISA vise à renforcer sa collaboration avec la DG JRC de la CE, au moyen d'un échange de lettres officiel entre directeurs exécutifs qui fixera le cadre et facilitera l'adoption et le développement de nouveaux projets communs entre les deux institutions.

## Efficacité et gains

- invite l'Agence à poursuivre sa coopération avec les autres agences de l'Union afin que toutes les ressources disponibles puissent être utilisées.

## Clôturées

Le renforcement de la coopération avec d'autres agences de l'UE afin que toutes les ressources disponibles puissent être utilisées s'inscrit dans le cadre des activités et des efforts continus de l'eu-LISA pour garantir les synergies et la collaboration, à la fois grâce à la participation active aux réseaux (EUAN, RAJAI) et grâce à la coopération bilatérale (services d'hébergement et de soutien des centres de données, organisation d'exercices conjoints de cybersécurité).

## Politique du personnel

- constate que, malgré les efforts de l'Agence, la rotation du personnel est passée de 5,5 % en 2021 à 7,1 % en 2022 et que le taux d'occupation est tombé à 82 %, soit un niveau inférieur à l'objectif de 94 % fixé par l'Agence, notamment en raison du nombre de postes de courte durée et de grade inférieur proposés par l'Agence.

## En cours

L'Agence a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer le taux d'occupation et de réduire la rotation du personnel. Par exemple, en 2024 et 2025, un certain nombre de nouveaux postes sont ouverts avec un niveau d'entrée AD 6 afin d'encourager les candidatures de candidats plus expérimentés. Il convient toutefois de noter que, lors des entretiens de sortie, il a été signalé que le départ était toujours dû à une meilleure opportunité de carrière que l'offre de l'eu-LISA.

- constate avec inquiétude la composition par sexe des instances dirigeantes et intermédiaire de l'Agence, soit 12 hommes (86 %) et 2 femmes (14 %); du conseil d'administration, soit 50 hommes (82 %) et 11 femmes (18 %); et du personnel dans son ensemble, soit 209 hommes (67 %) et 101 femmes (33 %);
- rappelle l'importance d'assurer l'équilibre hommes-femmes et invite l'Agence à poursuivre ses efforts en ce sens à tous les niveaux par le biais d'actions concrètes encourageant les candidatures de femmes aux postes proposés par l'Agence;
- demande à la Commission et aux États membres de tenir compte de l'importance du respect de l'équilibre hommes-femmes lors de la nomination de leurs membres au conseil d'administration de l'Agence.

## En cours

L'Agence prend acte de ces observations. Les efforts entrepris doivent être poursuivis au cours des prochaines années afin de faire évoluer cette situation.

- prend acte du fait qu'en 2022, trois enquêtes administratives pour harcèlement ont été menées et conclues en interne et qu'une autre affaire a été portée devant les tribunaux;
- invite l'Agence à procéder rapidement à la mise en cause des auteurs d'actes répréhensibles.

## Clôturées

Les efforts visant à promouvoir le respect et la dignité sur le lieu de travail et à appliquer une tolérance zéro à l'égard des cas de harcèlement se poursuivent. Tout cas de mauvaise conduite est traité conformément à la politique de l'eu-LISA en matière de protection de la dignité de la personne et de prévention du harcèlement moral et sexuel.

## Passation de marchés

- souligne les observations formulées dans le rapport de la Cour qui ont donné lieu à une opinion assortie de réserves en raison de l'irrégularité de plusieurs paiements effectués en 2022 pour un montant total de 17,8 millions d'EUR en lien avec sept contrats spécifiques, ce qui représente 4,8 % du total des crédits de paiement disponibles en 2022;
- constate que l'irrégularité de ces paiements est principalement liée à des écarts par rapport aux contrats-cadres correspondants;
- constate que, selon les réponses de l'Agence aux questions écrites du Parlement, les irrégularités relatives aux paiements effectués en 2022 peuvent être regroupées en trois catégories: la modification de contrats à durée déterminée (6,5 millions d'EUR), la prolongation de contrats spécifiques au-delà de la période maximale autorisée (3,7 millions d'EUR) et l'absence de détails sur les exigences dans des contrats spécifiques (7,5 millions d'EUR);
- constate que certains de ces paiements irréguliers, d'un montant total de 10,5 millions d'EUR, concernent trois contrats spécifiques sur la base desquels des paiements ont également été effectués en 2021 et jugés irréguliers par la Cour dans son rapport annuel sur les agences de l'Union pour l'année en question;
- constate que, selon les déclarations faites par la directrice exécutive de l'Agence lors de sa rencontre avec la commission du contrôle budgétaire du Parlement le 29 novembre 2023 (les «déclarations de la directrice exécutive»), six des sept contrats spécifiques identifiés dans le rapport de la Cour ont expiré sans avoir donné lieu à des paiements en suspens;
- souligne qu'il s'agit d'une problématique récurrente pour l'Agence;
- invite l'Agence à continuer de traiter cette problématique de manière exhaustive et à rendre compte à l'autorité de décharge des progrès accomplis.

## En cours

L'Agence prend acte de ces observations et s'efforce d'améliorer la rédaction des contrats en conséquence. Afin d'éviter que des situations similaires ne se reproduisent, l'Agence a introduit des clauses supplémentaires et plus spécifiques dans les nouveaux appels d'offres afin de mieux refléter les exigences opérationnelles et de faciliter la gestion des modifications.

L'eu-LISA s'engage à remplir son mandat de manière pleinement conforme. C'est la raison pour laquelle, sous sa nouvelle direction et compte tenu des observations importantes reçues de la CCE, l'Agence a entamé un examen approfondi de ses processus afin d'identifier et de remédier aux causes profondes de ces observations. Ceci passe par:

- le renforcement de ses capacités en matière de passation de marchés grâce à la consolidation organisationnelle, l'accélération des nouveaux recrutements et l'identification de conseillers externes spécialisés afin de fournir une expertise indépendante sur des cas spécifiques et très complexes;

- une analyse des causes profondes portant sur plus de 500 contrats (dont 160 toujours actifs) a été menée afin d'identifier les problèmes sous-jacents à l'origine des observations et de définir des mesures de remédiation. Parmi les solutions identifiées: formations spécifiques, introduction de listes de contrôle, meilleure définition des rôles et amélioration de la communication interne sur la gestion des contrats;

- l'intensification des contrôles au moyen de nouvelles listes de contrôle sur les activités de gestion des contrats, afin de s'assurer qu'aucune modification substantielle n'est apportée aux contrats-cadres;

- l'élaboration de la stratégie de contrôle en vue de son adoption formelle mi-2024; notamment: évaluation des risques, analyse coûts-avantages, mesures visant à renforcer les capacités organisationnelles, effectifs et intensité des contrôles;

- la création d'une équipe spéciale «gestion des contrats à zéro défaut» parrainée par la directrice exécutive afin de suivre, de contrôler et d'assurer la conformité lors de la conclusion des

## Observation de l'autorité de décharge (2022)

- constate avec une vive inquiétude que l'année 2022 a été la troisième année consécutive pour laquelle la Cour a émis une opinion assortie de réserves en ce qui concerne le domaine de la passation de marchés et de la gestion des contrats de l'Agence, avec des coûts élevés supportés par l'eu-LISA en raison d'irrégularités, de procédures d'appel d'offres retardées et inadéquates et d'un manque de diligence à l'égard des règles de passation de marchés;
- prend acte du plan d'action de l'Agence pour un examen approfondi de ses processus afin d'identifier et de supprimer les causes profondes des observations récurrentes de la Cour dans ce domaine, telles qu'exposées dans les réponses de l'Agence aux questions écrites du Parlement, dans le rapport de suivi de l'Agence et dans les déclarations de la directrice exécutive;
- s'attend donc à une amélioration durable à la suite de la mise en œuvre de ce plan d'action, notamment compte tenu du fait que six des sept contrats spécifiques jugés irréguliers par la Cour ont expiré sans paiements en suspens;
- invite l'Agence à rendre compte périodiquement à l'autorité de décharge des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action et des éventuelles mesures correctives prises.

## Suivi des observations en attente

contrats, de la définition des besoins à la signature en passant par les éventuelles modifications.

En outre, l'Agence a mis en œuvre des actions ciblées qui lui ont permis d'obtenir une opinion sans réserve pour 2024.

### En cours

Sur la base des enseignements tirés, l'Agence a commencé son plan stratégique.

En outre, l'Agence a mis en œuvre des actions ciblées qui lui ont permis d'obtenir une opinion sans réserve pour 2024.

- prend acte de deux autres observations relatives aux systèmes de gestion et de contrôle de l'Agence contenues dans le rapport de la CCE;
- prend acte de la première observation relative à l'acquisition de matériel (27,7 millions d'EUR), pour laquelle les listes de prix des fournisseurs de matériel n'ont pas été obtenues et les contrôles ex ante n'ont pas été effectués;
- prend acte de la deuxième observation relative à la passation d'un contrat-cadre pour des opérations transversales d'une valeur estimée à 490 millions d'EUR, selon laquelle, lors des six réunions du comité d'évaluation, aucun compte rendu n'a été conservé et seul le rapport final a été signé;
- invite l'Agence à améliorer ses systèmes de contrôle interne afin d'éviter de telles lacunes à l'avenir.

### En cours

L'Agence considère les observations de la CCE comme un sujet de la plus haute importance et a mis en œuvre des mesures pour y répondre.

L'Agence est également en train de mettre à jour son processus de gestion des actifs.

## Contrôle interne

- constate qu'une lacune majeure concernant le principe 10 «Sélection et développement d'activités de contrôle» dans le cadre du volet «Activités de contrôle» persiste pour la troisième année consécutive;
- invite l'Agence à poursuivre ses efforts pour réduire ses faiblesses dans le domaine des activités de contrôle, afin d'atténuer les risques liés à la concrétisation des politiques et des objectifs opérationnels et de contrôle interne.
- invite l'Agence à mettre en œuvre les recommandations en attente et à rendre compte à l'autorité de décharge des progrès réalisés.

### En cours

L'Agence a adopté sa stratégie de contrôle interne en 2024. L'Agence est également en train de mettre en œuvre le plan d'action connexe.

L'amélioration de la conformité est l'une des principales priorités de l'Agence, qui continuera activement de combler les lacunes subsistantes.

### En cours

Fin 2024, l'eu-LISA avait mis en œuvre toutes les recommandations en suspens sauf une, qui sera achevée en septembre 2025.

## 2.10. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'Agence a poursuivi la mise en œuvre de son système interne de gestion de l'environnement fondé sur les principes du **système de management environnemental et d'audit de l'UE (EMAS)** et du pacte vert pour l'Europe. En 2024, l'accent a été mis sur l'amélioration continue de ses performances environnementales et sur les travaux en vue de la **certification EMAS**<sup>121</sup>.

L'Agence a préparé sa **déclaration environnementale annuelle** et a publié pour la première fois une fiche

<sup>121</sup> L'eu-LISA a obtenu son certificat du *système de management environnemental et d'audit (EMAS)* en avril 2025.

d'information sur les résultats de l'empreinte carbone<sup>122</sup>. En 2024, l'empreinte carbone de l'eu-LISA a été plus élevée en raison de l'augmentation de la consommation d'électricité sur tous les sites (due aux nouveaux systèmes et aux travaux du MDC2). En outre, le volume de données a augmenté, en particulier pour ce qui est de la consommation de chauffage urbain à Tallinn. L'Agence a élaboré un plan d'action visant à introduire une solution à moyen terme pour sa réduction.

## 2.11. ÉVALUATION PAR LA DIRECTION

La direction de l'Agence a acquis l'assurance raisonnable que des contrôles appropriés sont en place et fonctionnent comme prévu, que les risques sont suivis et atténués de façon adéquate et que différents renforcements et améliorations sont suivis et en cours d'exécution. En 2024, la direction s'est concentrée sur l'amélioration des systèmes de contrôle de gestion et de la gestion budgétaire, des passations de marchés et des contrats, et a géré tous les risques majeurs. L'Agence a également progressé dans la clôture des recommandations d'audit restées en attente et a élaboré les plans d'action nécessaires et commencé à mettre en œuvre les actions nécessaires pour répondre aux observations des audits et de la procédure de décharge.

## 2.12. ÉVALUATION EXTERNE

En 2024, l'Agence a finalisé une **étude comparative** axée sur le modèle opérationnel de l'eu-LISA et l'allocation des ressources humaines. L'étude comprenait également un **examen des ICP institutionnels** afin de mesurer l'incidence de l'eu-LISA sur la mise en œuvre des politiques de l'UE pertinentes et l'établissement d'un tableau de bord équilibré pour la direction. Les résultats de l'étude comparative ont été utilisés pour concevoir un **plan d'action stratégique pour la période 2024–2025** présenté au conseil d'administration et régulièrement contrôlé par celui-ci.

Les résultats de cette étude ont également contribué à l'**évaluation externe** menée par la Commission européenne en 2024 mettant l'accent sur le mandat, les tâches et les objectifs, la structure et la gouvernance de l'eu-LISA ainsi que sur sa gestion des ressources, en vue de trouver des moyens d'améliorer le fonctionnement de l'Agence et d'accroître sa valeur ajoutée. À la suite du rapport d'évaluation (prévu en 2025), l'eu-LISA préparera et mettra en œuvre un plan d'action tenant compte des conclusions et des recommandations de la Commission découlant de cette évaluation et en assurera le bon suivi. Ce plan d'action complétera le plan d'action stratégique et sera fusionné avec celui-ci.

---

<sup>122</sup> Pour de plus amples informations, veuillez consulter la *déclaration environnementale 2023 de l'eu-LISA*, publiée en août 2024 (disponible en anglais uniquement).

# *ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DU CCI*

**3**

# ÉVALUATION DE L'EFFICACITE DU CCI

## 3.

### 3.1. EFFICACITE DU CADRE DE CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne est un processus qui aide une organisation à atteindre ses objectifs et à maintenir les performances opérationnelles et financières dans le respect des règles et règlements. Il permet de prendre des décisions judicieuses et de ramener les risques à des niveaux acceptables. Aux termes de la décision du conseil d'administration de l'eu-LISA n° 2019-042 du 19 mars 2019, la direction exécutive a pour tâche d'appliquer les principes et caractéristiques de contrôle interne et de mettre en place une structure organisationnelle et un système de contrôle interne conformes aux principes et caractéristiques adoptés par le conseil d'administration.

Un système de contrôle interne permet à la direction de rester concentrée sur la poursuite des objectifs opérationnels et financiers de l'Agence. Dans le même temps, les règles financières de l'eu-LISA exigent que le budget soit exécuté dans le respect d'un contrôle interne efficace et efficient.

La direction exécutive doit être en mesure de démontrer non seulement que les contrôles internes ont été mis en place, mais aussi qu'ils prennent en compte d'autres risques et qu'ils fonctionnent comme prévu.

Le principe n° 16 du contrôle interne stipule que l'Agence sélectionne, met au point et réalise des évaluations continues et/ou ponctuelles afin de vérifier si les composantes des contrôles internes sont présentes et fonctionnent.

L'évaluation visant à déterminer si le système de contrôle interne réduit à un niveau acceptable le risque de ne pas atteindre un objectif doit suivre les étapes logiques suivantes:

- établissement d'une base de référence pour chaque principe;
- évaluation au niveau des principes et des composantes;
- évaluation globale.

La direction exécutive est chargée de procéder chaque année à une évaluation globale de l'efficacité du cadre de contrôle interne de l'eu-LISA. L'évaluation annuelle a eu lieu entre février et avril 2025 et a contribué au rapport d'activité annuel consolidé concernant les forces et les faiblesses des contrôles internes au sein de l'eu-LISA en 2024. En outre, toutes les lacunes identifiées en 2023 ont fait l'objet d'un contrôle et d'un suivi périodiques et réguliers (par le biais du registre central des lacunes du CCI).

Le responsable de la gestion des risques et du contrôle interne (MRMIC) assiste le directeur exécutif dans la mise en place, le suivi, la mise en œuvre, l'évaluation et l'établissement de rapports sur le cadre de contrôle interne. En principe, le rôle du MRMIC est assumé par le directeur exécutif adjoint. Afin d'assurer la continuité des activités et la nécessaire séparation des tâches entre le directeur exécutif et le MRMIC, les fonctions du MRMIC ont été déléguées temporairement, par décision de la directrice exécutive, à M. Philippe Harant, chef de l'unité «Stratégie, capacités et coordination».

## 3.2. RESULTATS DE L'EVALUATION

### Critères de suivi du contrôle interne

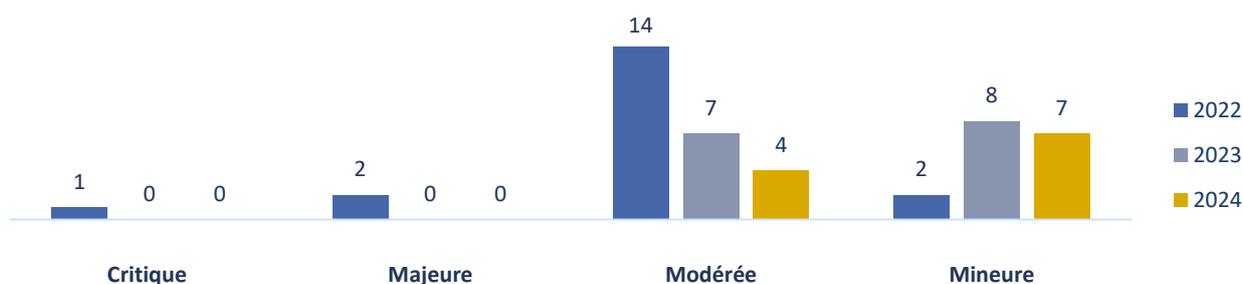
L'auto-évaluation réalisée en 2025 a permis de constater que 89 % des critères de suivi du contrôle interne avaient été atteints ou partiellement atteints en 2024.

Critères de suivi du contrôle interne	2022	2023	2024
<b>Nombre total d'indicateurs</b>	<b>79</b>	<b>79</b>	<b>79</b>
<b>objectif atteint</b>	56 (71 %)	62 (78 %)	68 (86 %)
<b>partiellement atteint</b>	8 (10 %)	8 (10 %)	2 (3 %)
<b>non atteint</b>	15 (19 %)	9 (10 %)	9 (11 %)
<b>non disponible</b>	0 (0 %)	1 (1 %)	0 (0 %)

### Forces et lacunes du contrôle interne

En 2024, 11 lacunes du contrôle interne ont été identifiées lors de l'évaluation annuelle: aucune lacune majeure, quatre lacunes modérées et sept lacunes mineures (contre 15 lacunes du contrôle interne en 2023). Lors de l'évaluation du CCI de 2025 pour 2024, 7 lacunes ont été comblées et 4 ont été réduites en gravité. Quatre nouvelles lacunes ont été identifiées: deux modérées et deux mineures. Une lacune mineure existante a été reclassée comme modérée et une lacune modérée a été maintenue, ce qui porte le nombre total de lacunes du contrôle interne à 11.

Évolution de l'état des lacunes de 2023 à 2025



Les résultats de l'évaluation d'ensemble pour 2024 indiquent que le système de contrôle interne de l'eu-LISA est présent, fonctionne et est efficace, mais que des améliorations sont nécessaires (Catégorie 2).



L'évaluation globale des cinq composantes du cadre de contrôle interne est la suivante:

Composante du contrôle interne	Résultat pour 2025	Catégorie
<b>I. Environnement de contrôle</b>	présente et fonctionnant bien	Catégorie 1
<b>II. Évaluation des risques</b>	présente et en état de fonctionnement, mais certaines améliorations sont nécessaires	Catégorie 2
<b>III. Activités de contrôle</b>	présente et en état de fonctionnement, mais certaines améliorations sont nécessaires	Catégorie 2
<b>IV. Information et communication</b>	présente et fonctionnant bien	Catégorie 1
<b>V. Activités de suivi</b>	présente et fonctionnant bien	Catégorie 1

## Évaluation détaillée des composantes du CCI

Composante du contrôle interne	
Forces	Lacunes
<b>I. Environnement de contrôle</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>■ Supervision des contrôles internes par la direction, le conseil d'administration et le CACF</li><li>■ continuité des activités et séparation des tâches</li><li>■ Adoption de la stratégie de contrôle interne (y compris la méthodologie de base sur les coûts et l'efficacité des contrôles – à mettre en œuvre dans le cadre du plan d'action stratégique)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Participation aux sessions de formation et de renforcement des capacités en matière d'éthique et d'intégrité</li><li>■ Finalisation et adoption de la stratégie d'approvisionnement</li></ul>
<b>II. Évaluation des risques</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>■ Adoption de la stratégie de contrôle interne et de la stratégie révisée de gestion des risques</li><li>■ Finalisation et suivi du registre des risques et problèmes des unités</li><li>■ Mise en place du Registre central des lacunes et contrôle et suivi des lacunes par le MRMIC</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Respect de l'approche de gestion des projets et des programmes et des processus connexes documentés de manière exhaustive.</li><li>■ Mise en œuvre complète des recommandations du rapport sur la mise en œuvre de la stratégie antifraude</li></ul>
<b>III. Activités de contrôle</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>■ Mise en œuvre réussie des plans de remédiation et clôture des recommandations d'audit critiques (taux de mise en œuvre de 94 %)</li><li>■ Garantie des objectifs de sécurité, de la continuité des activités et des analyses de vulnérabilité des performances</li><li>■ Contrôle, suivi et rapport sur les écarts (rapports sur les exceptions et les cas de non-conformité)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Finalisation et adoption des processus et outils de suivi et d'établissement de rapports relatifs aux projets et programmes</li><li>■ Finalisation du registre central des actifs informatiques et des processus de gestion des actifs informatiques</li><li>■ Conformité, en particulier dans le domaine de la gestion et du suivi des contrats</li></ul>
<b>IV. Information et communication</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>■ Révision des critères de suivi du contrôle interne</li><li>■ Test d'un outil intégré (CENTRICS) pour le contrôle interne et la gestion des risques</li><li>■ Révision annuelle de la nomination des personnes de contact pour l'accès du public aux documents (APD)</li><li>■ Canaux de communication internes et externes bien établis et totalement opérationnels</li></ul>	Aucune lacune n'a été identifiée.
<b>V. Activités de suivi</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>■ Registre central des lacunes, contrôle systématique et suivi régulier des mesures correctives.</li><li>■ Finalisation de la méthodologie d'évaluation de l'importance relative des lacunes, officiellement adoptée par le MRMIC.</li><li>■ Confirmation de la performance des processus du CCI et de la fiabilité de l'évaluation du CCI confirmée par un audit interne.</li></ul>	Correction de la totalité des lacunes.

### Mise en œuvre du plan d'action de stratégie antifraude pour 2024

La stratégie antifraude de l'Agence pour la période 2022–2024 poursuivait trois objectifs stratégiques: respecter pleinement les principes de lutte contre la fraude, établir et maintenir un niveau élevé d'éthique dans toutes les activités de l'eu-LISA, et développer et utiliser la collecte et l'analyse de données. Le plan d'action comportait 13 actions, chacune visant à atténuer un ou plusieurs risques de fraude. Fin 2024, l'Agence avait raisonnablement atteint les objectifs fixés, avec neuf actions entièrement mises en œuvre et quatre actions partiellement mises en œuvre.

Bien qu'aucun cas de fraude présumée n'ait été identifié au cours de cet exercice, les possibilités de renforcement des contrôles internes ont été mises en évidence et devraient être prises en compte lors de la préparation de la stratégie antifraude pour le prochain cycle 2025-2027, c'est-à-dire augmenter la participation à la séance de sensibilisation, renforcer la mise en œuvre des règles d'exécution relatives au guide des missions adopté par l'Agence, fournir une assurance sur la réalisation des critères et indicateurs de qualité dans les domaines opérationnels clés, poursuivre les examens des comptes du personnel et des utilisateurs externes, et approuver formellement la stratégie de contrôle.

### 3.3. DECLARATION DU RESPONSABLE DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTROLE INTERNE

Je soussigné,

responsable de la gestion des risques et du contrôle interne au sein de l'Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA),

en ma qualité de responsable de la gestion des risques et du contrôle interne, déclare avoir communiqué à la directrice exécutive, conformément au cadre de contrôle interne de l'eu-LISA, mon avis et mes recommandations concernant l'état général du contrôle interne au sein de l'Agence.

Je certifie par la présente que les informations fournies dans le présent rapport d'activité annuel consolidé et ses annexes sont, à ma connaissance, exactes, fiables et complètes.

**Philippe Roger René Harant**

Responsable de la gestion des risques et du contrôle interne faisant fonction

[Signature électronique qualifiée]

# *ASSURANCE RELATIVE À LA GESTION*



**4**

# ASSURANCE RELATIVE A LA GESTION

4.

## 4.1. EXAMEN DES ELEMENTS SOUTENANT L'ASSURANCE

### Élément constitutif n° 1: Évaluation par la direction

La direction de l'Agence a acquis l'assurance raisonnable que des contrôles appropriés sont en place et fonctionnent comme prévu, que les risques sont suivis et atténués de façon adéquate et que différents renforcements et améliorations sont suivis et en cours d'exécution. En outre, la direction de l'eu-LISA reconnaît la nécessité de maintenir l'efficacité de son cadre de contrôle interne et d'assurer le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre afin d'assurer la réalisation des objectifs de l'Agence et leur conformité, tels que définis dans le règlement fondateur et dans les stratégies.

En 2013, l'Agence a mis en place une procédure formelle d'enregistrement des exceptions et des cas de non-conformité, conformément aux lignes directrices correspondantes élaborées en 2021. La procédure prévoit des mesures adaptées pour veiller à ce que tout cas exceptionnel de dérogation aux contrôles ou d'écarts par rapport au cadre réglementaire établi soit soigneusement expliqué, consigné et rapporté, conformément au principe de transparence. Toutes les exceptions et tous les cas de non-conformité doivent être documentés, enregistrés et approuvés de manière appropriée avant qu'une action ne soit prise. Conformément aux lignes directrices de l'eu-LISA, la direction est chargée d'assurer le suivi de tous les cas signalés deux fois par an, au moyen d'un rapport analytique spécifique. En 2024, les rapports mensuels du tableau de bord sur les exceptions et les cas de non-conformité ont été introduits dans le flux de travail d'approbation. Cela a permis de renforcer la surveillance et le contrôle de la direction sur les cas signalés et d'éliminer tous les goulets d'étranglement qui empêchaient la résolution rapide de tous les cas.

En 2024, 24 exceptions et cas de non-conformité ont été consignés (dans 41 rapports). Tous les cas enregistrés, ainsi que les mesures correctives et d'atténuation, ont été analysés et examinés par la direction de l'Agence au troisième trimestre 2024 et au premier trimestre 2025, ce qui a donné lieu à l'adoption d'un plan d'action visant à réduire au minimum leur occurrence et leur incidence, et permet d'affiner davantage les contrôles internes de l'Agence. Les rapports et les analyses ont également servi à évaluer et identifier les lacunes lors de l'évaluation de l'efficacité du CCI.

### Élément constitutif n° 2: Résultats des audits externes

La Cour des comptes européenne (CCE) a adressé la déclaration d'assurance suivante au Parlement européen et au Conseil:

**Opinion sur la fiabilité des comptes:** La CCE estime que les comptes de l'eu-LISA pour l'exercice 2023 présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, sa situation financière au 31 décembre 2023 (résultat des opérations, flux de trésorerie, variation de l'actif net), conformément à son règlement financier et aux règles comptables adoptées par l'agent comptable de la Commission. Ces dernières sont fondées sur les normes comptables internationalement admises pour le secteur public. Toutefois, sous le titre «Observations», la Cour attire l'attention sur la note 2.2.5.3 des comptes annuels de 2023 concernant la situation financière d'un contractant clé ayant deux contrats-cadres actifs.

**Opinion sur la légalité et la régularité des recettes sous-jacentes aux comptes:** la CCE estime que les recettes sous-jacentes aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont, dans tous leurs aspects significatifs, légales et régulières.

**Opinion sur la légalité et la régularité des paiements sous-jacents aux comptes:** En ce qui concerne les paiements, la CCE a mis au jour un montant total de paiements de 12,6 millions d'EUR affectés par des cas de non-conformité, ce qui représente 3,2 % des crédits de paiement disponibles en 2023, et dépasse dès lors le seuil d'importance relative fixé pour l'audit et donne lieu à une opinion assortie de réserves sur la légalité et la régularité des paiements sous-jacents aux comptes. Toutefois, la majeure partie du montant des paiements irréguliers communiqués pour 2023 (9,9 millions sur 12,6 millions d'EUR) se rapporte à des observations déjà formulées en 2022. En ce qui concerne les montants concernés, la plupart des contrats affectés par erreur ont soit expiré, soit été résiliés par l'eu-LISA en 2023.

La CCE a également formulé des observations sur les systèmes de gestion, de contrôle et de gestion budgétaire qui ne remettent pas en cause les opinions susmentionnées. L'Agence a élaboré un plan d'action pour répondre à ces observations.

### **Élément constitutif n° 3: Suivi des réserves émises lors des périodes de référence antérieures**

La déclaration d'assurance formulée par l'ordonnateur dans le rapport d'activité annuel consolidé pour 2023 contenait les réserves suivantes:

- Le conseil d'administration de l'eu-LISA a conclu en janvier 2023 que la mise en service du système d'entrée/de sortie en mai 2023 n'était plus réalisable. En 2023, l'Agence a mis en place une nouvelle stratégie (3R – remobiliser, résoudre, renouveler) afin de débloquer la situation. Cela a permis l'élaboration d'une feuille de route robuste pour l'interopérabilité, assortie d'une mise en œuvre progressive en quatre vagues entre 2024 et 2026. La feuille de route a été validée par le conseil d'administration de l'eu-LISA et approuvée par le conseil «Justice et affaires intérieures» (JAI) le 19 octobre 2023. Au 1er mai 2024, l'Agence était en bonne voie d'obtenir des résultats conformes à la feuille de route. À la connaissance de l'Agence, toutes les parties participent à des campagnes d'essais.
- Compte tenu des observations formulées à la suite des audits internes et externes, des risques résiduels et des faiblesses en matière de contrôle subsistent dans l'approvisionnement en ressources humaines, les contrôles sur les activités de passation de marchés et de gestion des contrats dans le cadre des programmes opérationnels et des projets, ce qui est susceptible d'avoir une incidence sur la régularité des transactions réalisées au cours de l'exercice 2023. Ces questions sont actuellement traitées par l'Agence dans le but de parvenir à une résolution dans les plus brefs délais. L'état d'avancement des recommandations d'audit en suspens est régulièrement examiné par le conseil d'administration.

En ce qui concerne l'opinion assortie de réserves de la Cour des comptes européenne sur la légalité et la régularité des paiements sous-jacents aux comptes pour 2022, l'Agence a élaboré un plan d'action pour répondre aux observations concernant la gestion, les systèmes de contrôle et la gestion budgétaire.

#### **4.1.1. CONCLUSION**

Sur la base des informations fournies au chapitre 3 du présent rapport, il est possible de conclure que les contrôles internes ne présentent aucune lacune significative qui pourrait avoir une incidence sur la déclaration d'assurance. La CCE a également formulé des observations sur les systèmes de gestion, de contrôle et de gestion budgétaire, qui ne remettent pas en cause ses opinions. En outre, pour répondre aux recommandations d'audit en attente relatives aux passations de marchés et à la gestion des contrats, l'Agence a continué de renforcer ses lignes directrices/procédures en matière de passation de marchés et de gestion des contrats.

## **4.2. RESERVES**

L'ordonnatrice émet les réserves suivantes:

- La livraison des nouveaux systèmes a été retardée en 2024 et un calendrier de livraison révisé pour la feuille de route pour l'interopérabilité a finalement été approuvé le 5 mars 2025 par le Conseil «Justice et affaires intérieures» (JAI).
- Le recrutement efficace de ressources humaines supplémentaires et la finalisation de la stratégie d'approvisionnement de l'eu-LISA pour répondre aux besoins d'internalisation et d'externalisation afin d'atteindre un degré plus élevé d'internalisation des projets/programmes de développement restent des priorités constantes pour l'Agence.

- Le renforcement d'un système automatisé de gestion des licences informatiques et des processus opérationnels connexes afin de soutenir le suivi approprié et systématique de l'utilisation des licences informatiques et de leurs renouvellements est toujours en cours, ce qui pourrait accroître le risque relatif à la régularité de certaines opérations connexes réalisées au cours de l'exercice 2024.
- Les comptes annuels pour 2024 ont nécessité une correction en mai 2025, en raison de l'omission de deux ordres de recouvrement (pour un montant total de 476 995,48 EUR) encaissés avec succès en 2024.

Ces points sont déjà traités par l'Agence dans le but de parvenir à une résolution dans les plus brefs délais.

# DÉCLARATION D'ASSURANCE



5

# DECLARATION D'ASSURANCE

Je soussignée,

directrice exécutive faisant fonction de l'Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA), en ma qualité d'ordonnatrice,

déclare par la présente que les informations contenues dans le présent rapport sont sincères et véritables.

J'affirme en outre avoir une assurance raisonnable que les ressources allouées aux activités décrites dans le présent rapport ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes de bonne gestion financière, et que les procédures de contrôle mises en place offrent les garanties nécessaires quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes.

Cette assurance raisonnable est fondée sur mon propre jugement, sur des consultations avec les ordonnateurs délégués et sur les informations dont je dispose, telles que les résultats de l'évaluation annuelle de l'efficacité du cadre de contrôle interne, l'examen annuel des exceptions et des cas de non-conformité, l'examen annuel de la mise en œuvre des recommandations d'audit et l'opinion préliminaire de la Cour des comptes sur la légalité et la régularité des opérations effectuées au cours de l'exercice 2024.

Je confirme n'avoir connaissance d'aucun fait non signalé dans la présente déclaration qui serait susceptible de nuire aux intérêts de l'Agence ou de ses parties prenantes.

Il convient toutefois d'émettre les réserves suivantes:

- La livraison des nouveaux systèmes a été retardée en 2024 et un calendrier de livraison révisé pour la feuille de route pour l'interopérabilité a finalement été approuvé le 5 mars 2025 par le Conseil «Justice et affaires intérieures» (JAI).
- Le recrutement efficace de ressources humaines supplémentaires et la finalisation de la stratégie d'approvisionnement de l'eu-LISA pour répondre aux besoins d'internalisation et d'externalisation afin d'atteindre un degré plus élevé d'internalisation des projets/programmes de développement restent des priorités constantes pour l'Agence.
- Le renforcement d'un système automatisé de gestion des licences informatiques et des processus opérationnels connexes afin de soutenir le suivi approprié et systématique de l'utilisation des licences informatiques et de leurs renouvellements est toujours en cours, ce qui pourrait accroître le risque relatif à la régularité de certaines opérations connexes réalisées au cours de l'exercice 2024.
- Les comptes annuels pour 2024 ont nécessité une correction en mai 2025, en raison de l'omission de deux ordres de recouvrement (pour un montant total de 476 995,48 EUR) encaissés avec succès en 2024.

Ces points sont déjà traités par l'Agence dans le but de parvenir à une résolution dans les plus brefs délais.

Je tiens également à souligner que j'ai pris mes fonctions d'ordonnatrice de l'eu-LISA le 16 août 2024.

**Marili Männik**

Directrice exécutive faisant fonction

[Signature électronique qualifiée]

# ANNEXES

The page features a dark blue background with a white diagonal line running from the top-left corner to the bottom-right corner. The area above the diagonal is dark blue, and the area below is white. Scattered across the white area are numerous horizontal bars of varying lengths and colors, including dark blue, light blue, yellow, and white. A large, bold, dark blue letter 'A' is positioned in the lower-left quadrant of the white area.

**A**

# ANNEXES

## Annexe I. Statistiques sur les activités de base

### Gestion opérationnelle des systèmes d'information JAI

#### Disponibilité des systèmes et temps de réponse

N°	ICP Objectif	Valeur				État d'avancement et source des données <sup>123</sup>
		2021	2022	2023	2024	
<b>Disponibilité des systèmes<sup>124</sup></b>						
<b>3</b>	<b>Disponibilité du système central d'Eurodac</b>					
	vert ≥ 99,99 %	99,80 %	99,88 %	99,47 %	<b>99,91 %</b>	<b>Partiellement conforme à l'objectif</b> principalement en raison d'un incident lié à une mauvaise configuration du pare-feu <i>Source: ANS et résumé du rapport sur la disponibilité du système central pour 2024</i>
	99,99 % > orange ≥ 99,50 %					
	rouge < 99,50 %					
<b>6</b>	<b>Disponibilité du système central du SIS</b>					
	vert ≥ 99,99 %	99,98 %	99,94 %	99,67 %	<b>99,78 %</b>	<b>Partiellement conforme à l'objectif</b> principalement en raison de deux incidents: absence de réponse CPS et l'échec de la maintenance de la commutation <i>Source: ANS et résumé du rapport sur la disponibilité du système central pour 2024</i>
	99,99 % > orange ≥ 99,50 %					
	rouge < 99,50 %					
<b>8</b>	<b>Disponibilité du système central du VIS</b>					
	vert ≥ 99,99 %	99,98 %	99,69 %	99,97 %	<b>99,92 %</b>	<b>Partiellement conforme à l'objectif:</b> indisponible en raison d'un problème d'équilibreur de charge pendant la mise en service du VIS4EES <i>Source: ANS et résumé du rapport sur la disponibilité du système central pour 2024</i>
	99,99 % > orange ≥ 99,50 %					
	rouge < 99,50 %					
<b>Temps de réponse du système</b>						
<b>4</b>	<b>Délai de réponse du système central d'Eurodac</b>					
	vert ≥ 99,45 %	100,00 %	99,99 %	99,98 %	<b>99,99 %</b>	<b>En bonne voie</b> <i>Source: ANS et rapports mensuels sur les services</i>
	99,45 % > orange ≥ 90 %					
	rouge < 90 %					
<b>7</b>	<b>Temps de réponse du système central du SIS</b>					
	vert ≥ 99,5 %	99,85 %	98,98 %	99,99 %	<b>100 %</b>	<b>En bonne voie:</b> <i>Source: ANS et rapports mensuels sur les services</i>
	99,5 % > orange ≥ 99 %					
	rouge < 99 %					

<sup>123</sup> **État d'avancement des ICP:** **En bonne voie:** l'objectif a été atteint et tout est en «vert» ou dans les limites de la portée requise. **Partiellement conforme à l'objectif:** tout est en «vert» ou en «orange», ou certains indicateurs sont légèrement inférieurs à l'objectif fixé. **Inférieur à l'objectif:** au moins un indicateur est en «rouge» ou considérablement en dessous de l'objectif fixé. **Autre:** l'activité a été reportée ou annulée.

<sup>124</sup> La formule de calcul de la disponibilité (disponibilité complète + maintenance planifiée) est la même pour tous les systèmes.

N°	ICP Objectif	Valeur				État d'avancement et source des données <sup>123</sup>
		2021	2022	2023	2024	
<b>9</b>	<b>Temps de réponse du système central du VIS</b>					
	vert = 100 %	99,90 %	99,70 %	99,98 %	<b>99,89 %</b>	<b>Partiellement conforme à l'objectif</b> <sup>125</sup> Source: ANS et rapports mensuels sur les services
	100 % > orange ≥ 90 %					
	rouge < 90 %					

#### Disponibilité de l'infrastructure de communication

N°	ICP Objectif	Valeur				État d'avancement et source des données
		2021	2022	2023	2024	
<b>Disponibilité de l'infrastructure de communication</b>						
<b>5</b>	<b>Disponibilité du réseau étendu (WAN) (systèmes SIS et VIS)</b> <sup>126</sup>					
	vert ≥ 99,99 %	99,9988 %	99,9984 %	99,9994 %	<b>99,9943 %</b>	<b>En bonne voie</b> <sup>127</sup> Source: Rapport sur la disponibilité de TESTA-ng
	99,99 % > orange ≥ 99,50 %					
	rouge < 99,50 %					

#### Support opérationnel et formation

N°	ICP Objectif	Valeur				État d'avancement et source des données
		2021	2022	2023	2024	
<b>Formation à l'intention des États membres</b>						
<b>16</b>	<b>Satisfaction quant aux événements de formation</b>					
	Note moyenne > 4 (sur une échelle de 1 à 6)	5,4	5,4	5,26	<b>5,22</b>	<b>En bonne voie</b> Source: Calendrier de formation et tableau de rapports des États membres

#### Centre de soutien aux opérations

<b>19</b>	<b>Satisfaction des clients: % d'utilisateurs finaux satisfaits voire très satisfaits du fonctionnement global des systèmes JAI</b>					
	≥ 80 %	95 %	97 %	<b>97,3 %</b> SIS 97,0 %, VIS 96,0 %, Eurodac 99,0 %	<b>97,8 %</b> SIS 95,5 %, VIS 99,0 %, Eurodac 99,0 %.	<b>En bonne voie</b> Source: Enquête annuelle de satisfaction des clients.
<b>20</b>	<b>Performance du service d'aide aux utilisateurs de l'eu-LISA</b>					
	≥ 75 %	95,00 %	82,37 %	100 %	<b>95 %</b>	<b>En bonne voie</b> Source: rapport de performances du support utilisateurs

<sup>125</sup> Quelques écarts sur le plan national en raison de recherches étendues.

<sup>126</sup> L'indicateur EuroDomain est supervisé par la direction générale des services numériques (DIGIT) de la Commission.

<sup>127</sup> Ce chiffre est inférieur à celui des années précédentes en raison d'une panne en Pologne.

## Sécurité

N°	ICP Objectif	Valeur				État d'avancement et source des données
		2021	2022	2023	2024	
<b>Sécurité et continuité des activités</b>						
1	% des objectifs statutaires de sécurité mis en œuvre					
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	<b>En bonne voie</b> Source: tableau de bord d'assurance sécurité
2	Nombre d'exercices d'urgence, de sécurité et liés à la continuité des activités effectués annuellement					
	2	2	3	3	2	<b>En bonne voie</b> Source: tableau de bord d'assurance sécurité

## Gouvernance et conformité

N°	ICP Objectif	Valeur				État d'avancement et source des données
		2021	2022	2023	2024	
<b>Gestion de projet</b>						
21	Évaluation du projet: évaluation de l'achèvement par rapport aux paramètres de qualité/coût/temps définis, en tenant compte des tolérances du projet					
	< 10 %	15,75 %	16,59 %	9,83 %	s.o.	Autre <sup>128</sup>
22	Gestion du projet: évaluation de la conformité des projets terminés par rapport à la méthodologie de gestion de projet de l'eu-LISA pendant le cycle de vie du projet					
	Petits projets: > 75 %	20 %	aucun petit projet clôturé	aucun petit projet clôturé	s.o.	Autre <sup>129</sup>
	Projets moyens: > 80 %	76,2 %	66 %	76 %	s.o.	
	Grands projets: > 85 %	aucun grand projet clôturé	74 %	75 %	s.o.	

## Audit

23	Audit: (A) Pourcentage des recommandations d'audit mises en œuvre dans les délais prescrits					
	Critiques: 100 %	s.o.	s.o.	100 %	s.o.	<b>En bonne voie</b> Source: rapport d'activité de l'IAC.
	Très importantes: ≥ 90 %	72 %	63 %	80 %	95 %	<b>En bonne voie</b> Source: rapport d'activité de l'IAC.
	Importantes: ≥ 80 %	85 %	62 %	93 %	100 %	<b>En bonne voie</b> Source: rapport d'activité de l'IAC.
23	Audit: (B) Nombre et ancienneté des recommandations d'audit en attente					
	Recommandations en souffrance depuis moins de 6 mois: ≤ 4	3	4	0	0	<b>En bonne voie</b> Source: rapport d'activité de l'IAC.
	Recommandations en souffrance depuis une durée comprise entre 6 mois et 1 an: ≤ 2	0	0	2	0	<b>En bonne voie</b> Source: rapport d'activité de l'IAC.

<sup>128</sup> En 2024, l'eu-LISA a finalisé deux projets informatiques internes; aucun *projet standard\** n'a été achevé, principalement en raison du retard dans la mise en œuvre de l'EES et des fortes interconnexions avec d'autres programmes/projets. Étant donné que la valeur de cet ICP est exprimée sous la forme d'un % moyen d'écart (en termes de coûts/calendrier/portée) et que seuls deux projets internes sont concernés, le calcul de l'ICP pour 2024 ne peut pas être considéré comme pertinent. \*Conformément à la méthodologie de gestion de projet interne de l'eu-LISA (GPP), un «*projet standard*» est une activité qui doit satisfaire aux critères suivants: (caractère temporaire ET unique) ET [(budget ET durée) OU effort] où budget > 300 000,00, durée > 3 mois et effort > 3 ETP.

<sup>129</sup> Cet ICP, basé sur la méthodologie PRINCE 2, n'est plus valide car la méthodologie de gestion de projet interne de l'eu-LISA a été modifiée en 2024 avec l'introduction de l'approche Wave et l'adoption des pratiques de gestion de projet Agile.

ICP		Valeur				État d'avancement et source des données
N°	Objectif	2021	2022	2023	2024	
	Recommandations en souffrance depuis plus d'un an: ≤ 1	6	8	3	1	<b>En bonne voie</b> Source: rapport d'activité de l'IAC.

### Administration et support général

ICP		Valeur				État d'avancement et source des données
N°	Objectif	2021	2022	2023	2024	

#### Gestion environnementale

##### 15 Indicateur environnemental: empreinte carbone<sup>130</sup>

Réduction des émissions de CO <sub>2</sub> par rapport à l'année précédente	401 tonnes	570 tonnes <sup>131</sup>	3 507 t éq. CO <sub>2</sub>	3 781 t éq. CO <sub>2</sub> <sup>132</sup>	Source: Déclaration environnementale
---	------------	---------------------------	-----------------------------	--	--------------------------------------

#### Gestion budgétaire et financière

##### 10 Taux d'annulation des crédits de paiement

< 5 %	7 %	10,6 %	5,8 %	14,5 %	<b>Inférieur à l'objectif</b> <sup>133</sup> Source: Entrepôt de données ABAC
-------	-----	--------	-------	--------	--

##### 11 Taux d'exécution des crédits budgétaires (%)

95-99 %	100 %	99 %	100 %	100 %	<b>En bonne voie</b> Source: Entrepôt de données ABAC
---------	-------	------	-------	-------	--

##### 12 Taux d'exécution des paiements (%)

> 95 %	99 %	91,6 %	99,9 %	100 %	<b>En bonne voie</b> Source: Entrepôt de données ABAC
--------	------	--------	--------	-------	--

##### 14 Pourcentage de paiements effectués dans les délais légaux (%)

> 87,5 %	99 %	90,1 %	96,4%	98,2 %	<b>En bonne voie</b> Source: Entrepôt de données ABAC
----------	------	--------	-------	--------	--

#### Passation de marchés

##### 17 Efficacité des procédures de passation de marchés<sup>134</sup>

< 25 %	21,4 %	9,5 %	16,7 %	0 %	<b>En bonne voie</b> Source: rapport sur la passation de marchés
--------	--------	-------	--------	-----	---

##### 18 Gestion des acquisitions: projets de passation de marchés respectant les délais

> 60 %	80,1 %	140 %	80 %	63 %	<b>En bonne voie</b> Source: rapport sur la passation de marchés
--------	--------	-------	------	------	---

#### Gestion des ressources humaines

##### 13 Ratio des ressources administratives et des ressources opérationnelles par rapport à l'ensemble des ressources humaines (personnel et END) (%)

<b>Administratives: 20 %</b>	16,9 %	16,3 %	17,2 %	18,6 %	<b>Partiellement conforme à l'objectif</b> Source: Exercice d'évaluation comparative du personnel 2024
<b>Opérationnelles: 70 %</b>	73,2 %	74,7 %	74 %	70,6 %	<b>En bonne voie</b> Source: base de données RH, rapports SYSPER

<sup>130</sup> Les émissions de CO<sub>2</sub> sont estimées sur la base des facteurs d'émission moyens de CO<sub>2</sub>, conformément aux lignes directrices du GIEC v\_2006.

<sup>131</sup> Comprend les émissions de CO<sub>2</sub> de l'immeuble de bureaux temporaire à Illkirch, près de Strasbourg (France).

<sup>132</sup> L'augmentation de l'empreinte carbone est principalement due à l'augmentation du scope 2 (électricité pour tous les sites et chauffage urbain à Tallinn) et à la modification du calcul où davantage de données ont été prises en compte (par exemple, la gestion des déchets) par rapport à 2023.

<sup>133</sup> L'exécution des crédits de paiement reportés a fait l'objet d'un suivi constant tout au long de l'année, ce qui a donné lieu à des annulations chaque fois que la justification des dépenses n'était plus valable.

<sup>134</sup> Cet ICP est calculé comme le rapport entre le nombre d'appels d'offres annulés après leur lancement et le nombre d'appels d'offres lancés au cours de l'année.

N°	ICP Objectif	Valeur				État d'avancement et source des données
		2021	2022	2023	2024	
<b>24</b>	<b>Taux d'absentéisme annuel:</b>					
	nombre moyen de jours de congé de maladie: < 15 jours par employé	4,1 jours	7,5 jours	9,7 jours	<b>3,4 jours par employé</b>	<b>En bonne voie</b> Source: base de données RH, rapports SYSPER
	% du personnel en congé de maladie de longue durée: < 10 %	3,2 %	4,6 %	5,3 %	<b>2,2 %</b>	<b>En bonne voie</b> Source: base de données RH, rapports SYSPER
	% du personnel n'ayant pris aucun congé de maladie: > 15 %	51,6 %	42 %	42,7 %	<b>43,0 %</b>	<b>En bonne voie</b> Source: base de données RH, rapports SYSPER
<b>25</b>	<b>Rotation annuelle du personnel (%)</b>					
	≤ 5 %	5,5 %	7,1 %	4,1 %	<b>5,3 %</b>	<b>Supérieur à l'objectif</b> augmentation du nombre de démissions Source: base de données RH, rapports SYSPER
<b>26</b>	<b>Taux d'occupation annuel (%)</b>					
	> 94 %	94,2 %	82 %	93,5 %	<b>92,4 %<sup>135</sup></b>	<b>Inférieur à l'objectif<sup>136</sup></b> Source: base de données RH, rapports SYSPER
<b>27</b>	<b>Indice de rétention des talents<sup>137</sup></b>					
	>0 pour 2021 et 2022 ≤5% pour 2023 et 2024	0,2	0,3	1,8 %	<b>0,7 %</b>	<b>En bonne voie<sup>138</sup></b> Source: données d'évaluation iLearn
<b>28</b>	<b>Niveau d'engagement du personnel</b>					
	≥ 6,3 pour 2021 et 2022 ≥ 3,8 pour 2023 et 2024 <sup>139</sup>	7,3	7,3	3,7	<b>3,7</b>	<b>Partiellement conforme à l'objectif<sup>140</sup></b> Source: Enquête sur l'engagement – People Success Platform Eletive
<b>Gestion des parties prenantes et communication</b>						
<b>29</b>	<b>Incidence de la communication externe de l'eu-LISA</b>					
	<b>Réseaux sociaux:</b> +200 abonnés par plateforme et par an	LinkedIn: + 5490 X (Twitter): + 602 Facebook: + 315 YouTube: + 389	LinkedIn: + 3 127 X (Twitter): + 405 Facebook: + 285 YouTube: + 99	LinkedIn: +4013 Twitter/X: + 404 Facebook: + 403 YouTube: + 89	LinkedIn: <b>+ 5262</b> X: <b>+ 235</b> Facebook: <b>+ 651</b> YouTube: + 98	<b>En bonne voie<sup>141</sup></b> <b>Source: analyse du web et des réseaux sociaux</b> * Twitter => X à partir de juillet 2023
	<b>Satisfaction concernant les événements d'engagement</b> > 90 %	80 %	86,3 %	pas de conférence annuelle en 2023	pas de conférence annuelle en 2024	<b>Autre: reporté à 2025</b> Source: décision de la direction

<sup>135</sup> Ce chiffre comprend les offres d'emploi émises; sans les offres d'emploi émises, le taux d'occupation est de 89,1 %.

<sup>136</sup> Les postes supplémentaires accordés en novembre 2024 n'ont pas pu être pourvus avant la fin de l'année 2024.

<sup>137</sup> Obsolète, cet indicateur est supprimé dans la proposition de nouveaux ICP institutionnels soumise au conseil d'administration.

<sup>138</sup> Depuis 2023, la notation numérique n'est plus utilisée dans les évaluations; le chiffre pour 2024 indique le pourcentage d'évaluations insatisfaisantes par rapport au nombre total d'évaluations.

<sup>139</sup> Changement d'échelle de 0-10 à 1-5; la valeur de 3,8 constitue la valeur de référence dans le secteur public.

<sup>140</sup> Un plan d'action sera élaboré et mis en œuvre pour accroître le niveau d'engagement.

<sup>141</sup> Toutes les plateformes de réseaux sociaux affichent une croissance remarquable du nombre d'abonnés, ce qui témoigne d'une performance exceptionnelle. YouTube est principalement utilisé comme un répertoire de vidéos, et non comme un réseau social actif; l'eu-LISA se concentre sur les réseaux sociaux actifs.

N°	ICP	Valeur				État d'avancement et source des données
	Objectif	2021	2022	2023	2024	
	Participation: > 95 %	95 %	95,3 %	pas de conférence annuelle en 2023	pas de conférence annuelle en 2024	Autre: reporté à 2025 Source: décision de la direction
		* 2 tables rondes sectorielles organisées au format hybride, avec participation en ligne >=100 %				Conforme à l'objectif taux de participation en ligne escompté >=130
<b>30</b>	<b>Incidence de la communication interne de l'eu-LISA (enquête de satisfaction)</b>					
	Participation: > 51 %	55 %	59 %	58 %	52 %	En bonne voie Source: Enquête annuelle de satisfaction
	Taux de satisfaction: > 70 % canaux/activités internes	93 %	91 %	89 %	92 %	En bonne voie Source: Enquête annuelle de satisfaction

## Annexe II. Statistiques sur la gestion financière

### Budget initial, transferts et budgets rectificatifs

Le tableau ci-après récapitule par chapitre les transferts budgétaires internes effectués en 2024 pour les financements C1.

Chapitre du budget	CRÉDITS D'ENGAGEMENT (en millions d'euros)				CRÉDITS DE PAIEMENT (en millions d'euros)			
	Budget initial	Transferts	Budget rectificatif	Budget définitif	Budget initial	Transferts	Budget rectificatif	Budget définitif
A-11 Traitements et indemnités	39,25	0,04	2,70	41,99	39,25	0,04	2,70	41,99
A-12 Dépenses liées au recrutement	0,20	0,09		0,29	0,20	0,09		0,29
A-13 Frais de mission	0,66	- 0,03		0,63	0,66	- 0,03		0,63
A-14 Infrastructure à caractère socio-médical	2,52	- 0,29		2,24	2,52	- 0,29		2,24
A-15 Formation du personnel	1,41	- 0,90		0,51	1,41	- 0,90		0,51
<b>TITRE 1 – DÉPENSES DE PERSONNEL</b>	<b>44,04</b>	<b>- 1,09</b>	<b>2,70</b>	<b>45,66</b>	<b>44,04</b>	<b>- 1,09</b>	<b>2,70</b>	<b>45,66</b>
A-20 Location d'immeubles et frais accessoires	8,95	- 4,06		4,89	8,95	- 4,06		4,89
A-21 Technologies de l'information et télécommunications institutionnelles	3,75	1,32		5,07	3,75	1,32		5,07
A-22 Biens meubles et frais accessoires	0,44	0,22		0,66	0,44	0,22		0,66
A-23 Dépenses courantes de fonctionnement administratif	1,69	- 0,01		1,67	1,69	- 0,01		1,67
A-25 Conseil d'administration	0,75	- 0,36		0,39	0,75	- 0,36		0,39
A-26 Information et publications	1,54	- 0,69		0,85	1,54	- 0,69		0,85
A-27 Services d'appui externes	9,05	- 1,50		7,54	9,05	- 1,50		7,54
A-28 Sécurité	5,23	- 2,66		2,56	5,23	- 2,66		2,56
<b>TITRE 2 – DÉPENSES D'INFRASTRUCTURE et DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>31,39</b>	<b>- 7,74</b>		<b>23,64</b>	<b>31,39</b>	<b>- 7,74</b>		<b>23,64</b>
B3-0 Infrastructure	55,75	- 9,43		46,32	51,00	- 3,73		47,28
B3-1 Affaires intérieures	114,54	18,96	39,25	172,75	112,30	15,98		128,29
B3-2 Justice	4,29	1,75		6,04	4,40	0,43		4,83
B3-8 Activités de soutien opérationnel	15,42	- 2,44		12,98	14,27	- 3,86		10,42
<b>TITRE 3 – DÉPENSES OPÉRATIONNELLE</b>	<b>190,01</b>	<b>8,83</b>	<b>39,25</b>	<b>238,09</b>	<b>181,98</b>	<b>8,83</b>		<b>190,81</b>
<b>TOTAL</b>	<b>265,44</b>	<b>0,00</b>	<b>41,95</b>	<b>307,39</b>	<b>257,41</b>	<b>0,00</b>	<b>2,70</b>	<b>260,11</b>

### Exécution du budget de l'eu-LISA (source de financement C1)

En ce qui concerne les crédits 2024 (sources de financement C1 – subvention de l'UE pour 2024).

Titre du budget	ENGAGEMENTS (C1, en millions d'euros)			PAIEMENTS (C1, en millions d'euros)		
	Budgétisé	Utilisé	%	Budgétisé	Utilisé	%
<b>Titre 1 – Dépenses de personnel</b>	<b>45,66</b>	<b>45,66</b>	<b>100,0 %</b>	<b>45,66</b>	<b>45,66</b>	<b>100,0 %</b>
<i>dont exécutés</i>		45,66	100,0 %		45,20	99,0 %
<i>dont automatiquement reportés</i>					0,46	1,0 %
<b>Titre 2 – Dépenses d'infrastructure et de fonctionnement</b>	<b>23,64</b>	<b>23,64</b>	<b>100,0 %</b>	<b>23,64</b>	<b>23,64</b>	<b>100,0 %</b>
<i>dont exécutés</i>		23,64	100,0 %		17,22	72,8 %
<i>dont automatiquement reportés</i>					6,42	27,2 %
<b>Titre 3 – Dépenses opérationnelles</b>	<b>238,09</b>	<b>238,09</b>	<b>100,0 %</b>	<b>190,81</b>	<b>190,81</b>	<b>100,0 %</b>
<i>dont exécutés</i>		238,09	100,0 %		190,81	100,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>307,39</b>	<b>307,39</b>	<b>100,0 %</b>	<b>260,11</b>	<b>260,11</b>	<b>100,0 %</b>
<i>dont exécutés</i>		307,39	100,0 %		253,22	97,4 %
<i>dont automatiquement reportés</i>					6,89	2,6 %

## Exécution du budget à partir d'autres sources de financement

Outre le budget de l'exercice (source de financement C1), l'Agence a exécuté des crédits:

- de recettes affectées internes (source de financement C4)<sup>142</sup>;
- d'engagements reportés (dissociés au titre 3 et non dissociés aux titres 1 et 2) et des crédits de paiement (non dissociés uniquement) correspondants des exercices précédents (source de financement C8)<sup>143</sup>;
- de recettes affectées externes, comme une contribution des pays associés conformément à l'article 46, paragraphe 3, point b), du règlement fondateur de l'eu-LISA et de la Commission européenne pour financer la mise en œuvre de la plateforme de collaboration des équipes communes d'enquête (ECE) conformément au règlement (UE) 2023/969 (source de financement R0, titre 3 uniquement)<sup>144</sup>.

Titre budgétaire	Source de financement	ENGAGEMENT			PAIEMENT		
		Budgétisé (en millions d'euros)	Utilisé (en millions d'euros)	%	Budgétisé (en millions d'euros)	Utilisé* (en millions d'euros)	%
A-1 Dépenses de personnel	C1	45,66	45,66	100,0 %	45,66	45,20	99,0 %
	C4	0,00	0,00	100,0 %	0,00	0,00	100,0 %
	C8	0,88	0,78	88,5 %	0,88	0,78	88,5 %
	Sous-total	46,54	46,44	99,8 %	46,54	45,98	98,8 %
A-2 Dépenses d'infrastructure et de fonctionnement	C1	23,64	23,64	100,0 %	23,64	17,22	72,8 %
	C4	0,46	0,01	1,2 %	0,46	0,00	0,0 %
	C8	12,35	10,54	85,3 %	12,35	10,54	85,3 %
	Sous-total	36,45	34,19	93,8 %	36,45	27,76	76,2 %
B0-3 Dépenses opérationnelles	C1	238,09	238,09	100,0 %	190,81	190,81	100,0 %
	C4	0,03		0,0 %	0,03		0,0 %
	C8	350,83	337,27	96,1 %			
	R0	106,66	64,62	60,6 %	106,66	12,20	11,4 %
	Sous-total	695,60	639,98	92,0 %	297,49	203,01	68,2 %
<b>TOTAL</b>		<b>778,59</b>	<b>720,61</b>	<b>92,6 %</b>	<b>380,49</b>	<b>276,75</b>	<b>72,7 %</b>

## Virements budgétaires

Au cours de l'année 2024, 20 opérations de virement interne ont été effectuées en vertu de l'article 26, paragraphe 1, et un virement (virement n° 21 - référence LIS.6335) a été effectué en vertu de l'article 26, paragraphe 1 (relatif au titre 1) et de l'article 26, paragraphe 2 (relatif au titre 2) du règlement financier de l'eu-LISA<sup>145</sup>. Ces virements avaient pour objectif de garantir une affectation budgétaire optimale des crédits d'engagement et de paiement.

Titre budgétaire		Titre 1 Dépenses de personnel		Titre 2 Dépenses d'infrastructure et de fonctionnement		Titre 3 Dépenses opérationnelles	
Virement budgétaire <sup>146</sup>	Référence	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
1	LIS.6035						Virement au sein du titre budgétaire
2	LIS.6062 LIS.6063						Virement au sein du titre budgétaire
3	LIS.6082	Virement au sein du titre budgétaire					Virement au sein du titre budgétaire
4	LIS.6103			- 300 000	- 300 000	300 000	300 000
5	LIS.6119	Virement au sein du titre budgétaire		Virement au sein du titre budgétaire			
6	LIS.6129						Virement au sein du titre budgétaire
7	LIS.6139						Virement au sein du titre budgétaire
8	LIS.6162						Virement au sein du titre budgétaire

<sup>142</sup> Crédits provenant des recettes affectées internes de l'exercice.

<sup>143</sup> Lorsque des engagements sont pris sur des crédits non dissociés et que les montants correspondants n'ont pas été entièrement payés, les crédits de paiement correspondants sont reportés automatiquement au seul exercice suivant. Dans ce cas, la source de financement passe de C1 à C8. Les crédits sont reportés à l'exercice suivant et les engagements correspondants sont reportés. Dans le cas de crédits dissociés pour lesquels les montants engagés n'ont pas été payés, les engagements sont reportés automatiquement, de même que les crédits d'engagement correspondants (source de financement C8). En revanche, les crédits de paiement ne sont pas reportés et d'autres sources de financement devront être trouvées pour l'exercice suivant (source de financement C1).

<sup>144</sup> Crédits provenant des recettes affectées externes (de l'exercice et reportés).

<sup>145</sup> *Règlement financier de l'eu-LISA*, en vigueur depuis le 1er septembre 2019, adopté par la décision n° 2019-198 du conseil d'administration.

<sup>146</sup> Les virements budgétaires entre titres sont indiqués en valeur totale en euros.

Virement budgétaire <sup>146</sup>	Titre budgétaire		Titre 1 Dépenses de personnel		Titre 2 Dépenses d'infrastructure et de fonctionnement		Titre 3 Dépenses opérationnelles	
	Référence		Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
9	LIS.6164		Virement au sein du titre budgétaire		Virement au sein du titre budgétaire			
10	LIS.6169						Virement au sein du titre budgétaire	
11	LIS.6168		Virement au sein du titre budgétaire		Virement au sein du titre budgétaire			
12	LIS.6209						Virement au sein du titre budgétaire	
13	LIS.6202				Virement au sein du titre budgétaire			
14	LIS.6204						Virement au sein du titre budgétaire	
15	LIS.6234		1 950 000	1 950 000	- 1 950 000	- 1 950 000		
16	LIS.6237				- 885 461	- 885 461	885 461	885 461
	LIS.6239						Virement au sein du titre budgétaire	
17	LIS.6258						Virement au sein du titre budgétaire	
18	LIS.6279		- 2 815 666	- 2 815 666	- 2 824 505	- 2 824 505	5 640 172	5 640 172
	LIS.6280		Virement au sein du titre budgétaire					
19	LIS.6299						Virement au sein du titre budgétaire	
20	LIS.6326						Virement au sein du titre budgétaire	
21	LIS.6335		- 221 656	- 221 656	- 1 783 775	- 1 783 775	2 005 430	2 005 430
<b>TOTAL</b>			<b>- 1 087 322</b>	<b>- 1 087 322</b>	<b>- 7 743 741</b>	<b>- 7 743 741</b>	<b>8 831 063</b>	<b>8 831 063</b>

#### Liste détaillée des virements budgétaires (toutes sources de financement confondues)

Numéro	Référence	Date	Ligne budgétaire	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	
1	LIS.6035	25/01/2024	B03820 Groupes consultatifs	0,00	-200 000,00	
			B03811 Conseils et études	0,00	920 000,00	
			B03111 EES	0,00	26 124 754,00	
			B03112 ETIAS	0,00	9 100 794,00	
			B03810 Soutien extérieur	0,00	- 720 000,00	
			B03000 Infrastructure de systèmes partagés	0,00	- 7 559 417,00	
			B03100 SIS II	0,00	- 6 711 922,00	
			B03110 VIS	0,00	- 14 430 543,00	
			B03010 Réseaux étendus	0,00	- 6 523 666,00	
2	LIS.6062	20/02/2024	B03820 Groupes consultatifs	0,00	- 400 000,00	
			B03002 Site de secours – frais de fonctionnement	0,00	- 600 000,00	
			B03811 Conseils et études	572,82	0,00	
			B03120 EURODAC	0,00	2 700 000,00	
			B03810 Soutien extérieur	- 572,82	- 600 000,00	
			B03800 Sécurité des systèmes et continuité des activités	0,00	- 600 000,00	
	B03832 Formation à l'intention des États membres		0,00	- 500 000,00		
	LIS.6063			B03111 EES	- 3 424 989,52	- 3 424 989,52
				B03130 Interopérabilité	- 350 010,48	- 350 010,48
		B03000 Infrastructure de systèmes partagés	3 775 000,00	3 775 000,00		
3	LIS.6082	19/04/2024	A01402 École européenne	- 185 204,98	- 185 204,98	
			A01120 Indemnités des END et des stagiaires	185 204,98	185 204,98	
			B03111 EES	7 200 000,00	0,00	
			B03112 ETIAS	14 000 000,00	0,00	
			B03120 EURODAC	2 750 000,00	0,00	
			B03130 Interopérabilité	- 6 900 000,00	0,00	
			B03000 Infrastructure de systèmes partagés	- 7 600 000,00	0,00	
			B03100 SIS II	8 600 000,00	0,00	
			B03010 Réseaux étendus	- 18 050 000,00	0,00	

Numéro	Référence	Date	Ligne budgétaire	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
4	LIS.6103	14/06/2024	A02000 Location d'immeubles et frais accessoires	- 300 000,00	- 300 000,00
			B03820 Groupes consultatifs	- 80 000,00	0,00
			B03811 Conseils et études	498 968,61	480 820,45
			B03810 Soutien extérieur	300 000,00	- 260 820,45
			B03821 Autres réunions et missions	80 000,00	80 000,00
			B03800 Sécurité des systèmes et continuité des activités	- 498 968,61	0,00
5	LIS.6119	11/07/2024	A01400 Visite médicale annuelle	10 000,00	10 000,00
			A01120 Indemnités des END et des stagiaires	80 000,00	80 000,00
			A01500 Formation du personnel	- 90 000,00	- 90 000,00
			A02000 Location d'immeubles et frais accessoires	- 500 000,00	- 500 000,00
			A02700 Services de support administratif externe	712 000,00	712 000,00
			A02600 Information, publication et multimédias	- 212 000,00	- 212 000,00
6	LIS.6129	31/07/2024	B03820 Groupes consultatifs	0,00	-200 000,00
			B03811 Conseils et études	0,00	- 498 968,61
			B03200 ECRIS	0,00	198 000,00
			B03111 EES	0,00	- 2 808 000,00
			B03130 Interopérabilité	0,00	6 280 968,61
			B03821 Autres réunions et missions	0,00	- 190 000,00
			B03101 PRUM	0,00	- 4 150 000,00
			B03100 SIS II	0,00	165 000,00
			B03110 VIS	0,00	1 077 000,00
			B03010 Réseaux étendus	0,00	126 000,00
7	LIS.6139	29/08/2024	B03112 ETIAS	0,00	- 3 299 396,00
			B03130 Interopérabilité	5 590 916,25	0,00
			B03110 VIS	- 5 590 916,25	0,00
			B03010 Réseaux étendus	0,00	3 299 396,00
8	LIS.6162	24/09/2024	B03820 Groupes consultatifs	0,00	- 300 000,00
			B03111 EES	0,00	- 4 700 000,00
			B03112 ETIAS	0,00	-2 000 000,00
			B03810 Soutien extérieur	0,00	465 000,00
			B03130 Interopérabilité	0,00	1 000 000,00
			B03821 Autres réunions et missions	0,00	- 60 000,00
			B03822 Évaluations Schengen	0,00	- 5 000,00
			B03000 Infrastructure de systèmes partagés	0,00	1 000 000,00
			B03100 SIS II	0,00	500 000,00
			B03832 Formation à l'intention des États membres	0,00	- 400 000,00
			B03110 VIS	0,00	1 500 000,00
			B03010 Réseaux étendus	0,00	3 000 000,00
9	LIS.6164	24/09/2024	A01200 Dépenses de recrutement et de réaffectation	250 000,00	250 000,00
			A01500 Formation du personnel	- 250 000,00	- 250 000,00
			A02100 Technologies de l'information et télécommunications institutionnelles	1 000 000,00	1 000 000,00
			A02000 Location d'immeubles et frais accessoires	- 1 135 000,00	- 1 135 000,00
			A02200 Matériel de bureau et services logistiques	135 000,00	135 000,00
10	LIS.6169	08/10/2024	B03820 Groupes consultatifs	- 920 000,00	0,00
			B03002 Site de secours – frais de fonctionnement	- 1 060 000,00	- 100 000,00
			B03811 Conseils et études	- 428 968,61	0,00
			B03201 e-CODEX	- 735 381,50	- 830 000,00
			B03200 ECRIS	586 645,10	0,00
			B03111 EES	3 619 160,56	- 4 189 000,00
			B03112 ETIAS	0,00	- 881 000,00
			B03810 Soutien extérieur	- 71 626,51	0,00

Numéro	Référence	Date	Ligne budgétaire	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
			B03130 Interopérabilité	4 351 748,87	3 000 000,00
			B03101 PRUM	- 4 150 000,00	0,00
			B03000 Infrastructure de systèmes partagés	- 1 889 713,75	3 000 000,00
			B03100 SIS II	871 771,84	0,00
			B03801 Essais et transitions	- 333 636,00	0,00
			B03832 Formation à l'intention des États membres	- 900 000,00	0,00
			B03110 VIS	3 560 000,00	0,00
			B03010 Réseaux étendus	- 2 500 000,00	0,00
11	LIS.6168	09/10/2024	A01100 Traitements et indemnités des AT	250 000,00	250 000,00
			A01500 Formation du personnel	- 250 000,00	- 250 000,00
			A02800 Sécurité institutionnelle	- 136 000,00	- 136 000,00
			A02000 Location d'immeubles et frais accessoires	- 400 000,00	- 400 000,00
			A02331 Frais de RH	16 000,00	16 000,00
			A02200 Matériel de bureau et services logistiques	400 000,00	400 000,00
			A02330 Autres dépenses courantes	120 000,00	120 000,00
12	LIS.6209	31/10/2024	B03820 Groupes consultatifs	0,00	- 20 000,00
			B03111 EES	0,00	- 660 652,52
			B03120 EURODAC	0,00	- 353 205,18
			B03810 Soutien extérieur	0,00	- 100 000,00
			B03130 Interopérabilité	0,00	2 244 723,07
			B03821 Autres réunions et missions	0,00	- 46 000,00
			B03822 Évaluations Schengen	0,00	-5 000,00
			B03000 Infrastructure de systèmes partagés	1 000 000,00	- 302 000,00
			B03100 SIS II	0,00	- 700 000,00
			B03800 Sécurité des systèmes et continuité des activités	0,00	77 134,63
			B03801 Essais et transitions	0,00	- 35 000,00
			B03832 Formation à l'intention des États membres	0,00	- 100 000,00
			B03110 VIS	- 1 000 000,00	0,00
13	LIS.6202	25/10/2024	A02100 Technologies de l'information et télécommunications institutionnelles	400 000,00	400 000,00
			A02000 Location d'immeubles et frais accessoires	- 400 000,00	- 400 000,00
14	LIS.6204	31/10/2024	B03111 EES	- 1 319 691,92	0,00
			B03112 ETIAS	- 3 518 852,10	0,00
			B03120 EURODAC	- 1 329 070,16	0,00
			B03100 SIS II	- 90 556,64	0,00
			B03110 VIS	- 3 326 957,41	0,00
			B03010 Réseaux étendus	9 585 128,23	0,00
15	LIS.6234	22/11/2024	A01400 Visite médicale annuelle	- 3 868,40	- 3 868,40
			A01110 Traitements et indemnités des AC	1 153 346,49	1 153 346,49
			A01200 Dépenses de recrutement et de réaffectation	- 136 478,09	- 136 478,09
			A01100 Traitements et indemnités des AT	1 200 000,00	1 200 000,00
			A01500 Formation du personnel	- 263 000,00	- 263 000,00
			A02100 Technologies de l'information et télécommunications institutionnelles	- 20 950,00	- 20 950,00
			A02800 Sécurité institutionnelle	- 593 290,73	- 593 290,73
			A02220 Dépenses de documentation et de bibliothèque	- 660,95	- 660,95
			A02000 Location d'immeubles et frais accessoires	- 277 633,60	- 277 633,60
			A02700 Services de support administratif externe	- 236 761,07	- 236 761,07
			A02331 Frais de RH	- 548,38	- 548,38
			A02600 Information, publication et multimédias	- 360 077,91	- 360 077,91
			A02320 Frais juridiques	- 56 617,74	- 56 617,74
			A02500 Réunions du CA	- 30 202,17	- 30 202,17
			A02200 Matériel de bureau et services logistiques	- 121 048,21	- 121 048,21

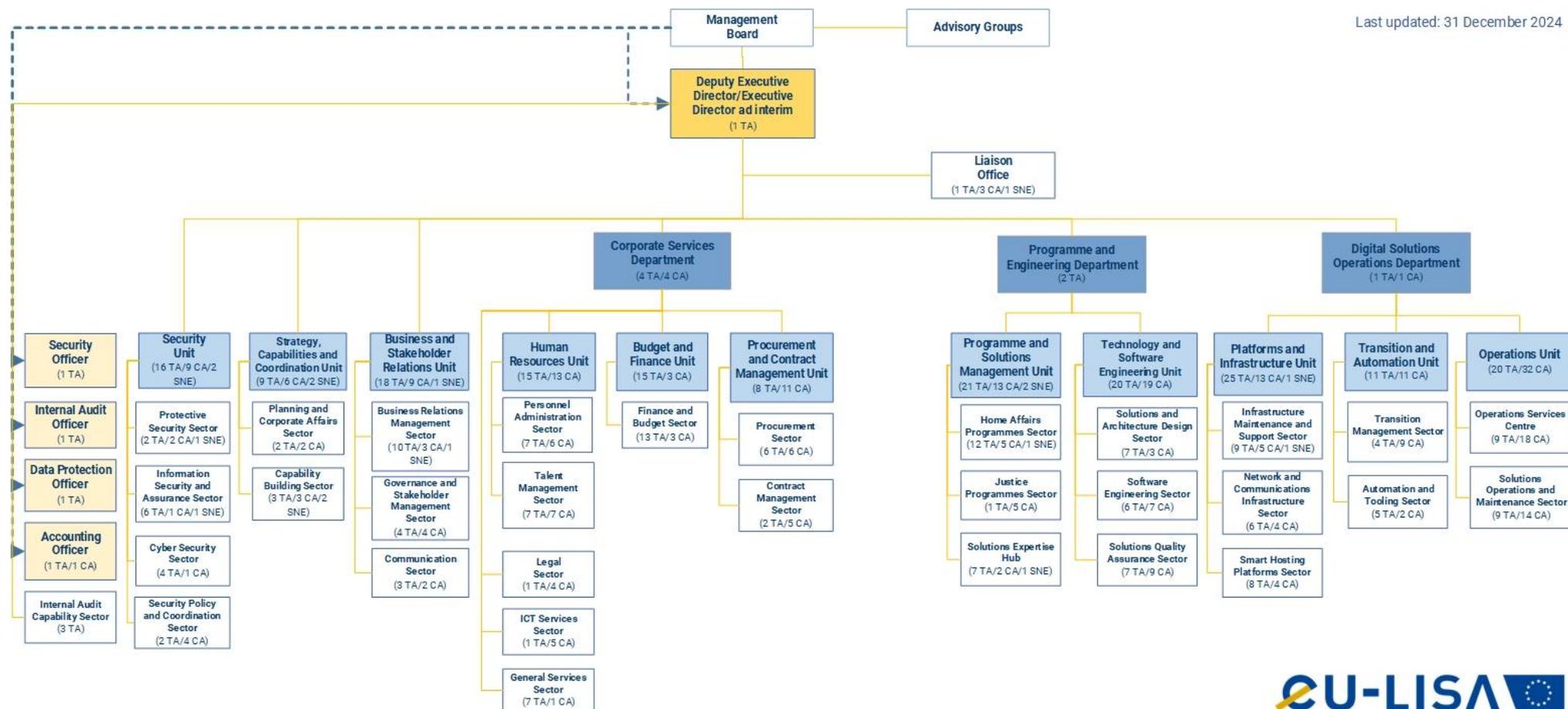
Numéro	Référence	Date	Ligne budgétaire	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	
			A02510 Autres réunions	- 205 117,73	- 205 117,73	
			A02330 Autres dépenses courantes	- 47 091,51	- 47 091,51	
16	LIS.6237	22/11/2024	A02800 Sécurité institutionnelle	- 595 461,40	- 595 461,40	
			A02000 Location d'immeubles et frais accessoires	- 290 000,00	- 290 000,00	
			B03201 e-CODEX	0,00	6 107,00	
			B03200 ECRIS	0,00	46 275,00	
			B03111 EES	0,00	150 000,00	
			B03112 ETIAS	0,00	40 713,70	
			B03120 EURODAC	0,00	- 1 428 173,70	
			B03810 Soutien extérieur	0,00	- 600 000,00	
			B03130 Interopérabilité	0,00	426 927,00	
			B03821 Autres réunions et missions	- 29 401,75	0,00	
			B03822 Évaluations Schengen	- 10 000,00	0,00	
			B03000 Infrastructure de systèmes partagés	3 550 273,20	539 534,40	
	B03800 Sécurité des systèmes et continuité des activités	39 401,75	- 81 000,00			
	B03110 VIS	- 2 664 811,80	1 785 078,00			
	LIS.6239			B03111 EES	- 6 464 818,48	- 6 464 818,48
				B03130 Interopérabilité	1 500 000,00	1 500 000,00
				B03000 Infrastructure de systèmes partagés	6 464 818,48	6 464 818,48
				B03110 VIS	- 1 500 000,00	- 1 500 000,00
B03111 EES				- 4 000 000,00	- 4 000 000,00	
B03112 ETIAS				- 1 000 000,00	- 1 000 000,00	
17	LIS.6258	28/11/2024	B03120 EURODAC	- 500 000,00	- 500 000,00	
			B03100 SIS II	- 2 000 000,00	- 2 000 000,00	
			B03110 VIS	- 8 405 937,07	- 8 405 937,07	
			B03010 Réseaux étendus	15 905 937,07	15 905 937,07	
			A01110 Traitements et indemnités des AC	- 718 797,25	- 718 797,25	
			A01301 Frais de mission	- 72,00	- 72,00	
18	LIS.6279	11/12/2024	A01401 Allocation de garderie	- 40 994,43	- 40 994,43	
			A01200 Dépenses de recrutement et de réaffectation	- 16 159,56	- 16 159,56	
			A01120 Indemnités des END et des stagiaires	- 13 329,24	- 13 329,24	
			A01403 Activités sociales	- 53 282,20	- 53 282,20	
			A01100 Traitements et indemnités des AT	- 1 935 370,34	- 1 935 370,34	
			A01500 Formation du personnel	- 37 661,35	- 37 661,35	
			A02100 Technologies de l'information et télécommunications institutionnelles	18 430,96	18 430,96	
			A02800 Sécurité institutionnelle	- 974 265,00	- 974 265,00	
			A02000 Location d'immeubles et frais accessoires	- 268 430,96	- 268 430,96	
			A02700 Services de support administratif externe	-1 502 953,95	-1 502 953,95	
			A02320 Frais juridiques	- 15 000,00	- 15 000,00	
			A02200 Matériel de bureau et services logistiques	- 77 367,82	- 77 367,82	
			A02510 Autres réunions	- 4 918,66	- 4 918,66	
			B03820 Groupes consultatifs	- 153 664,78	- 101 367,52	
			B03002 Site de secours – frais de fonctionnement	- 57 761,60	- 105 183,90	
			B03811 Conseils et études	- 70 000,00	0,00	
			B03201 e-CODEX	0,00	90 693,16	
			B03200 ECRIS	1 025 709,23	1 025 709,23	
			B03111 EES	1 553 517,96	1 553 517,96	
			B03112 ETIAS	775 525,71	775 525,71	
			B03120 EURODAC	0,00	- 146 490,61	
			B03810 Soutien extérieur	0,00	464 543,82	
			B03130 Interopérabilité	1 766 338,69	1 766 338,69	

Numéro	Référence	Date	Ligne budgétaire	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
			B03821 Autres réunions et missions	- 16 598,25	- 50 433,88
			B03822 Évaluations Schengen	- 26 560,28	- 17 760,83
			B03000 Infrastructure de systèmes partagés	646 933,59	820 152,48
			B03100 SIS II	0,00	- 263 546,48
			B03800 Sécurité des systèmes et continuité des activités	196 733,78	36 161,87
			B03801 Essais et transitions	0,00	- 82 350,96
			B03832 Formation à l'intention des États membres	- 2,25	- 163 180,03
			B03110 VIS	0,00	294 572,15
			B03010 Réseaux étendus	0,00	- 256 729,06
			LIS.6280	A01402 École européenne	- 3 365,82
	A01403 Activités sociales	3 365,82	3 365,82		
19	LIS.6299	13/12/2024	B03201 e-CODEX	580 548,58	0,00
			B03200 ECRIS	166 031,90	0,00
			B03111 EES	- 6 984 247,06	0,00
			B03112 ETIAS	651 544,93	0,00
			B03120 EURODAC	- 9 610 000,00	0,00
			B03130 Interopérabilité	579 176,72	0,00
			B03000 Infrastructure de systèmes partagés	6 552 983,42	0,00
			B03100 SIS II	2 416 263,05	0,00
			B03110 VIS	5 647 698,46	0,00
20	LIS.6326	17/12/2024	B03820 Groupes consultatifs	- 17 023,68	0,00
			B03200 ECRIS	126 337,48	0,00
			B03111 EES	432 262,20	0,00
			B03112 ETIAS	300 608,40	0,00
			B03120 EURODAC	- 4 635 579,91	0,00
			B03130 Interopérabilité	2 043 630,17	0,00
			B03000 Infrastructure de systèmes partagés	388 241,76	0,00
			B03100 SIS II	108 685,62	0,00
			B03832 Formation à l'intention des États membres	- 470,31	0,00
			B03110 VIS	1 253 308,27	0,00
21	LIS.6335	18/12/2024	A01110 Traitements et indemnités des AC	- 347,99	- 347,99
			A01301 Frais de mission	- 27 086,01	- 27 086,01
			A01200 Dépenses de recrutement et de réaffectation	- 11 943,07	- 11 943,07
			A01120 Indemnités des END et des stagiaires	- 3 719,07	- 3 719,07
			A01403 Activités sociales	- 12 003,89	- 12 003,89
			A01100 Traitements et indemnités des AT	- 157 320,89	- 157 320,89
			A01500 Formation du personnel	- 9 234,72	- 9 234,72
			A02100 Technologies de l'information et télécommunications institutionnelles	- 79 657,58	- 79 657,58
			A02800 Sécurité institutionnelle	- 364 909,71	- 364 909,71
			A02220 Dépenses de documentation et de bibliothèque	- 253,31	- 253,31
			A02000 Location d'immeubles et frais accessoires	- 485 370,27	- 485 370,27
			A02700 Services de support administratif externe	- 474 234,40	- 474 234,40
			A02600 Information, publication et multimédias	- 115 083,46	- 115 083,46
			A02320 Frais juridiques	-30 000,00	-30 000,00
			A02500 Réunions du CA	- 116 260,74	- 116 260,74
			A02200 Matériel de bureau et services logistiques	- 114 723,81	- 114 723,81
			A02510 Autres réunions	- 3 281,37	- 3 281,37
			B03002 Site de secours – frais de fonctionnement	0,00	- 0,03
			B03201 e-CODEX	0,00	- 99 198,53
			B03200 ECRIS	0,00	- 6 999,65
B03111 EES	2 005 430,29	2 140 187,87			

Numéro	Référence	Date	Ligne budgétaire	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
			B03112 ETIAS	0,00	63 884,91
			B03810 Soutien extérieur	0,00	- 43 165,40
			B03130 Interopérabilité	0,00	72 144,19
			B03110 VIS	0,00	- 56 123,09
			B03010 Réseaux étendus	0,00	- 65 299,98

## Annexe III. Organigramme

Le 14 mars 2024, l'eu-LISA a lancé une **nouvelle initiative de changement organisationnel** visant à soutenir davantage la réalisation efficace de sa mission, à apporter une valeur ajoutée aux parties prenantes et à créer un endroit où il fait bon travailler. L'initiative RAISE s'est achevée en août 2024 avec l'introduction d'une structure organisationnelle révisée, modifiant les départements, unités et secteurs existants, et en créant de nouveaux.



<b>EN</b>	<b>TRADUCTION</b>
Management Board	Conseil d'administration
Advisory Groups	Groupes consultatifs
<b>EXECUTIVE DIRECTOR ad interim</b>	<b>DIRECTEUR EXÉCUTIF faisant fonction</b>
* Deputy Executive Director	* Directeur exécutif adjoint
* Liaison Office (LIOS).	* Bureau de liaison (BDL)
* Security Officer.	* Responsable de la sécurité.
* Data Protection Officer (DPO)	* Délégué à la protection des données (DPD)
* Accounting Officer (ACCO)	* Comptable
* Internal Audit Capability Sector (IACS)	* Secteur «Structure d'audit interne»
<b>SECURITY UNIT</b>	<b>UNITÉ «SÉCURITÉ»</b>
*Protective Security Sector	*Secteur «Sécurité préventive»
*Information Security and Assurance Sector	*Secteur «Sécurité de l'information et assurance»
*Cyber Security Sector	*Secteur «Cybersécurité»
*Security Policy and Coordination Sector	*Secteur «Coordination et politique de sécurité»
<b>STRATEGY, CAPABILITIES and COORDINATION UNIT</b>	<b>UNITÉ «STRATÉGIE, CAPACITÉS et COORDINATION»</b>
*Planning and Corporate Affairs Sector	*Secteur «Planification et affaires internes»
*Capability Building Sector	*Secteur «Renforcement des capacités»
<b>BUSINESS and STAKEHOLDER RELATIONS UNIT</b>	<b>UNITÉ «RELATIONS INSTITUTIONNELLES et AVEC LES PARTIES PRENANTES»</b>
*Business Relations Management Sector	*Secteur «Gestion des relations commerciales»
*Governance and Stakeholder Management Sector	*Secteur «Gouvernance et gestion des parties prenantes»
*Communication Sector	*Secteur «Communication»
<b>CORPORATE SERVICES DEPARTMENT</b>	<b>DÉPARTEMENT «SERVICES GÉNÉRAUX»</b>
*Legal Sector	*Secteur juridique
*ICT Services Sector	*Secteur «Services TIC»
*General Services Sector	*Secteur «Services généraux»
<b>HUMAN RESOURCES UNIT.</b>	<b>UNITÉ «RESSOURCES HUMAINES»</b>
*Personnel Administration Sector	*Secteur «Gestion du personnel»
*Talent Management Sector	*Secteur «Gestion des talents»
<b>BUDGET and FINANCE UNIT</b>	<b>UNITÉ «BUDGET et FINANCES»</b>
*Finance and Budget Sector	*Secteur «Finances et budget»
<b>PROCUREMENT and CONTRACT MANAGEMENT UNIT</b>	<b>UNITÉ «PASSATION DE MARCHÉS et GESTION DES CONTRATS»</b>
*Procurement Sector	*Secteur «Passation de marchés»
*Contract Management Sector	*Secteur «Gestion des contrats»
<b>PROGRAMME and ENGINEERING DEPARTMENT</b>	<b>DÉPARTEMENT «PROGRAMMES et INGÉNIERIE»</b>
<b>PROGRAMME and SOLUTIONS MANAGEMENT UNIT</b>	<b>UNITÉ «GESTION DES PROGRAMMES et DES SOLUTIONS»</b>
*Home Affairs Programmes Sector	*Secteur «Programmes relatifs aux affaires intérieures»
*Justice Programmes Sector	*Secteur «Programmes de justice»
*Solutions Expertise Hub	*Pôle d'expertise en matière de solutions
<b>TECHNOLOGY and SOFTWARE ENGINEERING UNIT</b>	<b>UNITÉ «TECHNOLOGIE et INGÉNIERIE LOGICIELLE»</b>
*Solutions and Architecture Design Sector	*Secteur «Solutions et conception architecturale»
*Software Engineering Sector	*Secteur «Ingénierie logicielle»
*Solutions Quality Assurance Sector	*Secteur «Assurance qualité des solutions»
<b>DIGITAL SOLUTIONS OPERATIONS DEPARTMENT</b>	<b>DÉPARTEMENT «OPÉRATIONS DE SOLUTIONS NUMÉRIQUES»</b>
<b>PLATFORMS and INFRASTRUCTURE UNIT</b>	<b>UNITÉ «OPÉRATIONS ET INFRASTRUCTURE»</b>
*Infrastructure Maintenance and Support Sector	*Secteur «Maintenance et appui des infrastructures»
*Network and Communications Infrastructure Sector	*Secteur «Infrastructures de réseaux et de communications»
*Smart Hosting Platforms Sector	*Secteur «Plateformes d'hébergement intelligentes»
<b>TRANSITION and AUTOMATION UNIT</b>	<b>UNITÉ «TRANSITION» et «AUTOMATISATION»</b>
*Transition Management Sector	*Secteur «Gestion de la transition»
*Automation and Tooling Sector	*Secteur «Automatisation et outillage»

<b>OPERATIONS UNIT</b>	<b>UNITÉ «OPÉRATIONS»</b>
*Operations Services Centre	*Centre de services opérationnels
*Solutions Operations and Maintenance Sector	*Secteur «Opérations et maintenance des solutions»

## Annexe IV. Tableau des effectifs et informations supplémentaires sur la gestion des ressources humaines

### Tableau des effectifs de l'eu-LISA

Le tableau des effectifs initial de l'eu-LISA comprenait **401 postes autorisés**, dont 228 agents temporaires (AT), 162 agents contractuels (AC) et 11 experts nationaux détachés (END). En novembre 2024, afin d'intégrer les changements découlant du pacte sur la migration et l'asile, le tableau des effectifs de l'eu-LISA a été **porté à 421 postes**, avec une augmentation du nombre d'agents temporaires (239) et d'agents contractuels (171). Le nombre de postes d'END est resté le même au cours de cette période.

Catégorie d'AD et grade	Agents temporaires	Catégorie d'AST et grade	Agents temporaires
AD 16	0	s.o.	0
AD 15	0	AST 11	0
AD 14	2	AST 10	0
AD 13	3	AST 9	1
AD 12	4	AST 8	5
AD 11	11	AST 7	8
AD 10	13	AST 6	12
AD 9	27	AST 5	10
AD 8	41	AST 4	15
AD 7	11	AST 3	2
AD 6	52	AST 2	0
AD 5	22	AST 1	0
<b>Total AD</b>	<b>186</b>	<b>Total AST</b>	<b>53</b>

### Informations sur les niveaux d'entrée pour chaque type de poste

Le tableau ci-après présente les niveaux auxquels les fonctions clés reprises par la Commission sont représentées au sein de l'eu-LISA. En cas de différence entre la terminologie de la Commission et celle de l'eu-LISA, ce sont les titres de postes internes qui sont indiqués. Les grades de base qui sont plus élevés que ceux mentionnés à l'article 53 du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne (RAAA) sont dus aux recrutements durant la phase de lancement de l'Agence, lorsque des grades plus élevés étaient attribués dans le tableau des effectifs de l'eu-LISA.

Fonctions clés	Type de contrat (fonctionnaire, AT ou AC)	Groupe de fonctions, grade de recrutement	Soutien administratif ou opérations
Chef de service (niveau 2)	AT	AD 12	Administration/opérations
Chef d'unité (niveau 3)	AT	AD 9	Administration/opérations
Chef de secteur (niveau 4) (pas de rôle de chef d'entité)	AT	AD 5, AD 6, AD 7	Administration/opérations
Administrateur principal	AT	AD 7	Administration/opérations
Administrateur	AT, AC	AD 5, AD 6, GF IV	Administration/opérations
Chef du département «Services institutionnels»	AT	AD 12	Administration
Chef de l'unité «Ressources humaines»	AT	AD 9	Administration
Chef de l'unité «Finances et marchés publics»	AT	AD 10	Neutre
Chef de la structure d'audit interne	AT	AD 9	Administration/neutre
Agent comptable	AT	AD 9	Neutre
Délégué à la protection des données	AT	AD 8	Administration
Assistant personnel du directeur exécutif	AT	AST 5	Administration
Secrétaires/assistants des chefs de département/d'unité	AT, AC	AST 3, GF II	Administration/opérations

## Exercice d'évaluation comparative de l'eu-LISA

Fin 2024, l'eu-LISA a réalisé son exercice d'évaluation comparative conformément à la méthode convenue par les chefs d'administration des agences européennes en 2014. Cette méthode a été élaborée en adaptant, en affinant et en développant la méthode d'examen analytique de la Commission. L'examen analytique classe les ressources humaines en fonction du rôle organisationnel de chaque poste. L'objectif de cet exercice est de montrer le nombre d'emplois de «soutien administratif et de coordination», «opérationnels» et «neutres» dans toutes les entités organisationnelles. L'évaluation a porté sur tous les postes de l'eu-LISA. Les résultats de cette évaluation sont présentés ci-après.

Les résultats de l'évaluation comparative pour 2024 montrent une diminution (3,4 %) de la proportion des postes opérationnels (de 74,0 % à 70,6 %) dans lesquels les activités opérationnelles générales ont diminué de 3 %, tandis que la gestion de programmes a diminué de 0,4 %. Le pourcentage de postes administratifs et de coordination a augmenté de 1,5 %, passant de 17,1 % à 18,6 %. Le nombre de postes neutres a augmenté de 1,8 %, passant de 8,9 % à 10,7 %.

(Sous-)catégorie de type d'emploi	2023 (%)	2024 (%)	Variation
<b>Soutien administratif et coordination</b>	<b>17,1 %</b>	<b>18,6 %</b>	<b>+ 1,5 %</b>
soutien administratif	12,1 %	13,9 %	+ 1,8 %
coordination	5,0 %	4,7 %	- 0,3 %
<b>Opérationnel</b>	<b>74,0 %</b>	<b>70,6 %</b>	<b>- 3,4 %</b>
coordination opérationnelle aux échelons supérieurs	5,7 %	5,7 %	0,0 %
gestion et mise en œuvre de programmes	3,5 %	3,1 %	- 0,4 %
évaluation et analyse d'impact	0,0 %	0,0 %	0,0 %
opérationnel général	64,8 %	61,8 %	- 3,0 %
<b>Neutre</b>	<b>8,9 %</b>	<b>10,7 %</b>	<b>+ 1,8 %</b>
finances/contrôle	8,9 %	10,7 %	+ 1,8 %
linguistique	0,0 %	0,0 %	0,0 %

L'Agence a également évalué les postes occupés par des fournisseurs de services externes<sup>147</sup> (personnel contractuel travaillant sur site), avec les résultats suivants: une diminution de 1,45 % de la proportion de postes d'appui administratif et de coordination, passant de 53,5 % à 52,05 %. Les postes liés à l'activité opérationnelle globale ont quant à eux augmenté de 2,58 %, passant de 43,3 % à 45,89 %, tandis que les postes de gestion de programme ont diminué de 2,66 %. Le pourcentage de postes neutres a diminué de 1,13 %, passant de 3,2 % à 2,05 %.

(Sous-)catégorie de type d'emploi	2023 (%)	2024 (%)	Variation
<b>Soutien administratif et coordination</b>	<b>53,5 %</b>	<b>52,05 %</b>	<b>- 1,45 %</b>
soutien administratif	36 %	30,14 %	- 6,17 %
Coordination	17 %	21,92 %	+ 4,72 %
<b>Opérationnel</b>	<b>43,3 %</b>	<b>45,89 %</b>	<b>+ 2,58 %</b>
coordination opérationnelle aux échelons supérieurs	0,6 %	+ 0 %	- 0,64 %
gestion et mise en œuvre de programmes	10,2 %	7,53 %	- 2,66 %
évaluation et analyse d'impact	2,6 %	2,05 %	- 0,49 %
opérationnel général	29,9 %	36,30 %	+ 6,37 %
<b>Neutre</b>	<b>3,2 %</b>	<b>2,05 %</b>	<b>- 1,13 %</b>
finances/contrôle	3,2 %	2,05 %	- 1,13 %
linguistique	0 %	0 %	0 %

## Règles d'exécution RH adoptées

L'Agence n'a pas apporté de modifications majeures à ses politiques en matière de ressources humaines et n'a pas adopté de règles d'exécution.

<sup>147</sup> L'exercice d'évaluation comparative a été mené sur le registre des profils en décembre 2024, principalement pour EXTRA-NG.

## Systèmes de congé compensatoire

Conformément au rapport concernant la décharge 2011 du Parlement européen, toutes les agences de l'UE sont tenues de rendre compte du nombre de jours de congé autorisés pour chaque grade dans le cadre des systèmes d'horaires flexibles et de congé compensatoire.

L'Agence est chargée d'offrir ses services aux États membres de façon continue (24 h/24 et 7 j/7), ce qui signifie qu'une partie de son personnel travaille en équipes ou est d'astreinte. Parfois, les interventions sur les systèmes d'information administrés par l'eu-LISA exigent que les travaux soient effectués en dehors des heures de bureau, y compris la nuit ou les jours fériés. En conséquence, la compensation des heures supplémentaires effectuées dans le cadre du système d'horaires flexibles ou durant les interventions du personnel d'astreinte est une caractéristique qui fait partie intégrante du fonctionnement quotidien de l'Agence.

Le tableau ci-après présente les congés (en nombre de jours) accordés en compensation des heures supplémentaires, ventilés par groupe de fonctions, ainsi que le nombre moyen de jours compensés. Cette vue d'ensemble n'inclut pas le personnel d'astreinte, étant donné que ce personnel bénéficie d'une compensation financière. Toutefois, les experts nationaux détachés (END) bénéficient d'une compensation sous forme de congés, dans le cadre du système d'horaires flexibles ou d'heures supplémentaires, en fonction du nombre d'heures ou de jours à compenser en fonction du service d'astreinte.

Groupe de fonctions	Type de compensation	Total de jours utilisés	Nombre de personnes	Moyenne de jours par personne
<b>AT AD</b>	heures supplémentaires	30,5	6	5,1
	horaires flexibles	1066,5	137	7,8
<b>AT AST</b>	heures supplémentaires	2,5	1	2,5
	horaires flexibles	219	32	6,8
<b>AC GF II</b>	heures supplémentaires	0	0	0,0
	horaires flexibles	6	1	6,0
<b>AC GF III</b>	heures supplémentaires	0	0	0,0
	horaires flexibles	139	31	4,5
<b>AC GF IV</b>	heures supplémentaires	3	2	1,5
	horaires flexibles	542,5	87	6,2
<b>END</b>	heures supplémentaires	11	1	11
	horaires flexibles	58	10	5,8
<b>Total</b>		<b>2 078</b>	<b>308</b>	<b>6,7</b>

## Annexe V. Ressources humaines et financières par activité

### Ressources humaines par activité

En 2024, sur un total de 375 postes, 250,4 équivalents temps plein (ETP) (70,6 % du personnel) ont été utilisés pour des activités opérationnelles et 38,1 ETP (10,7 % du personnel) pour des activités financières et de passation de marchés connexes. 66 ETP (18,6 % du personnel) ont été utilisés pour des activités horizontales (coordination générale et soutien administratif). Le tableau ci-dessous présente une vue d'ensemble des effectifs de l'eu-LISA dans le cadre de la proposition législative, comme autorisé dans le budget pour 2024 conformément au tableau des effectifs.

Domaine d'activité	Situation réelle en 2024 <sup>148</sup>			Autorisé pour 2024 <sup>149</sup>		
	AT	AC	END	AT	AC	END
<b>Règlement de l'eu-LISA</b>	<b>134</b>	<b>47</b>	<b>9</b>	<b>142</b>	<b>57</b>	<b>11</b>
Personnel de référence	107	26	7	113	30	9
Version révisée du règlement de l'eu-LISA (personnel supplémentaire)	21	21	2	23	27	2
Postes de cybersécurité accordés en 2023	6	0	0	6	0	0
<b>Règlements spécifiques au système (adoptés)</b>	<b>78</b>	<b>90</b>	<b>0</b>	<b>95</b>	<b>114</b>	<b>0</b>
EES	30	0	0	32	0	0
ETIAS	6	26	0	7	35	0
ECRIS-TCN	0	5	0	0	5	0
e-CODEX	2	3	0	2	3	0
Soutien aux transporteurs EES-ETIAS <sup>150</sup>	0	18	0	0	21	0
Interopérabilité	22	28	0	24	31	0
Refonte du SIS (Retour et frontières)	0	2	0	0	4	0
Version révisée du VIS <sup>151</sup>	5	6	0	6	6	0
PC des ECE	3	0	0	4	0	0
Numérisation des visas	1	0	0	1	0	0
Refonte d'Eurodac	5	2	0	8	7	0
Règlements sur le filtrage	0	0	0	5	2	0
Routeur central Prüm II	4	0	0	6	0	0
<b>Propositions législatives en attente d'adoption</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Routeur API	0	0	0	2	0	0
<b>Postes à court terme non autorisés</b>	<b>0</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Postes à court terme non autorisés	0	17	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>212</b>	<b>154</b>	<b>9</b>	<b>239</b>	<b>171</b>	<b>11</b>

### Dépenses selon l'établissement des coûts par activité

L'eu-LISA a élaboré une méthode d'établissement des coûts par activité permettant de déterminer les coûts totaux de chaque système géré par ses soins. Les dépenses totales des systèmes comprennent:

- les dépenses directes, couvrant les coûts de maintenance et les coûts des projets;
- les dépenses liées au réseau;
- les dépenses horizontales, comprenant les coûts opérationnels liés à l'infrastructure partagée et la sécurité des systèmes, ainsi que les dépenses institutionnelles et horizontales, principalement les coûts de personnel et de fonctionnement.

<sup>148</sup> Personnel en place, à l'exclusion des offres d'emploi émises.

<sup>149</sup> Le nombre total de postes selon le tableau des effectifs pour 2024 modifié, adopté par l'autorité budgétaire en novembre 2024.

<sup>150</sup> Ces postes sont temporairement attribués à l'eu-LISA par Frontex pour une période de trois ans allant de 2025 à 2027.

<sup>151</sup> Les effectifs ont été avancés d'un an en raison de l'adoption tardive du *règlement VIS révisé*. Cela se reflète dans la planification du personnel.

<sup>152</sup> Situation au 31 décembre 2024.

<sup>153</sup> Les effectifs indiqués sont provisoires et basés sur les fiches financières législatives annexées aux propositions législatives respectives.

La réaffectation des dépenses horizontales institutionnelles et opérationnelles se fonde sur les inducteurs de coûts suivants:

- les dépenses directes des systèmes;
- le temps (coût de la main-d'œuvre) alloué aux systèmes.

Au cours de l'année de référence, l'Agence a exécuté un budget de 307,38 millions d'EUR.

**Tableau. Coûts liés aux activités par système en 2024 (coûts totaux des systèmes)**

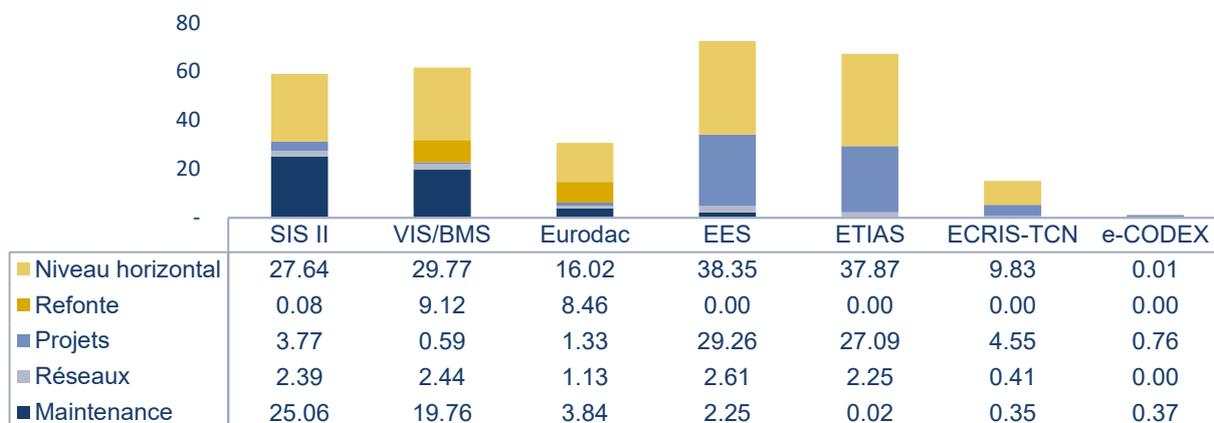
Systèmes	Coûts totaux (en millions d'euros)	Part des coûts totaux (%)
SIS	59	19,2 %
VIS/BMS	61,7	20,1 %
Eurodac	30,8	10 %
EES	72,5	23,6 %
ETIAS	67,2	21,9 %
ECRIS-TCN	15,1	4,9 %
e-CODEX	1,1	0,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>307,38</b>	<b>100 %</b>

La plupart des activités centrales de l'Agence ne sont pas répétitives, mais axées sur des projets. Par conséquent, leurs coûts ne peuvent pas être standardisés comme dans un modèle opérationnel standard basé sur les processus.

Les graphiques suivants présentent la ventilation des coûts pour chaque système en millions d'EUR:

**Graphique. Ventilation des coûts par système (en millions d'EUR)**

### Ventilation des coûts par système (en millions d'EUR)



### Dépenses liées à l'organisation multisite

Les coûts directs associés à l'organisation multisite de l'Agence sont récapitulés dans le tableau ci-après.

**Tableau. Part des coûts directs 2024 liés à l'organisation multisite de l'eu-LISA (en millions d'EUR)**

Titre du budget	Total des paiements exécutés	Paiements liés à l'organisation multisite de l'eu-LISA	Part (%)
A-1 Dépenses de personnel	45,20	0,19	0,5 %
A-2 Dépenses d'infrastructure et de fonctionnement	17,22	s.o.	s.o.
B0-3 Dépenses opérationnelles	190,81	0,05	0,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>253,22</b>	<b>0,24</b>	<b>0,1 %</b>

Les coûts directs liés à l'organisation multisite de l'eu-LISA représentent les frais de mission du personnel statutaire voyageant entre le siège de l'Agence à Tallinn, en Estonie, et son site opérationnel à Strasbourg, en France. En 2024, ces frais ont représenté 0,1 % du total des paiements exécutés.

## Annexe VI. Contributions, subventions et accords de niveau de service

Conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2023/969, l'eu-LISA a été chargée de la conception, du développement et de la gestion opérationnelle de la plateforme de collaboration pour les équipes communes d'enquête (PC des ECE)<sup>154</sup>.

L'Agence reçoit un total de **13 884 000 millions d'EUR** au titre de la convention de contribution conclue avec la Commission sur la base de l'article 7 du règlement financier<sup>155</sup>.

En 2024, quatre ETP<sup>156</sup> ont été accordés à l'Agence. Trois agents temporaires et un agent contractuel ont été affectés aux travaux.

Titre	Date de signature	Informations générales				Incidences financières et sur les RH		
		Montant total	Durée	Contrepartie	Brève description	2024		
PC des ECE	17/05/2024	13 884 000 EUR	4 ans	DG JUST	conception, développement et fonctionnement de la PC des ECE	montant	crédits d'engagement	crédits de paiement
							414 149,36	268 511,21
						AT/AC		4
						END		0
<b>Total</b>						<b>montant</b>	<b>414 149,36</b>	<b>268 511,21</b>
						AT/AC		4
						END		0

<sup>154</sup> *Règlement (UE) 2023/969* du 10 mai 2023 établissant une plateforme de collaboration visant à soutenir le fonctionnement des équipes communes d'enquête et modifiant le règlement (UE) 2018/1726, JO L 132 du 17.5.2023, p. 1-20.

<sup>155</sup> La convention de contribution de l'UE (JUST/2024/PR/CNECT/0031) entre l'eu-LISA et la direction générale de la justice et des consommateurs (DG JUST) de la Commission européenne a été signée le 17 mai 2024.

<sup>156</sup> L'Agence s'est vu attribuer 4 postes d'AT AD et a utilisé 3 AT et 1 AC en 2024.

## Annexe VII. Gestion de l'environnement

L'incidence des questions environnementales sur les performances organisationnelles augmente et continuera à se faire sentir. L'Agence est restée déterminée à démontrer sa responsabilité environnementale et a renforcé la sensibilisation quant à l'importance des efforts en matière de développement durable. Tout au long de l'année 2024, l'eu-LISA a continué de mettre en œuvre et de renforcer son système interne de gestion de l'environnement sur la base des principes du **système de management environnemental et d'audit de l'UE (EMAS)** et conformément au pacte vert pour l'Europe<sup>157</sup>.

En 2024, l'eu-LISA a porté son attention sur la poursuite de l'amélioration de ses performances environnementales et sur son enregistrement dans le cadre du système de management environnemental et d'audit de l'UE (EMAS)<sup>158</sup>. L'Agence a fait l'objet d'un **audit externe pour la certification EMAS**, confirmant le bon niveau de son système de gestion environnementale, qui a été renforcé par des solutions de surveillance de l'environnement (par exemple, le réseau de capteurs environnementaux dans le centre de données de Strasbourg, le système de gestion des bâtiments soutenu par l'IA à Tallinn) et par la sensibilisation à l'environnement, avec par exemple la première publication de sa fiche d'information sur les résultats de l'empreinte carbone.

Afin d'améliorer sa **performance énergétique**, l'eu-LISA a conclu un audit énergétique à Tallinn et en a entamé un autre à Strasbourg (qui devrait s'achever en 2025). En outre, l'Agence a lancé la mise en œuvre d'un nouveau système de **gestion des déchets**.

L'eu-LISA surveille et enregistre ses **émissions de CO<sub>2</sub>** depuis 2020. En 2024, l'Agence a considérablement amélioré ses calculs en utilisant la méthode du bilan carbone<sup>159</sup>. En 2024, l'**empreinte carbone** de l'Agence a augmenté par rapport à l'année précédente, principalement en raison de l'augmentation de la consommation d'électricité sur tous les sites (nouveaux systèmes, nouvelles tâches). Le volume de données a augmenté, en particulier pour ce qui est de la consommation de chauffage urbain à Tallinn.

Pour améliorer l'**efficacité énergétique des centres de données**, l'Agence a œuvré, à titre de solution à court terme, vers une utilisation plus efficace de l'infrastructure de refroidissement actuelle. En vue de réduire son empreinte carbone à moyen terme, l'Agence mettra en œuvre une solution basée sur la géothermie afin de réduire l'efficacité globale de son utilisation de l'énergie, conformément aux lignes directrices de l'UE.

À l'avenir, l'eu-LISA définira une **stratégie neutre en carbone** pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES), en vue d'atteindre la **neutralité climatique d'ici 2030**, conformément à la décision de la directrice exécutive approuvant la charte du réseau des agences de l'UE (EUAN) sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la gestion responsable de l'environnement.

En août 2024, l'eu-LISA a publié sa **déclaration environnementale portant sur 2023**, détaillant les objectifs, le suivi et les progrès réalisés, ainsi que la liste de toutes les sources des impacts environnementaux, les plans d'action et les indicateurs de performance pour tous les aspects liés à l'environnement<sup>160</sup>.

En 2024, l'Agence a également publié son tout premier rapport sur la durabilité (voir Annexe IX).

### Calcul des émissions de GES

Types d'émissions	t éq. CO <sub>2</sub> en 2024
électricité	1 037,2
gaz, pétrole et autres combustibles	28,1
réseau urbain	13,0
climatisation et fluides frigorigènes	0
combustibles	
déplacements professionnels	310,3
déplacements domicile-travail	520,4
autres biens achetés	68,9
matériel informatique	893,3
logiciel sous licence sur site	284,1
autres immobilisations	594,1
déchets	30,1
eaux usées	1,5
<b>Total</b>	<b>3 781</b>

<sup>157</sup> Pour en savoir plus, veuillez consulter les pages web de l'UE consacrées au **système de management environnemental et d'audit (EMAS)** et au **pacte vert pour l'Europe**.

<sup>158</sup> L'eu-LISA a obtenu le certificat du système de management environnemental et d'audit (EMAS) en avril 2025.

<sup>159</sup> *La méthode Bilan Carbone* est un cadre de comptabilité carbone/GES développé par l'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour quantifier les émissions de GES d'une organisation en mesurant son empreinte carbone (émissions directes/indirectes), et formuler des plans d'action pour réduire son impact.

<sup>160</sup> Pour de plus amples informations, veuillez consulter la **déclaration environnementale 2023 de l'eu-LISA**, publiée en août 2024 (disponible en anglais uniquement).

## Annexe VIII. Comptes annuels

### Bilan – actifs (en EUR)

en EUR					
ACTIF IMMOBILISÉ	Remarques	31/12/2024	31/12/2023	Écart	Variation en %
Logiciels informatiques		40 052 009	47 211 505	(7 159 496)	(15 %)
Immobilisations incorporelles en construction		76 067 101	63 861 190	12 205 911	19 %
<b>Immobilisations incorporelles</b>	2.2.1.1	<b>116 119 110</b>	<b>111 072 695</b>	<b>5 046 415</b>	<b>5 %</b>
Terrains et bâtiments		32 522 540	34 341 167	(1 818 627)	(5 %)
Installations et équipement		134 054	71 312	62 742	88 %
Mobilier et véhicules		285 719	148 499	137 220	92 %
Matériel informatique		30 891 234	54 926 400	(24 035 166)	(44 %)
Autres installations		2 158 127	1 301 144	856 983	66 %
<b>Propriétés immobilières, usines et équipement</b>	2.2.1.2	<b>65 991 674</b>	<b>90 788 522</b>	<b>(24 796 848)</b>	<b>(27 %)</b>
<b>Créances avec contrepartie directe non courantes</b>	2.2.1.3	<b>436 449</b>	<b>154 575</b>	<b>281 874</b>	<b>182 %</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>182 547 233</b>	<b>202 015 792</b>	<b>(19 468 559)</b>	<b>(10 %)</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
Montants dus par des clients	2.2.2.1	–	476 995	(476 995)	(100 %)
Charges reportées	2.2.2.2	21 004 146	25 906 041	(4 901 895)	(19 %)
Autres créances avec contrepartie directe	2.2.2.3	101 263 852	91 877 664	9 386 188	10 %
<b>Créances avec contrepartie directe courantes</b>		<b>122 267 998</b>	<b>118 260 700</b>	<b>4 007 298</b>	<b>3 %</b>
Créances de TVA		1 777 926	1 709 593	68 333	4 %
Contribution des pays associés à Schengen		7 598 380	9 962 171	(2 363 791)	(24 %)
<b>Créances à recouvrer sans contrepartie directe</b>	2.2.2.4	<b>9 376 306</b>	<b>11 671 764</b>	<b>(2 295 458)</b>	<b>(20 %)</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>131 644 304</b>	<b>129 932 464</b>	<b>1 711 840</b>	<b>1 %</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>314 191 537</b>	<b>331 948 256</b>	<b>(17 756 719)</b>	<b>(5 %)</b>

### Bilan – passif (en EUR)

en EUR					
ACTIF NET	Remarques	31/12/2024	31/12/2023	Écart	Variation en %
Excédent cumulé		250 672 571	244 066 659	6 605 912	3 %
Résultat économique de l'exercice (+ profit - déficit)		(66 503 484)	6 605 912	(73 109 396)	(1 107 %)
<b>ACTIF NET</b>	2.2.4	<b>184 169 087</b>	<b>250 672 571</b>	<b>(66 503 484)</b>	<b>(27 %)</b>
<b>PASSIF COURANT</b>					
Provisions courantes	2.2.3.1	–	49 000	(49 000)	(100 %)
Dettes courantes		21 116 922	27 075 383	(5 958 461)	(22 %)
Comptes créditeurs avec entités consolidées		5 257 497	1 107 604	4 149 893	375 %
<b>Comptes créditeurs</b>	2.2.3.2	<b>26 374 419</b>	<b>28 182 987</b>	<b>(1 808 568)</b>	<b>(6 %)</b>
<b>Charges à payer</b>	2.2.3.3	<b>103 648 031</b>	<b>53 043 698</b>	<b>50 604 333</b>	<b>95 %</b>
<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>		<b>130 022 450</b>	<b>81 275 685</b>	<b>48 746 765</b>	<b>60 %</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>314 191 537</b>	<b>331 948 256</b>	<b>(17 756 719)</b>	<b>(5 %)</b>

## Compte de résultat (en euros)

						en EUR
RECETTES	Remarques	2024	2023	Écart	Variation en %	
Contribution de l'UE	2.3.1.1	258 460 073	293 073 132	(34 613 059)	(12 %)	
Contribution des pays de l'AELE	2.3.1.2	20 653 572	24 982 568	(4 328 996)	(17 %)	
<b>Produits des opérations sans contrepartie directe</b>	<b>2.3.1</b>	<b>279 113 645</b>	<b>318 055 700</b>	<b>(38 942 055)</b>	<b>(12 %)</b>	
Recettes adm. provenant d'entités consolidées	2.3.2.1	3 366	0	3 366	-	
Recettes diverses	2.3.2.2	20 352	532 370	(512 018)	(96 %)	
<b>Produits des opérations avec contrepartie directe</b>	<b>2.3.2</b>	<b>23 718</b>	<b>532 370</b>	<b>(508 652)</b>	<b>(96 %)</b>	
<b>Recettes totales</b>		<b>279 137 363</b>	<b>318 588 070</b>	<b>(39 450 707)</b>	<b>(12 %)</b>	
<b>DÉPENSES</b>						
<b>Dépenses opérationnelles</b>	<b>2.3.3</b>	<b>(212 786 598)</b>	<b>(184 569 703)</b>	<b>(28 216 895)</b>	<b>15 %</b>	
Dépenses de personnel	2.3.4.1	(42 124 371)	(39 194 301)	(2 930 070)	7 %	
Charges financières en cas de retard de paiement	2.3.4.7	(11 074)	(12 921)	1 847	(14 %)	
Dépenses administratives et informatiques	2.3.4.2	(12 527 442)	(10 670 587)	(1 856 855)	17 %	
Autres dépenses des fournisseurs de services externes	2.3.4.3	(6 182 814)	(7 463 280)	1 280 466	(17 %)	
Dépenses avec entités consolidées	2.3.4.6	(4 658 984)	(2 320 682)	(2 338 302)	101 %	
Dépenses liées aux immobilisations	2.3.4.4	(66 524 430)	(66 960 631)	436 201	(1 %)	
Frais liés aux contrats de location simple	2.3.4.5	(824 821)	(741 050)	(83 771)	11 %	
Dispositions juridiques	2.3.4.8	-	(49 000)	49 000	(100 %)	
Pertes de change		(313)	(5)	(308)	6 160 %	
<b>Dépenses administratives</b>	<b>2.3.4</b>	<b>(132 854 249)</b>	<b>(127 412 455)</b>	<b>(5 441 794)</b>	<b>4 %</b>	
<b>Total des dépenses</b>		<b>(345 640 847)</b>	<b>(311 982 158)</b>	<b>(33 658 689)</b>	<b>11 %</b>	
<b>RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE</b>		<b>(66 503 484)</b>	<b>6 605 912</b>	<b>(73 109 396)</b>	<b>(1 107 %)</b>	

## Tableau des flux de trésorerie (méthode indirecte en euros)

			en EUR	
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	2024	2023		
Résultat économique de l'exercice - profits/(pertes)	(66 503 484)	6 605 912		
Amortissements des immobilisations incorporelles	24 382 699	21 276 299		
Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles	36 753 592	39 220 794		
Augmentation/(diminution) des provisions	(49 000)	49 000		
(Augmentation)/diminution des préfinancements		2 546 822		
(Augmentation)/diminution des préfinancements/dépôts à long terme	(281 874)	(16 778)		
(Augmentation)/diminution des créances à percevoir à court terme	(1 711 840)	(11 623 309)		
Augmentation/(diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	44 645 872	6 174 888		
Augmentation/(diminution) des dettes associées aux entités UE consolidées	4 149 893	(25 174 063)		
<b>Flux de trésorerie net des activités d'exploitation</b>	<b>41 385 858</b>	<b>39 059 567</b>		
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>				
(Augmentation des) immobilisations corporelles et incorporelles	(41 385 858)	(39 059 567)		
<b>Flux de trésorerie net des activités d'investissement</b>	<b>(41 385 858)</b>	<b>(39 059 567)</b>		
<b>Augmentation/(diminution) nette des liquidités et équivalents</b>				
Liquidités et équivalents en début de période	-	-		
Liquidités et équivalents en fin de période	-	-		

## Annexe IX. Rapport sur la durabilité

La durabilité reste un élément central de l'engagement de l'eu-LISA en faveur d'une gouvernance responsable et de l'obligation de rendre compte du secteur public. Dans le contexte du **pacte vert pour l'Europe** et des attentes croissantes en matière de transparence, l'eu-LISA continue de prendre des mesures significatives pour mesurer, gérer et communiquer ses impacts environnementaux, sociaux et économiques<sup>161</sup>.

Le deuxième rapport de l'Agence sur la durabilité<sup>162</sup>, basé sur les **normes GRI (Global Reporting Initiative)**<sup>163</sup>, s'appuie sur les bases posées l'année précédente et élargit le champ de la divulgation, reflétant les progrès constants de l'eu-LISA dans son parcours en matière de durabilité. Le rapport se concentre sur les domaines pour lesquels des données et des informations opérationnelles fiables sont disponibles. Une version complète et détaillée du rapport sur la durabilité pour 2024 sera disponible sur le site web de l'eu-LISA.

### Principales évolutions en matière de durabilité en 2024

En 2024, l'eu-LISA a continué de renforcer ses pratiques de durabilité dans de multiples domaines:

- **Performance environnementale et EMAS:** En 2024, l'eu-LISA a poursuivi son parcours vers la certification EMAS, en mettant à jour sa politique environnementale, ainsi que le plan d'action 2024-2030, et en organisant des séances de sensibilisation à l'environnement sur tous ses sites. L'Agence a élargi sa collecte de données environnementales, permettant une analyse plus claire des émissions de gaz à effet de serre (GES), de l'utilisation de l'énergie, de la consommation d'eau et de la réduction des déchets.
- **Initiatives et infrastructures vertes:** l'eu-LISA a encouragé la mobilité durable et les déplacements domicile-travail respectueux de l'environnement au moyen de différentes campagnes et initiatives internes. Les projets d'infrastructure, y compris le développement de nouveaux bâtiments et de centres de données modernes, intègrent une conception économe en énergie et des considérations environnementales à long terme.
- **Performance et résilience:** L'Agence s'est concentrée sur les investissements durables pour soutenir la continuité des activités, la transformation numérique et la résilience des systèmes d'information JAI de l'UE. Les mises à niveau stratégiques de l'infrastructure et les systèmes de gestion de la qualité ont contribué à l'optimisation de la capacité opérationnelle.
- **Engagement et collaboration des parties prenantes:** l'eu-LISA a poursuivi le développement de son modèle de relation avec les parties prenantes, en assurant une coopération étroite avec les États membres, les institutions de l'UE et les partenaires opérationnels. Des tables rondes et des groupes de travail spécialisés ont encouragé l'échange de connaissances et l'innovation technologique dans des domaines clés tels que les technologies en nuage et l'intelligence artificielle.
- **Bien-être et développement des employés:** L'Agence a renforcé ses pratiques en matière de santé et de sécurité au travail, son programme de bien-être et son offre de formation. Les efforts comprenaient des campagnes de sensibilisation, des activités individuelles et de groupe et des initiatives ciblées de développement des compétences afin de soutenir l'engagement du personnel et la croissance professionnelle.
- **Diversité, inclusion et engagement communautaire:** l'eu-LISA a continué de mettre en œuvre son plan d'action pour la diversité, l'égalité et l'inclusion (DEI)<sup>164</sup>, a accueilli des ateliers interagences et a contribué à des initiatives sociales à l'échelle locale et de l'UE. Ces activités ont renforcé le rôle de l'Agence en tant qu'employeur et acteur du service public responsable.

### Perspectives d'avenir

L'eu-LISA s'engage à renforcer la transparence et à élargir ses publications d'informations sur la durabilité. L'Agence continuera d'appliquer le cadre GRI et a pour objectif d'améliorer encore la collecte de données, d'accroître l'engagement des parties prenantes et d'élargir progressivement la portée de ses publications d'informations dans les années à venir.

<sup>161</sup> Pour en savoir plus sur le **pacte vert pour l'Europe**, veuillez consulter les sites web spécifiques de la *Commission européenne* et du *Conseil de l'UE*.

<sup>162</sup> *Rapport sur la durabilité 2023* de l'eu-LISA, publié en juillet 2024.

<sup>163</sup> Pour un aperçu plus détaillé des normes GRI (Global Reporting Initiative), veuillez consulter le site [www.globalreporting.org](http://www.globalreporting.org).

<sup>164</sup> *Plan d'action de l'eu-LISA pour la diversité, l'équité et l'inclusion 2023-2024*.

Première édition, publication achevée en juin 2025.

Ni l'eu-LISA ni aucune personne agissant en son nom ne saurait être tenue responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans ce document.

© eu-LISA, 2025

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'eu-LISA, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement aux titulaires de droits respectifs. L'eu-LISA ne détient pas les droits d'auteur en ce qui concerne les éléments suivants: toutes les images ont été obtenues sous licence et récupérées auprès d'Adobestock - stock.adobe.com.